Marc Bloch
Professeur à la Sorbonne

(1886-1944)

Les caractères originaux de
l’Histoire rurale française

(1956)

Tome deuxième

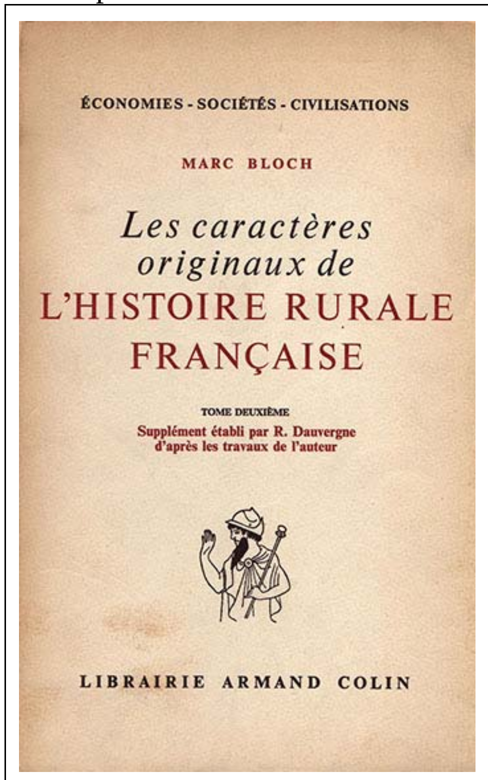
Supplément établi d’après les travaux de l’auteur (1931-1944)
par Robert Dauvergne

Librairie Armand Colin, Paris, 1961

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marc Simonet, ancien professeur des Universités, bénévole.

Courriel: jmsimonet@wanadoo.fr

À partir du livre de



Marc Bloch
Professeur à la Sorbonne

Les caractères originaux de
l'histoire rurale française

Tome deuxième

Supplément établi d'après les travaux de l'auteur (1931-1944)
par Robert Dauvergne

Librairie Armand Colin, 1961,
230 pages.

Polices de caractères utilisées :
Pour le texte: Times New Roman, 14 et 12 points.
Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11'')
Édition numérique réalisée le 4 mars 2008 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Table des matières

Préface

Retour à la table des matières

La réédition des *Caractères originaux de l'histoire rurale française*, parus à Oslo en 1931, était devenue une des préoccupations dominantes de Marc Bloch. Mobilisé, il écrivait à M. Lucien Febvre, en novembre 1939, que « le travail le plus urgent serait de mettre sur pied l'introduction de la réimpression de mes *Caractères originaux* », déjà épuisés. « Le livre est encore utile et demandé [1] .... » Réimpression, disait-il, car la guerre l'empêchait de mener à bien son véritable projet : une refonte totale. Marc Bloch avait une trop haute mission du « métier d'historien » pour considérer un instant comme définitif et intangible tout ce qu'il avait écrit dans les *Caractères*. N'avait-il pas employé dans la préface les termes, fort nets, de « synthèse provisoire », d'« hypothèses de travail », de « direction de recherches », de « suggestions » ? Bien des travaux avaient été publiés depuis 1931, souvent inspirés par lui-même. Ne souhaitait-il pas « la meilleure récompense que nous puissions rêver : celle de voir nos propres esquisses rendues caduques par des travaux plus approfondis » et vieillir du fait même des études qu'elles auront suscitées ? « La mission d'un livre, écrivait-il, n'est jamais mieux remplie que le jour où les conclusions en sont contestées [2]. » Son travail incessant, ses nouvelles re-

---

[1] 1. *Annales d'histoire sociale*, 1945, I, p. 20.

[2] 2. *Annales* ... , 1933, p. 375, et 1936, p. 489. « Petit livre ... qui, je le crains, sera plein de conjectures téméraires et pour une part fautives, mais qui du moins pourra servir de guide aux travailleurs et provoquer d'utiles vérifications et objections ... C'est pour être critiqué qu'on écrit, surtout un ouvrage de cette sorte ... une synthèse largement provisoire, comme celle que j'ai tenté de donner ... ». Lettres de 1930, 1932 et 1933 à Robert BOUTRUCHE et publiées

cherches l'avaient amené à reprendre bien des idées de ses *Caractères* et à modifier ses opinions. Loin de penser avoir créé un dogme immuable, il ne voulait pas qu'on citât son livre sans « signaler, en même temps, les rectifications apportées par l'auteur aux thèses qu'il avait soutenues [3] ». Depuis longtemps, il projetait une nouvelle édition fort augmentée, pVI en remaniant certains chapitres de fond en comble, en donnant plus de place à des notions qu'il n'avait qu'effleurées [4]. D'après ses propos, ses lettres, ses articles eux-mêmes, on connaît bien le sens qu'il entendait donner à cette nouvelle édition. Projet longuement mûri dans son esprit et qu'il ne put, hélas ! réaliser. Il est impossible de dire, après les pillages successifs, si Marc Bloch, fort pris d'ailleurs jusqu'à la guerre par d'autres grandes publications, avait commencé le travail de rédaction. Rien n'en a été retrouvé, ni parmi ses manuscrits, ni dans ses magnifiques dossiers documentaires qui, heureusement sauvés pour la plus grande partie, sont conservés à la Bibliothèque de l'École Normale Supérieure.

Mais il reste, bien infiniment précieux, tout ce que Marc Bloch a publié sur l'histoire rurale française depuis 1930, tant dans ses volumes que dans les articles, les notes et les fort nombreux comptes rendus donnés en très grande majorité aux *Annales d'histoire économique et sociale*, qu'il avait fondées en 1929 avec M. Lucien Febvre : on peut tenir ces articles, ces comptes rendus, si denses, si nourris de vues personnelles, de caractère si constructif, comme des matériaux en vue de cette seconde édition, de même qu'il a incorporé à *La société féodale*, parue en 1939-1940, des réflexions et opinions publiées auparavant. En même temps, il multipliait les conseils et règles de méthode : « Nous nous sommes fait une loi de ne pas craindre de nous répéter [5]. » Cette collaboration fut menée malgré les pires difficultés jusqu'en 1943, jusqu'au moment où Marc Bloch se donna désormais tout à la Résistance, quelques mois avant son arrestation. Après des

par lui dans le *Mémorial des années 1939-1945* de la Faculté des Lettres de Strasbourg, 1947, p. 203 et 204.

3 3. *Mélanges d'histoire sociale*, 1942, II, p. 61.

4 1. Ces intentions, il les exprimait à nouveau, et nettement, en février 1944, à l'un des derniers historiens qui l'ont vu, M. Robert-Henri Bautier, archiviste aux Archives nationales, détaché alors comme archiviste de la Creuse.

5 2. *Annales ...*, 1933, p. 478.

mois de tortures, il périt sous les balles allemandes à Saint-Didier-de-Formans, à 25 kilomètres au Nord-Est de Lyon, le 16 juin 1944 [6].

On dispose donc de travaux publiés et datés correspondant à quatorze années de travail de Marc Bloch sur l'histoire rurale française postérieurement à la parution des *Caractères*. A la réédition intégrale de ce volume (1952) devait donc succéder logiquement un supplément d'« additions » et de « corrections » d'après Marc Bloch lui-même. Deux idées m'ont guidé : l'enrichissement de la documentation et l'évolution de la pensée, pVII faits nouveaux, notions nouvelles, opinions modifiées. Malgré des précédents illustres [7], j'ai voulu composer ce supplément, nullement le rédiger. Agir autrement provoquait le risque très grave de faire émettre à Marc Bloch des idées qu'il n'aurait jamais eues. Mieux valait, de mon point de vue, s'en tenir à ce qu'il a écrit et publié, sans vouloir compléter, ajouter, suppléer à des silences quelquefois volontaires, et ne chercher pour ses jugements, les modifications de points de vue, les horizons nouveaux, les idées personnelles ou adoptées, que la certitude de son exacte pensée, exprimée et, j'insiste sur cette préoccupation, datée. Évidemment, dans la réédition projetée des *Caractères*, Marc Bloch aurait introduit des développements systématiques et ordonnés. Si riches qu'aient été les matériaux à ma disposition, ils présentaient cependant, par ci par là, des lacunes. Ainsi ces nombreux comptes rendus ne pouvaient citer et analyser tout ce qui paraissait, par exemple toutes les monographies départementales des Services agricoles : Marc Bloch s'est borné à sept d'entre elles. Mais les ouvrages essentiels ne lui ont jamais échappé et on peut être certain que ce qu'on lira ici — textes reproduits ou résumés — ne vient que de Marc Bloch, à deux exceptions près toutefois : quelques indications bibliographiques nouvelles vraiment indispensables et des comptes rendus parus dans les *Annales*, complément absolu et indis-

---

[6] 3. Par une rencontre pathétique, Marc Bloch était né le 6 juillet 1886 à Lyon, où enseignait alors son père, l'historien Gustave Bloch, plus tard professeur à l'École Normale Supérieure, puis à la Sorbonne.

[7] 1. Ainsi le tome VI de l'*Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, de FUSTEL DE COULANGES, intitulé *Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, 1891, fut « entièrement composé par Jullian de pièces et de morceaux détachés. Le titre même est de Jullian ainsi que le plan ; la composition et les accords sont si parfaits que le lecteur s'aperçoit à peine de ce que l'éditeur a ajouté au travail du maître ». A. GRENIER, *Camille Juilian*, 1944, p. 120.

cutable de l'œuvre de Marc Bloch, dus avant tout à M. Lucien Febvre, qui du reste à partir de 1940 remplaça de plus en plus son ami dans sa tâche aux *Annales*. Pour rester maniable, ce supplément ne pouvait reproduire tout ce que Marc Bloch a écrit sur l'histoire rurale française depuis 1930 et où ne manquent pas les redites volontaires, comme on l'a vu. Il m'a donc fallu choisir et résumer : il sera facile au lecteur de se reporter aux textes originaux, ce supplément constituant en même temps un index. Mais, autant que je l'ai pu, j'ai évité ces coupures pour que, dans les limites du possible, on retrouve ce style au charme si attirant, dont la délicatesse nuancée et subtile savait si bien s'allier à la netteté et à la vigueur.

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner de la disproportion des chapitres de ce supplément, ni du caractère fragmentaire pVIII de certains d'entre eux. On ne trouvera ici, pour plusieurs sujets, que des réflexions, des remarques, des notes critiques, des conseils : je pense, en particulier, à la révolution agricole des XVIIIe-XIXe siècles et à l'histoire des prix agricoles, qui lui était apparue de si grande importance. Au contraire, je crois que ce qui a été reproduit sur la seigneurie, la communauté rurale, les régimes agraires, la forme des champs, l'assolement, constitue des chapitres assez complets, pas très éloignés de ce que Marc Bloch aurait rédigé. Bien entendu, j'ai pensé d'abord à développer les parties qui modifiaient le texte de 1930. A chaque chapitre des *Caractères* correspond un chapitre du supplément. A l'intérieur de chacun les extraits sont groupés sous des rubriques, traduisant les idées essentielles et suivant, autant que possible, l'ordre même de l'exposé dans les *Caractères*.

Marc Bloch a souvent et longuement insisté sur la nécessité et le rôle capital de l'histoire comparée. Il a scruté l'histoire rurale de pays étrangers, de l'Angleterre et de l'Allemagne principalement [8]. Ce qu'il en a dit dans les *Annales* renferme aussi des principes de méthode valables pour toute l'histoire rurale. Comme dans les *Caractères*, l'histoire comparée s'en tient ici aux points fondamentaux, et les pays aux frontières de la France actuelle, la Belgique, la Rhénanie, la Suisse notamment, ont été compris dans le cadre de l'histoire rurale

[8] 1. Une prochaine publication groupera les articles et comptes rendus de Marc Bloch consacrés à l'histoire rurale de l'Allemagne et de l'Europe centrale.

française, dont ils sont inséparables. Bibliographie et index ont été établis d'après les mêmes principes.

Il est une précision que je tiens à donner très nettement, pour prévenir toute erreur : je me suis tout à fait effacé et je n'ai pas incorporé ici la moindre opinion personnelle. Ma seule préoccupation a été de présenter, aussi fidèlement que possible, la pensée de cet admirable historien dans une des branches où il a exercé la plus forte, la plus féconde influence. Je souhaite ne l'avoir trahie, ni déformée d'aucune façon.

Dans la réédition des *Caractères originaux*, M. Lucien Febvre a remercié pour leur désintéressement l'*Institut pour l'étude comparative des civilisations* d'Oslo, éditeur de 1931, et les enfants de Marc Bloch. En m'associant à ces sentiments, je suis heureux en tête de ce « supplément » d'exprimer ma gratitude à M. Lucien Febvre lui-même, et aussi à MM. Fernand Braudel, Michel de Boüard, Robert Boutruche, Jean Meuvret, Aimé Perpillou et Charles Parain, ainsi qu'aux deux bibliothécaires successifs de l'École Normale Supérieure, MM. Paul Étard et Roger Martin.

Retour à la table des matières

Les pages indiquées après les titres de chapitre ou de subdivisions signalent les passages correspondants des *Caractères originaux*. Comme la réédition de 1952 a exactement la même pagination que l'édition de 1930, ce supplément peut donc s'adapter à l'un ou l'autre volume. La référence de l'extrait ici reproduit est donnée à la fin de la citation. Une simple date renvoie à une année des *Annales* (ou des *Mélanges* pour 1942-1944). Quand, par exception, le passage n'est pas de Marc Bloch, le nom de l'auteur précède la date. Les notes ont été intercalées dans le texte des extraits, entre parenthèses, sauf si elles forment elles-mêmes la matière d'un extrait. Les citations faites par Marc Bloch sont encadrées par ces guillemets “ ”.

Pour les ouvrages mentionnés dans le volume, le lieu d'édition n'est pas indiqué s'il s'agit de Paris.

C. r. = compte rendu.

Retour à la table des matières

L'Histoire rurale française dans l'œuvre de Marc Bloch depuis 1930

Retour à la table des matières

1. Collaboration aux « Annales »

La source principale de ce supplément provient donc de la collaboration constante et abondante que Marc Bloch a portée aux *Annales* depuis qu'il avait fondé cette revue, avec M. Lucien Febvre, en 1929, sous le titre *Annales d'histoire économique et sociale*, 1929-1938, 10 volumes, appelées en 1939 *Annales d'histoire Sociale*, 1939-1941, 3 volumes. Sous l'occupation, M. Lucien Febvre, pour pouvoir continuer la publication, adopta la forme de *Mélanges d'histoire sociale*, 1942-1944, 3 années, chacune en 2 fascicules à pagination séparée et à numérotation continue, I à VI. Marc Bloch y collabora sous le pseudonyme de M. Fougères. Les *Annales d'histoire sociale* reparurent en 1945 (*Hommages à Marc Bloch*), 2 fascicules, VII et VIII, et devinrent en 1946 *Annales* (*Économies, Sociétés, Civilisations*). Une table analytique détaillée de ces publications a paru en 1953, *Vingt années d'histoire économique et sociale*, 1929-1949, avec un supplément pour 1949-1951, œuvre de Maurice-A. ARNOULD, avec la collaboration de Vital CHOMEL, Paul LEUILLIOT et Andrée SCUFFLAIRE.

Voici la liste des principaux articles et groupes de comptes rendus de Marc Bloch concernant l'histoire rurale française et parus dans les *Annales* :

— *La lutte pour l'individualisme agraire dans la France du XVIIIe siècle*, 1930, p. 329-383, 511-556.

— *Musées ruraux, musées techniques*, 1930, p. 248-251.

— *La vie rurale : problèmes de jadis et de naguère*, 1930, p. 96-120.

— *Féodalité, vassalité, seigneurie : à propos de quelques travaux récents*, 1931, p. 246-260.

— *Régions naturelles et groupes sociaux*, 1932, p. 489-510.

— *Sur quelques histoires de villages*, 1933, p. 471-478.

— *Réflexions d'un historien sur quelques travaux de toponymie*, 1934, p. 252-260.

— *Champs et villages*, 1934, p. 467-489.

— *La seigneurie lorraine : critique des témoignages et problèmes d'évolution.* 1935, p. 451-459.

— *Avènement et conquête du moulin à eau*, 1935, p. 538-563.

— *Les paysages agraires,* 1936, p. 256-277.

— *Villages de France et d'ailleurs. Quelques monographies,* 1936, p. 592-596.

— *Village et seigneurie : quelques observations de méthode à propos d'une étude sur la Bourgogne*, 1937, p. 493-500.

— *L'histoire des prix : quelques remarques critiques,* 1939, p. 141-151.

— *Toponymie et peuplement*, 1940, p. 43-45.

— *En Auvergne, les plaines et les monts,* 1941, p. 31-34.

— *Les régimes agraires, quelques recherches convergentes*, 1941, p. 118-124.

— *Paysages agraires du Nord*, 1941, p. 159-161.

— *Aux origines de notre société rurale*, 1942, II, p. 45-55.

— *Problèmes de structure agraire et de méthode*, 1942, II, p. 61-63.

— *Points de vue sur le Limousin*, 1942, II, p. 77-81.

— *Les invasions*. Premier article : *Deux structures économiques*, 1945, I, p. 33-46. Deuxième article : *Occupation du sol et peuplement*, 1945, II, p. 13-28.

— *Comment et pourquoi finit l'esclavage antique*, 1947, p. 30-44, 161-170.

Outre l'article de 1935 consacré au moulin à eau, sur les techniques, dont celle du labour, *Problèmes d'histoire des techniques*, 1932, p. 482-486, et *Les inventions médiévales*, 1935, p. 634-644. Sur les plans de terroirs, voir p. XIV-XV. Sur l'histoire des prix et les phénomènes monétaires, p. 160-166, articles dans les *Annales* et une analyse des théories de François Simiand, *Le salaire et les fluctuations économiques à longue période*, dans *Revue historique*, 1934, I, p. 1-31.

Lettres de Marc Bloch publiées par M. Lucien FEBVRE, 1945, VII, p. 15-32 (témoignages sur les événements de 1939-1942, projets) ; autres lettres (conseils, méthode à suivre), 1946, p. 355-357 (prix et monnaies), 1947, p. 364-366.

Retour à la table des matières

2. Travaux intéressant l'histoire rurale et parus ailleurs que dans les « Annales »

— *Une haute terre : l'Oisans d'autrefois et d'aujourd'hui*, dans *Revue de Synthèse*, 1930, p. 71-78.

— *Le problème des régimes agraires*, dans *Bulletin de l'Institut français de sociologie*, 2e année, forme le fasc. 2, in-16, paginé 43-92. Exposé dans la séance du 12 mars 1932 des idées contenues dans les *Caractères* et discussion.

— *De la grande exploitation domaniale à la rente du sol : un problème et un projet d'enquête*, communication à la section VIII (Histoire économique et sociale) du Congrès international des sciences historiques, Varsovie, août 1933, dans *Bulletin of the Intern. committee of historical sciences*, 1933, p. 122-126.

— *Liberté et servitude personnelles au moyen âge, particulièrement en France. Contribution à une étude des classes*, Madrid, 1933 (Extrait de l'*Anuario de historia del derecho espanol*.), in-8o, 101 pages. Développement d'une communication faite, en mai 1932, à la semaine d'Histoire du Droit de Madrid (Ch.-Edm. PERRIN, 1934, p. 274-277).

— *Que demander à l'histoire ?* conférence en Sorbonne du 29 janvier 1937, devant les membres du Centre polytechnicien d'Études économiques et, publiée dans son *Bulletin ... X Crise*, n° 35, février 1937, p. 15-22 et 37-38 avec conférence associée de Maurice HALBWACHS, *Le point de vue du sociologue*, et *Observations* de M. LACOIN, le tout sous le titre *Les méthodes en science économique* (L. FEBVRE, 1937, p. 403-404).

— *L'outillage rural*, dans *Les cahiers de Radio-Paris*, 9e année, no 5, 15 mai 1938, p. 442-447.

— *Les problèmes du peuplement beauceron*, communication faite à la séance du 23 juin 1938 des *Premières journées de synthèse historique* (20-25 juin 1938) au Centre international de synthèse, consacrées au *Peuplement de l'Europe*. Texte publié dans la *Revue de synthèse*, février 1939, p. 62-73. Discussion des 23 et 24 juin, p. 73-77.

— *Aspects économiques du règne de Louis XIV*, cours en Sorbonne, 1938-1939, recueilli par P. HEUMANN, Polycopié, in-4o, 84 p. En particulier, cartographie seigneuriale, p. 3, prix des denrées agricoles, p. 9-12, revenus agricoles, p. 39-53, la seigneurie sous Louis XIV, p. 41-48, les terriers et la pression seigneuriale, p. 46-48, les propriétaires bourgeois et les paysans, p. 49-52, placements en terres, p. 83.

— Introduction (p. 1-10) du catalogue de l'exposition d'histoire rurale française. *Les travaux et les jours dans l'ancienne France*, organisée pour le IVe centenaire d'Olivier de Serres, Bibliothèque nationale, juin-sept. 1939.

— *La société féodale*. Tome I, *La formation des liens de dépendance*, 1939, in-8o, 472 p., 4 pl. h. t. ; tome II, *Les classes et le gouvernement des hommes*, 1940, in-8o, 287 p., 8 pl. h. t. (collection *L'Évolution de l'humanité*, nos 34 et 34 bis, avant-propos par Henri BERR, t. I, p. VII-XXV, t. II, p. V-XVII). C. r. par L. FEBVRE, du t. I, 1940, p. 39-43, du t. II et général, 1941, p. 125-130. Notamment, au t. I, paysage rural du haut moyen âge, p. 69-90, peuplement scandinave en Normandie, p. 82-88, origine de la seigneurie rurale, ses conquêtes, sa place dans le régime féodal, p. 367-388, servage, p. 389-420, nouvelles formes

du régime seigneurial, à partir du XII[e] siècle, p. 421-428. Au t. II, origine des seigneurs, p. 10-11, distinction entre le régime féodal et le régime seigneurial, p. 243, 253.

Marc Bloch devait donner à L'*Évolution de l'humanité* deux volumes sur l'économie européenne au moyen âge, où la vie rurale aurait eu une large place : n° 43, *Les origines de l'économie européenne (V[e]-XII[e] siècles)*, n° 44, *De l'économie urbaine et seigneuriale au capitalisme financier (XIII[e]-XV[e] siècles)* ; quelques fragments rédigés en ont été retrouvés et publiés dans les *Annales*. Ils seront remplacés par un volume de R. BOUTRUCHE sur l'agriculture et la vie rurale, et un autre, de R. LATOUCHE, sur l'économie urbaine et commerciale. Enfin Marc Bloch projetait, toujours dans la même collection, un volume sur *La révolution agricole* et l'agriculture moderne et contemporaine (n° 83) : il sera l'œuvre de M. M. AUGÉ-LARIBÉ

— *The rise of dependent cultivation and seignioral institutions*, chapitre VI de *The Cambridge economic history of Europe from the decline of the Roman empire*, sous la direction de J. H. CLAPHAM et Eileen POWER, Cambridge, 1941, p. 224-277, bibliographie, p. 583-587. Les pl. III, VII et VIII du volume reproduisent les pl. VI, XII et VIII des *Caractères*.

Il subsiste un manuscrit dactylographié de ce chapitre, en français, mais les différences sont assez nombreuses avec la traduction anglaise, qui a dû être faite après les derniers remaniements apportés par Marc Bloch. Les extraits ici reproduits ont été, autant que possible, tirés du manuscrit français et, en cas de divergence, du texte anglais qui est donc la forme définitive.

— Marc Bloch avait fondé, à la veille de la guerre, une collection d'histoire et de géographie agraires, *Le paysan et la terre* (Gallimard éditeur), inaugurée par H. LABOURET, *Les paysans d'Afrique occidentale*, 1941 (L. FEBVRE, 1941, p. 166-167). Elle est actuellement dirigée par Charles PARAIN. Deux volumes y ont paru relatifs à l'histoire rurale française, ceux d'A. DAUZAT, 1941 (L. FEBVRE, 1941, p. 179-181) et d'O. FESTY, 1947. Voir la bibliographie supplémentaire.

— *Les transformations des techniques comme problème de psychologie collective*, dans *Journal de psychologie normale et pathologique*, 1948, p. 104-115, discussion, p. 116-119. Communication présentée le 23 juin 1941 à la *Journée de Psychologie et d'Histoire du Travail et des Techniques*, organisée par la *Société d'études psychologiques* de Toulouse. Marc Bloch était alors professeur à l'Université de Clermont-Ferrand, qu'il dut quitter peu après pour celle de Montpellier.

— *Métier d'historien*, écrit entre le 10 mai 1941 et le 11 mars 1942, publié par les soins de M. Lucien FEBVRE en 1949, XVII-111 p., évoque souvent l'histoire rurale.

— Des lettres de Marc Bloch, ou de longs extraits, ont été publiés dans les *Annales* (voir ci-dessus) et par R. BOUTRUCHE dans le *Mémorial de l'Université de*

Strasbourg, 1939-1945, 1947, p. 195-207. Aussi riches que les comptes rendus, ces lettres, adressées à des élèves ou correspondants qui sollicitaient son avis, abondent en critiques, en réflexions et en conseils de méthode.

Retour à la table des matières

3. Les plans de terroirs ruraux

Toute l'œuvre de Marc Bloch consacrée à l'histoire rurale montre l'intérêt constant qu'il a porté aux anciens plans de terroirs, source de premier ordre ; il en a reproduit un certain nombre dans les *Caractères*. Une enquête commencée dès la fondation des *Annales* en 1929 a provoqué des recherches dont les résultats ont été publiés dans cette revue. Voici la liste chronologique des articles et notes de Marc Bloch sur ces plans :

Les plans parcellaires (le plan parcellaire document historique, le cadastre, les plans seigneuriaux), 1929, p. 60-70 ; suite de cet article (cas particulier de la Savoie et du comté de Nice, cadastrés au XVIII[e] siècle, cadastre français et sa révision, grandes lignes de l'enquête future), 1929, p. 390-398 ; Angleterre, d'après R. H. TAWNEY et H. HALL, 1929, p. 229-231 ; cadastres anciens de l'Ardèche, sans plans, d'après J. RÉGNÉ, 1930, p. 410 ; — *Les plans parcellaires : l'avion au service de l'histoire agraire. En Angleterre*, d'après C. E. CURWEN, 1930, p. 557-558 ; — *Une bonne nouvelle : l'enquête sur les plans cadastraux français* (sur l'initiative de R. JOUANNE, archiviste de l'Orne, enquête prescrite par circulaire du Ministère de l'Instruction publique, le 30 octobre 1931, pour rechercher les plans cadastraux par nature de cultures et les plans parcellaires), 1932, p. 370-371 ; — *Le cadastre par natures de cultures*, département du Nord, à la suite de cette enquête, 1933, p. 152 ; enquête de la Direction des Archives : travaux de J. RÉGNÉ sur les plans cadastraux parcellaires de l'Ardèche, et de R. JOUANNE sur les origines du cadastre de l'Orne et les plans par nature de cultures dans ce département, 1933, p. 374-375 ; Suède, p. 375 ; cadastre de la Vienne, 1934, p. 74 ; plans cadastraux conservés au Service géographique de l'Armée, 1934, p. 376-377 ; — *Les plans parcellaires. Les terroirs du Nord au lendemain de la Révolution*, 1935, p. 39-40 ; — *En Seine-et-Oise*, 1935, p. 40-41 ; — *Une nouvelle image de nos terroirs : la mise au jour du cadastre*, 1935, p. 156-159 ; — *Le cadastre en Maine-et-Loire*, d'après J. LEVRON, 1938, p. 183 — *Les plans cadastraux de l'ancien régime*, 1943, III, p. 55-70.

Inséparables de ces articles sont ceux que Marc Bloch a sollicités et publiés dans les *Annales*, sur les plans parcellaires en pays étrangers : Allemagne, par W. VOGEL, 1929, p. 225-229 ; Danemark, par S. AAKJAER, 1929, p. 562-575 ; Tchécoslovaquie, 1930, par V. CERNY, 1930, p. 243-245 ; Suède, par J. FRODIN, 1934, p. 51-61.

Ajouter : A. PIGANIOL, sur les photographies aériennes en Algérie, 1930, p. 558, et c. r. de : A. DELÉAGE, *Les cadastres antiques jusqu'à Dioclétien*, Le Caire,

1934, 1936, p. 184-186 ; — F. IMBERDIS, *Les plans cadastraux au service de l'étude des voies de communication et du développement urbain*, en Auvergne surtout, 1932, p. 368-370 ; — G. BOURGIN, sur l'enquête dans les archives, 1932, p. 387 — A. MEYNIER, *Les sources d'erreur dans le cadastre français*, 1933, p. 150-151 ; R. DAUVERGNE, *Les anciens plans ruraux des colonies françaises*, dans *Revue d'histoire des colonies*, 1948, p. 231-269.

Retour à la table des matières

4. Les dossiers de Marc Bloch

Grâce au dévouement de MM. Lucien Febvre et Paul Étard, la documentation historique accumulée par Marc Bloch put lui parvenir à Clermont-Ferrand à la fin de 1940, tandis que sa bibliothèque était enlevée par les Allemands, jusqu'à la dernière brochure. Malgré les pillages répétés, la majeure partie de ces dossiers, des manuscrits (pour la plupart publiés depuis) et des cours ont été retrouvés en 1944, principalement dans sa maison de Fougères, au Bourg-d'Hem (Creuse), dont il avait tiré son pseudonyme pour les *Mélanges*. Les dossiers sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque de l'École Normale Supérieure, témoins combien émouvants du travail extraordinaire et toujours si parfaitement méthodique accompli par Marc Bloch. Dans ces dossiers aux nombreuses subdivisions, sont classés avec un soin minutieux des copies et extraits de documents d'archives, des fiches bibliographiques, des notes de lecture, des coupures, des articles, des brochures, des photographies. Tout est numéroté, avec fréquents renvois de dossier à dossier : l'histoire rurale a l'indicatif III^6, englobant trente-six dossiers, $III^6 1$, *Histoire de la végétation et du paysage*, etc. Certains sont particulièrement volumineux : $III^6 18$, *Charrue*, par exemple. L'ampleur du dossier $III^6 3$, *Forêts*, est telle qu'on est autorisé à se demander si Marc Bloch ne projetait pas une histoire forestière de la France dans le cadre de l'histoire rurale. On retrouve dans ce matériel documentaire, d'une telle richesse, les éléments des travaux de Marc Bloch et principalement des *Caractères* ; mais, comme je l'ai dit plus haut, rien n'y présente l'aspect d'une nouvelle rédaction, même fragmentaire, de ce volume.

Retour à la table des matières

5. Sur Marc Bloch et son œuvre

Principalement : Lucien FEBVRE, *Marc Bloch fusillé* ..., dans *Mélanges*, 1944, VI, p. 5-8 ; *Marc Bloch historien*, dans *Les cahiers politiques*, mars 1945, p. 5-11 ; *De l'histoire au martyre : Marc Bloch, 1886-1944*, discours prononcé à la Sorbonne, le 26 juin 1945, au cours de la cérémonie de commémoration du martyre patriotique de Marc Bloch, 1945, VII, p. 1-10, 1 portrait ; — *Marc Bloch.*

Témoignage sur la période 1939-1940. Extraits d'une correspondance intime, 1945, VII, p. 15-32 ; — *Marc Bloch et Strasbourg. Souvenirs d'une grande histoire*, dans *Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg*, fasc. 103, *Mémorial des années 1939-1945*, 1947, p. 171-189, et bibliographie des livres et articles fondamentaux de Marc Bloch, p. 190-193 ; — *Marc Bloch et Strasbourg*, dans *Combats pour l'Histoire*, 1953, p. 391-407 ; — *Marc Bloch : dix ans après*, 1954, p. 145-147 ; — Georges ALTMAN (CHABOT), *Au temps de la clandestinité : notre « Narbonne » de la Résistance*, 1945, I, p. 11-14 ; — H. BAULIG, *Marc Bloch géographe*, 1945, VIII, p. 5-12 ; — G. FOURNIER, *Un grand savant français martyr de la Résistance : Marc Bloch* ..., extrait des *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 1945, p. 287-295 ; — R. BOUTRUCHE, *Marc Bloch vu par ses élèves*, dans *Mémorial des années 1939-1945* de l'Université de Strasbourg, p. 195-207, avec longs extraits de lettres de Marc Bloch ; — G. DEBIEN, *Marc Bloch and rural history, dans Agricultutal history*, juillet 1947, p. 187-189 ; — Ch.-E. PERRIN, *L'œuvre historique de Marc Bloch*, dans *Revue historique*, avril-juin 1948, p. 161-188 ; — Ph. DOLLINGER, *Notre maître Marc Bloch*, dans *Revue d'histoire économique et sociale*, 1948, p. 109-126 J. STENGERS, *Marc Bloch et l'histoire*, dans *Annales*, 1953, p. 329-337.

Retour à la table des matières

Introduction. Quelques observations de méthode
(pages VII-XIV)

Retour à la table des matières

1. Méthode (p. XI-XIV)

Analyse et synthèse

« Que, dans l'ordre intellectuel comme dans celui de la pratique, l'éveil des curiosités naisse, presque toujours, d'une sorte d'ambiance collective, l'histoire de nos études, à défaut même de l'histoire tout court, suffirait à nous l'apprendre. Brusquement, une catégorie de phénomènes semble sortir de l'ombre, pour s'imposer aux efforts convergents des travailleurs. Aussi a-t-on vu l'analyse des terroirs ruraux, longtemps négligée, conquérir en quelques années une place de premier plan parmi les préoccupations des chercheurs français. » A propos de R. DION, *Essai sur la formation du paysage rural français* (1936, p. 256). Des synthèses, des « mises au point » sont périodiquement nécessaires. La tentative de M. R. Dion est à louer : « Rien de plus utile, avec leurs risques bravement acceptés, que de pareils efforts de synthèse. Quiconque a pratiqué l'analyse des terroirs sait qu'elle vit de comparaisons ; les monographies de détail ont beau lui être indispensables ; ce travail au microscope, s'il n'était sans cesse guidé d'en haut, vouerait bientôt les recherches à l'asphyxie » (1936, p. 256). Il faut équilibrer analyse et synthèse.

Marc Bloch, en effet, critique le « goût de l'infiniment petit ». Une étude sur l'évolution du « paysage humain » dans le Schleswig est « extrêmement minutieuse, trop minutieuse certainement pour que les grandes lignes de la courbe, qui seules importeraient à l'histoire européenne, apparaissent bien nettement. Le microscope est un merveil-

leux instrument de recherches : mais une pile de coupes microscopiques ne fait pas une Œuvre de science » (1932 p. 505). L'histoire rurale doit aussi se méfier, quand les documents sont abondants, pXVIII « d'un certain excès de détails. Grave danger ; l'histoire économique des époques les plus voisines de nous, si elle refusait de choisir entre l'important et l'accessoire, risquerait fort de se porter à elle-même un coup mortel » (1942, II, p. 110). Mais les monographies précises sont la base fondamentale de l'histoire rurale. Quand Marc Bloch voit une étude de terroirs — en l'occurrence une analyse des terroirs du pays de Birkenfeld en Rhénanie — « appuyée sur une connaissance très précise de la réalité locale, clairement présentée et munie d'ingénieux et abondants croquis », il la cite en exemple : « A l'intelligence des sociétés paysannes, cette science modeste et simple de ton, très bien informée cependant des problèmes les plus généraux, apporte beaucoup plus que tant d'audacieuses constructions » (1937, p. 606-607). Un travail fort contestable en ses conclusions lui fait écrire : « On voudrait être sûr que toutes ces hypothèses fragiles ne nous soient pas d'ici peu présentées par la littérature historique comme des certitudes ; pareilles métamorphoses se produisent malheureusement quelquefois » (1931, p. 463).

A propos du « manoir » anglais et de ses particularités locales, il faut marquer avec vigueur les « principales directions de recherches » avec « un coup d'œil jeté sur l'histoire du continent ». « Le problème “manorial” — disons mieux, seigneurial — après tout, n'est point spécifiquement anglais. Quant aux raisons qui expliquent l'infime variété des types locaux — dominés, d'ailleurs, par quelques grands caractères communs très simples — elles se retrouvent dans toute l'Europe occidentale et centrale ... A l'aide de mille petits traits, empruntés à une réalité merveilleusement diverse, reconstruire, peu à peu, une image d'ensemble, plus exacte, partant plus nuancée, rien de mieux ; c'est l'ambition de toute recherche scientifique. Mais ce but idéal, la recherche — faut-il le rappeler ? — ne saurait s'en rapprocher qu'à une condition : suivre tout d'abord la démarche inverse — avant d'aller du particulier au général, demander à un ample tour d'horizon les moyens de classer et d'interpréter les menus accidents du paysage » (1931, p. 260).

Parlant des travaux de M. R. Dion sur les régimes agraires : « Aussi bien, sur l'essentiel de la méthode, sommes-nous, M. Dion et moi,

en plein accord. Souci de joindre à l'analyse, assurément indispensable, des facteurs géographiques la vivifiante étude des réactions humaines, infiniment diverses et dont les “discordances” avec le milieu naturel sont souvent plus riches d'enseignements que la fameuse “harmonie”, en bien des cas tardive, sur laquelle les géographes, autrefois, se plaisaient avant tout à attirer l'attention ; nécessité de chercher encore, sans trêve, à la fois en approfondissant sans cesse la fouille, et en l'étendant de plus en plus à travers les civilisations : c'est la leçon pXIX même que nous offrent ses travaux. C'est celle dont il faut que chacun s'inspire » (1941, p. 124).

Poser les problèmes

Ces recherches à champ localisé doivent, en effet, « partir d'un questionnaire tenu plus exactement au courant des grands problèmes généraux de l'histoire rurale » (1942, II, p. 109). Poser des problèmes, voici pour Marc Bloch la base de toute recherche historique. « Fustel, déjà, affirmait que l'histoire, bien comprise, n'est qu'une suite de “problèmes”. Or qui dit problème dit, du même coup, tri entre les données que propose, pêle-mêle, le réel et, aussi, suffisante amplitude d'horizon » (1941, p. 163). A propos des “compoix” languedociens : « Il y a, certainement, problème et c'est déjà un grand mérite de l'avoir découvert » (1939, p. 453). Il ne faut pas accumuler les fiches sans voir ou poser les « grands problèmes de fond » ou en les posant « par un biais trop étroit » (1937, p. 84). « Énoncer, avec toute la netteté désirable, les principaux problèmes ; suggérer discrètement quelques hypothèses de travail — si modestes que puissent paraître ces résultats — l'historien des origines seigneuriales ne saurait, à l'heure actuelle, s'en proposer de plus éclatants. » La méthode régressive étant nécessaire dans ce cas, « une pareille méthode d'exposition aura sans doute l'inconvénient de beaucoup de lenteur ... Du moins suivra-t-elle assez fidèlement les lignes mêmes de la recherche, et peut-être, après tout, n'est-ce pas toujours un mauvais moyen d'intéresser le lecteur que de l'associer aux tâtonnements du laboratoire » (*Cambridge economic history*, p. 227).

Il y a donc obligation de « diriger, choisir », de « diriger ... avant de publier » (1942, II, p. 109-110). « Quelles que puissent être la pa-

tience et la sagacité du chercheur, il n'est pas de bonne enquête sans un questionnaire, méthodiquement élaboré. Ni non plus de bon questionnaire sans une sérieuse connaissance des grands problèmes posés par une littérature historique qui n'existe assurément que pour être dépassée, mais ne saurait l'être qu'à condition d'être d'abord dûment mise à contribution » (1937, p. 396). Le plus bel éloge à faire d'un travail historique est qu'il donne une « direction de recherches ... fécondes » (1943, IV, p. 86). Le mérite des *Journées de synthèse* de 1938, par exemple, a consisté d'abord dans les « directions de recherches qui ont été suggérées » (1939, p. 441).

« On a toujours le droit de ne pas résoudre un problème de liaisons : non de le taire, lorsque la réalité elle-même le pose » (1943, III, p. 95). « Il est, je pense, dans toute discipline, des problèmes à la fois irritants et séduisants. Le chercheur s'agace de ne pas savoir comment classer les données ; et il sent, en même temps, que la solution, s'il pXX réussissait à la découvrir, lui mettrait en mains la clef de beaucoup d'autres énigmes. Tel est éminemment, parmi les diverses formes de tenure en usage au moyen âge, la cas de la vavassorerie normande » (1942, II, p. 104). Souvent, on ne constate que des « faits négatifs » : pourquoi, par exemple, Laxton, dans le Nottinghamshire, échappa au régime des *enclosures*, généralisé dans la campagne anglaise au XVIIIe siècle ? A cette occasion, Marc Bloch rappelle qu'« il n'y a, en histoire, rien de plus difficile à expliquer qu'un fait négatif » (1941, p. 118).

Collaboration entre les disciplines

Marc Bloch s'est élevé sans cesse contre le compartimentage des disciplines.

« Aussi bien, avant d'être historiens de telle ou telle branche, nous sommes historiens tout court » (1932, p. 316). « Ici nous nous rangeons volontiers dans la bande de briseurs de clôtures » (1943, III, p. 115). « Il n'existe point, de par le monde, d'ouvrage complet. L'essentiel est d'ouvrir des chemins ... Tant que les *Annales* vivront, ... elles continueront à lutter contre le funeste compartimentage des sciences humaines » (1941, p. 33). Parlant d'une étude sur l'élevage du mouton dans la Meuse depuis le début du XIXe siècle, Marc Bloch

attaque « les règles de sévère conformisme qui amenèrent, jadis, la *Bibliographie des travaux publiés par les sociétés savantes* à rejeter impitoyablement, comme étrangers à la dignité de l'histoire, tant d'articles de même ordre ... A y regarder de près, pourtant, nous avons là une matière historique singulièrement plus riche que dans plus d'une érudite étude, du type entre tous cher à la *Bibliographie* » (1943, III, p. 112).

Au contraire, le « mot d'ordre » doit être « l'alliance des disciplines » (1938, p. 53, 81 ; 1942, II, p. 80). Des « mystères » ne sauraient être dissipés que « par le travail en commun de bien des disciplines » (1936, p. 271). « En dehors d'une collaboration de plus en plus étroite entre les divers procédés de recherche, pour les études humaines point de salut. Disons mieux — car chaque travailleur, pris à part, ne dispose jamais que d'une science limitée, ne dispose que d'une seule vie — : pourvus chacun de leurs armes propres, mais habitués à réfléchir en commun sur les buts communément poursuivis, résolus surtout à s'épargner la honte de s'ignorer entre eux, ce sont les chercheurs mêmes qui doivent se donner l'âme d'une équipe » (1932, p. 493). « Il me paraît indispensable de demander aux spécialistes, aussitôt qu'ils quittent, précisément, leur domaine propre, de faire appel aux avis d'autres spécialistes, dûment qualifiés » (1938, p. 81). A propos de congrès, est rappelé « ce principe de collaboration dirigée pXXI dans lequel ... nous voyons l'âme même de toute réunion scientifique » (1939, p. 441). Sur cette constante préoccupation de Marc Bloch de voir l'« énigme des régimes agraires » résolue par l'alliance que doivent présenter l'histoire, la géographie, la technologie, l'archéologie, la préhistoire, la toponymie, la linguistique, l'ethnographie, la sociologie, la psychologie collective, H. BAULIG, 1945, VIII, p. 11-12 ; L. FEBVRE, 1946, p. 371

Passé, présent et évolution

« Pour comprendre le présent, il convient souvent de regarder d'abord vers le passé » (1931, p. 74.) L'historien doit avoir « l'impérieux sentiment du changement » et se souvenir de la pensée de « notre grand Michelet » : "Celui qui veut s'en tenir au présent, à l'actuel, ne comprendra pas l'actuel" (*Bulletin du Centre polytechni-*

cien d'études économiques X Crise, n° 35, février 1937, p. 18 et 20). A propos des travaux de H. Cavaillès sur la vie pastorale pyrénéenne : « M. Cavaillès ... a senti ... très vivement la solidarité du présent avec le passé. En lisant ces pages si riches en particularités significatives de mœurs et de structure sociale, on se prend à réfléchir sur l'infinie diversité du pays, si uni cependant, que nous appelons le nôtre, à se dire, une fois de plus, qu'il n'y aura de véritable histoire de France que celle où l'on verra justice rendue à ces profondes variétés régionales » (1932, p. 498). Sans « tracé de l'évolution », « point d'explication véritable », par exemple, de la répartition de la propriété, des problèmes du paysage bocager ou bien des « faits d'habitat, dont l'interprétation supposerait une enquête prolongée fort loin dans le recul des temps, avec l'aide d'une alliance concertée de disciplines ». Il faut sentir, « avec toute la force voulue, de quel poids le passé pèse encore sur ces campagnes » (1942, II, p. 79-80). Aucune étude de la vie rurale ne peut laisser dans l'ombre « l'évolution de la structure sociale, si étroitement liée pourtant à l'évolution proprement agraire », donc négliger la seigneurie, les classes sociales, les « vicissitudes du groupe familial » (1943, III, p. 94)

Le livre de l'abbé M. CHAUME, *Les origines du duché de Bourgogne*, 2e partie, *Géographie historique*, fasc. 3, « met en lumière, avec les traits permanents qu'imposent le milieu naturel ou les traditions humaines, promptes aux reviviscences, la mouvante souplesse de cette "géographie historique" ancienne qu'on nous présente parfois comme déterminée immuablement par les fatalités du sol. Invitation, une fois de plus, aux historiens — à ceux en particulier de la vie régionale — de se souvenir que leur discipline est science en même temps d'une tenace mémoire et d'un perpétuel changement » (1932, p. 504).

Ainsi la chronologie est nécessaire. L'historien doit s'efforcer de pXXII toujours dater ses références : ne pas le faire, « c'est pêcher contre l'esprit même d'une science d'évolution » (1936, p. 491). Un défaut de chronologie exacte indispensable amoindrit la portée des recherches (1937, p. 83). A propos des interpolations dans les censiers carolingiens : « Que, parmi tous les dangers dont la menace pèse sur nos enquêtes, le plus grave peut-être soit d'attribuer un document ou une fraction de document à une époque différente de celle qui était réellement visée, point n'est besoin d'y insister longuement : pour une science d'évolution, est-il pire crime que de construire des courbes

fausses ? » (1935, p. 452). En histoire rurale également, éviter à tout prix « l'anachronisme ». « L'“historien” fera toujours sagement de chercher à comprendre les catégories mentales du passé, plutôt que de les déclarer, en vertu de ses catégories à lui, confuses ou absurdes » (*Liberté et servitude* ..., p. 87, note 201).

Un « voile de conceptions juridiques toutes faites, empruntées à d'autres civilisations que celles qu'il s'agissait d'observer, a troublé la vue de bien des médiévistes, empressés à appliquer aux sociétés du passé un concept de la propriété qui leur était profondément étranger » (1933, p. 398). « Il est possible, je crois, de se représenter assez nettement les principes de méthode que, mis en face des réalités sociales qui se cristallisent dans des règles de droit, l'historien doit s'efforcer d'observer : j'entends pour peu qu'il veuille pénétrer vraiment jusqu'à l'humain. Il faut d'abord éviter de porter telle quelle, dans l'analyse du passé, la mentalité d'un juriste formé par notre droit d'aujourd'hui. Il convient, par suite, de n'appliquer à ce passé qu'avec la plus grande circonspection notre nomenclature ou une nomenclature artificiellement inspirée de nos habitudes actuelles ... Quant il s'agit d'une société, comme celle du haut moyen âge, dont la langue technique était à la fois flottante et mal adaptée aux faits, une autre précaution encore s'impose. Derrière le latin des chartes, il faut s'efforcer de retrouver les réalités qu'il ne traduit généralement qu'en les déformant ... C'est par une stricte analyse historique du lexique que devrait commencer toute étude sur le classement juridique des hommes. Ce classement, d'ailleurs, qu'est-il, en somme, sinon l'image qu'une société donnée s'est faite d'elle-même ? Disons-mieux : les images. Car ces représentations différaient entre elles, souvent très fortement, selon qu'elles prenaient naissance dans tel ou tel groupe social. La plus nette, la plus stable, sinon la plus exactement modelée sur les faits, était, d'ordinaire, celle que construisaient les juristes. Mais la pire erreur de 1'“esprit juridique”, maladroitement appliquée, serait de ne vouloir voir une époque que par les yeux de ses hommes de loi. » D'ailleurs, au haut moyen âge, en France du moins, « l'homme de loi était une espèce à peu près inconnue » (1942, II, p. 51-53). pXXIII

« Le droit écrit n'est pas tout le droit » (1943, III, p. 108). Mais pas d'excès inverse. « ...Regarder vers la vie, plutôt que vers le droit. D'accord. Toute la question, cependant, est de savoir si la vie est vraiment séparable du droit ... Craignons, en un mot, que les incontes-

tables excès d'une historiographie de juristes n'aboutissent, par réaction, à l'exagération contraire : je veux dire à l'oubli de la place tenue, dans le destin des hommes, par ces réalités très concrètes, et d'ailleurs éminemment changeantes et contingentes, que furent les définitions, en droit, de leurs statuts, de leurs pouvoirs, du permis et du défendu » (1938, p. 148-149). Ainsi « l'histoire des forêts ... est trop complexe pour se laisser enfermer dans une simple antithèse entre deux types d'habitudes agraires ou de mentalité collective et, si les problèmes proprement juridiques n'y sont assurément point tout, il y aurait un grave péril à les passer sous silence » (1936, p. 259). En somme, « un certain exclusivisme dans le point de vue juridique a fait beaucoup de mal aux études rurales, mais il serait fâcheux de tomber, comme l'ont fait sous l'influence de la géographie humaine certains auteurs récents, dans un exclusivisme contraire » (lettre du 16 avril 1931, *Mémorial Strasbourg*, p. 203).

Nécessité d'une nomenclature

Marc Bloch a souvent insisté sur la nécessité d'établir une nomenclature en histoire rurale également. A propos du terme « culture temporaire », qu'il avait proposé, « il y a, semble-t-il, tout intérêt à introduire, dans le vocabulaire de l'histoire agraire, un peu de clarté et d'uniformité » (1934, p. 406). « L'urgent serait d'adopter une bonne fois l'étiquette et de s'y tenir. Une science a besoin d'une nomenclature : ne serait-ce qu'afin de ne pas laisser échapper ce que les phénomènes, dans les divers champs d'observation, ont de commun » (1934, p. 478). Même idée, 1937, p. 394.

« L'avenir de la méthode comparée n'est-il pas attaché avant tout à l'établissement d'un vocabulaire rationnel, enfin substitué à ce que j'oserai appeler le vocabulaire d'impressions, auquel nous sommes actuellement réduits ? » (1936, p. 591). « Féodal » est trop souvent employé au lieu de « seigneurial ». Il faut que les « historiens de sociétés différentes ... n'expriment par les mêmes noms que les mêmes choses » (1939, p. 434). « Il faudra bien qu'un jour nous fassions comme les physiciens : j'entends que nous nous décidions, nous aussi, une bonne fois, à définir nos “unités” » (1942, I, p. 111). De même, « on peut préférer telle ou telle expression. L'important est de

s'entendre. Il est impossible de laisser à chaque érudit le soin de se forger son langage. Nous faudra-t-il, comme naguère aux physiciens, un congrès ? » (1942, II, p. 55). À propos de l'expression « vaine pâture » : pXXIV « La terminologie ... est, pour nos sciences, une indispensable condition de bonne classification » (1941, p. 164). « Ne nous lassons pas de rompre des lances en faveur d'une exacte nomenclature ; elle n'est pas moins indispensable à la géographie agraire que, par exemple, à la géographie tectonique » (1942, II, p. 79).

Marc Bloch ne rougit pas d'une « querelle de mots » puisque, « selon une règle presque constante, le débat sur les mots atteindra, en fin de compte, les choses ». À propos de l'emploi du mot "domaine", dans le sens de toute la seigneurie foncière au lieu de le réserver à la portion du sol à exploitation directe, par opposition aux tenures, « je regrette, je l'avoue, qu'un des rares termes à peu près précis dont le mauvais vocabulaire du moyen âge nous offre la disposition se trouve ainsi détourné de sa valeur authentique. Il est souvent nécessaire de se forger une nomenclature inconnue aux documents ou de mieux délimiter, lorsqu'elle est par trop vague, celle dont ils se servaient ; il n'est jamais bon, je crois, de les contredire » (1935, p. 454). « Je n'entends nullement affirmer ... que "domaine" ait toujours été rigoureusement employé dans l'acception que j'indique ... Mais il ne suffit pas de constater les prétendus caprices de la langue. Car les glissements de sens, si étranges qu'ils puissent parfois paraître, ont toujours leur raison d'être dans l'esprit du sujet parlant » (1935, p. 454).

Méthode comparative

« Le métier d'historien et, particulièrement d'histoire des classes économiques, a, comme tout métier, ses méthodes. Celles-ci sont étrangères à tout mystère et tout ésotérisme. Elles s'apprennent par l'enseignement sans doute, ... mais aussi par des lectures largement dirigées (et non seulement vers les œuvres de "purs" historiens), par l'usage surtout d'un bon clavier de comparaisons » (1940, p. 150). Sans cesse, Marc Bloch a rappelé la nécessité de pratiquer, en histoire rurale comme ailleurs, l'histoire comparée. « Pour bien comprendre son chez soi et en saisir jusqu'aux originalités, le mieux est quelquefois de se, résigner à en sortir » (1935, p. 323). Aucun pays d'Europe

ne doit faire « figure de vase clos » (1938, p. 462). L'histoire rurale française ne peut être comprise qu'« intégrée dans l'ensemble des phénomènes européens » (1941, p. 46). C'est vrai pour toutes les époques : ainsi, dans la première moitié du XIXe siècle, l'élevage prospéra beaucoup en Côte-d'Or : « Sans doute, pour le comprendre, faudrait-il regarder du côté des prix du bétail ; leur hausse relative paraît bien avoir été, à l'époque, une phénomène européen, dont l'explication demanderait, à son tour, une nouvelle enquête ; mais le cadre dépasserait ici, de beaucoup, celui d'un département » (1933, p. 492). pXXV

Pour l'« interprétation des paysages agraires français », il faut que l'historien ou le géographe « étende son horizon à une zone européenne plus vaste encore, au delà de ces frontières politiques qui, ici, sont dépourvues de toute signification. Nos champs ouverts et allongés ne sont pas séparables de la *champaign* anglaise, par exemple, ni notre bocage du *woodland* de là-bas » (1934, p. 487). « Problèmes du paysage rural français. Disons mieux, européen. Enclos, champs irréguliers, champs allongés, agriculture individualiste ou servitudes collectives : autant de réalités, en effet, qui se retrouvent et s'opposent bien au delà de nos frontières ; et sans doute, là comme ailleurs, le plus sûr moyen de comprendre la France est-il d'en sortir quelquefois », et ici Marc Bloch fait de longues comparaisons avec les campagnes anglaises (1936, p. 273).

Ainsi, la transformation de la seigneurie aux Xe, XIe et XIIe siècles, son allotissement, le passage « de la grande exploitation domaniale à la rente du sol » forment un problème de « l'histoire comparée des sociétés européennes ». « La solution n'en saurait être attendue que d'une comparaison, systématiquement établie, entre les divers développements nationaux ou régionaux », en prenant comme point de départ l'évolution française. « Car, lorsque nous serons parvenus à dater exactement les différentes évolutions régionales et à apprécier leur ampleur, il nous deviendra possible, comme par une expérience naturelle, d'éliminer certains facteurs et de peser la valeur relative des autres ... Il y faut une enquête menée sous des directives communes, par des savants de tous pays. Une fois de plus la nécessité s'impose à nous d'unifier nos questionnaires » (*Bulletin of the International committee of historical sciences*, février 1933, p. 122 et 126).

Des faits mystérieux s'expliquent par d'autres plus récents et beaucoup mieux connus. Par exemple le Yorkshire aux XII[e] et XIII[e] siècles, connut un intense mouvement de défrichement, en deux temps. Les pionniers découpaient des champs isolés, ensuite insérés dans le système régulier de l'*open-field* : la parcelle était alors « morcelée selon le dessin habituel et soumise aux servitudes collectives ». « Ainsi le Yorkshire, comme par une expérience spontanée, nous offre, à la pleine lumière de l'histoire, l'exemple de ce passage de l'occupation irrégulière à l'occupation collectivement disciplinée que, sans doute, sur bien d'autres points de l'Europe, dérobe à nos yeux le mystère d'âges privés de documents écrits » (1936, p. 275). « Comment un travailleur habitué à manier nos documents agraires, si pauvres sur les origines de l'occupation du sol, lirait-il sans une sorte de frémissement les chapitres, pleins de suc, que la loi de l'Upland [en Suède, loi promulguée en 1276] renferme sur la constitution des villages neufs et de leurs terroirs ? » (1940, p. 248). La Bulgarie offre, presque pXXVI de nos jours, des exemples de dissolution d'antiques communautés familiales et de transformation de hameaux (1942, 1, p. 118-119). « L'historien des choses agraires » trouvera en Tchécoslovaquie « l'occasion de rapprochements bien suggestifs avec les institutions du reste de l'Europe » (1932, p. 302). A propos des travaux de J. Berque sur le Maroc rural, « un historien, familier avec les réalités rurales de tout autres cieux, est ... bien placé pour dire le profit que ses propres enquêtes tireront de ce voyage, sous la conduite d'un bon connaisseur, en terre marocaine » (1942, II, p. 65-66).

Des précautions s'imposent dans les recherches d'histoire comparée. « Il faut, cela va de soi, se garder soigneusement de confondre la méthode comparative avec le raisonnement par analogie. Elle exige, au contraire, pour être correctement pratiquée, une grande sensibilité aux différences » (1942, II, p. 51). Il convient de ne jamais perdre de vue la « perception des différences entre milieux sociaux, qui est la raison d'être même, comme la sauvegarde, de toute étude comparative », de « définir à leurs points de départ » les notions qui correspondent aux termes. L'histoire ne s'édifiera « grâce à une comparaison raisonnée que si, sans omettre de penser au plan d'ensemble, nous savons procéder, de proche en proche, par expériences soigneusement triées et analysées dans leurs particularités comme dans leurs similitu-

des » (1939, p. 439-440). Un vocabulaire rationnel est une condition indispensable de l'histoire comparée (1936, p. 591, 1939, p. 434).

Méthode régressive

Il faut faire un « large emploi de cette méthode régressive ». « Il me paraît que lorsqu'il s'agit d'élucider les "origines" d'un fait social, il y a toujours un gros danger à en aborder l'étude par sa période de genèse. L'embryologie est une admirable science ; mais elle n'a de sens qu'une fois connu d'abord, du moins sommairement, l'être adulte. Une institution comme le servage, c'est, en premier lieu, à son moment de plein épanouissement qu'il convient de la saisir : faute de quoi, l'on s'expose à rechercher les prémices de choses qui jamais n'existèrent » (1935, p. 214). Même idée, 1936, p. 277, et dans la *Cambridge economic history*, p. 224. Dans l'histoire des origines seigneuriales, « Impossible de ... suivre strictement l'ordre chronologique. Autant vaudrait partir de la nuit. C'est du moins mal connu qu'il faudra partir, recueillant un par un les divers indices qui peuvent aider à comprendre un plus lointain et obscur passé » (*Cambridge economic history*, p. 227). Pour l'histoire rurale d'une région, une excellente étude géographique, « dont l'horizon, très naturellement, se borne au présent ou à un très proche passé, fournira le meilleur pXXVII des points de départ » (1936, p. 319). De la méthode régressive, « il y aurait cependant un grave danger à en faire une application en quelque sorte mécanique. Toutes les fois que l'état de la documentation ne nous fait pas une obligation de lire l'histoire à rebours, il semble plus conforme à l'ordre naturel des choses de suivre tout unimement le cours du temps — plus économique aussi », pour éviter des répétitions (1934, p. 83).

Réalités humaines. Le concret

A trop de travaux historiques, on peut adresser le « grave reproche ... de se tenir, trop souvent, loin du concret ... Trop d'institutions, pas assez de réalités humaines » (1935, p. 427). Derrière le côté juridique, il faut déceler « l'arrière-plan social » (1935, p. 516), distinguer « entre les approximations successives de la terminologie et l'évolution

des réalités » (1942, I, p. 106). Le sujet doit être « nettement dégagé du schéma juridique pour être porté, avec décision, sur le plan social et humain » (1934, p. 200). Avoir le « goût du document », c'est, comme l'a si bien vu et exprimé Michelet, avoir le « goût de la vie » (1940, p. 155). Il faut « rappeler deux grandes banalités ou qui devraient être telles : qu'un nom d'homme ou de lieu, si l'on ne met derrière lui des réalités humaines, est, tout bonnement, un vain son ; qu'aux yeux de l'historien un fait existe seulement par ses liaisons. Être “précis”, c'est se tenir proche du concret ; ce n'est pas étiqueter, à tour de bras, des tiroirs vides » (1940, p. 62). « L'histoire administrative ... sans lien aucun avec le substrat social, demeure quelque chose de désespérément exsangue ... Quel plaisir ... saurait-on trouver à l'histoire si l'on n'a pas le goût de l'humain ? » (1938, p. 185).

Marc Bloch blâme « ces érudits pour qui le paysan d'autrefois ne semble avoir existé qu'afin de fournir l'occasion de plaisantes dissertations juridiques ». Ces paysans qu'on rencontre au détour des documents doivent être vus et montrés comme « des êtres de chair et d'os, qui peinaient sur de vrais champs, supportaient de vraies fatigues et dont la mentalité, souvent bien obscure à nos yeux, comme déjà sans doute, aux leurs mêmes, n'en offre pas moins à l'historien un admirable sujet d'étude et de résurrection » (1938, p. 147). L'homme du passé ne doit pas être « un vain fantôme, sans rapport aucun avec les êtres de chair et d'os qui sont les vrais clients de l'histoire » (1937, p. 304). De même, 1935, p. 407-408. « L'observateur du passé n'a pas besoin de ses yeux seulement pour les user sur de vieux grimoires. Il lui faut aussi les ouvrir tout grands au spectacle du monde matériel. Ainsi réussira à se construire, peu à peu, une histoire telle que nous la rêvons ; une histoire capable de prendre l'être humain tout entier, avec les choses qu'il a créées et qui le commandent ; pXXVIII une histoire qui, selon le mot d'Olivier de Serres, ... ne soit pas, comme les discours sur le “mesnage champestre”, lorsqu'ils n'ont que les livres pour garants, condamnée à se “bastir en l'aër” » (Catalogue de l'exposition *Les travaux et les jours* ..., p. 10). Bien des suggestions et hypothèses devraient être « une bonne fois soumises à l'épreuve du concret » (1942, 1, p. 120, 1935, p. 424). À propos de L. VAILLAT, *Ile-de-France, vieille France,* 1941, « petit livre aéré, sensible et juste d'accent » ; « une histoire qui ne sait pas reprendre contact avec la terre, la nature, l'eau, l'arbre, les nobles maisons et les solides églises — sans oublier

le ciel, puisqu'on est en Ile-de-France — cette histoire-là n'est que mort » (1941, p. 108).

Voici l'opposition des deux types de dessin parcellaire. « C'est déjà beaucoup que de la saisir. Les textes, à eux seuls, y seraient impuissants. Heureusement, l'histoire ne vit pas, ne doit pas vivre que de parchemins noircis ou de vieilles pierres. Les paysages aussi sont, à leur manière, des documents » (1934, p. 489). « La marque, partout visible, de l'activité humaine, est un des attraits les plus certains de nos paysages et l'on ne conçoit guère que l'observateur puisse tirer de leur spectacle tout le profit et le plaisir auxquels il est en droit de s'attendre si on ne l'aide à y lire l'empreinte du passé, étroitement solidaire, d'ailleurs, du présent » (1940, p. 165). « À qui sait à la fois lire les documents du passé et regarder vivre le présent nos villages offrent bien des sujets d'étude, qui, parfois, vont loin » (1933, p. 232). Cette « singulière carence de tout élément concret » se constate, par exemple, dans des travaux de linguistique. Les historiens n'auront guère de « leçons utiles à tirer d'un exposé où les faits sont présentés à peu près en dehors de tout classement et sans que les liaisons, soit avec les phénomènes de structure sociale, soit avec les réalités matérielles elles-mêmes se trouvent jamais mises en relief ... ». Souci qui se manifeste dans W. v. WARTBURG, *Évolution et structure de la langue française*, 1934 (1936, p. 303).

Au contraire, Marc Bloch se réjouit quand l'exposé atteste « un sens très juste de la vie sociale dans toutes ses nuances » (1931, p. 470), « une véritable intelligence des faits sociaux » (1933, p. 492). Il loue les auteurs de « ne jamais perdre de vue le concret » (1934, p. 472), d'avoir le « sens du concret » (1932, p. 520, 1934, p. 405, 1943, III, p. 108), de l'« humain » (1938, p. 147), de montrer, « sous la lucide objectivité de l'analyse, comme un frémissement d'humaine sympathie » (1932, p. 520). Nous revenons ici à ce compartimentage des disciplines, si souvent combattu par Marc Bloch, qui met aussi en cause, dans cette recherche du concret, l'expérience personnelle. « Regarder : science nécessaire à tous, ruais — ne cessons pas de le redire — particulièrement indispensable aux historiens » (1940, pXXIX
p. 166). La guerre en 1939-1940, ravivant ses souvenirs de 1914-1918, lui fait écrire qu'il « est indéniable qu'à plus d'un citadin les années passées sous l'uniforme bleu horizon ont fourni l'occasion de pénétrer, beaucoup plus avant que de hâtives vacances ne lui avaient

jamais permis, dans l'intimité de la nature et des champs » (1940, p. 165). « Hâtives vacances » — Marc Bloch pensait aux historiens formés et vivant à la ville. Leur devoir est, s'ils abordent l'histoire rurale d'agir comme le fit par exemple, H. Cavaillès pour ses études sur la vie pastorale et agricole dans les Pyrénées, c'est-à-dire de poursuivre des recherches avec un soin et une patience extrêmes, dans les archives certes, mais tout autant sur le terrain (1932, p. 498).

Les historiens privilégiés sont ceux qui ont, à la fois, « le goût du passé et le contact direct de la vie régionale » (1935, p. 331), qui bénéficient, par leur origine ou leur métier, d'une « solide familiarité avec les réalités de la vie rurale » (1943, III, p. 111). Parmi les motifs d'intérêt des livres de L. Gachon, *Les Limagnes du Sud et leurs bordures montagneuses*, et *Une commune rurale d'Auvergne du XVIII*^{e} *au XX*^{e} *siècle : Brousse-Montboissier*, il y a, en premier lieu, que « jamais ... la vie rurale n'avait encore, chez nous, été analysée par un auteur qui fût si parfaitement armé pour la comprendre : armé, je veux dire, à la fois, de connaissances scientifiques remarquablement précises et d'une expérience du concret où, à la compétence technique s'associent, visiblement, les souvenirs les plus directement humains ... Constamment, nous touchons du doigt les liaisons : entre le cadre naturel et l'activité humaine, comme entre les diverses manifestations de celle-ci » (1941, p. 33). Cet historien vivant très près de la campagne peut être un instituteur, comme A. Dubuc, auteur d'une excellente étude sur le glanage en Normandie (1943, III, p. 110-111) ou un notaire, comme G. Segret, notaire dans la Haute-Auvergne, à Blesle (Haute-Loire), « successeur de ces vieux tabellions qui se transmettaient, de génération en génération, le secret des fortunes » et chez qui la profession même a développé « un sens aigu de ce qu'on pourrait appeler l'aspect social des réalités juridiques » (1935, p. 330).

Précisions numériques

Apparemment, les chiffres sont en histoire rurale, comme ailleurs, un élément merveilleux, indiscutable, de connaissance. En fait, les données numériques manquent souvent et, surtout, quand elles existent, le maniement en est fort délicat. Leur emploi maladroit a donné lieu aux graves erreurs et fait naître de dangereuses illusions : « En

matière de statistique historique, nous avons été si souvent échaudés ! » (1931, p. 463). Pour l'histoire des prix, voir chap. IV. pXXX Marc Bloch a attiré notamment l'attention sur « l'emploi et l'interprétation des données statistiques ». Il faut « les soumettre à critique ... les statistiques agricoles, en particulier, sont loin de mériter une aveugle confiance ». Les cartes, les nombres-indices, les graphiques sont les « procédés d'expression statistique, seuls capables de rendre sensibles aux yeux et à l'esprit des résultats sans cela bien difficiles à peser » (1933, p. 493). Critique des statistiques agricoles officielles françaises, par R. MUSSET, 1933, p. 285-291.

Histoire rurale régionale et histoire locale

« Que des monographies régionales, appuyées sur l'érudition la plus solide et nourrie d'une large culture historique, soient seules capables de nous restituer peu à peu, dans sa vivante diversité, l'image de l'ancienne société française — parlons mieux : de la société française de tous les temps, présente comme passée — il n'est pas de vérité dont l'évidence s'impose avec plus d'éclat à tous les historiens » (1932, p. 73 ; 1935, p. 332). « Une étude d'histoire rurale peut avoir deux types de cadres : une seigneurie, une région. L'un ou l'autre procédé a naturellement ses avantages et ses inconvénients. Si vous étudiez une seigneurie, vos documents sont déjà en bonne part réunis (en bonne part seulement, car il faut naturellement jeter un coup d'œil sur les chartriers voisins, voir à Paris les documents royaux ...). De plus, vous plaçant au centre même de l'exploitation, vous en déterminerez plus aisément les principes, les vicissitudes, le rôle de l'histoire financière ... Mais, un gros inconvénient : les documents ne vous donnent de la vie rurale qu'une image assez fragmentaire, parfois trompeuse, ne vous permettent guère de saisir les phénomènes de masse. En outre, l'unité géographique, si nécessaire à toute étude agraire, vous manque. En général, les possessions d'une grande seigneurie, — et on ne peut guère s'attacher qu'à celles-là, — sont dispersées entre plusieurs régions naturelles fort différentes. Je préférerais donc vous voir choisir une étude d'ordre régional ... Les documents sont plus dispersés ; il est plus difficile d'en apprécier d'avance l'étendue ; en règle générale, ils seront plus abondants, et votre étude risquera de vous mener un peu plus loin que vous ne l'aurez pensé d'abord ... Il faut

donc se limiter à un cadre qui ne soit point trop large. Les frontières en seront difficiles à déterminer. Il est absurde de se cramponner à des frontières administratives prises dans la vie du présent ; il ne l'est guère moins de se servir des frontières administratives du passé, par exemple, comme le font certains érudits, de celles des circonscriptions ecclésiastiques ... Il faut que le pays choisi ait une unité réelle ; il n'est pas nécessaire qu'il ait de ces frontières naturelles qui n'existent que dans l'imagination des cartographes à pXXXI l'ancienne mode ... Il sera essentiel d'aborder cette étude avec les éléments d'un questionnaire à poser aux documents » (lettre du 31 octobre 1930 à R. Boutruche, *Mémorial Strasbourg*, p. 202-.203).

Marc Bloch pensait que « seule la collaboration de nombreux travailleurs provinciaux pouvait permettre d'élaborer peu à peu, l'histoire de nos campagnes » (1943, III, p. 110-111). Analysant quelques histoires récentes de villages, il écrit qu'il faut « suivre avec sympathie le grand labeur de minutieuses enquêtes qui, sans bruit, se poursuit dans nos provinces ... Nous tous, historiens de métier, voués généralement à des recherches de rayons plus vastes, nous avons grand besoin de ces patients défricheurs ». L'histoire locale peut ainsi se définir « une question d'histoire générale posée aux témoignages que fournit un champ d'expériences restreint ». Marc Bloch admet parfaitement que les auteurs d'histoires de villages, par « pieux sentiments de fidélité envers le sol et les ancêtres » et pour l'« instruction des habitants actuels », « retiennent volontiers un grand nombre d'anecdotes qui, vues de plus loin, risquent de sembler médiocrement significatives, qu'ils s'appliquent à ne négliger aucune des gloires du petit pays ». « L'historien professionnel qui, pressé de récolter des faits directement utilisables pour son propre travail, manifesterait quelque mauvaise humeur devant une accumulation de détails, à son gré oiseux, trahirait simplement une grande inintelligence d'un effort très propre au contraire, par les liens qu'il fait sentir entre le présent et le passé, à servir l'esprit historique » (1933, p. 472).

Mais l'historien est souvent en droit de formuler d'autres reproches à certaines études d'histoire locale : « Trop d'histoire générale, puisée dans des manuels, pas toujours recommandables ; pas assez d'histoire particulière puisée aux sources originales » (1930, p. 96). Et inversement des études consciencieuses, livrant des documents originaux, n'ont pas la portée désirable, « faute de méthode, ... faute d'une

connaissance assez poussée des livres et des instruments de travail, faute d'une orientation de recherches assez précise » (1934, p. 322), par ignorance d'ouvrages où les auteurs auraient trouvé « tant d'instructifs éléments de comparaison », en d'autres régions (1943, III, p. 111-112). « Au vrai, penser par problèmes est peut-être ce qui manque le plus à ces érudits, par ailleurs si dignes d'une profonde estime ... Il est naturel, il est sain que leurs livres abondent en détails dont l'intérêt n'a qu'une valeur locale : car c'est par là que s'entretient, dans ces petits groupes, le sens du passé ... Cependant, pour comprendre et faire comprendre la plus particulière des évolutions, il n'est de meilleur moyen que de la regarder de haut et de lui poser des questions dont l'énoncé devrait être emprunté à des études plus générales. Reste à savoir si ces études fournissent toujours le questionnaire pXXXII qu'il faudrait » (1936, p. 593-594). Même idée dans une lettre du 21 décembre 1933 à R. Boutruche (*Mémorial Strasbourg*, p. 204). Rappelons J. LEVRON, *Comment préparer une étude d'histoire communale*, 1941 (P. LEUILLIOT, 1944, VI, p. 105-106).

A la suite du mauvais exemple donné par tant de ces « études générales », l'étonnant oubli de l'agriculture réelle, des assolements et des techniques agricoles est « particulièrement fréquent chez une catégorie spéciale d'écrivains : ces historiens non professionnels qui ... entreprennent de raconter le passé de leur village natal ou de leur petite région ; beaucoup d'entre eux cependant, directement mêlés à la vie des champs, ont de la pratique rurale une connaissance que les savants en chambre peuvent leur envier. Que ne mettent-ils leur intelligence des choses de la terre au service de l'étude du passé ! Mais non : on croirait qu'ils tiennent ces basses préoccupations pour au-dessous de la majesté de Clio et que, pudiquement, ils passent devant les tas de fumier en se bouchant le nez ... lacunes ... dans les recherches de tant d'amateurs, si consciencieux cependant et si désireux de bien faire » (1930, p. 97-98). « Trop longtemps nos sociétés savantes ont manifesté quelque mépris aux choses des champs » (1934, p. 469). De cette « réalité » locale, on ne doit pas se laisser aller à éliminer précisément les « éléments les plus concrets. Et d'abord le sol ». Marc Bloch souhaite pour chaque histoire de village un ou plusieurs croquis topographiques : site, emplacement du village et de ses écarts, limites du terroir, marchés, centres de seigneuries ou de judicatures, centres ecclé-

siastiques, plan des agglomérations, divisions du terroir, répartition des cultures, des pâtis et des bois, le communal, une carte des sols, « quelques exemples peut-être de la morphologie des exploitations ». « Vous cherchez à faire revivre sous nos yeux un groupe paysan : comment y parvenir si vous ne nous montrez d'abord la terre nourricière sur laquelle il a modelé son activité et qui, à son tour, transformée par les hommes à leur image, révèle, jusque dans le dessin de ses champs, la structure sociale de la petite collectivité dont elle forme la cellule ? » Quand il n'y a ni « plans seigneuriaux », ni le « précieux cadastre par nature de cultures », il existe toujours le cadastre, « antérieur aux grandes transformations de l'âge moderne ».

Ne pas parler de “vie rurale”, sans qu'il soit question d'« agriculture au sens précis du mot ». Il ne faut pas, après avoir lu un livre d'histoire locale bretonne, par exemple, ignorer « comment les champs sont faits, s'ils sont enclos ... et quand ont été introduits les fourrages artificiels ... C'est fausser l'histoire des paysans que d'en effacer la charrue ou la fourche ». « La recherche sociale doit demeurer la préoccupation essentielle des historiens de nos villages ... Dans le passé, pXXXIII un grand fait de structure frappe les yeux : la seigneurie ... A vrai dire, l'aspect juridique des institutions qui est, dans les documents, le plus aisément accessible, semble avoir surtout retenu l'attention des chercheurs. L'économie seigneuriale est scrutée de beaucoup moins près. Aussi bien, son étude ne pouvait guère être séparée de celle de la possession du sol en général : beau sujet, d'une portée décisive pour l'intelligence de nos sociétés rurales, et pourtant trop souvent sacrifié » (1933, p. 473-475). Toute étude régionale devrait accorder une large place aux phénomènes « d'habitat, de peuplement, de défrichement » (1931, p. 594). Oubli en histoire locale de l'agriculture (1936, p. 593), de la technique agricole (1932, p. 320).

A ces travaux insuffisants sur ce point, Marc Bloch en oppose d'autres qu'il présente en modèles. Paul Raveau (1846-1930) dirigea de vastes exploitations agricoles dans son Poitou et en Algérie. Il vint par la « pratique » à l'histoire économique. A quatre-vingts ans, en 1926, il publia son beau livre sur *L'agriculture et les classes paysannes en Haut-Poitou au XVIe siècle.* « Aux études d'érudition, M. Raveau n'apportait pas seulement une étonnante patience ... ; derrière les documents en apparence les plus secs, il savait découvrir la vie : don de double vue, inné probablement chez les vrais historiens, mais au-

quel les leçons de son passé lui permettaient d'unir un sens singulièrement avisé des réalités économiques. Son exemple montre ce qu'on peut attendre de nos admirables travailleurs locaux ; entre tous — pour peu qu'ils consentent à mettre au service de l'histoire leur expérience à la fois du terroir et de l'action pratique — ils apparaissent capables de nous ouvrir l'intelligence des anciennes sociétés françaises » (1931, p. 245). L'exemple des excellents travaux de Gabriel Jeanton, président du Tribunal civil de Mâcon (1881-1943), « atteste avec éclat la valeur de l'érudition régionale quand à la sensibilité d'un amateur de souvenirs le chercheur sait allier la pleine possession des instruments critiques » (1936, p. 262).

Géographie physique et histoire rurale

Le relief n'est qu'un des facteurs de « l'analyse, véritablement fondamentale, des sols », dans J. DESPOIS, *La Tunisie orientale* ..., 1940 (1941, p. 163). Cependant, « juste critique de l'explication par les conditions du sol », trop souvent confondu avec le sous-sol, dans L. POIRIER, *Bocages et plaine dans le sud de l'Anjou, Annales de géographie*, 1934, p. 22-31 (1936, p. 273). A. PERPILLOU, *Le Limousin : étude de géographie physique régionale*, Chartres, 1940, analyse la « base physique de la vie limousine », en particulier « ces "types de temps" dont l'étude, aux mains des géographes, tend heureusement à se substituer, de plus en plus, aux anciennes méthodes d'une climatologie pXXXIV trop disposée à morceler les divers éléments du climat et, parfois, à se contenter de moyennes. N'est-ce pas le "temps qu'il fait", dans son intégralité et dans sa réalité, souvent brutale, dont l'homme subit, avant tout, les contre-coups ? » (1942, II, p. 77).

Ethnographie, folklore et histoire rurale

Marc Bloch conseille la prudence à ce point de vue : « La prospérité des grandes théories ethnographiques, chères à tant de savants allemands, était attachée à une condition tout à fait impérieuse : que les auteurs jamais ne sortissent d'un certain domaine ethnique, ou prétendu tel » (1934, p. 481). Mais il a attaché toujours plus d'importance au folklore, à l'étude des « techniques et traditions rurales » (1939, p.

448). Pour les origines de la seigneurie, il a finalement fait appel aux comparaisons d'ordre ethnographique et pensé que certaines obligations envers le seigneur étaient en réalité la survivance de très vieux rites auxquels avaient présidé les anciens chefs, prédécesseurs de ce seigneur (*Cambridge economic history*, p. 263-264). Au 1er Congrès international de Folklore, pendant l'Exposition de 1937, Paris, 23-28 août 1937, sous la présidence du Dr Paul Rivet, congrès « centré autour de quelques grands problèmes », Marc Bloch a participé en particulier aux travaux de la sous-section de civilisation matérielle (maison rurale, animaux de labour et de charroi, procédés de battage et de dépiquage, alimentation traditionnelle, moulin ...). Au Centre rural, « une des plus remarquables réussites de l'Exposition », l'excellent petit musée du Terroir constitué par le groupe d'études de Romenay-en-Bresse, offrait « un enseignement et un exemple » (1938, p. 53). Volume des *Travaux* du Congrès, 1938 (L. FEBVRE, 1939, p. 155-158).

Retour à la table des matières

2. Sources (*page X*)

Un remarquable instrument de travail est l'*État des inventaires des archives nationales, départementales et hospitalières au 1er janvier 1937*, par les soins de P. CARON, 1938 (1940, p. 155). Parmi les documents d'origine ecclésiastique les plus importants pour l'histoire rurale : les pièces des « chartriers » des monastères (1943, III, p. 115), les « formulaires » des officialités, comme ceux des officialités aixoise et marseillaise (XVe siècle), publiés par R. AUBENAS et qui renseignent sur les troupeaux et la vaine pâture (1939, p. 451-452), les « registres de l'Inquisition » (1940, p. 78), les documents relatifs aux léproseries (1931, p. 240) et tous ceux qui concernent la dîme. « En faisant de la dîme une obligation pour tous les fidèles, la législation carolingienne a rendu, involontairement, un bien grand service aux historiens pXXXV de l'agriculture. Désormais, en effet, il ne fut plus guère de modifications, dans le mode d'utilisation du sol, qui ne risquât de mettre aux prises, tantôt les divers décimateurs entre eux, tantôt le décimateur et le redevable. D'où de multiples procès, qui ont, presque nécessairement laissé leurs traces dans les archives. C'est

quand les hommes cessent d'être d'accord que leur histoire devient claire » (1943, III, p. 107). Utilisation de cette source, p. 67, 196.

Importance des “rôles des vingtièmes” pour l'étude de la propriété (1932, p. 321), des archives communales, comme le montre l'état dressé par J. RÉGNÉ des plus anciennes délibérations municipales des communes ardéchoises (1931, p. 240). Les documents notariaux sont indispensables également pour une « analyse complète de la structure rurale ». L'« extraordinaire richesse de ce genre de témoignage » est attestée, une fois de plus, par la monographie que le Dr P. CAYLA a consacrée au village de Ginestas, en Narbonnais, de 1519 à 1536 (1943, III, p. 111). Documents notariaux provençaux du XIIIe siècle, publiés par R. AUBENAS (1936, p. 454), de la Haute-Auvergne, utilisés par G. SEGRET (1935, p. 330-332). Sur les sources pour l'histoire des prix, voir chap. IV.

Les « usages locaux », « ces petits codes coutumiers des campagnes », toujours en vigueur, ont « une valeur documentaire de premier ordre ; ils nous font toucher du doigt les problèmes mêmes de la pratique », les techniques « agraires » et les « survivances » (1933, p. 584-585, 1936, p. 593). Pour l'histoire rurale, une source importante est « la littérature juridique de l'Ancien Régime. Commentaires des coutumes, recueils de jurisprudence, traités systématiques du droit seigneurial ou féodal ... sont une mine d'une étonnante richesse » (1935, p. 563, 1936, p. 600). Par exemple, tout « historien du droit agraire » trouve grand profit à consulter les *Sources du droit rural*, d'A. BOUTHORS, Amiens, 1865 (1931, p. 71).

Il faut mettre à part une source exceptionnelle : les compoix, registres cadastraux, et les terriers. En 1936-1937, Marc Bloch, professeur d'histoire économique à la Faculté des Lettres de Paris, dirigea à l'École Normale Supérieure, une « conférence de recherches » destinée aux Normaliens, à des étudiants de la Sorbonne et de l'École des Chartes. Elle fut consacrée aux sources de l'histoire rurale française, et principalement aux terriers (1938, p. 302). Voir chap. IV.

Plans parcellaires (p. XI)

En dehors des nombreux articles et notes consacrés à ces plans qu'il jugeait d'importance capitale (voir p. XIV-XV), Marc Bloch a donné ce conseil pour leur utilisation : « Si précieux que soient ces documents, n'oublions pas que, fixant un moment de l'aspect des pXXXVI terroirs, ils ne nous permettent pas toujours à eux seuls de reconstituer la genèse du dessin ainsi saisi » (1934, p. 486). Dans les excellents livres de L. GACHON sur les Limagnes et la commune de Brousse-Montboissier en Auvergne, 1939, « constamment, nous touchons du doigt les liaisons : entre le cadre naturel et l'activité humaine, comme entre les diverses manifestations de celle-ci. Pour tous les travailleurs, en particulier, qui sont appelés à manier les plans parcellaires, il y a là une précieuse leçon de réalisme : M. Gachon, qui en fait un grand et bon usage, ne néglige jamais de les plaquer, en quelque sorte, sur le relief et la carte des sols. Non d'ailleurs qu'il ait, le moins du monde, la superstition du facteur physique » (1941, p. 33). Reproche à des études de ne donner aucun « plan de terroir rural » (1933, p. 392), de n'avoir pas mis à contribution les plans cadastraux du XIXe siècle (1938, p. 520), d'avoir. ignoré les plans cadastraux par nature de culture (1942, II, p. 109-110).

Un texte inédit de Marc Bloch (vers 1935) fournit les indications essentielles sur « la façon d'utiliser les plans parcellaires comme documents de l'histoire agraire ... L'étude des plans est encore dans l'enfance, et, si précieux que soient ces documents, leur interprétation demeure singulièrement difficile ». Après avoir rappelé les diverses catégories de plans de l'Ancien Régime, du Consulat, par nature de cultures, et du Cadastre parcellaire, Marc Bloch en vient aux « précautions à prendre dans l'interprétation des plans ». « 1) Beaucoup de plans sont incomplets dans leurs indications. La plupart des plans cadastraux par exemple (plus rarement les plans d'Ancien Régime) ne portent pas d'indications de cultures. Or toute étude, en particulier, du dessin d'un terroir doit s'attacher surtout aux labours, les distinguer nettement, en tout cas, dés prés, bois, vignes, etc. Le seul recours, en présence de cette lacune, est de s'adresser à la matrice ou à l'état de section (au terrier pour les plans d'Ancien Régime). Autre exemple : beaucoup de plans cadastraux n'indiquent pas si les bornages sont ou non constitués par des haies ou des murs. Or un terroir *d'enclos* est, constitutionnellement, quelque chose de tout à fait différent d'un ter-

roir *ouvert*. 2) Les plans, à de très rares exceptions près, ne portent aucune indication de relief, ni de sol. Impossible, naturellement, de comprendre un terroir sans ces renseignements. Donc toujours comparer le plan parcellaire au moins avec une carte donnant le relief (par exemple, la carte d'État-Major, 50.000e de préférence) ; si possible aussi avec une carte des sols (la carte géologique, malheureusement, est, à cet égard, souvent insuffisante, parce que s'attachant surtout au sous-sol). 3) Ne jamais oublier que les plans donnent l'état du terroir à *un moment donné*. Il est possible ... d'en tirer des renseignements sur un passé plus lointain. Mais non sans précautions, ni pXXXVII souvent sans recours aux textes. Très précieuses sont les comparaisons qu'on peut parfois établir entre des plans divers, de dates différentes : plans seigneuriaux de dates successives, plan seigneurial et plan du cadastre. » Les plans fournissent des renseignements d'importance primordiale sur le dessin du terroir, et également sur les cultures, la répartition de la propriété (par exemple celle du domaine seigneurial et les rassemblements de terres), les mesures agraires et même l'histoire du terroir (notamment par les lieux-dits révélant d'anciens domaines et des cultures disparues). « Le plan, considéré isolément, ne suffit presque jamais à fonder des conclusions valables. Mais aucune étude agraire véritable ne peut se faire sans avoir sans cesse recours au plan, qui tantôt suggère la recherche, tantôt appuie, précise et localise les renseignements tirés d'autres sources. »

Dans ce volume, il sera question des plans de terroirs aux chapitre IV (plans seigneuriaux des XVIIe et surtout XVIIIe siècles), VI (premiers plans cadastraux officiels au XVIIIe siècle) et VII (plans révolutionnaires et cadastre du XIXe siècle).

Mesures agraires anciennes (p. VIII, n. 1)

On dispose maintenant de P. BURGUBURU, Essai d'une bibliographie métrologique universelle, 1932 (H. HAUSER, 1933, p. 383-384). Pour la Normandie : Commandant H. NAVEL, Recherches sur les anciennes mesures agraires normandes : acres, vergées et perches, Caen, 1932 (Société des antiquaires de Normandie), de portée générale. L'auteur conclut en faveur de la stabilité des mesures agraires à travers les siècles : ainsi, deux pièces en 1049, 1282 et 1792 ont toujours

12 et 7 acres (1934, p. 280-282). « Aucune analyse dé la vie régionale » ne doit se concevoir « sans une enquête sur les mesures, sans des cartes des mesures » (p. 282).

Anciens boisseaux du Poitou, 1936, p. 460. Livre carnassière, en usage dans le Sud-Ouest de la France, pour la viande de boucherie et valant environ 3 livres, étudiée par P. BURGUBURU (L. FEBVRE, 1940, p. 281).

Ajouter : H. DROUOT, Pour se débrouiller un peu parmi les anciennes mesures, dans Annales de Bourgogne, 1949, p. 76 (généralités et Bourgogne).

Centres de travail

Albert Demangeon avait fondé un groupe d'études de géographie humaine (branche du Conseil universitaire de la Recherche sociale), qui mit en train trois enquêtes, sur la structure agraire, l'habitation rurale et les étrangers dans l'agriculture française (1936, p. 381). Remarquable activité des historiens tchécoslovaques en histoire pXXXVIII rurale. Le *Bulletin* du Musée agricole était en fait une revue consacrée a cette histoire, avec résumés en français, allemand et anglais, indispensable à l'« historien des choses agraires » (1932, p. 302). V. CERNY, *L'histoire rurale en Tchécoslovaquie*, dans *Annales*, 1929, p. 78.

L'Institut agraire international, de Moscou, fit paraître en 1930 un *Index bibliographique de la question agraire*, index soigneux des articles en douze langues, parus en 1929 sur les problèmes agraires historiques et contemporains (1932, p. 301-302). L'historien de l'agriculture dispose des importantes publications de l'Institut international d'agriculture, de Rome, notamment de la *Revue internationale d'agriculture*, dont la deuxième partie, *Bulletin mensuel de renseignements* .... était une enquête permanente sur la vie agricole (1932, p. 301-302). Liste de ces publications, 1939 (L. FEBVRE, 1940, p. 282-283). Cet Institut a été absorbé en 1946 par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (la FAO), à Rome également, qui fait paraître des statistiques mensuelles et annuelles, ainsi que des études agricoles.

Les musées peuvent être de remarquables « instruments d'étude », comme le montrent les musées ruraux techniques de Scandinavie, musées de plein air et ethnographiques (1930, p. 248-251). De même, les musées agricoles de Tchécoslovaquie (1932, p. 302). Il serait souhaitable de voir des musées analogues en France ; nos « musées de civilisations provinciales » (Strasbourg, *Museon Arlaten* ...) s'intéressent au mobilier, au costume, à l'art populaire, à l'élément pittoresque, plus qu'aux types de maisons et aux techniques rurales (1930, p. 250-251). Mêmes observations pour la publication *L'art populaire en France*, 3e année, Strasbourg, 1931 (1933, p. 77-78). Au Centre rural de l'Exposition de 1937, on voyait un « excellent petit musée du Terroir », constitué par le groupe d'études de Romenay-en-Bresse, mais sans « plan parcellaire du terroir » (1938, p. 53).

Retour à la table des matières

Orientation bibliographique. Supplément
(*pages XV-XVII*)

Retour à la table des matières

Cette liste supplémentaire mise à jour jusqu'en 1955 ne comprend évidemment pas les travaux de Marc Bloch cités plus haut. L'indication du compte rendu dans les Annales figure entre parenthèses après le titre. Si l'auteur n'est pas Marc Bloch, son nom est donné avant la date.

Bibliographie des plans, p. XIV-XV, des anciennes mesures, p. XXXVII, de l'histoire des prix agricoles, p. 160-168.

1. Ouvrages généraux

M. AUGÉ-LARRIBÉ, *La politique agricole de la France de 1880 à 1940*, 1950.

J. BLACHE, *L'homme et la montagne*, 1933 (L. FEBVRE, 1934, p. 406-407).

R. BLAIS (sous la direction de), J. BLACHE, R. DION, R. LIENHART, R. PIOGER, R. ROL, Ch. VEZIN, *La campagne*, 1939 (1940, p. 165-166) ; R. BLAIS, *La forêt*, 1939 (1940, p. 165).

A. J. BOURDE, *The influence of England on the French agronomes*, 1780-1789, 1953.

The Cambridge economic history of Europe from the decline of the Roman Empire, sous la direction de J. H. CLAPHAM et Eileen POWER, Vol. I, *The agrarian life of the middle ages*, 1941, en particulier : R. KOEBNER, *The settlement and colonisation of Europe* ; C. E. STEVENS, *Agriculture and rural life in the later Roman Empire* ; Ch. PARAIN, *The evolution of agricultural technique* ; A. DOPSCH, *Agrarian institutions of the Germanic kingdoms from the fifth to the ninth century* ; Marc BLOCH, *The rise of dependent cultivation and seignioral institutions* ; Fr.-L. GANSHOF, *Medieval agrarian society in its prime*,

§ 1, *France, the Low Countries and Western Germany* ;. H. NABHOLZ, *Medieval agrarian society in transition* ; bibliographies, p. 563-613.

Abbé V. CARRIÈRE (sous la direction de l'), *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale* (certains chapitres parus auparavant comme articles de la *Revue d'histoire de l'Église de France*), I, *Les sources manuscrites*, 1940 (L. FEBVRE, 1942, II, p. 82) ; II, *L'histoire locale à travers les âges*, 1934, dont L. LE GRAND, *Pour composer l'histoire d'un établissement hospitalier* (1931, p. 240) ; III, *Questions d'histoire générale à développer dans le cadre régional ou diocésain*, 1936 (1937, p. 389-390), contient les exposés d'A. LESORT sur la reconstruction des églises après la guerre de Cent Ans (1935, p. 108) et de l'abbé V. CARRIÈRE sur les « épreuves de l'Église de France au XVI[e] siècle », notamment les aliénations de biens fonciers.

L. CHEVALLIER, *Les paysans. Étude d'histoire et d'économie rurale*, 1946.

A. CHOLLEY, *Problèmes de structure agraire et d'économie rurale*, dans *Annales de géographie*, 1946. pXL

A. DAUZAT, *Le village et le paysan de France*, 1941 (Collection *Le paysan et la terre*, fondée par Marc Bloch) (L. FEBVRE, 1941, p. 180-181) ; *La vie rurale en France*, 1946 (L. FEBVRE, 1947, p. 107).

P. DEFFONTAINES, *L'homme et la forêt*, 1933.

A. DEMANGEON, *Études de géographie humaine*, 1942 (L. FEBVRE, 1943, IV, p. 92-93) ; *La France : géographie économique et humaine*, dans *Géographie universelle* de P. VIDAL DE LA BLACHE et L. GALLOIS, VI, 2[e] partie, 1946 et 1948 (L. FEBVRE, 1949, p. 65-72) ; — et G. MAUCO, *Les étrangers dans les campagnes françaises*, 1938.

R. DION, *Essai sur la formation du paysage rural français*, 1934 (1936, p. 256-272) ; *Aperçus généraux sur le paysage rural de la France*, dans *Bull. de la Société belge d'études géographiques*, 1936 (1941, p. 124) ; *Types de terroirs ruraux*, carte de 14 exemples de terroirs français, extraits de plans cadastraux, reproduits avec couleurs et signes conventionnels, pl. 42 de l'*Atlas de France* du Comité national de Géographie, 1936 (L. FEBVRE, 1938, p. 275, avec note de R. DION rectifiant une légende de cette planche) ; *Les principaux types de paysage rural*, dans *La campagne*, ouvrage sous la direction de R. BLAIS, 1939 (1940, p. 165) ; *Grands traits d'une géographie viticole de la France*, dans *Revue d'histoire de la philosophie* ..., Lille, 1944 et *Publications de la Société de géographie de Lille*, 1948-1949 (L. FEBVRE, 1947, p. 284-287) ; *La part de la géographie et celle de l'histoire dans l'explication de l'habitat rural du Bassin Parisien*, dans *Publ. Soc. géogr. de Lille*, 1946 (L. FEBVRE, 1947, p. 234-235).

F. DOVRING, *Les méthodes de l'histoire agraire*, dans *Annales*, 1951, p. 340-344.

R. DUMONT, *Voyage en France d'un agronome*, 1951 ; *Économie agricole dans le monde*, 2[e] éd., 1954.

Lord ERNLE, *Histoire rurale de l'Angleterre*, trad. par C. JOURNOT de la 5e édition due à A. D. HALL (1936), 1953 (Coll. *Le paysan et la terre*).

D. FAUCHER, *Géographie agraire*, 1935, 2e éd., 1949 ; *Le paysan et la machine*, 1954.

O. FESTY, *L'agriculture pendant la Révolution française. Les conditions de production et de récolte des céréales ... (1789-1795)*, 1947 (Coll. *Le paysan et la terre*). Deux suites sous le même titre général : *Les journaux d'agriculture et le progrès agricole (1789-an VIII)*, dans *Revue d'histoire économique et sociale*, 1950, et *L'utilisation des jachères (1789-1795)*, 1950, *L'agriculture française sous le Consulat*, dans *Toute l'histoire de Napoléon*, no 12-14, août-octobre 1952.

A. GARRIGOU-LAGRANGE, *Production agricole et économie rurale*, 1939 (1943, III, p. 114-115).

A. GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, II, 2, *L'occupation du sol*, 1934.

A. G. HAUDRICOURT, L. HÉDIN, *L'homme et les plantes cultivées*, 1944,

A. G. HAUDRICOURT, M. JEAN-BRUNHES-DELAMARRE, *L'homme et la charrue*, 1955.

F. IMBERDIS, *Le problème des champs courbes*, dans *Annales*, 1951, p. 77-81.

G. LEFEBVRE, *Questions agraires au temps de la Terreur*, 1932 (1932, p. 519-520), 2e édition, 1954.

Mgr E. LESNE, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, t. Ier, 1910, principalement t. III, *L'inventaire de la propriété. Églises et trésors des églises du commencement du VIIIe à la fin du XIe siècle*, 1936 (1940, p. 7980), et t. VI, *Les églises et les monastères, centres d'accueil, d'exploitation et de peuplement*, 1943.

G. LIZERAND, *Le régime rural de l'ancienne France*, 1942 (1943, III, p. 108) *Études d'histoire rurale*, 1952.

R. MASPÉTIOL, *L'ordre éternel des champs. Essai sur l'histoire, l'économie et les valeurs de la paysannerie*, 1946.

MAURIZIO, *Histoire de l'alimentation végétale*, trad. par le Dr GIDON, 1930.

Ch. PARAIN, *La notion de régime agraire*, dans *Le mois d'ethnographie française*, nov. 1950, p. 95-99. pXLI

A. PERRIN, *La civilisation de la vigne*, 1938.

Ch-E. PERRIN, *Les classes paysannes et le régime seigneurial en France du début du IXe à la fin du XIIIe siècle*, 1941 ; *La seigneurie rurale en France et en Allemagne du début du IXe à la fin du XIIIe siècle*, 1952. Cours professés en Sorbonne et polycopiés.

H. PIRENNE, dans *Histoire générale* de G. GLOTZ, *Le Moyen Age*, VIII, 1, 1933, ch. III.

G. ROUPNEL, *Histoire de la campagne française*, 1932 (L. FEBVRE, 1934, p. 76-81, 1941, p. 180) ; *Histoire et destin*, 1943 (F. BRAUDEL, 1944, VI, p. 71-77).

P. ROUVEROUX, *Le métayage* ..., 1935 (1943, III, p. 113).

E. SAVOY, *L'agriculture à travers les âges* ..., I, *Quelques problèmes d'économie sociologique. Prolégomènes*, 1935 (1936, p. 405) ; II, *Première période : de Hammourabi à la fin de l'Empire romain*, 1935 ; III, *L'agriculture au moyen âge, de la fin de l'Empire romain au XVIe siècle*, par R. GRAND et R. DELATOUCHE, 1951 ; IV, *L'agriculture du XVIIe à la fin du XVIIIe siècle*, par E. SOREAU, 1951.

H. SÉE, *Histoire économique de la France*, I, *Le moyen âge et l'ancien régime*, 1939 ; II, *Les temps modernes*, avec le concours de R. SCHNERB, 1942, n^lle^ éd., 1951 (L. FEBVRE, 1943, IV, p. 96-97).

Société Jean-Bodin pour l'histoire comparative des institutions, fondée à Bruxelles en 1935. Recueils, I, *Les liens de vassalité et les immunités*, 1936 ; II, *Le servage*, 1937 ; III, *La tenure*, 1938 (1939, p. 438-440) ; IV, *Le domaine*, 1949. Pour la France, communications de F. OLIVIER-MARTIN (I), P. PETOT (II, III), Ch.-E. PERRIN (III, IV) et A. DUMAS, *Le régime domanial et la féodalité dans la France du moyen âge* (IV).

E. SOREAU, *Ouvriers et paysans de 1789 à 1792*, 1936.

Max. SORRE, *Les fondements de la géographie humaine*, en particulier II, *Les techniques de production et de transformation des matières premières*, 1950 ; III, *L'habitat. Conclusion générale*, 1952.

G. TENANT DE LA TOUR, *L'homme de la terre de Charlemagne à Saint Louis*, 1943 (Limousin et Périgord surtout).

Les travaux et les jours dans l'ancienne France, exposition d'histoire rurale française organisée pour commémorer le 4e centenaire d'Olivier de Serres, Paris, Bibliothèque nationale, juin-sept. 1939. Catalogue par É. A. VAN MOÉ, R. BRUN, H. MAGET, introduction par Marc BLOCH, notices par R. BRUN, É. A. VAN MOÉ, A. VARAGNAC, Ch. PARAIN, Ch. BOST (1939, p. 447-448).

E. VANDERVYNCKT, *Le remembrement* ..., 1937 (1940, p. 167, 1943, IV, p. 85-86).

P. VEYRET, *Géographie de l'élevage*, 1951.

Principaux recueils de mélanges contenant des études d'histoire et de géographie rurales françaises : *France méridionale et pays ibériques. Mélanges géographiques offerts en hommage à Daniel Faucher*, 1948 ; Mélanges Louis Halphen, 1951 ; *Mélanges géographiques offerts à Philippe Arbos*, 1953 ; *Hommage à Lucien Febvre. Éventail de l'histoire vivante*, remis le 8 février 1954 ; *Mélanges géographiques offerts à Ernest Bénévent*, 1954.

Retour à la table des matières

2. Études d'histoire rurale régionale

(*Ici figurent les travaux particulièrement importants et d'intérêt général. Beaucoup d'autres sont cités dans le corps de ce volume*.)

R. H. ANDREWS, *Les paysans des Mauges au XVIII*e *siècle : étude sur la vie rurale dans une région de l'Anjou*, 1935 (1937, p. 393-396).

J. BOUSSARD, *Le comté d'Anjou sous Henri Plantagenet et ses fils, 1151-1204*, 1938 ; *La vie en Anjou aux XI*e *et XII*e *siècles*, dans *Le Moyen Age*, 1950. pXLII

R. BOUTRUCHE, *La crise d'une société. Seigneurs et paysans du Bordelais pendant la guerre de Cent ans*, 1947 (résumé dans *Annales*, 1947, p. 336-348) ; *Une société provinciale en lutte contre le régime féodal : l'alleu en Bordelais et en Bazadais du XI*e *au XVIII*e *siècle*, 1947 ; *Les courants de peuplement dans l'Entre-Deux-Mers* [en Bordelais] : *étude sur le brassage de la population rurale. Du XI*e *au XV*e *siècle*, dans *Annales*, 1935, p. 13-37, *du XV*e *au XX*e *siècle*, *1935*, p. 124-154 ; *Aux origines d'une crise nobiliaire : donations pieuses et pratiques successorales en Bordelais du XIII*e *au XVI*e *siècle*, dans *Annales*, 1939, p. 161-177, 257-277.

M. BRAURE, *Lille et la Flandre wallone au XVIII*e *siècle*, 1932 (G. ESPINAS, pour la partie urbaine, 1933, p. 356-358).

R. CARABIE, *La propriété foncière dans le très ancien droit normand (XI*e*-XIII*e *siècles)*, I, *La propriété domaniale*, 1943.

Abbé M. CHAUME, *Les origines du duché de Bourgogne*, principalement 2e partie, fasc. 2, 1936 (c. r. du fasc. 3, 1932, p. 503-504).

L. CHAUMEIL, *L'origine du bocage en Bretagne*, dans *Éventail de l'histoire vivante*. Hommage à Lucien Febvre, 1953, 1, p. 163-185.

G. A. CHEVALLAZ, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'ancien régime*, 1949 (1951, p. 213).

A. DARTIGUE-PEYROU, *La vicomté de Béarn sous le règne d'Henri d'Albret (1517-1555)*, 1934 (L. FEBVRE, 1935, p. 191-194).

G. DEBIEN, *En Haut-Poitou. Défricheurs au travail, XV*e*-XVIII*e *siècles*, 1952 (Cahiers des Annales, no 7).

I. DELATTE, *Les classes rurales dans la principauté de Liège au XVIII*e *siècle*, 1945.

A. DELÉAGE, *La vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du XI*[e] *siècle*, 1941 (1942, II, p. 45-55).

Ph. DOLLINGER, *L'évolution des classes rurales en Bavière depuis la fin de l'époque carolingienne jusqu'au milieu du XIII*[e] *siècle*, 1949 (résumé de l'auteur, 1949, p. 331-339).

G. DUBY, *La société aux XI*[e] *et XII*[e] *siècles dans la région mâconnaise*, 1953.

D. FAUCHER, *Polyculture ancienne et assolement biennal dans la France méridionale*, dans *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1934 (1936, p. 269-270).

L. GÉNICOT, *L'économie rurale namuroise au bas moyen âge, 1199-1429*, I, *La seigneurie foncière*, 1943 (L. FEBVRE, 1948, p. 200-202).

N. P. GRATSIANSKII, *Bourgoundskaia derevna v X-XII etoletniakh* (Le village bourguignon du X[e] au XII[e] siècle), Moscou, 1935 (1937, p. 493-500).

Ch. HIGOUNET, *Le comté de Comminges des origines à la réunion à la couronne*, 1946 ; *La seigneurie rurale et l'habitat en Rouergue du IX*[e] *au XIII*[e] *siècle*, dans *Annales du Midi*, 1950.

R. LATOUCHE. *Un aspect de la vie rurale dans le Maine au XI*[e] *et au XII*[e] *siècles : l'établissement des bourgs*, dans *Le Moyen Age*, 1937 (1942, II, p. 101-102) ; *Défrichement et peuplement rural dans le Maine du IX*[e] *au XIII*[e] *siècle*, même revue, 1948.

F. LEHOUX, *Le bourg Saint-Germain-des-Prés* [à Paris] *depuis ses origines jusqu'à la fin de la Guerre de Cent Ans*, 1951.

Ch. LEROY, *Paysans normands au XVIII*[e] *siècle*, 1929 (1930, p. 96-97, 100).

P. LUC, *Vie rurale et pratique juridique en Bretagne aux XIV*[e] *et XV*[e] *siècles*, 1943.

J. MAUBOURGUET, *Sarlat et le Périgord méridional*, I, *Des origines jusqu'en 1370*, 1926, II, *1370-1453*, 1930, III, *1453-1547*, 1955, notamment colonisation des terres abandonnées après la guerre de Cent Ans.

A. MEYNIER, *Champs et chemins de Bretagne*, dans *Conférence universitaires de Bretagne*, 1942-1943 (L. FEBVRE, 1945, I, p. 126-135) ; *Quelques énigmes d'histoire rurale en Bretagne*, dans *Annales*, 1949, p. 259-267. pXLIII

J. MILLOT, *Le régime seigneurial en Franche-Comté au XVIII*[e] *siècle*, 1937 ; *L'abolition des droits seigneuriaux dans le département du Doubs et la région comtoise*, 1941 (P. LEUILLIOT, 1942, II, p. 108).

L. MUSSET, *Les domaines de l'époque franque et les destinées du régime domanial* [en Normandie] *du IX*[e] *au XI*[e] *siècle*, dans *Bull. de la Société des antiquaires de Normandie*, 1942-1945.

F. OLIVIER-MARTIN, *Histoire de la coutume de Paris*, 1922-1930.

P. OURLIAC, *Les villages de la région toulousaine au XII*e *siècle*, dans *Annales*, 1949, p. 268-277.

Ch. PARAIN, *La Méditerranée, les hommes et leurs travaux*, 1936.

Ch.-E. PERRIN, *Recherches sur la seigneurie rurale en Lorraine d'après les plus anciens censiers (XI*e*-XII*e *siècles)*, 1935 ; *Essai sur la fortune immobilière de l'abbaye alsacienne de Marmoutier aux X*e *et XI*e *siècles*, 1935 (pour ces deux vol., 1935, p. 451-459) ; *Une étape de la seigneurie : l'exploitation de la réserve à Prüm, au IX*e *siècle*, dans *Annales*, 1934, p. 450-466.

P. RECHT, *Les biens communaux du Namurois et leur partage à la fin du XVIII*e *siècle*, 1950 (P. LEUILLIOT, 1951, p. 207-213).

J. RICHARD, *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché, du XI*e *au XIV*e *siècle*, 1954.

M. ROBLIN, *L'habitat rural dans la vallée de la Garonne de Boussens à Grenade*, dans *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1937 ; *Le terroir de Paris aux époques gallo-romaines et franque ...*, 1951 (L. FEBVRE, 1951, p. 504-507).

U. ROUCHON, *La vie paysanne dans la Haute-Loire*, 1933-1941.

O. DE SAINT-BLANQUAT, *Comment se sont créées les bastides du Sud-Ouest*, dans *Annales*, 1949, p. 278-289.

P. DE SAINT-JACOB, *Études sur l'ancienne communauté rurale en Bourgogne* (village, structure du manse, banlieue du village), dans *Annales de Bourgogne*, 1941 (1941, p. 184), 1943 et 1946 ; *Les grands problèmes de l'histoire des communaux en Bourgogne*, même revue, 1948.

J. SCHNEIDER, *La ville de Metz aux XIII*e *et XIV*e *siècles*, 1950.

O. TULIPPE, *L'habitat rural en Seine-et-Oise : essai de géographie du peuplement*, 1934 (1936, p. 258, 260-266).

L. VERRIEST, *Institutions médiévales* [du Hainaut], 1946, important pour la question du servage (R. DOEHAERD, 1949, p. 23-28).

Retour à la table des matières

3. Principales études géographiques régionales

A. ALLIX, *Un pays de haute montagne. L'Oisans, étude géographique*, 1929 ; *L'Oisans au moyen âge. Étude de géographie historique en haute montagne*, 1929 (*Revue de Synthèse*, t. Ier, 1930, p. 71-78 ; L. FEBVRE, 1931, p. 81-88).

A. ALBITRECCIA, *La Corse, son évolution au XIX*e *et au début du XX*e *siècle*, 1942.

P. ARQUÉ, *Géographie du Midi aquitain*, 1939 (1941, p. 109) ; *Géographie des Pyrénées françaises*, 1943.

P. BIROT, *Étude comparée de la vie rurale pyrénéenne dans les pays de Pallars (Espagne) et Couserans (France)*, 1937 (1941, p. 112).

J. BLACHE, *Les massifs de la Grande-Chartreuse et du Vercors*, 1931 (L. FEBVRE, 1933, p. 393-397).

R. BLANCHARD, *Les Alpes occidentales*, 9 vol., 1938-1950.

E. BRULEY, *Géographie des pays de la Loire*, 1937 (1938, p. 158).

H. CAVAILLÈS, *La vie pastorale et agricole dans les Pyrénées des Gaves, de l'Adour et des Nestes*, 1931 ; *La transhumance pyrénéenne et la circulation des troupeaux dans les plaines de Gascogne*, 1931 (1932, p. 497-501). pXLIV

G. CHABOT, *La Bourgogne*, 1942 (L. FEBVRE, 1943, 111, p. 105-106).

P. DEFFONTAINES, *Les hommes et leurs travaux dans les pays de la moyenne Garonne (Agenais, Bas-Quercy)*, 1932 (1934, p. 81-85).

Max. DERRUAU, *La grande Limagne auvergnate et bourbonnaise*, 1949.

R. DION, *Le Val de Loire*, 1933 (1934, p. 472-474, 478, 480, 481-482, 485-488).

A. DURAND, *La vie rurale dans les massifs volcaniques des Dores, du Cezallier, du Cantal et de l'Aubrac*, 1946.

L. GACHON, *Les Limagnes du Sud et leurs bordures montagneuses*, 1939 (1941, p. 31-34).

M. GAUTIER, *La Bretagne centrale*, 1947.

A. GIBERT, *La Porte de Bourgogne et d'Alsace*, 1930 (L. FEBVRE, 1932, p. 389-394).

P. GEORGE, *La région du Bas-Rhône*, 1935 (L. FEBVRE, 1936, p. 578-579) ; *Les pays de la Saône et du Rhône*, 1941 (L. FEBVRE, 1941, p. 107-108) ; *Géographie des Alpes*, 1942 (L. FEBVRE, 1943, III, p. 105).

E. JUILLARD, *La vie rurale dans la Basse-Alsace*, 1953.

J. LAURENT, *L'Argonne et ses bordures*, 1948.

Th. LEFEBVRE, *Les modes de vie dans les Pyrénées atlantiques occidentales*, 1933 (1934, p. 470-472, 474-478, 484-485).

M. LE LANNOU, *Pâtres et paysans de la Sardaigne*, 1941 (1943, III, p. 94-97).

P. MARRES, *Les grands Causses*, 1936 (L. FEBVRE, 1936, p. 576-578).

A. MEYNIER, *A travers le Massif central : Ségalas, Levézou, Châtaigneraie*, 1931 (1932, p. 493-497) ; *Géographie du Massif central*, 1935 (1936, p. 318-319).

H. ONDE, *La Maurienne et la Tarentaise : étude de géographie physique*, 1938 ; *L'homme et la nature intraalpine. Particularités du paysage végétal et agricole en Maurienne et en Tarentaise*, 1938.

L. PAPY, *La côte atlantique de la Loire à la Gironde*, 1940 (L. FEBVRE, 1942, I, p. 80-82).

Ch. PARISOT, *L'agriculture dans le Cantal*, 1949.

A. PERPILLOU, *Le Limousin : étude de géographie physique régionale*, 1940 ; *Cartographie du paysage rural limousin : essai d'utilisation rationnelle des documents cadastraux*, 1940 (1942, II, p. 77-81).

J. ROBERT, *La maison rurale permanente dans les Alpes françaises du Nord*, 1939 (L. FEBVRE, 1940, p. 262-264).

J. SION, *La France méditerranéenne*, 1934.

Max. SORRE, *Les Pyrénées*, 1934.

G. et L. THÉNARD, *Le Bas-Bugey, la terre et les hommes*, 1951.

J. L. F. TRICARD, *La culture fruitière dans la région parisienne*, 1949.

P. VEYRET, *Les pays de la Moyenne Durance alpestre* ..., 1944.

Retour à la table des matières

Chapitre I. — Les grandes étapes de l'occupation du sol (*pages 1-20*)

Retour à la table des matières

Le début du chapitre I (p. 1-8) et aussi du ch. II (p. 21-35), se trouve repris et complété dans une étude que Marc Bloch a laissée sur l'aspect économique des invasions et publiée en 1945. Le cadre est plus vaste : l'Europe occidentale, mais bien des passages intéressent évidemment l'histoire rurale française. Dans une première partie, *Deux structures économiques* (1945, VI I, p. 33-46), parlant de la « structure économique du monde romain à la fin du IVe siècle », il souligne que « l'unité profonde du monde économique romain » résultait surtout de « la vie de relations, extrêmement active, qui en liait les différentes parties et nouait entre elles de fortes interdépendances ... D'un bord de la mer intérieure jusqu'à l'autre, et plus loin dans l'intérieur des terres, marchandises et êtres humains circulaient continûment ... Ce va-et-vient avait transformé jusqu'au paysage. Lorsque, sous Auguste, Varron conduisit une armée, à travers la Transalpine, vers le Rhin, il s'étonna de trouver des contrées sans vignes, sans oliviers, sans vergers. Les Italiens de la fin de l'Empire ne connaissaient plus guère de pareilles surprises. Sans doute, bien des diversités subsistaient. La nature ne se laisse pas indéfiniment forcer ; jamais le pâle feuillage des oliviers ne s'est reflété dans les rivières de la Belgique. D'autre part, les techniques et les coutumes agraires continuaient à présenter, à travers le monde romain, de profonds contrastes ... Mais bien des cultures de la Méditerranée s'étaient répandues fort loin de ses bords ; la vigne couvrait les coteaux mosellans ; des fruits variés, d'origine lointaines — telles que la pêche persique, la cerise d'Asie mineure — embellissaient les jardins : ils marquent encore sur nos

terres la durable empreinte de Rome ». Mais, « la *Romania* du IV[e] siècle apparaissait à tous les observateurs comme largement dépeuplée. Partout, les *agri deserti* déroulaient leurs friches. La rareté des hommes, l'abondance p002 des espaces vides avaient entraîné leurs conséquences habituelles : insécurité des communications, restriction des débouchés, en un mot, ralentissement des échanges ... La société économique, comme l'organisme politique, tendait à la fragmentation ... Le grand domaine tendait à devenir une unité administrative et économique presque fermée ».

La « structure économique de la Germanie » était celle d'une région beaucoup moins évoluée, ignorant ces cultures apportées ailleurs par les peuples de la Méditerranée, d'une région à très faible densité de population, aux grands espaces inoccupés, « notamment ces étendues boisées et marécageuses que, par une tradition qui remonte aux temps néolithiques, les cultivateurs évitaient pour se grouper de préférence parmi les herbes des plaines ou plateaux ». Les Germains, cependant, n'étaient nullement des nomades errant à la suite de leurs troupeaux. Ils « avaient des villages ou des hameaux, dont les maisons s'entouraient de jardins enclos, des champs où ils cultivaient parfois le froment, surtout le seigle, l'orge, l'avoine, le lin, des silos où ils enfermaient leurs récoltes, des charrues d'un type souvent plus perfectionné que l'araire italiote ; ils broyaient les grains pour en faire de la farine ; ils les faisaient fermenter pour en tirer de la cervoise ... Le bétail n'en jouait pas moins un rôle de premier plan dans l'économie ... Or, en l'absence des fourrages artificiels, ... en l'absence même de prairies bien entretenues et savamment irriguées (c'est une des faiblesses techniques qui ont frappé les Romains), il fallait bien maintenir autour des lieux habités, pour la nourriture des bêtes, de vastes espaces en friches, landes ou forêts, qui servaient en outre à la chasse et à la cueillette. Bien plus, par un trait caractéristique d'une agriculture encore mal spécialisée, le système de la culture temporaire, généralement pratiqué, ... empêchait qu'entre les friches et la terre arable on observât une distinction permanente : la même parcelle, tour à tour, ouverte par la charrue, recevait les semailles, abandonnée à la végétation spontanée devenait pâture. Tacite a décrit ce régime d'exploitation ... : les Germains, dit-il, “déplacent leurs labours d'année en année ; le surplus du sol forme pâquis” : *Arva per annos mutant et superest ager*. De pareilles pratiques n'étaient pas, tant s'en

faut, étrangères au monde romain. Mais en Germanie, elles étaient ... très largement répandues. Elles exigeaient, pour une production très faible, de très vastes espaces. Les peuples germains paraissent avoir eu quelquefois le sentiment de manquer de terres ; plainte qui, devant tant d'étendues vides, pourrait être jugée paradoxale, si elle ne trouvait une explication toute naturelle dans les impérieux besoins d'une agriculture essentiellement extensive. En somme, à défaut du nomadisme des hommes, c'était, autour p003 d'établissements qui, en principe, restaient fixes, comme un nomadisme des champs. Mais, les établissements eux-mêmes n'étaient pas d'une stabilité sans réserve. C'était encore là, dans une large mesure, un effet du système cultural usuel. Ce qui, dans des civilisations agraires plus évoluées, attache l'homme au sol — abstraction faite de représentations d'ordre religieux ou sentimental — c'est le travail que lui-même et ses ancêtres y ont dépensé, améliorant la terre arable, la créant presque à nouveau ; c'est la pensée que cet effort sera perdu, s'il faut le recommencer ailleurs, la difficulté aussi de transporter un matériel d'exploitation considérable, et, plus encore peut-être, la peur de ne Pas savoir adapter à des conditions toutes différentes les habitudes d'une activité déjà complexe. Aucun de ces obstacles n'arrêtait le Germain, pour qui le champ, rudimentairement cultivé, n'était guère qu'une forme temporaire de la friche. Il était sédentaire, en ce sens que son genre de vie tout rural ne comportait pas un perpétuel vagabondage. Lorsqu'un groupe quittait les champs paternels, c'était pour aller chercher ailleurs d'autres champs, qu'on espérait meilleurs ; on entassait sur les chariots — comme Ennodius le raconte des Ostrogoths du Ve siècle — les instruments de labour destinés à la nouvelle patrie. Le déplacement n'était pas une fin en lui-même, et il n'obéissait pas, comme chez les peuples pasteurs, à un rythme cyclique. À son terme, on prévoyait l'arrêt. Mais les déplacements étaient aisés et fréquents ; état de demi-mobilité analogue à celui qu'on pouvait observer, il y a peu d'années, chez certaines sociétés africaines, pareillement composées de cultivateurs, mais, pareillement aussi, vouées à une agriculture de caractère encore rudimentaire » (1945, VII, p. 33-46).

Après avoir rappelé que « ce furent ces invasions, cependant, causes de tant de ruines, qui commencèrent à fixer les contours du milieu humain où devaient se former les systèmes économiques et sociaux propres au moyen âge », Marc Bloch, dans la seconde partie de son

exposé, *Occupation du sol et peuplement* (1945, VIII, p. 13-28), insiste sur les rapports étroits entre les faits démographiques, la vie rurale et l'occupation du sol. Il reprend d'abord l'analyse des conditions de l'« exploitation du soi ».

« Les sociétés européennes du haut moyen âge étaient des collectivités à mailles très lâches. Beaucoup moins nombreux qu'aujourd'hui, les hommes vivaient répartis en groupes fort inégaux que séparaient de larges espaces vides. Cette absence de densité humaine caractérise la période tout entière, elle rend compte d'un grand nombre de traits propres aux civilisations de ce temps, et notamment à leur vie économique. L'histoire de l'occupation du sol révèle cependant, à côté d'une constante faiblesse de peuplement, certaines oscillations, qu'il va falloir essayer de décrire, autant du moins que le permettent de trop
p004 rares documents. L'agriculture, telle qu'elle était alors pratiquée dans toute l'Europe, était une grande dévoratrice de terre. Un double problème se posait à tout groupe d'exploitants : d'une part produire les végétaux nécessaires à l'homme, et, en tout premier lieu, les céréales ... ; de l'autre assurer la subsistance du bétail ... Des cultures de céréales, trop souvent répétées, eussent épuisé les champs. Quant à les faire alterner, sur les mêmes parcelles, avec des récoltes différentes, la technique du temps n'en offrait pas le moyen. Sans doute accordait-on sur les terroirs, une place, parfois assez large, à d'autres végétaux, mais ceux-ci — la plupart des légumes, le chanvre, le lin, la vigne — occupaient régulièrement des pièces à part, à l'ordinaire soigneusement encloses et mieux fermées ... Pour permettre aux labours un nécessaire repos, point d'autres ressources que de les abandonner par moments et pendant des périodes plus ou moins longues, à la végétation spontanée de la friche, de la jachère morte. En l'absence de fourrages artificiels, le bétail de son côté exigeait d'amples pâquis. Les prairies, là même où la nature en favorisait le développement, s'avéraient presque toujours insuffisantes. Sans l'herbe des landes, des sous-bois, des friches — parmi lesquelles il faut ranger les champs en jachère, qui, pendant leurs périodes de repos, servaient aussi à la pâture, sans les feuilles de la forêt ou les fruits de ses arbres, les troupeaux eussent crevé de faim. Ainsi, de toutes façons, la culture elle-même supposait le respect de vastes espaces, temporairement ou définitivement incultes. Ces principes généraux étaient susceptibles d'applications diverses, où se révèlent à la fois des différences très

profondes entre divers types de civilisation agraire, et, dans le temps, des changements dont malheureusement bien des phases nous échappent. »

Les deux modes d’assolement, le biennal et le triennal, coexistaient avec la culture temporaire. « Dans l’un et l’autre cas, de vastes espaces de terres vides servaient d’armée de réserve à la culture et ne réussissaient finalement à nourrir qu’une poignée d’hommes. Jusque sur les champs les plus régulièrement cultivés, les rendements, variables à l’extrême selon les régions, étaient en règle générale beaucoup moins élevés qu’aujourd’hui. Des campagnes même, dont les textes anciens nous vantent très haut la richesse, évitons de nous faire une image trop belle ... Diverses causes conspiraient à la faiblesse de la production. Fruit d’une expérience millénaire, adaptation déjà admirable de l’activité humaine à la rebelle nature, la technique agricole n’en était pas moins, à beaucoup d’égards, singulièrement rudimentaire. Elle était en outre étroitement garottée, dans ses progrès, par les conditions sociales du temps. Les labours, sans doute par manque de bras, se répétaient trop rarement ; un seul, à l’ordinaire avant les semailles .... L’insuffisance du bétail condamnait à d’insuffisantes p005 fumures. La difficulté des échanges contraignait à demander à des terres, mieux faites pour d’autres cultures, les grains qu’elles n’étaient guère capables de porter. Les troubles fréquents amenaient, dans les façons, de fâcheuses interruptions. Qui voulait, bon an, mal an, manger à peu près à sa faim, ne devait pas seulement disposer ... de beaucoup plus de terres qu’il n’eût suffi à l’ensemencement de l’année. La moisson annuelle, sur ces champs aux épis médiocrement lourds et médiocrement serrés, exigeait des étendues déjà considérables. »

Cependant, il y eut une « évolution ». « Rien ne serait plus inexact ... que d’accuser le haut moyen âge d’une sorte de sommeil technique. Les conquêtes de l’assolement triennal en sont une preuve entre autres ... Accompagnée de l’adoption de diverses cultures vivrières — légumes et fruits — empruntées à la civilisation romaine, elle eut pour résultat à la fois d’attacher plus fermement les hommes à des champs désormais stables et sans doute de permettre peu à peu au sol de nourrir des populations plus nombreuses que par le passé. Il ne semble pas, cependant, que les effets de ces progrès techniques sur le peuplement aient été bien sensibles avant la période de défrichements qui s’ouvrit, à peu près partout, vers le milieu du XIe siècle, et sans eux, à vrai dire,

eût été impossible. Pour prendre une idée exacte des conditions démographiques de l'Europe, antérieurement à ce prodigieux accroissement de la surface cultivée, qui devait en transformer si profondément le paysage humain, l'image qu'il convient avant tout de tenir sous les yeux est celle de la vie agraire. Il y avait peu d'hommes, pour beaucoup de raisons, mais en particulier parce que la subsistance d'un seul homme réclamait beaucoup de terre. » La forêt jouait un rôle important. « Habitués à supplémenter la culture par la cueillette et l'élevage par la chasse, ignorant la houille (sauf peut-être en quelques coins où ses veines affleuraient à ras de sol), demandant beaucoup moins que nous aux métaux, les hommes du haut moyen âge devaient nécessairement laisser aux forces végétales de la libre nature, autour de leurs demeures, un vaste champ d'action. »

Il faut tenir le plus grand compte des « conditions agraires » du haut moyen âge dans tout essai d'évaluation de la population. « Estimer la population rurale de la Gaule, vers le IIe siècle, à un chiffre à peu près égal à celui du XIXe siècle, c'est oublier que — à supposer même un niveau de vie beaucoup plus bas — une technique fondée sur l'association constante du champ et de la friche ne saurait nourrir autant d'hommes qu'une agriculture intensive, capable d'assolements continus. Un fait du moins est certain — le monde romain, vers la fin de l'Empire, se trouait d'espaces vides. » Après avoir décrit l'introduction p006 d'éléments nouveaux dans ce monde dépeuplé par les invasions germaniques, puis l'« assignation de terres aux envahisseurs », Marc Bloch souligne (p. 21) qu'« arrivés en groupes, ce furent en groupes également que les Germains s'établirent dans leurs nouvelles patries. Le souci de leur sécurité eût suffi à leur déconseiller la dispersion ». Pour l'étude de ces lieux de peuplement barbare (p. 23), deux indices à rapprocher sans cesse : les trouvailles archéologiques, les cimetières notamment, et la toponymie. Cimetières barbares et noms de lieux d'origine germanique se présentent « en groupes de densité extrêmement variables ». « En Gaule, un contraste très vif sépara les pays du Nord de ceux du Sud, il est peut-être permis de dire, avec plus de précision : les pays de langue d'oil et ceux de langue d'oc. Dans les premiers, visiblement, les Germains se sont établis en plus grand nombre. Les nouveaux villages barbares paraissent avoir été souvent découpés dans les anciens domaines ou dans les anciens terroirs, souvent à quelque distance des villes demeurées des centres

de romanisation. Habitués aux grandes plaines limoneuses de l'Europe septentrionale, les Germains, des Francs sans doute, acceptèrent volontiers de coloniser les grands espaces de la Beauce, jusque-là quelque peu dédaignés, en raison sans doute du manque d'eau ; les noms de lieux postérieurs aux invasions y abondent ; il y eut là, certainement, un gain appréciable dans l'occupation ... Au total ... on hésite à croire que, dans l'ensemble de la *Romania*, cette infusion de sang nouveau arrivât à faire plus que balancer — et encore — la saignée des guerres et des longs troubles. L'occupation, certainement, restait médiocrement serrée. Mais sa répartition avait changé. Les pays où, sans que les éléments romans en eussent été chassés ni eussent été décimés, les Germains s'établirent en relativement grand nombre, ceux, par conséquent, où la population fut moins qu'ailleurs clairsemée, coïncident, avec les zones où, pendant les siècles suivants, la vie économique semble avoir été le moins ralentie. »

Tout le haut moyen âge « connut des tentatives de défrichement ... Mais il n'est guère probable qu'au total ces efforts aient pu faire autre chose que de réparer au mieux les pertes. Il y avait le plus souvent va-et-vient plutôt que progrès réel. Sauf là où, comme en Septimanie, on disposait d'un flot d'immigrants forcés ... la main-d'œuvre faisait défaut ... De fait, dès le IX[e] siècle, de toutes parts les textes mentionnent sur les grandes propriétés les tenures abandonnées ». Les polyptiques, ces « admirables inventaires de seigneuries », dressés sous les premiers Carolingiens, fournissent « pour la première fois les éléments d'une analyse démographique, dont on ne retrouve plus guère la possibilité avant le XIII[e] siècle ». Celui que fit exécuter Irminon, abbé de Saint-Germain-des-Prés de Paris, vers la fin du règne de Charlemagne ou au p007 début de celui de Louis le Pieux, permet de dénombrer huit paroisses au sud de Paris. Or, elles comptaient alors un peu plus de 4 100 habitants, en 1745, un peu plus de 5 700, en 1835, 7 754. La différence dans la région considérée était beaucoup plus grande, puisque « ces villages, relativement peuplés, étaient au total beaucoup moins nombreux qu'ils ne devaient l'être quelques siècles plus tard, après que le grand mouvement de défrichement qui, entre 1050 et 1250 environ, transforma le paysage agraire de l'Europe, eût produit ses effets ». D'autre part, la natalité était faible. Le chiffre moyen des enfants vivants non mariés et restés avec les parents était de 2,5. « A 2,5 enfants par couple marié, et sans tenir compte d'autres causes ac-

cessoires, comme le célibat ecclésiastique, ou pour mieux dire monastique, ... la population d'une époque d'aussi forte mortalité que l'était certainement le IX[e] siècle, pouvait tout juste assurer son maintien. Aussi bien finit-elle par ne plus même se maintenir. Il n'est point douteux que, victimes de toutes sortes de troubles et notamment, à ses débuts, des terribles razzias normandes et hongroises, la période qui s'étend de la fin du IX[e] siècle à 1050 environ n'ait été caractérisée par une occupation particulièrement lâche ... Plus que jamais se multiplie la mention de tenures vides. Des villages entiers furent désertés, qui jamais ne se reformèrent, soit parce que tous leurs habitants avaient péri ou s'étaient dispersés, soit parce que, devant le danger croissant, les hommes devenus plus rares, rassemblaient le plus possible leurs demeures ... beaucoup d'autres, sans être tout à fait délaissés, se réduisirent à quelques poignées d'habitants. Les textes contemporains de l'âge des défrichements, qui devait commencer vers le milieu du IX[e] siècle, nous dépeignent avec beaucoup de vivacité ces terroirs presque abandonnés, qu'il fallut reconquérir à l'homme et à la culture avant de pousser la charrue sur des sols de tout temps vierges ... La courbe démographique semble bien avoir atteint son point le plus bas, immédiatement avant le moment où brusquement elle devait reprendre son mouvement pour monter plus haut, semble-t-il, qu'elle ne l'avait jamais fait » (1945, VIII, p. 13-28).

Les problèmes démographiques sont donc liés à l'histoire rurale. « En 1328, le gouvernement royal fit exécuter un vaste dénombrement des paroisses et des feux, ... document heureusement conservé ... A condition de le soumettre à une critique minutieuse, ... il s'avère capable de fournir des renseignements singulièrement précieux sur ce problème, entre tous obscur et entre tous capital : la population de l'ancienne France ». M. F. LOT l'a interprété « avec une patience et une sagacité également admirables », dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1929 (en appendice, un état des clochers en 1568 et un état des paroisses en 1585 ou environ). « M. Lot adopte comme coefficient, p008 au moins pour les feux ruraux, les plus nombreux de beaucoup, le chiffre de cinq personnes par unité recensée — ce qui lui donne, pour la superficie de la France actuelle, en 1328, de 21 à 22 millions d'habitants, et pour le royaume, tel qu'il existait alors, grands fiefs compris, de 16 millions et demi à 17. Je me demande si le coefficient 5 n'est pas un peu faible ; une grande partie des classes paysan-

nes vivait, au début du XIVe siècle, sous le régime de la communauté familiale : c'est dire qu'une même maison, comptée pour un seul feu, groupait fréquemment plusieurs générations et un bon nombre de couples. Ainsi s'explique ... que dans l'ancienne France — M. Lot l'observe justement — la proportion du nombre des maisons à celui des habitants fût beaucoup plus basse qu'aujourd'hui ; à mesure que disparurent les antiques communautés, on vit de nouveaux logis s'élever dans les campagnes ... En somme, à titre de minimum, le total établi par M. Lot me semble inattaquable. Mais peut-être des recherches postérieures amèneront-elles à l'élever quelque peu — j'entends des recherches de détail portant sur la composition même des groupes "à feu et à pot" qui formaient, à la fois, la cellule fondamentale des sociétés rurales et l'unité élémentaire des cadastres fiscaux : car tel paraît bien être, à l'heure actuelle, le problème essentiel, dont la solution seule pourra nous donner la clef des statistiques anciennes » (1931, p. 603-605).

Retour à la table des matières

Toponymie et peuplement (p. 4)

Dans son article *Toponymie et peuplement*, 1940, p. 43-45, Marc Bloch expose qu'il s'intéresse à « l'utilisation de la toponymie au profit de disciplines plus proches de nos préoccupations habituelles et plus universellement accessibles : histoire du paysage agraire, ... histoire, surtout, du peuplement ». « Le premier service que l'historien du peuplement demande au toponymiste est de lui apporter des données chronologiquement classées ... D'autre part, le plus redoutable des dangers auxquels expose ce genre d'études est, évidemment, le penchant à conclure trop vite, de l'âge d'un nom à celui de l'établissement qu'il désigne ... Il me paraît, en particulier, bien peu conforme aux vraisemblances de considérer la multitude des noms de lieux en *acum*, avec, pour premier élément, un nom d'homme latin, comme attestant, à l'époque romaine, une prodigieuse extension de l'occupation du sol ... En d'autres termes, s'agit-il de rechercher si Fleurac a été habité avant l'arrivée du Romain ou Gaulois romanisé Florus, qui devait en être le définitif éponyme ? s'il s'élevait déjà des maisons à Bougival avant que le Germain ou Gallo-Franc *Baldogisilo*

n’y vécût en maître ? La toponymie est, là-dessus, bien impuissante à nous renseigner ; et c’est p009 à d’autres moyens d’investigation — c’est, en particulier, presque exclusivement, à l’archéologie — que force nous est de demander la réponse » (1940, p. 43-45).

Pour l’« exploitation des données toponymiques », il ne faut pas qu’opposant les noms gallo-romains aux noms celtes, ou les noms « mérovingiens » aux noms gallo-romains, on « oublie que les anciens établissements subsistaient et que, par conséquent, l’absence de noms nouveaux ne signifie nullement un recul dans l’occupation » (1942, II, p. 48). Autre remarque : nos noms de lieux sont au fond moins variés qu’il ne semble, « mais leur variété apparente comme leur inintelligibilité — au regard de la conscience populaire — sont le résultat de la présence de nombreuses couches linguistiques différentes » (1943, III, p.117). Nécessité donc de classer chronologiquement les données toponymiques, puisqu’elles rappellent dans l’histoire du peuplement des « étapes bien différentes » (1938, p. 82).

Les noms de lieux sont en rapports étroits avec l’histoire sociale. Impossible de les séparer de l’« histoire de la conquête agraire ». Des index doivent permettre de noter les villages ou hameaux créés, détruits ou ayant changé de nom au moyen âge. Des cartes sont l’accompagnement indispensable. « Quels services nos *Dictionnaires topographiques*, ... collection ... bien digne d’admiration, ... ne rendraient-ils pas s’ils abandonnaient enfin les directives beaucoup trop étroites qui ont d’abord guidé leur élaboration ! ... Quelques index méthodiques, quelques croquis géographiques suffiraient à en faire de merveilleux instruments d’histoire sociale » (1931, p. 595-596). De même, 1934, p. 252.

Importance de la toponymie pour l’« histoire du paysage agraire » (1940, p. 43), pour l’« étude du paysage végétal », à propos de l’emploi fait par A. Deléage de ce « précieux instrument d’investigation » (1942, 11, p. 77-78). L’étude de P. LEBEL, dans *Annales de Bourgogne*, 1943, sur la pénétration dans la forêt d’Auberive, aux environs de Châtillon (Haute-Marne), montre l’importance de la toponymie pour la géographie (L. FEBVRE, 1944, V, p. 70). En Angleterre, les noms de lieux du Sussex permettent d’utiles observations sur le peuplement du Weald « qui, comme la plupart des zones boisées, a été occupé anciennement, mais alors très maigrement » (1931, p. 595).

Ces liens étroits entre la toponymie et le peuplement ont été soulignés par Marc Bloch notamment dans son article *Réflexions d'un historien sur quelques travaux de toponymie*, 1934, p. 252-260. A ce point de vue, deux régions l'ont particulièrement intéressé, la Beauce, ce « pays beauceron si attachant » (1931, p. 468), et la Normandie. Déjà dans *L'Ile-de-France*, étude historiographique et bibliographique, parue dans la *Revue de synthèse historique*, 1913, il évoquait ce problème p010 du peuplement du sol beauceron, p. 68 et 78. De même dans les *Caractères*, p. 3. « Le peuplement de la Beauce ... pose de difficiles problèmes ... : ils demeureront impossibles à élucider tant que nous ne pourrons apprécier le nombre des noms celtiques, sur le grand plateau limoneux, y déterminer leur répartition et procéder à une comparaison avec les régions voisines », dit-il à propos de J. SOYER, *Recherches sur l'origine des noms de lieux du Loiret*. I, *Noms composés avec les mots celtiques ...*, dans *Bull. de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XXXII (1934, p. 252). L'article de F. LOT, *De l'origine et de la signification historique et linguistique des noms de lieux en* — ville *et en* — court, dans *Romania*, 1933, attaque un problème capital de la toponymie française du haut moyen âge. Ces noms sont très abondants en certaines régions, en Beauce et en Normandie, et « pourvus le plus souvent, comme premier élément, d'un nom d'homme d'origine germanique, ont été considérés par la doctrine classique comme un des plus sûrs vestiges des établissements barbares ». F. Lot s'oppose à cette théorie, car ces noms apparaissent dès l'époque gallo-romaine. Ils ont pris la place du suffixe -*iacus* (*Antoniacus*, Antony), encore employé après les invasions. On les rencontre, même avec en premier composant un nom d'homme germanique, dans des villages ou à peu près tous les lieux-dits sont romans. Enfin l'emploi de l'onomastique germanique s'est vite répandu chez les Gallo-Romains (*Balderici curtis*, Baudricourt). Donc ces noms sont « incapables de rien nous apprendre sur les établissements barbares dans les contrées de la Gaule demeurées de langue romane ». M. F. Lot pense que « si les noms en -*court* et en -*ville* se rencontrent en groupes particulièrement nombreux et particulièrement serrés dans le bassin parisien d'une part — la Beauce notamment — et, de l'autre, en Austrasie, c'est tout bonnement que les rois francs vécurent de préférence dans ces régions, y possédèrent de nombreux fiscs et multiplièrent les distributions de terres à leurs fidèles ». Les nouveaux propriétaires donnèrent leurs noms. Marc Bloch

s'élève contre cette hypothèse : des changements de propriétaires n'auraient pas suffi à changer le nom.

« La toponymie, à elle seule, ne saurait permettre de résoudre les problèmes de peuplement. » Il faut le secours de l'archéologie, l'étude des faits juridiques, des coutumes, notamment des « usages agraires », des faits de langage, du vocabulaire agraire (noms communs désignant les fractions de terroirs, les pratiques et les règles de l'exploitation, les instruments et les plantes), enfin l'examen des noms de lieux-dits.

F. Lot estime invraisemblable l'idée que la Beauce ait été défrichée à l'époque franque. Marc Bloch fait remarquer que « "défrichement" n'a pas toujours correspondu à "forêt". La Beauce, p011 qui n'a jamais été couverte d'arbres (vu le manque d'eau), a pu être une steppe, et nous savons, en fait, que bien des espaces herbeux et broussailleux y ont attendu jusqu'aux XIIe siècle la serpe et la houe des essarteurs ... » L'occupation préhistorique et gallo-romaine ne semble pas y avoir été fort dense. « En tout cas ici l'étude archéologique est, de toute évidence, primordiale » (1934, p. 254-258). Défrichements en Beauce du XIe au XIIIe siècle, 1932, p. 490-491.

Le dernier état de la pensée de Marc Bloch sur cette question a été exposé dans sa communication du 23 juin 1938, aux *Premières journées de synthèse historique*, et intitulée *Les problèmes du peuplement beauceron*. Il parle à nouveau de défrichements, non de forêts, mais de « plantes basses et buissonneuses ». Voici sa conclusion : « 1o La Beauce, pays de relief uni, à l'épais limon, a été, depuis le XIIe siècle, une grande et riche terre à blé, sans clôtures, presque sans arbres. 2o Au début du moyen âge, elle paraît s'être présentée, surtout vers le centre, sous l'aspect d'une vaste steppe herbue et buissonneuse, parsemée, çà et là, de quelques espaces cultivés. La présence de quelques bouquets d'arbres n'est sans doute pas exclue. Aucune forêt véritable, par contre, n'est attestée aux temps historiques ... 3o La mise en culture et l'occupation de ces sèches étendues, qui longtemps avaient rebuté l'homme, ont été parachevées durant l'ère des grands défrichements du XIe au XIIIe siècle. Elles avaient probablement déjà fait de sensibles progrès durant la période franque. La civilisation agraire qui s'implanta alors en Beauce ressemble davantage à celle des populations vivant au Nord du pays qu'aux usages en vigueur à l'Est, à l'Ouest et au Sud » (*Revue de Synthèse*, février 1939, p. 68 et 73). Les

« précieuses recherches » de J. SOYER sur les noms de lieux du Loiret, publiées dans le bulletin plus haut indiqué, concernent en partie la Beauce (1934, p. 252, 1937, p. 211, 1938, p. 82, 1940, p. 43-44).

Autre énigme qui a attiré Marc Bloch : celle du peuplement normand (1934, p. 282). C'est un « cas typique et relativement proche de nous ». Les Scandinaves ont profondément modifié la toponymie de la Normandie. F. Lot, dans l'article ci-dessus cité, estime que l'afflux de population étrangère a été exagéré. Le terme même en *-ville* est roman et montre que les Normands parlèrent de bonne heure le roman, où quelques mots norois ont pu passer. Marc Bloch soutient au contraire que le scandinave s'est maintenu plus longtemps en Normandie et qu'il était encore parlé vers l'an 1000. Surtout les « usages agraires et leur vocabulaire » semblent bien attester une profonde immigration paysanne, comme en témoignent les mots *delle* (dale), *boel* (bool danois) de la plaine de Caen (*Caractères*, p. 54-55, 93). Pour les Scandinaves, comme pour les Francs, les Goths, les Burgondes, F. Lot voit une « occupation de chefs », devenant seigneurs de villages et p012 rentiers du sol. Marc Bloch pense que parmi les Vikings, comme parmi les Germains des grandes invasions, il y eut beaucoup de simples paysans. Il n'admet pas une « colonisation composée uniquement de chefs », seigneurs isolés à raison d'un ou deux par village et s'exposant ainsi aux rancunes des populations soumises. « Les problèmes du peuplement sont si obscurs que seul un jeu de feux croisés semble capable d'y apporter un peu de lumière. » Il faut une alliance entre les spécialistes : historiens, archéologues, linguistes, et une organisation du travail en commun (1934, p. 258-260).

L'histoire comparée, comme l'« histoire agraire proprement normande », lui montrent cette influence scandinave, que R. BESNIER nie dans *La coutume de Normandie : histoire externe*, Caen, 1935 (1936, p. 600). Et Marc Bloch reprend la question dans la Société féodale. « Pour mesurer l'action en profondeur de l'occupation scandinave », il faut regarder « surtout, en Normandie aussi bien qu'en Angleterre, vers les petites collectivités rurales. L'ensemble des terres dépendant de la maison paysanne s'appelait, dans le Danemark du moyen âge, *bol*. Le mot est passé en Normandie, où il s'est fixé plus tard dans certains noms de lieux ou bien a glissé au sens d'enclos, comprenant, avec le jardin ou le verger, les bâtiments d'exploitation. Dans la plaine de Caen et dans le Danelaw [en Angleterre, pays occupé par les Da-

nois], un même terme désigne, au sein des terroirs, les faisceaux de parcelles allongées côte à côte suivant une orientation parallèle : “delle” ici, *dale* là-bas. Une si frappante coïncidence, entre deux zones sans rapports directs entre elles, ne saurait s’expliquer que par une influence ethnique commune. Le pays de Caux se distingue des régions françaises avoisinantes par la forme particulière de ses champs, qui sont grossièrement carrés et répartis comme au hasard ; cette originalité semble supposer un remaniement rural, postérieur au peuplement des alentours », conséquence des invasions normandes. « Quelques chefs, satisfaits de prendre au-dessus des manants nés sur le sol même la place des anciens seigneurs, auraient-ils eu le désir ou la force de transformer ainsi le modeste lexique des champs et de toucher au dessin des finages ? » Ces immigrés scandinaves ne formaient pas uniquement une « classe de chefs ». Il y avait parmi eux « bien des guerriers paysans ». « Établis tantôt sur les espaces enlevés aux anciens occupants ou qu’avaient abandonnés les fuyards, tantôt dans les interstices de l’habitat primitif, ces colons furent assez nombreux pour créer ou débaptiser des villages entiers, pour répandre autour d’eux leur vocabulaire et leur onomastique, pour modifier, sur quelques points vitaux, l’armature agraire et jusqu’à la structure même des sociétés campagnardes, d’ailleurs déjà profondément bouleversées par l’invasion. Cependant, en France, l’influence scandinave p013 fut, au total, moins forte et, sauf dans la vie rurale, qui est, par nature, conservatrice, s’avéra moins durable que sur la terre anglaise. » Pour la Normandie, il y a les « témoignages de la toponymie et des structures agraires ... jusqu’ici insuffisamment scrutées. La présence d’éléments danois paraît certaine ; de même celle d’hommes de la Norvège du Sud ... j’ose indiquer que les contrastes si nets entre les terroirs cauchois, d’une part, ceux de la plaine de Caen, de l’autre, pourraient bien se ramener, en fin de compte, à une différence de peuplement — les champs irréguliers du Caux rappelant ceux de la Norvège, les champs allongés du Bessin ceux du Danemark ». « Hypothèse encore bien fragile », ajoute Marc Bloch (*Société féodale*, I, p. 82-85, 87-88). De même 1936, p. 271. Influence scandinave aussi pour les vavassoreries, *Société féodale*, I, p. 272-273.

E. GAMILLSCHEG, *Romania Germanica : Sprach und Siedlungsgeschichte der Germanen auf dem Boden des alten Romerreichs*, Berlin, 1934-1936, 3 vol., est à la fois « recueil et interprétation des

témoignages linguistiques relatifs à l'établissement des Germains dans la *Romania* : noms de lieu à éléments germaniques, termes d'origine germanique passés, anciennement, dans le vocabulaire des diverses langues romanes », influences, surtout phonétiques, des parlers germains sur la langue d'oil. Fort riche, à l'interprétation souvent convaincante, cet ouvrage prend place « parmi les travaux les plus importants qui aient été consacrés, depuis longtemps, à l'histoire des sociétés européennes ». Quelques critiques. « L'étymologie de “forêt”, rattachée à un mot francique qui désignerait la futaie de conifères », est douteuse, « car la forêt de l'ancien droit était un terrain interdit, qui n'était pas forcément boisé ». « Le lieu dit “Les Francs”, dans l'Indre, peut conserver le souvenir d'un établissement de libres essarteurs, formé au temps des grands défrichements des XIe, XIIe et XIIIe siècles, aussi bien que celui d'une très ancienne colonie franque. » L'auteur da pas connu l'article de F. Lot sur les noms en *-ville* et *-court*. Mais « sur les zones de contact entre Burgondes et Francs et les progrès de l'expansion franque dans cette direction, sur la romanisation des éléments germains ... sur le sort des petits groupes ethniques — Gépides, Taifales, Alamans — répartis çà et là, en ordre dispersé, dans presque toute la *Romania*, le livre abonde en observations suggestives ». Il donne une nouvelle preuve « que l'erreur serait grave de voir dans les envahisseurs germains seulement un peuple de chefs » (1938, p. 80-82).

Pour pousser vers le haut moyen âge l'étude de l'habitat et de l'occupation du sol, « sans doute les textes sont rares. Mais l'archéologie, la toponymie prêteraient leur secours ». Un exemple : les excellentes « notes de géographie historique » sur *Le pays de Mâcon et de* p014 *Chalon avant l'an mille*, par Gabriel JEANTON, 1934 : « S'aidant à la fois des trouvailles archéologiques, de l'étude des noms de lieu mentionnés par les chartes et la toponymie cadastrale, qui conserve la mémoire d'agglomérations disparues, M. Jeanton croit pouvoir déceler une profonde transformation de l'habitat : à la concentration, caractéristique du Mâconnais d'aujourd'hui, se serait opposée, durant l'époque carolingienne comme précédemment sous la domination romaine, une beaucoup plus forte dispersion. Nos villages groupés en bourgs seraient donc seulement de l'époque féodale. Ils se sont formés généralement autour de l'église, sans doute primitivement

sur un plan fortifié, au détriment des petites *villae* qui se sont évanouies au souffle de l'insécurité » (1936, p. 262).

C. r. des travaux d'A. DAUZAT sur les noms de domaines gallo-romains et la toponymie celtique dans l'Auvergne et le Velay (1933, p. 317), de son manuel, *La toponymie française*, 1939, des recherches de Mme HOUTH-BALTUS, *Toponymie du pays de Gruye et du Val de Galie*, près de Versailles, dans *Revue de l'histoire de Versailles*, 1938, étude de lieux-dits de P. LEBEL, dans *Annales de Bourgogne* (1940, p. 43-45). P. LEMOINE, sur la toponymie de l'Ile-de-France (L. FEBVRE, 1938, p. 82-84). Mlle Lotte RISCH, *Beiträge zur romanischen Ortsnamenkunde des Oberelsass*, Iena et Leipzig, 1932, (1934, p. 253-254). « Précieuse chronique de toponymie » d'Albert DAUZAT, dans la *Revue des études anciennes* (1934, p. 260). A. G. HAUDRICOURT, 1944, V, p. 69.

Retour à la table des matières

Forêts (p. 6-8)

Cette forêt du haut moyen âge, sauvage, inhospitalière, cependant fort utile et aux ressources variées, a été de nouveau décrite par Marc Bloch. A cette occasion, il fait aussi le tableau de la nature sauvage que les hommes connaissaient alors. « Des étendues incultes au travers desquelles s'égaillaient les labours, les plus résistantes à l'effort humain étaient les forêts. Non que la terre abandonnée à la nature fût nécessairement vouée à un épais manteau d'arbres ... Bien des sols où jamais n'avait passé la charrue, trop secs pour admettre une riche végétation arborescente, ne portaient que broussailles et graminées sauvages, qu'à peine venaient piqueter, çà et là, quelques bouquets de bois. La Beauce, où jusqu'au XII[e] siècle abondèrent les friches, l'Alpe Souabe n'offraient, à côté de leurs champs, que de vastes steppes herbues. La forêt proprement dite n'en couvrait pas moins des espaces beaucoup plus grands qu'aujourd'hui, par massifs beaucoup moins troués de clairières. Elle opposait aux communications de redoutables obstacles. Les grands arbres y étaient souvent assez clairsemés, la futaie, sous nos climats, est surtout le résultat d'un p015 soigneux aménagement humain. Mais, précisément parce qu'ils n'étaient pas aména-

gés, les sous-bois étaient encombrés de taillis, de buissons, de troncs morts ... Dans cette “opacité”, comme disent les vieux textes, les bêtes sauvages trouvaient leurs repaires. Les chroniques monastiques nous ont conservé le souvenir des ours formidables qui hantaient les abords de l'abbaye de Saint-Gall, sur les premières pentes des Alpes alémaniques. L'hiver, les loups sortaient de leurs cachettes et poussaient jusqu'aux portes des villages, dangereux aux troupeaux et aux hommes même. L'hostilité du monde animal, dont l'Europe ne connaît aujourd'hui le frisson que par les contes, dépositaires de traditions périmées, était pour nos pères une réalité toujours présente. »

« A tant d'égards si inhospitalière, la forêt était loin d'être inutile. Point de grand domaine qui parût complet s'il n'avait la sienne. Comme tous les espaces incultes, elle servait de réserve de culture, sujette, surtout sur ces bords, au va-et-vient des champs temporaires, parfois définitivement conquise. Devant les grands massifs, les agriculteurs de l'âge de pierre, dont les médiocres outils s'accommodaient mieux du défrichement des landes et des steppes, en règle générale s'étaient arrêtés. Ils les avaient pourtant déjà entamés sur place, de même, et plus profondément, leurs successeurs. Dans la *Romania*, des villas rurales, maisons de maîtres entourées par les huttes des esclaves ou des tenanciers, s'élevaient parfois en plein bois. Mais l'essartage de vastes surfaces boisées eût exigé une main-d'œuvre que le moyen âge, jusqu'au XIIe siècle, fut incapable de fournir. Même sur les terrains qu'on pouvait croire gagnés, le taillis avait parfois des retours offensifs, contre lesquels Charlemagne, par une prescription significative, mettait en garde les administrateurs de ses domaines. C'est par ses produits spontanés surtout que la forêt jouait dans l'économie un rôle dont l'importance et la variété dépassent de beaucoup ce qu'aujourd'hui nous attendons d'elle » (1945, VIII, p. 16-17). Suit un tableau détaillé de ces ressources (p. 17-18).

Parlant du régime agraire des campagnes ouvertes du Nord, M. R. Dion, dans son *Essai sur la formation du paysage rural français*, « a ... mis en lumière avec une rare vigueur les répercussions du système sur le destin des forêts. Profondément entamées sur leurs bords par les défrichements, celles-ci n'en ont pas moins conservé, au sein des terroirs septentrionaux où elles jouent souvent, entre les divers finages, le rôle de marches-frontières, une beaucoup plus grande netteté de contours et, au total, une superficie sensiblement plus étendue que, par

exemple, dans les pays d'enclos. C'est que, dans ces derniers, la présence de nombreux arbres le long des haies, l'habitude singulièrement tenace, de la culture temporaire qui, par le déplacement p016 perpétuel des essarts, élargissait à l'extrême la zone de destruction, peut-être enfin une certaine faiblesse de l'organisation communautaire conspirèrent à favoriser le grignotage intérieur des massifs, peu à peu troués de brandes. Tel est, en bref, le schéma que nous propose M. Dion ». Cependant, les populations des bocages avaient aussi le « sens de l'effort collectif ». « Par ailleurs, que des populations paysannes, quelles qu'elles fussent et dût-on les tenir pour animées du plus solide esprit de corps, se soient jamais pliées “sans difficultés” à ménager futaies et taillis, d'innombrables documents, du Nord comme du Midi et du Centre, s'inscrivent en faux contre une vue si optimiste. Il n'est pas jusqu'au dangereux nomadisme du défrichement qu'on ne trouve attesté et même imposé par un texte du XIIe siècle, dans les bois de Corbreuse [Seine-et-Oise], entre Seine et Loire. La protection des forêts — contre l'essart, la coupe désordonnée des arbres et des branches, la dent des bêtes surtout — fut, dans toutes les campagnes, l'œuvre beaucoup moins des communautés que de quelques puissants, dont les intérêts s'opposaient âprement aux traditions comme aux besoins des masses villageoises : riches laboureurs, bourgeois rassembleurs de terres, seigneurs surtout. Aujourd'hui encore, un grand nombre des étendues boisées qui appartiennent à des particuliers, la plupart de beaucoup de celles qui sont entre les mains de l'État ou des communes ont leur origine dans d'anciennes réserves seigneuriales. Afin d'expliquer leur résistance ici, ailleurs leur ruine, ne conviendrait-il pas de regarder d'abord, du côté des seigneuries, dont les possibilités d'action étaient loin d'atteindre, dans toutes les provinces, au même niveau ? Du Massif Central, M. Dion observe que, sur la carte des bois domaniaux — propriétés communales comprises — son emplacement correspond à “un vide presque complet”. Rien de plus frappant, en effet. Mais c'est sur l'adjectif domanial que — sans vouloir nier la déforestation de beaucoup de régions bocagères — il faut, je crois, surtout mettre l'accent ... le trait signalé par M. Dion mérite de prendre place parmi ceux qui caractérisent un des plus nettement individualisés parmi nos paysages ruraux » (1936, p. 257-259).

« Sur ce qu'on pourrait appeler l'archéologie forestière, voir d'utiles remarques d'un spécialiste, M. l'Inspecteur adjoint Roger

BLAIS, *De la plaine et de la forêt ou présentation de recherches récentes sur la structure du paysage rural français*, dans *Revue des Eaux et Forêts*, 1935, p. 981-999. M. Blais conteste notamment les conclusions que M. Roupnel [*Histoire de la campagne française*, 1932] avait cru pouvoir tirer des différents aspects des lisières » (1936, p. 259). « Quand, évoquant tour à tour la forêt du temps de Charlemagne, dont les dimensions s'appréciaient d'après le nombre de porcs qu'elle pouvait p017 nourrir, celle du XVIIIe siècle, convoitée par les maîtres de forges et les verriers, celle de nos jours enfin [exploitée surtout pour le bois d'œuvre], le même mot nous vient forcément aux lèvres, nous représentons-nous toujours bien exactement combien son contenu, physique et humain, a varié d'âge en âge ? C'est le sort de plus d'un élément de notre vocabulaire historique » (1940, p. 166). Le mot de forêt dans son sens premier était “territoire en défens”. De bonne heure, il tendit à s'appliquer, de préférence, aux étendues boisées (1944, VI, p. 123).

L'ouvrage collectif, *La forêt*, sous la direction de R. BLAIS, 1939, est fort intéressant et présente de nombreuses observations suggestives. « Qu'elle est instructive, cette obstination des paysans de l'Alençonnais à ignorer les vertus alimentaires de la myrtille, si chère aux Vosgiens ! Et le livre tout entier sent bon le bois et la feuille. » Il parle très peu des défrichements (1940, p. 165-166). C. VIGOUROUX, *La coutume forestière française*, Aurillac, 1942, montre une grande connaissance à la fois de la forêt et de la vie rurale (1943, III, p. 108). Opposition entre la forêt de Sénart, très anciennement morcelée, puis regroupée au XVIIIe siècle, étudiée par R. DE COURCEL, 1930 (1931, p. 446-467) et la forêt d'Eu, toujours aux comtes d'Eu et à leurs successeurs, objet d'une monographie de Mme S. DECK, Caen, 1929 (G. ESPINAS, 1930, p. 415-419). P. GEORGE, *Anciennes et nouvelles forêts en région méditerranéenne*, dans *Études rhodaniennes*, 1933 (L. FEBVRE, 1934, p. 80).

Exploitation des forêts

L'étude de l'administration de la Normandie sous Saint-Louis, par J. REESE TRAYER, Cambridge (Mass.), 1932, « met opportunément l'accent sur un phénomène agraire fort important : la place croissante

tenue, au XIII[e] siècle, dans les revenus forestiers, par la vente des bois » (1934, p. 196). Flottage des bois sur la Vienne, dès le XII[e] siècle, pour Limoges (1934, p. 184-185). La querelle au XIX[e] siècle “taillis ou futaie” recouvrait des « antagonismes de groupes économiques », l’« opposition de deux conceptions, éminemment différentes de la richesse forestière ». Les populations urbaines et le Trésor voulaient du bois de chauffage, la Marine du bois d’œuvre : la houille amena le succès de la deuxième conception. R. BLAIS, *Une grande querelle forestière : la conversion*, Paris, 1936 (1940, p. 166). Pour comparaison (utilisation industrielle et défrichements surtout), P. DEFFONTAINES, *La vie forestière en Slovaquie*, 1932 (1933, p. 495-496). L. MAZOYER, *Exploitation forestière et conflits sociaux en Franche-Comté, à la fin de l’ancien régime*, dans *Annales*, 1932, p. 339-358. La « curieuse histoire de la chasse » n’a « encore tenté aucun chercheur sérieux » (1943, III, p. 108). p018

Retour à la table des matières

Paysage rural primitif et travail humain

« Au cours d’une série de travaux qui ont fait date, M. Robert GRADMANN a naguère mis en lumière le rôle des surfaces de végétation steppique dans la genèse des civilisations agraires proprement européennes », notamment *Die Steppen der Morgenlandes in ihrer Bedeutung für die Geschichte der menschlichen Gesittung*, Stuttgart, 1934 (*Geographische Abhandlungen*, Reihe 3, Heft 6). Dans le Proche-Orient aussi, « ce fut bien la steppe [plutôt que la forêt] qui fournit à l’humanité ancienne son terrain de prédilection. Elle a donné naissance aux deux types de civilisation divergents des peuples pasteurs et des peuples agriculteurs. Elle favorisait notamment, de bien des manières, le développement des techniques agricoles ... Mais le rôle prédominant de ces sèches contrées du Proche-Orient est aujourd’hui chose du passé. La steppe “artificielle”, la steppe de culture que le travail patient de l’homme a peu à peu découpée dans les terres plus humides du Nord jouit, par rapport aux steppes naturelles, d’immenses avantages, qui semblent bien définitifs » (1938, p. 77-78). L’étude du peuplement néolithique du Hurepoix et de la Beauce, par O. TULIPPE, *L’habitat rural en Seine-et-Oise* ..., 1934, lui a permis une

« observation fort intéressante : ... la répartition des “reliques” de l’ancienne flore steppique coïncide avec les trouvailles néolithiques, (p. 287, n. 1). Ainsi se trouve mise en lumière, conformément aux idées de Gradmann, l’influence prépondérante que le climat sec de la dernière période post-glaciaire semble avoir exercée sur la prise de possession du sol, en un temps où l’agriculture redoutait avant tout les obstacles de la forêt » (1936, p. 261).

André DELÉAGE a consacré dans *La vie rurale en Bourgogne jusqu’au début du XIe siècle*, Mâcon, 1941, un long chapitre à la végétation, où il « ne s’est pas contenté de retracer les vicissitudes du paysage ; à l’aide d’une étude très poussée des noms de lieux, il a cherché à reconstituer les images que les générations successives se firent de ce décor de leur vie ... Les Gaulois et leurs prédécesseurs [dit-il] ... ne paraissent pas avoir éprouvé le besoin de caractériser les masses végétales, comme les Gallo-Romains et les hommes du haut moyen âge, d’après les espèces dominantes ... La végétation qui couvrait le sol gaulois, dans ses parties non encore cultivées, était sans doute un taillis coupé de bruyères ou de buis et même de tourbières et de pelouses, où la plupart des arbres étaient mêlés ... Les paysages ne s’opposaient pas comme aujourd’hui. L’homme n’avait pas encore aidé autant la nature à s’adapter au mieux aux climats et aux sols » (1942, II, p. 47).

Le paysage rural du haut moyen âge montrait une nature restée souvent sauvage, ce qui favorisa les invasions sarrasines, normandes
p019 et hongroises des IXe-Xe siècles. « Il n’est de police aisée que là où les hommes vivent proches les uns des autres. Or, en ce temps, même dans les régions les plus favorisées, la population, au regard de nos mesures actuelles, n’avait qu’une faible densité. Partout des espaces vides, des landes, des forêts offraient aux cheminements propres aux surprises » (*Société féodale*, I, p. 90). A la suite de ces invasions, celle des Normands en particulier, « les hommes, eux-mêmes diminués en nombre, se trouvèrent devant de vastes étendues, jadis cultivées, qu’avait recouvertes la brousse. La conquête du sol vierge, encore si abondant, en fut retardée pour plus d’un siècle » (*ibid*., I, p. 69).

La campagne française, loin de rester immobile, a évolué, à une allure différente suivant les régions. Le paysage rural primitif s’est modifié à la suite d’un travail incessant de l’homme. « Le Français du

début du XVIII[e] siècle ne cultivait ni les mêmes plantes, ni avec les mêmes moyens, ni selon le même rythme d'assolement que ses ancêtres des âges romains » (*Les Cahiers de Radio-Paris*, 15 mai 1938, p. 443). A. PERPILLOU, *Le Limousin* ..., 1940, montre bien, pour cette région, l'action de l'homme sur le paysage végétal (1942, II, p. 77). Les marais anglais du Fen, devenus aujourd'hui une région maraîchère prospère, sont un « exemple de plus de ces déplacements de prospérité que l'effort humain a multipliés tout au long de l'histoire de nos civilisations rurales » (1941, p. 192). A propos de la transformation des landes du Schleswig depuis le milieu du XIX[e] siècle : « Une fois de plus, nous voyons combien l'élimination de la primitive nature et des genres de vie archaïques, qui y étaient attachés, a été, en bien des cas, dans l'Europe même, un événement beaucoup plus proche de nous que souvent nous n'inclinons à l'imaginer » (1941, p. 160). La campagne a vraiment dominé toute la vie de l'ancienne, France : « Dans presque toute ville médiévale, à l'exception des grandes métropoles du commerce, il subsista toujours quelque chose de campagnard : la collectivité avait ses terrains de pâture, les habitants avaient leurs champs, que les plus humbles cultivaient eux-mêmes » *Société féodale*, I, p. 424).

Dans l'histoire de ce long travail, Marc Bloch combat l'« appel au redoutable bon sens », par exemple pour la forme des champs (1934, p. 485). Il dénonce « les postulats de l'école “libérale” : celui, en particulier, qui attribue aux hommes à la fois la claire conscience de leur intérêt et la volonté de n'être guidé que par lui ». Or « la notion de l'intérêt “bien entendu”, est moins évidente, plus susceptible d'hésitations, plus enchevêtrée dans l'ensemble du complexe psychologique, que les économistes, ordinairement, ne veulent bien le reconnaître » (1942, Il, p. 96-97). De même *Revue historique*, janv.-févr. 1934, p. 2-3. p020

« Confondre le tout proche avec l'important, c'est oublier aussi que les institutions, une fois créées, prennent quelque chose de rigide et, tenant par toutes sortes de liens à l'ensemble du complexe social, poussent de trop fortes racines pour pouvoir être aisément arrachées lorsque leur première raison d'être a disparu. Voici un fait rural que je me trouve avoir spécialement étudié : le morcellement. Vous entendrez dire parfois qu'il a sa cause dans le Code civil ... Je ne crains pas de dire que cela n'est pas vrai. Cela n'est pas vrai, d'abord, parce que,

dans une grande partie de la France, le Code civil n'a rien innové en matière successorale, et que là où, en effet, ses dispositions ont modifié la coutume locale, celle-ci s'est, dans la pratique, le plus souvent maintenue, grâce à une série de tours de passe-passe juridiques ... Cela n'est pas vrai, surtout, parce que le morcellement est en lui-même un fait très ancien, probablement beaucoup plus que millénaire. Ce qui s'inscrit dans le fouillis des parcelles lorraines ou picardes, c'est en réalité l'histoire de l'occupation du terroir, par des communautés très antiques qu'animait une forte organisation collective et qui, en outre, dans leur conquête du sol, procédaient de proche en proche. Plus tard, si, dans l'aggravation certaine de ce morcellement, au cours des âges, certains faits d'ordre social ont agi, ce sont des faits eux aussi très antérieurs au Code civil : la fragmentation des amples domaines seigneuriaux se place vers le Xe, le XIe ou le XIIe siècle, la dissolution des grandes familles patriarcales d'autrefois, l'avènement de la famille matrimoniale nous reportent, bien souvent, en plein moyen âge. Je pourrais citer beaucoup d'autres exemples, vous montrer par exemple que la répartition actuelle de la propriété rurale s'explique par des faits que, même au sens de plus large du mot, il serait impossible de dire proches » (*Bulletin du Centre polytechnicien d'études économiques. X Crise*, no 35, février 1937, p. 21).

« L'homme passe son temps à monter des mécanismes, dont il demeure ensuite le prisonnier plus ou moins volontaire. Quel observateur parcourant nos campagnes du Nord n'y a été frappé par l'étrange dessin des champs ? En dépit des atténuations que les vicissitudes de la propriété ont, au cours des âges, apportées au schéma primitif, le spectacle de ces lanières qui, démesurément étroites et allongées, découpent le sol arable en un nombre prodigieux de parcelles, garde encore aujourd'hui de quoi confondre l'agronome. Le gaspillage d'efforts qu'entraîne une pareille disposition, les gênes qu'elle impose aux exploitants ne sont guère contestables. Comment l'expliquer ? Par le Code civil et ses inévitables effets, ont répondu des publicistes trop pressés. Modifiez donc, ajoutaient-ils, nos lois sur l'héritage, et vous supprimerez tout le mal. S'ils avaient mieux su l'histoire, s'ils avaient aussi mieux interrogé une mentalité paysanne p021 formée par des siècles d'empirisme, ils auraient jugé le remède moins facile. En fait, cette armature remonte à des origines si reculées que pas un savant, jusqu'ici, n'est parvenu à en rendre un compte satisfaisant ; les défri-

cheurs de l'âge des dolmens y sont probablement pour davantage que les légistes du Premier Empire » (*Métier d'historien*, p. 11).

Le jeu contradictoire de la « routine paysanne » et de l'introduction de nouvelles techniques agricoles a été analysé par Marc Bloch dans une communication à la Société d'études psychologiques de Toulouse, le 23 juin 1941. « Si la routine paysanne, incontestablement, existe, elle n'a rien d'absolu. Dans un grand nombre de cas, nous voyons que des techniques nouvelles ont été adoptées, assez aisément, par les sociétés paysannes, alors qu'en d'autres circonstances ces mêmes sociétés ont, au contraire, refusé d'autres nouveautés, qui, au premier abord, ne nous sembleraient pas avoir dû être moins capables de les séduire ... Voici d'abord un exemple caractérisé d'attachement au passé. C'est celui même auquel on pense presque toujours lorsqu'on prononce le mot de « routine paysanne » : la révolution agricole du XVIIIe siècle. Nul ne saurait le contester cette grande révolution, qui, pour l'essentiel, se résume dans la suppression de la jachère morte, fut l'œuvre d'éléments étrangers à la société paysanne, au sens étroit et authentique du mot : noble, bourgeois, maîtres de postes, auxquels s'ajoutèrent parfois quelques immigrants. La masse rurale ne suivit le mouvement que très lentement et de très mauvais gré ; souvent, elle s'y opposa d'abord, délibérément. La trace de cette résistance est demeurée, jusqu'à nos jours, très profonde dans la littérature agronomique. L'agronomie garde, en quelque façon, rancune aux paysans de ne pas s'être ralliés à une transformation qui, indéniablement, aboutissait à augmenter, dans des proportions considérables, les capacités productives du pays. L'exemple inverse, qui nous met en présence d'un cas d'adaptation, relativement rapide, à une technique nouvelle c'est — chose, à première vue surprenante — un passé beaucoup plus reculé qui va nous le fournir. Une plante, une céréale nous semble aujourd'hui entre toutes caractéristique de l'ancienne agriculture française. Disons mieux, de l'ancienne agriculture européenne. C'est le seigle. Il a, chacun le sait, disparu, dans la seconde moitié du XIXe siècle, de la plus grande partie de nos campagnes. Il y était, chacun le sait aussi, très largement cultivé au moyen âge et jusqu'en plein XVIIIe siècle ... Or ce seigle n'était pas, en vérité, une plante très vieille ... Nous avons toute raison de croire qu'ignoré de l'agriculture romaine, le seigle ne s'est guère répandu dans l'Europe occidentale avant l'époque des grandes invasions. Il nous fut apporté, probable-

ment, par les civilisations nomades de la steppe, qui, en ce p022 temps, marquèrent si profondément de leur empreinte la vie de l'Occident ... »

« Voilà donc, relativement près de nous, un cas de routine obstinée ; beaucoup plus loin, dans le temps, l'exemple d'une faculté d'adaptation non moins remarquable. Comment résoudre cette apparente contradiction ? En y regardant de plus près, on aperçoit entre les deux expériences une différence considérable. Comme M. Faucher l'a justement rappelé [dans une communication du même jour] la révolution agricole menaçait de ruiner tout le système social dans lequel s'inscrivait la vie paysanne. Le petit paysan n'était pas sensible à l'idée d'accroître les forces productives de la nation. Il ne l'était que médiocrement à la perspective, moins lointaine, d'augmenter sa propre production, ou, du moins, la part de cette production qui était destinée à la vente ; il sentait, dans le marché, quelque chose de mystérieux et d'un peu dangereux. Sa principale préoccupation était, beaucoup plutôt, de conserver à peu près intact son niveau de vie traditionnel. Presque partout, il estimait son sort attaché au maintien des anciennes servitudes collectives, qui pesaient sur les labours. Or ces usages supposaient la jachère. Supprimer celle-ci, c'était, du même coup, atteindre la vaine pâture qui — si l'on prend pour exemple les pays d'assolement triennal — ouvrait chaque année le tiers du terroir cultivé aux troupeaux de la communauté entière. Privés de cette faculté, beaucoup d'exploitants n'auraient plus su comment nourrir leurs bêtes. La plupart des paysans, en un mot, craignaient le grand bouleversement social qui semblait la suite inévitable des méthodes nouvelles ... Imaginons, au contraire, notre paysan de l'époque mérovingienne en présence du seigle. Certes, la culture lui paraît nouvelle. Mais peut-être la plante en elle-même ne lui est-elle pas tout à fait inconnue : car le seigle semble bien avoir fait originellement son entrée comme une des mauvaises herbes du froment. En tout cas, elle est analogue aux autres céréales, familières, depuis longtemps, aux laboureurs de la Gaule. Surtout, substituer le seigle au froment ou à l'orge, ce n'était nullement toucher au système social ... » Mais, en réalité, « la société paysanne qui s'est trouvée confrontée par les problèmes de la révolution agricole du XVIIIe siècle était une société stable et d'organisation assez rigide ; où les familles demeuraient, pendant des générations, à peu près sur place ; où, entre les diverses couches socia-

les elles-mêmes, il ne s'opérait pas de brassages bien intensifs. Prenez au contraire la société paysanne qui a adopté le seigle. C'était celle des grandes invasions. Entendez : une société en plein mouvement et remuement ... Ne doit-on pas supposer qu'une société ainsi animée d'une sorte de puissant mouvement interne possède, par nature, une faculté d'adaptation plus grande ? Simple hypothèse assurément. Mais p023 qui trouverait peut-être un commencement de confirmation dans d'autres faits parallèles ... On a le sentiment ... que les conditions de la vie sociale, par ailleurs terriblement tragiques, étaient alors favorables aux innovations » (*Journal de psychologie* ..., 1948, p. 106-110).

L'*Elsass-Lothringischer Atlas*, publié à Francfort en 1931 par le *Wissenschafliches Institut der Elsass-Lothringen im Reich*, ne donne aucun plan de terroir rural, seulement quelques plans de villages et une carte des "forêts, marécages et terres cultivées", vers 500, « de la plus arbitraire fantaisie ». Une enquête sur les « établissements humains », annexe de cet atlas, a été complétée et mise au point par W. GLEY, *Die Entwicklung der Kulturlandschaft in Elsass bis zur Einflussnahm Frankreichs* ..., 1932, publiée par le même institut. Cette étude de l'évolution du paysage humain en Alsace s'accompagne de cartes, de plans et d'une bibliographie très soigneuse (1933, p. 389, 390 et 392).

Retour à la table des matières

Défrichements (p. 6)

Les défrichements constituent le fait capital de cette action de l'homme sur le paysage végétal. « Dans toute l'Europe, le travail des essarteurs occupés à ronger les forêts, soit par le dedans, soit sur leurs bords, fut aux XIIe et XIIIe siècles assez intense pour frapper des observateurs, pourtant en règle générale médiocrement attentifs au paysage. Voyez ce curieux passage du *Parzival* de Wolfram d'Eschenbach, VIII, v. 18 et suiv. Gauvain vient de chevaucher longuement sous bois : "Peu à peu la forêt apparut toute mélangée ; ici une avancée des bois ; là un champ, mais si étroit parfois qu'à peine eût-on pu y dresser une tente. Puis, regardant devant lui, il aperçut une campagne cultivée" ... » (1936, p. 259). Travail irrégulier : « Les forêts, pour peu

qu'elles eussent quelque épaisseur, n'ont le plus souvent, été essartées qu'à une époque relativement tardive et par de petits groupes » (1932, p. 490). Marc Bloch a, du reste, souvent rappelé que les défrichements ont pu s'opérer aux dépens des landes ou des broussailles et non exclusivement des forêts.

Qui poussa à ce grand mouvement de défrichements du Xe au XIIIe siècle ? La royauté dont il ne faut pas oublier le rôle à ce point de vue au temps des premiers Capétiens (987-1180), toute une foule de seigneurs laïques et ecclésiastiques, les établissements monastiques. Défrichement et peuplement sont étroitement liés. Le droit d'asile a été un facteur essentiel de la création à leurs côtés de marchés et d'agglomérations protégés, sauvetés dans le Midi, minches en Bretagne. P. TIMBAL DUCLAUX DE MARTIN, *Le droit d'asile*, 1939, avec préface de G. LE BRAS (G. ESPINAS, 1941, p. 168-170). Partout des avantages furent accordés pour attirer défricheurs et habitants. Le p024 seigneur de Nemours (Seine-et-Marne), après avoir concédé en 1170 une charte de peuplement aux “hôtes” qui s'établiront à Nemours et seront déclarés libres aussitôt, attirait en 1173 d'autres hôtes dans un village voisin : on voit donc, à cette époque de grands défrichements, la « politique de peuplement de ce seigneur analogue à celle de tant d'autres de ses pairs ». G. ESTOURNET, *Les origines historiques de Nemours ...*, dans *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1930 (1932, p. 419). L'histoire de l'abbaye de Saint-Thierry, en Champagne, « montre de très curieux exemples de l'émigration vers les lieux de défrichement et de la concurrence que les seigneurs, bâtisseurs de ces établissements nouveaux, faisaient à leurs voisins, maîtres des anciens villages ». G. ROBERT, dans *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 1930 (1931, p. 259). Sur cette action des monastères, G. LE BRAS, *La géographie religieuse*, dans *Mélanges d'histoire sociale*, 1945, VII, p. 87-112.

Le prieuré clunisien de Longueville, au diocèse de Rouen, fut fondé en 1093, dans une région défrichée au XIIe siècle. « Les pièces relatives aux essarts d'Auppegard les montrent entrepris d'abord par le seigneur et, ensuite seulement, morcelés en tenures ; fait plus important encore, les terres ainsi gagnées à la culture forment un “parc”, c'est-à-dire un enclos. » Cf. les nos LXIX et LXX des *Chartes du prieuré de Longueville ... antérieures à 1204*, publiées par P. LE CACHEUX, 1934 (1938, p. 166). Il faut remarquer que les villages allongés sur un

chemin forestier, avec terroir en arête de poisson (p. 10 et pl. I des *Caractères*) ne sont nullement d'origine germanique, car « il s'agit d'une forme d'établissement caractéristique, à peu près universellement, de l'essartage forestier ». On les retrouve aussi en Slovaquie et au Canada (1933, p. 496). L'abbaye de Notre-Dame de Dilo, au diocèse de Sens, fut fondée par des Prémontrés en 1132, sur l'emplacement de forges gallo-romaines, au cœur de la forêt d'Othe, ce qui entraîna de grands défrichements forestiers, d'autant plus que l'abbaye, malgré les principes érémitiques de l'ordre, donna naissance à un village. Étude de l'Abbé A. PISSIER sur cette abbaye, dans *Bull. de la Société des Sciences ... de l'Yonne*, 1928 (1932, p. 319). Catillon-sur-Sambre, fondé en 1186 dans un défrichement forestier en Thiérache, offre un exemple de "ville neuve", resté jusqu'à nos jours inconnu. P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN, dans *Revue du Nord*, 1938, avec plan (G. ESPINAS, 1939, p. 364-365).

La ville neuve de Draize fut établie, en 1328, par les moines cisterciens de Signy, non loin de leur abbaye (Ardennes). G. ROBERT, dans *Nouvelle revue de Champagne et de Brie*, octobre 1932. « Toute cette région boisée, sur les terrasses calcaires en bordure de l'Ardenne, parait avoir été le théâtre d'un actif travail de défrichement qui, p025 commencé au XIIe siècle, se prolongea, on le voit, remarquablement tard. Mais le fait caractéristique est ici que le village de Draize, où dès 1332 l'on comptait une soixantaine de maisons, fut précédé, au même lieu, par une "cour", c'est-à-dire une ferme seigneuriale, qui existait déjà lors de la fondation même de l'abbaye, en 1135. L'habitat isolé était donc, dans ce cas, beaucoup plus ancien que l'agglomération : sous cette réserve toutefois, justement signalée par M. Robert, qu'une pareille ferme devait déjà grouper un nombre notable de résidents. Incidemment, l'auteur note la dualité, fréquente dans la toponymie de cette contrée, d'une "cour" et d'une "ville", qui portent le même nom, mais sont situées à quelque distance l'une de l'autre ; parfois la "cour", à son tour, a donné naissance à un véritable village. Il convient par ailleurs d'observer une fois de plus l'interaction des phénomènes religieux et des faits de peuplement : la création d'un village de tenanciers témoignait d'un certain relâchement de la primitive règle cistercienne. » Une charte de franchise fut accordée aux nouveaux colons et une paroisse érigée (1933, p. 319-320). Défrichements men-

tionnés à partir de la seconde moitié du XI[e] siècle autour du monastère de Nouaillé, en Poitou (1940, p. 77).

Défrichements dans les Alpes

Dans les Alpes du Sud, dès le XI[e] siècle, les forêts étaient beaucoup moins vastes que dans les Alpes du Nord, voisinant avec des “garrigues”, incultes, n’ayant que des arbres isolés ou par petits groupes. « L’homme pousse en avant, sans trêve, ses labours et surtout ses vignobles. Partout il incendie les troncs et flambe les gazons. » Essarts temporaires souvent : les champs abandonnés après quelques récoltes se dénudent et la roche se substitue à lui. « La conquête ... était rarement définitive ... Le système qui longtemps prédomina était celui que j’ai proposé d’appeler : “culture temporaire’ (la *Feldgraswirtschaft* des Allemands) ... En dépit du caractère flottant de l’occupation, le principal mouvement d’essartage dans les Alpes du Sud se place, nettement, “au XIII[e] siècle et vers le début du XIV[e] ” C’est dire qu’en gros — mais avec un retard, très naturel, sur les pays de plaine — il coïncida avec la grande expansion des surfaces cultivées, dans toute l’Europe de l’Occident et du Centre. Comme partout, il s’opéra aux dépens des “terres gates” — les simples friches — aussi bien que de la forêt. Enfin, là comme ailleurs, la redevance caractéristique des nouveaux champs et vignobles fut une redevance partiaire. Entre la “tasque” des Alpes méridionales, le champart, terrier ou agrier d’autres provinces, il n’est point de différence sensible. Alors que les cens qui pesaient sur les parties anciennes des tenures — débris, pour la plupart, des manses de naguère — avaient, le plus souvent, un p026 montant fixe, les seigneurs offrirent aux défricheurs l’attrait d’un loyer qui se payait seulement lorsqu’il y avait récolte ». C. r. de : Mlle Th. SCLAFERT, *A propos du déboisement dans les Alpes du Sud*, dans *Annales de géographie*, 1933, p. 266-267, 350-360 (1934, p. 405-406).

Défrichements au XVIII[e] siècle (p. 20)

« La conquête du sol inculte ne s’est pas, dans l’Europe occidentale, opérée selon un rythme uniforme. Une des plus fortes pointes de la courbe coïncide ... avec la période qui s’étend, en gros, de 1050 à

1250 ; une autre, moins accentuée, répond à l'ère d'accroissement démographique, à tous égards décisive, qui marqua la seconde moitié du XVIII[e] siècle. » Défrichements dans les Pays-Bas autrichiens et particulièrement en Flandre, c. r. de G. G. DEPT, dans *Bull. de la Société belge d'études géographiques*, 1933 (1936, p. 405). Défrichements dans les Combrailles, aux dépens de bois et de "terres froides", vers 1760 (1942, II, p. 80).

Conquête du sol ailleurs qu'en forêt (p. 9)

On a vu que Marc Bloch a insisté sur ce fait que les défrichements se sont souvent opérés aux dépens des landes et des broussailles autant que de la forêt. D'autre part, il y eut la lutte contre l'eau. A la suite des empereurs carolingiens et après quatre siècles d'interruption, Henri II Plantagenet, comte d'Anjou, s'occupa activement des "levées" le long de la Loire, pour récupérer de la terre cultivable : « Nous reconnaissons le grand souci commun en ce temps à presque tous les barons : le peuplement, par occupation des terres jusque-là inhabitées — en l'espèce celles que l'on espérait soustraire aux divagations des hautes eaux. » C. r. de R. DION, *Le Val de Loire* ..., 1934 (1934, p. 473). Ajouter aussi les terres gagnées par la pratique du "dépierrement des champs", les pierres étant ensuite parfois utilisées pour des murs remplaçant des haies (1936, p. 271, 274).

Retour à la table des matières

Routes et cultures (p. 16)

J. SOYER, ancien archiviste du Loiret, a étudié *Les voies antiques de l'Orléanais* (*civitas Aurelianorum*), dans *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XXXVII, 1936. Sa méthode allie heureusement l'interprétation des trouvailles archéologiques, celle des textes, la recherche toponymique, la connaissance directe des conditions du terrain. Plusieurs colonies agricoles et militaires de Barbares au service de Rome s'établirent le long de ces routes ou à proximité. De même, les localités où on frappa monnaie sous les p027 Mérovingiens, ce qui souligne la liaison alors étroite entre l'atelier

monétaire et le marché (1937, p. 312-313). A l'époque mérovingienne, les antiques chaussées gardaient donc leur importance, mais ensuite beaucoup furent abandonnées. La pl. III des *Caractères* montrait déjà le déplacement de la route de Paris à Orléans. Le commandant LEFEBVRE DES NOËTTES s'en est justement pris dans le *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, puis dans *L'attelage antique*, 1931, à « un des plus vénérables préjugés de nos études ». Le merveilleux réseau routier maçonné romain manquait en réalité des deux qualités essentielles pour une route : « plasticité du revêtement, facilité de réparation ». « Voilà ... rendu plus clair l'abandon, où depuis les invasions tombèrent peu à peu, au profit d'itinéraires nouveaux, un assez grand nombre de chemins jadis tracés par Rome — un beaucoup plus grand nombre qu'on ne le pense parfois » (1932, p. 483). Par exemple, la route gallo-romaine de Lyon à Limoges, dans son parcours marchois, fut abandonnée bien avant le XVIIIe siècle (1931, p. 623). Bien des chemins disparurent sous les cultures. Ainsi « la pérennité si souvent attribuée aux voies romaines doit être reléguée parmi les trop nombreux mythes dont nos études sont encombrées ». En écrivant ces lignes (1939, p. 416), Marc Bloch approuvait les idées d'un article de F. IMBERDIS, *Les routes médiévales : mythes et réalités historiques*, p. 411-416, affirmant avec force que les perpétuels déplacements du trafic et des communications au moyen âge interdisent de conclure à une identité entre le réseau romain et le réseau médiéval. D'ailleurs, des routes médiévales ont connu mêmes vicissitudes : telle une des quatre voies vers Saint-Jacques de Galice, qui, aux XIe et XIIe siècles, passait dans le pays granitique du Ségalas, à cause de la présence de l'abbaye de Conques, et qui fut ensuite délaissée (1932, p. 494). Sur les routes médiévales, 1936, p. 584.

Retour à la table des matières

Histoire des plantes et introduction de nouvelles cultures

L'alliance des disciplines est nécessaire pour l'« archéologie botanique », auxquelles s'est attaché, pour la Normandie surtout, le Dr F. GIDON, auteur de la traduction de MAURIZIO, *Histoire de l'alimentation végétale*. « L'alliance de mots que je viens d'employer

étonnera-t-elle ? Il se peut. Car ce genre de recherches a été jusqu'ici si peu pratiqué chez nous ou, du moins, il est demeuré si à l'écart des préoccupations habituelles aux historiens que je le crois bien dépourvu de nom officiel. Précisons donc que, sans se priver, bien entendu, d'avoir recours, quand besoin est, aux documents écrits, le botano-archéologue, si j'ose forger un terme aussi affreux, s'applique avant p028 tout à l'examen de la flore actuelle, envisagée comme le plus sûr des témoignages sur son propre passé et, par là même, sur celui de l'homme. En un mot, selon une démarche si souvent nécessaire à toute enquête historique, il part du présent pour remonter, en s'appuyant sur lui, vers le plus lointain des âges. C'est ainsi que l'existence, sur certains points de la Normandie, par exemple, d'associations végétales de caractère steppique, nettement défavorisées par les conditions climatiques actuelles, n'atteste pas seulement les grands changements d'ordre physique qui, vers le début de l'âge du bronze, amenèrent l'avènement de notre climat atlantique, substitué à un régime beaucoup plus sec. Comme, le plus souvent du moins, ces pelouses de graminées "xérothermiques" n'ont pu se maintenir d'elles-mêmes et qu'au contraire, abandonnées par hypothèse à l'action spontanée des facteurs naturels, elles n'auraient certainement pas tardé à disparaître devant la forêt et ses sous-bois, elles permettent, en outre, de retracer les anciennes limites de l'occupation du sol par l'homme, voire même de dater certains vestiges monumentaux associés, à leur tour, avec elles ; car c'est l'homme, assurément, qui les a préservées, au cours du dur combat qu'il soutenait pour défendre contre l'envahissement par les arbres les terres arables que ses ancêtres, avant lui, avaient, avec moins de peine, découpées dans la steppe. » Dr F. GIDON, notamment dans *Mémoires de l'Académie des sciences ... de Caen*, 1934, et *Bull. de la Soc. des antiquaires de Normandie*, 1933. D'autre part, il existe d'autres "flores résiduelles". — "La présence, en certaines localités, à l'état sauvage, de plantes étrangères à la flore spontanée locale et que l'on sait avoir été autrefois cultivées comme espèces alimentaires, condimentaires ou aromatiques, constitue un très bon témoignage de l'occupation gallo-romaine ou médiévale d'un sol", dit le même auteur, même bull., 1937. Marc Bloch signale cette méthode féconde qui donne « de précieux renseignements sur les traces ainsi repérées et datées, de l'activité humaine » (1938, p. 78-79).

Dans la Marche, la présence, sur un sol siliceux, de fourrés de buis arborescents pose un « problème de géographie botanique », qui se traduit dans la toponymie par les “Bussière” et noms analogues : il est signalé dans A. PERPILLOU, *Le Limousin* ..., où on trouve aussi une « excellente discussion sur l’histoire du châtaignier (p. 193 et suiv.) » (1942, II, p. 77).

L’histoire de l’agriculture et celle de l’alimentation sont inséparables. L’*homo historicus* est « un homme tout court, incapable de vivre de l’air du temps, humblement dépendant, dans son être physique, de la nourriture qu’il se donne et, dans toutes ses activités, de celles qu’il consacre à la recherche de cette nourriture ». « Plus restreinte, en un sens, que la nôtre, puisqu’elle ne comprenait pas les plantes importées p029 dont le rôle aujourd’hui est si considérable — tel le haricot ... — la gamme alimentaire de nos ancêtres était, par d’autres côtés, beaucoup plus riche. Simplement cueillis dans les bois ou les friches, ou bien transplantés et plus ou moins cultivés dans les jardins, un grand nombre de “légumes” que dédaignent nos tables étaient alors, surtout parmi les paysans mais non pas chez eux seulement, d’usage absolument courant : depuis le chardon, dans plus d’une de ses espèces, jusqu’au modeste souci des champs. Plusieurs de nos légumes actuels, par ailleurs, comme la laitue ou la chicorée, étaient utilisés, au moins en partie, sous une autre forme qu’aujourd’hui. » Articles du Dr F. GIDON, dans *Bull. de la Soc. des antiquaires de Normandie*, 1937, et *La presse médicale*, 18 janvier 1936 (introduction du haricot) et 27 mars 1937. Marc Bloch souligne la « valeur suggestive de pareilles recherches » (1938, p. 79-80). Les grandes découvertes amenèrent un enrichissement extraordinaire de cette « gamme alimentaire ». Il est possible que le haricot, introduit en Italie en 1528 ou 1529, ait été apporté en France par la suite de Catherine de Médicis en 1533. « Ajoutons qu’il n’y aurait rien d’étonnant à ce que le légume eût d’abord été cultivé, chez nous, dans les potagers royaux ou seigneuriaux des châteaux de la Loire. Plus d’une autre plante méditerranéenne ou importée, précédemment, dans la zone méditerranéenne pénétra dans nos jardins ou nos champs par cette voie » (1938, p. 79). Sur les travaux du Dr GIDON, L. FEBVRE, 1939, p. 157-158.

Une plante tinctoriale, la “guède”, c’est-à-dire le pastel, a joué un grand rôle et apparaît comme « témoin des relations commerciales ».

Elle a ensuite reculé à partir du XVI[e] siècle devant l'indigo (1932, p. 407-408). Sur la guède aussi, G. ESPINAS, 1943, IV, p. 51.

Ce qu'on peut savoir des origines de la sériciculture française a été résumé par H. CHOBAUT, dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1940. « C'est à Anduze, au pied des Cévennes, qu'apparaissent, depuis 1296, les premiers artisans employés à tirer des cocons de fil de soie ("trahandiers") : à peu près au même moment, semble-t-il, où l'élève du ver s'introduisait aussi, sous un tout autre climat, à Genève. Montpellier était alors un des principaux centres du commerce international de la soie. Durant le XVI[e] siècle qui vit se produire ou s'annoncer tant de modifications remarquables dans le paysage végétal français, la culture du mûrier blanc prit un grand développement en Provence et dans le Languedoc ; avec, elle, bien entendu, les magnaneries » (1943, III, p. 111).

Exposé des travaux de l'Institut des Plantes de Léningrad et en particulier de Vavilov, qui ont renouvelé le problème de l'origine des plantes cultivées, dans Ch. PARAIN, *L'origine des plantes cultivées* (1935, p. 624-628.). Le même, étudiant l'agriculture de l'ancienne p030 Égypte, dans *Revue des études sémitiques*, 1934, a conclu que l'Égypte, pays de cultures irriguées, n'a pu avoir été un centre primitif d'agriculture : ses plantes vinrent de l'Abyssinie et de l'Asie. Les "révolutions" de son histoire sont liées aux transformations de la culture et de l'élevage (L. FEBVRE, 1936, p. 296). Le problème de l'alimentation est en rapports étroits avec l'histoire, dit L. FEBVRE, *Biologie, sociologie, alimentation* (1944, VI, p. 38-40), comme le montrent, par exemple, les « aspects sociaux des novations alimentaires (thé, café, etc.) ». Autres articles de M. L. FEBVRE concernant ce problème : sur les acquisitions extraordinaires de l'agriculture méditerranéenne depuis l'Antiquité, d'après Aug. CHEVALLIER, dans *Revue de botanique appliquée et d'agriculture tropicale*, 1939 (1940, p. 29-32) ; sur les patates et les pommes de terre (1940, p. 135-136). A propos des "gaudes", faites de farine de maïs cuite dans du lait, très utilisées en Franche-Comté (P. LEBEL, dans *Annales de Bourgogne*, 1943), est rappelé le grand rôle du millet dans l'ancienne alimentation paysanne : « Nous avons perdu radicalement l'usage de nourritures qui furent aussi banales, au moyen âge et jusqu'au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, que peuvent l'être, aujourd'hui, les pommes de terre » (1944, V, p. 75-77). Le mot "cidre", substitué au latin *pomatium*, apparaît en

Normandie dès le XIII[e] siècle (P. LEBEL, dans le *Français moderne*, 1943). Le cidre a été connu depuis une haute antiquité dans le pays basque ; un courant d'exportation ancien le mena de Biscaye en Normandie et en Bretagne (1944, V, p. 77). A. G. HAUDRICOURT, sur l'origine de quelques céréales, 1939, p. 179-182, sur l'introduction de plantes italiennes en Basse-Normandie au XVI[e] siècle, par Cherbourg (d'après Aug. CHEVALLIER), 1945, VII, p. 149.

Retour à la table des matières

Chapitre II. — La vie agraire
(*pages 21-65*)

Retour à la table des matières

Régions viticoles (p.22-23)

Parmi les régions de grosse culture de la vigne dès le moyen âge, il faut évidemment comprendre le Bordelais (lettre du 13 avril 1932 à R. Boutruche, *Mémorial Strasbourg*, p. 204).

Régions d'élevage (p. 24)

Marc Bloch s'est de plus en plus intéressé aux régions de montagne anciennement spécialisées dans l'élevage. H. CAVAILLÈS, *La vie pastorale et agricole dans les Pyrénées des Gaves, de l'Adour et des Nestes*, et *La transhumance pyrénéenne et la circulation des troupeaux dans les plaines de Gascogne*, 1931, montre que la possession et l'administration des pacages revenaient aux communautés, alors que dans la partie orientale de la chaîne les terres féodales étaient nombreuses et celles des communautés peu étendues. La communauté familiale aussi avait une force particulière. Ces collectivités pastorales, pendant longtemps, cultivèrent des céréales indispensables à la nourriture de l'homme. Ces cultures ont aujourd'hui beaucoup décru et le millet est abandonné. « L'élève du bétail, pourtant, fut de tout temps le mode d'exploitation fondamental, devenu aujourd'hui prépondérant. Ce souci primordial, les particularités des conditions matérielles auxquelles doivent là-bas s'adapter les troupeaux, enfin les traditions héritées d'un passé, lui aussi très spécial, expliquent l'établissement d'institutions agraires en qui achève de se marquer, par rapport aux plaines voisines et même à d'autres massifs montagneux tels que les

Alpes, l'originalité des populations pyrénéennes ... » Cependant, même autrefois, ces sociétés n'étaient nullement repliées sur elles-mêmes, sans liens d'ordre économique p032 avec les basses terres des alentours. « A tout prendre, l'élevage, tel qu'on le pratique dans les montagnes, semble bien exercer, par lui-même, une action contraire à l'isolement. D'abord parce qu'il amène, presque forcément, la production d'un surplus de denrées, qui sont des marchandises toutes prêtes .... Très intenses depuis le XVIe siècle, pour le moins, les relations commerciales entre la France et l'Espagne ... habituaient les montagnards aux échanges et, par contre-coup, accentuèrent la spécialisation des vallées dans leur rôle pastoral ... » D'autre part, « entre les pâtures hivernales des plaines et les pâtures estivales du haut pays, la transhumance crée des rapports humains de toute sorte ... ». Si, dans les Pyrénées, la transhumance d'été n'a tenu qu'une rôle secondaire et seulement à l'intérieur des montagnes, entre les basses pentes et les sommets, si l'« Aquitaine se passe des gazons de la montagne », à la différence de la Provence, grâce à ses pluies d'été, vers elle, en revanche, vers ses herbages, ses landes, ses chaumes, ses vignobles vendangés, à l'hiver, descendaient les "aumailles" des vallées septentrionales et même de Navarre. Beaucoup moins aujourd'hui pour plusieurs raisons : progrès en plaine de l'agriculture intensive et de l'individualisme agraire depuis le XVIIIe siècle, profondes transformations économiques et sociales, extension dans les vallées des prairies et cultures fourragères aux dépens des emblavures, ce qui permet de nourrir plus facilement le bétail l'hiver : « dissolution de l'antique famille patriarcale », donc moins de bergers, qui étaient des cadets. Cependant il existe encore une transhumance d'hiver partant des vallées du Béarn, de la Bigorre et la vallée d'Aure. « Ainsi la transhumance, phénomène aussi vieux sans doute que les sociétés montagnardes elles-mêmes et pourtant sans cesse changeant, reflète par son évolution celle de la vie sociale ... » (1932, p. 497-501).

Comme dans les Pyrénées occidentales, en Auvergne, « la spécialisation pastorale, ... en raison de la proximité des terres à blé, fut dans les massifs auvergnats beaucoup plus précoce que, par exemple, dans les Alpes ... Et comment oublier que les montagnes d'Auvergne posent à l'historien des coutumes agraires un des plus curieux et des plus difficiles problèmes qu'il rencontre sur sa route ? L'appropriation individuelle des pâturages, par son ancienneté, y fait contraste, cette

fois, avec une grande partie des Pyrénées, comme avec les Alpes ». C. r. de : Ph. ARBOS, *L'Auvergne*, 1932 (1933, p. 318). Sur cette opposition entre les pâturages collectifs des Alpes et les “montagnes” privées du Massif Central, également 1936, p. 259.

Mlle Th. SCLAFERT, Un aspect de la vie économique dans les hautes vallées des Alpes du Sud : la surcharge pastorale, dans Bull. de l'Association des géographes français, 1939, met en lumière les rapports des éleveurs provençaux et des communautés montagnardes. Durant les p033 derniers siècles du moyen âge, l'industrie des “nourriguiers” ou entrepreneurs d'élevage provençaux tient une place importante dans l'histoire de l'emploi des capitaux. « On y retrouve plus d'un phénomène ... de type nettement “capitaliste” : rôle des intermédiaires (les pâturages d'été de l'Ubaye étaient arrentés par des bourgeois de Barcelonnette, qui, à leur tour, les sous-louaient, et parfois l'éleveur, c'est-à-dire le véritable usager, n'était lui-même, en dernière analyse, que le locataire de ce sous-locataire) ; appel aux placements des humbles : les artisans de la Provence “engageaient allégrement leur économies” dans l'achat de quelques têtes de bétail qui se réunissaient aux grands troupeaux estivants. » Les communautés de la montagne furent, jusque vers le milieu du XIVe siècle, vivement hostiles à ces bestiaux étrangers attirés par leurs seigneurs, puis au XVe siècle leurs devinrent très favorables, devant le profit qu'elles en tiraient. « Ces pratiques de transhumance, extrêmement anciennes — elles sont attestées dès le IXe siècle et, sans nul doute, n'étaient pas alors chose nouvelle — protestent, une fois de plus, contre l'image désuète d'une économie rurale toute “fermée” » (1940, p. 164-165). Ajouter A. ALLIX, L'évolution rurale des Alpes, dans Annales, 1933, p. 141-149.

La Sardaigne aussi « offrit le spectacle d'“un vieux pays de champs, de vergers et de pâtures perpétuellement traversé par les conflits du paysan et du berger” ». M. LE LANNOU, *Pâtres et paysans de la Sardaigne*, 1941 (1943, III, p. 94).

Retour à la table des matières

Culture temporaire (p. 27)

Les deux systèmes d'assolement décrits plus loin plaçaient une « séparation ... nettement tranchée » « entre la terre arable d'une part, qui ne retombait jamais en friche que pour un temps très court et rigoureusement limité, les espaces définitivement incultes de l'autre ... Du moins, tant que, triennale ou biennale, la rotation demeurait régulièrement pratiquée. Nous avons de bonnes raisons de penser qu'elle était loin de l'être toujours. L'inventaire des biens de Saint-Germain-des-Prés, rédigé au début du IXe, montre que sur les domaines des moines, la sole des blés d'hiver était constamment plus étendue que celle des blés de printemps. Cette inégalité, inconcevable sous un régime strictement triennal, prouve que certains champs, une fois moissonnées les céréales qui avaient été semées à l'automne, cessaient pendant deux ans de fournir des récoltes. Jusqu'au XIIIe siècle, dans divers villages de l'Ile-de-France et de l'Angleterre, soit désir de laisser de temps à autre reposer la terre, soit faute de main-d'œuvre, certaines parties des labours étaient, par moments, abandonnées plusieurs années p034 durant à la friche. En d'autres termes, même sur les terroirs gagnés à des régimes d'assolements stables, la culture temporaire avait des retours offensifs. Elle occupait encore, sans rivaux, d'immenses étendues ... Ce n'était en somme qu'un perpétuel renouvellement de l'essartage ... Au XVIIIe siècle encore, des terroirs entiers, dans les pays pauvres, ne connaissaient d'autres modes de mise en valeur ; nul doute que, pendant le haut moyen âge, leur nombre ne fût beaucoup plus considérable. Ailleurs, autour d'un petit noyau de champs exploités, sous un régime de jachère annuelle ou même — parce qu'on y accumulait les fumiers — d'une façon tout à fait continue, sans aucune interruption dans les récoltes, la plus grande partie du sol du village ou du hameau passait ainsi, par oscillations irrégulières, du labour à l'état de nature » (1945, VIII, p. 15).

Il faut donc « insister sur la distinction, capitale aux époques anciennes, de deux zones d'occupation, très différentes par leur nature : autour de la maison, les champs permanents ; plus loin l'espace, beaucoup plus considérable, réservé aux défrichements temporaires » (1941, p. 185). *Culture temporaire dans les Alpes du Sud*, d'après Mlle Th. SCLAFERT (1934, p. 406). Ce système était encore pratiqué à la fin du XVIIIe siècle dans des pays pauvres, régions de schistes et

granits, du Massif Central, Ségalas, Levézou et Châtaigneraie, d'après A. MEYNIER (1932, p. 495). « Dans le Luxembourg belge, les finages ardennais se divisaient en "terres à champs", soumises elles-mêmes d'ailleurs à de longues jachères, et "terre à sart" où l'écobuage permettait de créer, çà et là, quelques labours, voués à une très courte existence. » D'après P. ALSTEEN (1936, p. 403). « Quant à l'opposition, classique en Écosse, de l'*in-field* et de l'*out-field*, elle n'est pas sans rappeler de très près celle des "plaines" et des "coteaux" du Béarn, ou encore des "terres à champs" et des "terres à sart" de l'Ardenne. C'est, de part et d'autre, l'antithèse d'une surface en culture à peu près permanente avec les espaces réservés aux défrichements temporaires comme au pacage » (1936, p. 275). Le mot de "trieu" désigne généralement dans le département du Nord un terrain de culture temporaire, analogue aux "terres froides" du Centre (1932, p. 418).

Retour à la table des matières

Assolements (p. 30)

L'étude des assolements « révèle tantôt la longue survivance de types de civilisation agraire très anciens et fidèlement conservés, tantôt, au contraire, une adaptation étonnamment souple à des nécessités physiques ou économiques nouvelles : oscillations de tendances qui n'est pas sans déconcerter, parfois, l'historien des sociétés p035 rurales ». A l'origine, « un mode de culture très primitif qui, progressivement cantonné à l'ordinaire, sur les parties du territoire les plus pauvres et surtout les moins accessibles, a continué jusqu'à nos jours de jouer, en beaucoup de pays, un rôle considérable : cette alternance, à longues périodes du champ et de la friche — c'est-à-dire du pâtis — à laquelle les Allemands ont donné le nom de *Feldgraswirtschaft*, et que j'ai moi-même proposé d'appeler : culture temporaire ... » A l'autre terme du développement, apparaît, non la culture continue, avec fumure intensive, rare, mais la rotation sans jachère. Ce « grand perfectionnement agricole » s'est produit avant la "révolution" du XVIIIe siècle et l'introduction des plantes fourragères. Les travaux de MM. Th. LEFEBVRE et R. DION ont montré que, dès le XVIe siècle, la jachère fut remplacée par le maïs sur le versant septentrional des Py-

rénées atlantiques, par les légumes, puis par le lin et le chanvre, dans le Val de Loire angevin et tourangeau : conséquence ici des demandes de grands centres de consommation, résidences princières et industrie urbaine, comme en Flandre et autour de certaines villes allemandes. Il en fut de même dans le Pustertal (Tyrol), vers 1600. Mais la suppression de la jachère entraînait la disparition d'un terrain de pâture et, avant les fourrages, dits artificiels, n'était rendue possible que par l'existence de grands pacages naturels, montagnes ou prairies de rivières ».

Les deux grands assolements stables, avec jachère, biennal et triennal correspondent à peu près au Midi et au Nord, bien que le triennal ait pénétré dans les pays méridionaux et que le biennal soit attesté dans le Nord, en des îlots, "témoins" du temps où le cycle triennal n'existait pas. On ne sait quand il fut inventé. Cependant un texte du premier siècle de notre ère, omis dans les *Caractères*, fournit « un point de repère ». « Pline (*Histoire naturelle*, XVIII, 20) note ... comme une trouvaille heureuse que, de son vivant, les agriculteurs du pays de Trèves, les semailles d'hiver étant venues à manquer, imaginèrent de les renouveler, au mois de mars. Témoignage infiniment précieux. » Ainsi au Ier siècle de notre ère, dans une région plus tard d'assolement triennal, le blé de printemps n'était qu'un expédient et il n'existait pas d'alternance régulière des deux types de céréales. Les circonstances obligeaient à recommencer les semailles au printemps ou à ne les faire qu'à ce moment, en cas de guerre ou de trouble, par exemple ; nous le savons par Columelle pour l'Italie. Mais il faut un régime de pluies plus favorables que celui des pays méditerranéens pour que « le remède imaginé dans des moments difficiles » devînt une « méthode de culture ». L'assolement triennal serait donc plus récent : « Il est fort possible ... que la triple bigarrure des gros blés, des marsages et des "sombres", caractéristique séculaire p036 de tant de nos terroirs, fût, vers la fin de l'Empire romain, un spectacle encore tout neuf » (1934, p. 477-480).

Au haut moyen âge, « parmi les modes d'assolements réguliers, le plus généralement répandu était le biennal ... Un groupes d'hommes, amené à le pratiquer, ne pouvait se suffire qu'à la condition de détenir une étendue de terre arable égale ou double de celle dont il tirait sa consommation annuelle. C'était, dans la zone méditerranéenne, l'assolement classique. Mais bien loin, plus vers le Nord, au cœur de

la Gaule, dans la Grande-Bretagne, peut-être dans la Germanie, il régnait sur des terroirs que les témoignages de date postérieure nous inclinent à supposer fort étendus ». Avec l'assolement triennal, « le tiers seulement du terrain exploité était contraint, chaque année, de rester vide de moissons. Où et quand cette ingénieuse pratique était-elle d'abord apparue ? Les documents ne permettent pas de réponse bien précise. Bien que la curiosité des agronomes romains, ou du moins de quelques-uns d'entre eux, comme Pline, se soit à l'occasion étendue aux techniques étrangères à l'agriculture méditerranéenne, aucun de ceux dont nous avons conservé les œuvres ne signale l'assolement triennal. Sans doute n'était-il de leur temps que faiblement répandu. Il ne peut guère être imaginé que sous un climat dont les étés, lents à venir et coupés d'ondées, favorisaient, beaucoup mieux que les brûlantes sécheresses de la Méditerranée, les semailles printanières : quelque part dans ces plaines lumineuses de l'Europe moyenne où, de fait, on le trouve pour la première fois attesté. En fait, les plus anciens témoignages certains qui mentionnent les trois soles se rapportent à la Gaule au Nord de la Loire. Ils datent du IXe siècle, ce qui, à vrai dire, peut tenir à un simple hasard de transmission documentaire, cette période étant, beaucoup plus que celles qui l'avaient précédée, riche en textes relatifs à l'exploitation rurale. Peu à peu l'usage de la triple alternance fit tache d'huile ... Mais cette conquête eut ses limites. Dans la zone même où le régime triennal avait eu ses plus anciens foyers, certains îlots, jusqu'aux grandes transformations qui, aux XVIIIe et XIXe siècles, bouleversèrent tous les antiques assolements, demeurèrent fidèles soit au rythme biennal, soit à des procédés sans périodicité fixée. Les pays de forte civilisation méditerranéenne, tels que l'Italie ou la France méridionale, n'abandonnèrent jamais leur régime de culture traditionnelle à double révolution » (1945, VIII, p. 14-15).

Parmi les « vigoureux contrastes régionaux » que présentent nos campagnes ouvertes du Nord, l'un d'eux est « trop aisément laissé dans l'ombre. Bien que l'assolement triennal ne se soit, en somme, imposé que lentement et qu'il n'ait même jamais réussi à faire disparaître certains îlots voués au rythme à deux temps, on ne saurait p037 douter que, dès la fin du moyen âge, il n'eût conquis la majeure partie des campagnes ouvertes du Nord ... Mais alors que, dans certaines provinces, comme la Lorraine ou la Bourgogne, il aboutit à la division du finage en trois soles, sinon forcément d'un seul tenant, du moins

composées chacune de deux ou trois grands blocs au plus, en d'autres régions, par contre, telles que la Beauce, rien n'indique qu'aucune division de cette sorte se soit jamais superposée aux faisceaux de parcelles parallèles, élément de base, comme l'on sait, de tout terroir de champs allongés. Là, si nombreux fussent-ils, ces "quartiers", caractérisés par l'orientation uniforme des sillons, formaient, chacun à part, unité de culture. Plus exactement, voilà ce que nous voyons au temps, relativement proche de nous, où le fonctionnement des servitudes collectives apparaît, dans toute sa précision. La disposition que, pour faire court, j'appellerai beauceronne, était-elle primitive ? où résultait-elle, au contraire, d'un fractionnement secondaire des soles ? La question, pour l'instant, reste sans réponse. Il est sûr, en tout cas, qu'ancienne ou récente cette antithèse, lorsque nous serons en mesure de l'interpréter, ne saurait manquer d'ouvrir un jour nouveau sur l'évolution des terroirs ». « En Bourgogne du moins la division du terroir en grandes soles n'était d'ailleurs pas absolument générale et, parfois, ne fut décidée qu'au XVIII[e] siècle. Voir P. DE SAINT-JACOB, *L'assolement en Bourgogne au XVIII[e] siècle* dans *Études rhodaniennes*, t. XI, 1935, p. 211, ... observations très précises et très instructives. On notera, en particulier, l'usage de la rotation sans jachère, pratiquée par certains villages du bord de la Saône, et qui semble avoir été liée à deux conditions : fertilité du sol, cela va de soi, mais aussi pacages communaux abondants, qui permettaient de se passer de vaine pâture. La présence d'îlots de rythme biennal est bien mise en lumière. Le plus curieux est qu'on voit, en 1769, la communauté de Saint-Seine-en-Bâche décider d'abandonner le triennal pour le biennal (à la réserve de quelques petits cantons destinés aux "menus grains") ... Utiles renseignements aussi sur la culture du maïs et le problème des dîmes » (1936, p. 259-260). Coexistence en Champagne, à la Révolution, des assolements triennal et biennal, G. LEFEBVRE, *Questions agraires au temps de la Terreur*, 1932, p. 145 (1932, p. 519). L'introduction par décret d'une culture par "saisons", se constate assez souvent dans le duché de Lorraine et les États voisins, comme la principauté de Nassau-Sarrebrück (1935, p. 427).

Dans la brochure de F. G. EMMISON, *Types of open-field parishes in the Midlands*, Londres, 1937, « en ce qui regarde, plus spécialement, la structure des terroirs, le résultat le plus digne d'attention concerne la topographie de l'assolement. Le système comportait plus

de variétés qu'on ne l'a cru quelquefois ; et l'erreur serait grave d'imaginer que p038 tout village, régulièrement assolé, selon le rythme triennal, dût par là même, nécessairement, répartir ses labours en trois sections seulement. Dans le Bedfordshire, il n'était point rare de rencontrer jusqu'à douze "fields" distincts et parfois bien davantage. Ils se groupaient naturellement en trois soles culturales. Mais chacune de celles-ci, caractérisée, chaque année, par la même utilisation des champs, dans l'alternance des blés d'hiver, des blés de printemps et de la jachère, se présentait, sur le terrain, fragmentée en plusieurs subdivisions, qui n'étaient pas forcément contiguës. A la limite de ce morcellement, nous aurions, comme en Beauce, l'assolement par quartiers » (1941, p. 120-121).

M. D. FAUCHER a montré la nécessité de l'assolement biennal dans le Midi. « Dans le Nord, au contraire, il arrivait que le climat poussât au rythme triennal. M. Helmer SMEDS montre fort bien comment en Finlande, où l'orge — semée au printemps — avait été jusqu'au XVIe siècle presque la seule céréale cultivée, l'introduction du seigle — semée à l'automne — obligea à l'établissement d'une année régulière de jachère. La moisson se faisait trop tard pour qu'il y eût encore le temps, après elle, de préparer la terre pour des semailles automnales et d'ensemencer (*Malaxbygden*, 1935, p. 246) » (1936, p. 269). « Sur le gros problème que pose l'introduction de l'assolement triennal, en Europe, un point de comparaison intéressant est fourni par J. BERQUE, *Études d'histoire rurale maghrébine*, Tanger, Fez, 1938, p. 20. Dans le Rharb, au Maroc, la sole des cultures de printemps n'est que partiellement sous culture : c'est exactement le stade attesté, en Gaule, par le Polyptyque d'Irminon » (1941, p. 121).

Retour à la table des matières

Régimes agraires (p. 35-36)

Une question capitale se pose au sujet des pratiques agraires : celle de l'origine et de la date d'apparition ou d'introduction. La prudence s'impose : « Dès qu'un régime agraire nous donne l'impression de la primitivité, nous inclinons à le croire prodigieusement ancien. L'exemple de nos bocages français semble montrer que c'est souvent

une erreur » (1943, III, p. 97). Évoquant l'assolement triennal qui semble avoir été inconnu au Ier siècle de notre ère, Marc Bloch, remarque : « Nous nous plaisons volontiers à faire remonter à l'âge de pierre la responsabilité de nos champs et de nos terroirs. L'homme néolithique, si j'ose dire, a bon dos. Et il est bien vrai assurément que l'agriculture est, sur notre sol, chose singulièrement antique et vénérable. Je ne suis pas sûr, cependant, qu'on n'exagère point quelquefois l'ancienneté de certaines pratiques, parmi les plus décisives. Les haies du bassin de Londres, que firent surgir les enclosures, ne sont point, p039 quoi qu'on en ait encore écrit tout récemment, l'œuvre des Celtes. Si le Val de Loire déroule aujourd'hui, sur presque toute son étendue, des labours sans clôtures, c'est, comme l'a montré M. Dion, par l'effet de transformations qui ne sont pas antérieures à la fin du moyen âge » (1934, p. 477-480). Cependant le morcellement paraît fort ancien (*Caractères*, p. 171) : l'armature de lanières étroites et allongées, qui découpent le sol dans les campagnes du Nord, remonte à des origines reculées. « Les défricheurs de l'âge des dolmens y sont probablement pour davantage que les légistes du Premier Empire », avec leurs dispositions sur le partage obligatoire des héritages (*Métier d'historien*, p. 11).

« Les phénomènes qui intéressent la structure profonde des groupes humains ont — tout comme les faits de langage — leurs aires propres dont les frontières ou, pour mieux dire, les bandes marginales sont bien loin de coïncider, à l'ordinaire, avec les limites des États ou même des nations » (1925, p. 409). Au sujet des hypothèses de M. Roger Dion sur l'opposition des deux grands régimes agraires : « Les divers caractères de ses deux systèmes ne possèdent pas toujours ... des frontières exactement concordantes. Que les différents isoglosses ne se recouvrent pas n'empêche point qu'il n'y ait des dialectes. Ni — si j'ose forger ce mot barbare — l'absence de coïncidence entre les “iso-agres”, qu'il n'existe de régimes agraires. A une condition toutefois : que la discordance de limite à limite ne soit pas trop considérable » (1934, p. 487).

Hypothèses de M. Roger Dion

M. R. DION a décrit dans *Le Val de Loire* .... 1934, « deux grands épisodes de l'évolution humaine, d'ailleurs étroitement liés ... : l'aménagement physique du Val par la main de l'homme ; son adaptation aux formes diverses, et successives, de la mise en valeur agricole ... L'histoire de l'occupation du sol dans le Val lui étant apparue comme étroitement soumise à des influences venues des régions environnantes, le Val lui-même comme une zone de contact et de lutte entre deux grands types de civilisation agraire qui le débordent de beaucoup, il s'est trouvé ainsi amené, par moments, à étendre son horizon bien au-delà du champ qu'il s'était d'abord fixé ... ». M. Dion a donné « un système d'interprétation, fondé sur l'antithèse de deux grands régimes agraires ». Il a discerné, aux abords du Val de Loire, « l'antagonisme de deux méthodes anciennes d'occupation et d'exploitation ... Au Nord donc, la "grande culture" : parcelles allongées et régulièrement groupées, sans clôtures ; forêts rejetées par les défrichements aux limites des terroirs, ... fortes servitudes collectives sur les labours ; charrues traînées par des chevaux ; habitat aggloméré ; p040 maisons à cours fermées ; prépondérance du fermage. Au Sud, la "petite culture" : ... large emploi ... de la culture temporaire ; champs irréguliers, souvent enclos ; friches étendues ... ; forêts dégradées et déchiquetées ; ... charrues ou araire mus par des bœufs ; habitat par hameaux ou maisons isolées ; ... métayage ». Ces deux régimes luttent sur « une zone frontière qui traverse le bassin parisien du Nord-Ouest au Sud-Est, depuis l'estuaire de la Seine jusqu'au Morvan ». M. Dion pense que l'Entre-Seine-et-Loire a appartenu d'abord au type agraire du Sud. Venue des plaines limoneuses de la Picardie et de l'Est, la "grande culture" conquit, au-delà de la Seine, les plateaux calcaires, parce qu'elle s'y harmonisait aux conditions du sol et du relief. Les pays argilo-siliceux (Perche, Puisaye) résistèrent, "témoins" d'un passé aboli autour d'eux. Même au Sud du Val, le régime du Nord a empiété.

Marc Bloch souligne la grande importance de « cette construction d'un intérêt puissant ». Cependant, il fait des objections et entrevoit un « écartement bien fort » des « isoagres » sur deux points. M. Dion estime que le plus souvent les champs irréguliers sont liés à l'habitat dispersé. C'est fréquent, dit Marc Bloch, puisque « les champs irréguliers sont le résultat d'une occupation "individuelle". Mais la Cham-

pagne poitevine, la Provence et le Languedoc sont des « pays de gros villages et de terroirs en puzzle ». L'autre problème est celui des « rapports des champs irréguliers et des enclos ». Que les « parcelles anciennement encloses sont toujours des parcelles irrégulières », Marc Bloch l'admet, car de longues et minces lanières de terre ne se seraient pas accommodées de haies. Pour M. Dion, dans les terroirs de champs irréguliers, la clôture aurait été toujours permise et aurait été pratiquée, plus souvent autrefois que depuis le XVIIIe, ou le XIXe siècle. Il cite des faits précis de disparition de haies dans le Val et dans l'Ouest. Pourtant, il n'y a aucune trace de haie ou de mur dans beaucoup de régions de champs irréguliers et, en Provence, avant le XVIe siècle, les "contraintes collectives" étaient fortes. « Les pays d'enclos sont, je crois, uniformément des pays de sol autrefois fort pauvre — avant le chaulage notamment ... La culture temporaire y joua longtemps un rôle presque prépondérant. Les pacages étaient très vastes, ce qui permettait de soustraire, par des clôtures, à la dépaissance obligatoire, les rares champs permanents autour des agglomérations, d'ordinaire fort petites. Encore n'est-il pas sûr que les haies soient toujours très anciennes. » Il n'y a pas d'« antinomie entre les servitudes collectives et les champs irréguliers » (1934, p. 472-473, 485-488).

L'étude de cette « zone de contacts agraires » avait ainsi amené M. R. Dion à « présenter, sur les grandes antithèses du paysage rural français, des vues bien dignes de méditation ». Il développa cette p041 hypothèse de l'opposition en France de deux grands régimes agraires dans son *Essai sur la formation du paysage rural français*, Tours, 1934, 162 p., 21 fig., ouvrage « considérable », « auquel, comme à son aîné, une rare finesse d'intelligence, servie par une langue très sûre et très souple, confère une véritable force de séduction ». Ce livre « avant tout d'orientation et de suggestion », particulièrement bien informé pour les campagnes du Nord, « mérite si souvent l'assentiment ». Marc Bloch en rendit compte (1936, p. 256-272) en le confrontant avec d'autres travaux, de cadre plus restreint et en insistant sur quelques points sujets à discussion (voir également ici p. 15-16, forêts et régimes agraires, p. 37, assolements, p. 64-66, haies et enclos, p. 184-185, organisation communautaire, p. 193, hameaux). Sur le régime agraire des "campagnes ouvertes du Nord", M. Dion a enrichi le tableau déjà plusieurs fois tracé. « Il a, en particulier, mis en

lumière avec une rare vigueur les répercussions du système sur le destin des forêts. » Ce régime n'a pas été le seul, dit Marc Bloch, à connaître le « sens de l'effort collectif », car les populations du bocage l'ont eu aussi.

L'idée fondamentale de M. R. Dion, c'est l'« antithèse entre deux types d'habitudes agraires ou de mentalités collectives » (p. 259). « Pour M. Dion, rien de plus net. Deux grandes "économies rurales" seulement, à son gré, se partagent la France. Il les dénomme, respectivement, "du Nord" [celle du régime des champs ouverts et allongés] ... et "du Sud", encore que cette dernière ... enveloppe le bassin parisien aussi bien du côté de l'Ouest, vers l'Armorique et le Perche, qu'au Midi, dès les plaines berrichonnes et les enclos creusois. Mais est-il bien vrai que, de la Bretagne enclose aux champagnes poitevines, du bocage vendéen aux terroirs découpés parmi les "herms" et les "roches" de la Provence, les pratiques agraires et les coutumes sociales présentent des ressemblances assez nombreuses et assez fondamentales pour autoriser à parler d'une "civilisation agricole" unique ? J'ai déjà eu l'occasion de le dire : je ne crois point. Et je pense qu'à cette image trop simple il convient de substituer celle de deux régimes agraires franchement distincts : champs ouverts et irréguliers, d'une part ; enclos, de l'autre, — auxquels, bien entendu, s'oppose, comme troisième (et non plus second) élément du paysage français, l'*open-field* à champs allongés ... » Marc Bloch souligne que la présence d'arbres dans les champs ou le long de chemins, au Sud de la Loire, n'empêche pas les champs du Berry ou de la Limagne d'être des "champs ouverts". « Pour qu'il y ait, au sens propre du mot, clôture, il faut que la parcelle ... soit fermée de toutes parts : comme en Bretagne, ou en Limousin » et soustraite « à toute servitude collective de pâture ou d'assolement ».

« L'opposition visuelle, bien entendu, ne fait qu'exprimer celle de p042 types sociaux, on oserait presque dire de types juridiques, profondément différents. Au "Sud" comme au Nord, là où, au XVIII[e] siècle, les clôtures manquaient, la simple habitude n'était pas seule responsable de leur absence. Presque toujours, elles étaient interdites, tantôt par la coutume écrite, tantôt, du moins, par une tradition de groupe, capable des plus efficaces pressions ... M. Dion a été entraîné à diminuer beaucoup trop, dans les campagnes ouvertes, au Sud de la Loire, la force des servitudes collectives. Assurément celles-ci y offrirent

une résistance sensiblement moins vive que dans les pays de champs allongés : parce qu'elles ne paraissaient pas, au même degré que dans des finages aux parcelles démesurément rétrécies, imposées par le dessin même de la surface cultivée ; peut-être aussi parce que l'esprit communautaire, comme l'indiqua dès l'origine la structure des terroirs, n'était pas orienté vers une exploitation aussi disciplinée. Elles ne manquaient pas, cependant, de ligoter assez rudement l'initiative individuelle ... Est-ce à dire, cependant, qu'entre les régions encloses et les pays de champs ouverts, mais irréguliers, aucune similitude ne puisse être relevée ? L'habitat est hors de cause », éparpillé dans les bocages, fortement concentré en Provence et dans le Bas-Languedoc. Il y aurait un « goût pareil pour les cultures arborescentes ». Marc Bloch trouve qu'il s'agit de faits trop différents et parfois récents, comme les pommiers dans l'Ouest. Assolement biennal ? “Méridional”, oui, mais les « limites de ce rythme cultural ne coïncident point avec celles des formes de terroirs. Reste pourtant un caractère commun, à la fois incontestable et extrêmement important : le dessin parcellaire. Des deux parts, que les labours s'arment ou non de barrières, il atteste, en ses caprices, une occupation sans plan d'ensemble fermement tracé ; par là, une opposition décisive avec la “civilisation agricole” des champs allongés. D'une ressemblance en quelque sorte purement négative, est-il loisible, cependant, de conclure à l'unité ? Il peut y avoir beaucoup de manières de ne pas obéir à une règle, beaucoup de raisons pour ne pas subir, dans l'arrangement d'un finage, l'action de directives sociales. Sans vouloir préjuger en rien de l'avenir des recherches, il sera prudent, je crois, pour l'instant, d'envisager à part deux groupes de coutumes et de pratiques, là où M. Dion n'en voit qu'un ; ... distinguer les deux régimes agraires veut dire dans le concret ceci, qui est très précis : d'abord ne point postuler, à leur origine, des conditions historiques communes ; ensuite et peut-être surtout, se souvenir qu'au regard de la recherche ils ont chacun leurs problèmes » (1936, p. 256-269).

Dans ses *Aperçus généraux sur le paysage rural de la France*, dans *Bull. de la Société belge d'études géographiques*, 1936, M. R. Dion s'efforce sans « cesse de dépasser, pour les élargir, ses précédents p043 résultats. Sans abandonner les hypothèses qu'il avait naguère fait valoir avec tant de force, il nous invite cette fois à nous demander si les invasions barbares ne doivent pas être tenues pour responsables de

l'extension, dans la France septentrionale, de l'habitat aggloméré et des terroirs d'*open-field*, à fortes servitudes collectives ». Il n'y aurait pas eu d'« introduction brutale des pratiques germaniques », mais « imitation ». « L'influence véritable serait venue du besoin de sécurité. D'où la tendance au groupement et la constitution de communautés fortement centrées sous l'autorité du chef. » Marc Bloch ne croit pas que cette hypothèse s'impose, « compte tenu des apports, au reste encore insuffisants, de l'histoire comparée ». Il souligne la « haute portée » de ces vues, mais, dit-il, « s'opposent nos conceptions sur le classement des régimes agraires ... Aussi bien sur l'essentiel de la méthode, sommes-nous, M. Dion et moi, en plein accord » (1941, p. 124). Le chapitre : *Les principaux types du paysage rural*, par R. Dion, dans *La campagne*, ouvrage collectif, 1939, reproduit mêmes hypothèses et classifications ; « l'accent mis, cette fois, avec beaucoup de vigueur, sur le contraste entre les pays de bocage et les champs ouverts du type berrichon ou languedocien rend heureusement justice à un aspect important de la réalité » (1940, p. 165).

Marc Bloch n'a pas rendu compte de G. ROUPNEL, *Histoire de la campagne française*, 1932 (L. FEBVRE, *Une physiologie de la campagne française*, 1934, p. 76-81 ; 1941, p. 180) : il faisait bien des réserves sur cet ouvrage, du reste vivant et enthousiaste. *Le régime rural de l'ancienne France*, par G. LIZERAND 1942, est une « rapide mise au point des recherches en cours », avec de bonnes « observations personnelles sur les terroirs du Sénonais » (1943, III, p. 108),

[Retour à la table des matières]

Régimes agraires : Nord et Sud (p. 35)

« Il est bien entendu, d'ailleurs, que ces noms de "septentrional" et de "méridional" ne sauraient s'appliquer qu'à la France ; et — en attendant de leur substituer définitivement des expressions moins approximatives — il sied de mettre en garde contre les trompeuses images, ethniques ou climatiques qu'ils risquent de suggérer. » M. André LATRON, qui a étudié ces problèmes en Syrie (C. r., 1934, p. 225), puis au Maroc, écrivait à Marc Bloch : « Je regrette que, pour distinguer les deux grands systèmes agraires, on emploie les expressions

“Nord” et “Midi” ; je trouve en Afrique du Nord, dans quelques régions berbères, après avoir constaté en Syrie le même phénomène, des terroirs organisés et des champs en lanières de tous points semblables aux villages dits germaniques ou slaves. » D’après M. Latron qui a étudié la propriété rurale au Maroc à l’aide de la p044 photographie aérienne, « le Rif serait individualiste ; les terroirs de l’Extrême-Sud profondément organisés ». Naturellement, cette organisation obéit parfois à des nécessités pratiques fort différentes de celles de nos contrées. L’irrigation notamment contribue à déterminer la forme des parcelles, ainsi qu’on peut le voir sur la photographie du terroir, très régulier, à sa manière, mais à champs rectangulaires, du Ksar d’Anfergane » (1936, p.270).

Marc Bloch demande des précisions, car le “Midi” n’est qu’une « notion passe-partout » (1940, p. 165). D’ailleurs, ces régions, « le Centre, le Sud-Ouest, le Midi méditerranéen, ... ont toujours été les parentes pauvres de nos études » (1936, p. 256-257), De même, 1936, p. 488. En particulier, il constate en 1934 « la pauvreté de nos connaissances sur le Sud-Ouest de la France » (1934, p. 469-470). En 1941, au sujet du Midi aquitain, il dit : « Dans notre pays, il n’est guère de contrées qui aient été plus pauvrement traitées par les historiens de notre ancienne société. Que savons-nous de la seigneurie toulousaine ou gasconne ? des formes particulières que prirent, là-bas, les institutions féodales ? ou encore des conditions de peuplement par où s’explique, selon toute apparence, le rôle véritablement exceptionnel joué, autour de la Garonne, par les fondations urbaines ou semi-urbaines du moyen âge ? » (1941, p. 109). Cependant, des travaux de géographie humaine ont depuis 1934 contribué à combler cette lacune et Marc Bloch en a rendu compte (ceux de Th. Lefebvre, P. Deffontaines, D. Faucher et sa *Revue géographique des Pyrénées*).

« Il y aurait d’ailleurs un grave péril à l’oublier : ce problème du Nord et du Midi — un Midi, s’entend, dont les limites débordent de beaucoup celles du paysage méditerranéen — ce n’est pas seulement la géographie agraire de la France, présente ou ancienne, c’est la géographie sociale tout entière qui le pose en traits saisissants. » Dans *L’habitation paysanne en Bresse : Étude d’ethnographie*, par G. JEANTON, *Étude linguistique*, par A. DURAFFOUR, Tournus, 1935, livre qui « fourmille » d’« indications précieuses », on voit que « de tout temps, la région ... fut, par excellence, une marche. Trois frontières,

nous dit M. Jeanton, courent à travers le pays bressan qui, toutes trois, séparent faits du Nord et faits du Midi : du droit coutumier et du droit écrit ; du français et du provençal — plus exactement, du franco-provençal ; — des tuiles à crochets et des tuiles creuses, elles ne se recouvrent point absolument, du moins aujourd'hui. Il est probable qu'elles ont autrefois à peu près coïncidé. Car il semble bien que franco-provençal et tuiles creuses aient peu à peu reculé vers le Sud ... Trois frontières, ai-je dit. Est-ce tout ? Le contraste, en d'autres termes, des deux côtés de cette ligne de clivage ne s'étend-il pas aussi au dessin parcellaire ? » M. Jeanton n'en parle pas. « Il faut souhaiter p045 vivement ... que ... se multiplient les recherches sur ces zones de contact, avec la préoccupation de ne laisser échapper aucun des phénomènes capables de traduire le heurt des deux poussées contraires. Quand cela sera fait et les résultats dûment inscrits sur des cartes, peut-être nous trouverons-nous encore placés devant un grand mystère. Du moins le cernerons-nous d'un contour plus net et comprendrons-nous mieux qu'il ne saurait être dissipé, s'il doit l'être un jour, que par le travail en commun de bien des disciplines » (1936, p. 270-271).

G. Jeanton avait mis en chantier, sous les auspices de l'Association bourguignonne des sociétés savantes (section d'histoire du droit), une enquête sur les limites des influences septentrionales et méditerranéennes en France. Premiers résultats publiés à Dijon en 1936, sous ce titre *Enquête*, etc. Il y a la dualité linguistique, français et provençal, mais aussi le droit, les usages agraires, certaines formes de construction. Il est important de déterminer si les lignes de démarcation coïncident, « dans quelle mesure, par exemple, la limite du droit écrit recouvre ou manque de recouvrir celles de la langue d'oc ou des toits à tuile ronde ». L'enquête envisage quatre limites, dont celle du “système agraire méridional”. L'image devra être nuancée, rapprochée de la vie : il est imprudent de « poser, en valeur absolue, l'équation méridional = romain — souvenons-nous des erreurs de Meitzen — et, certainement, il faudra se garder de confondre méridional et méditerranéen ... Ce qui est possible, par contre, c'est qu'à l'intérieur du “Midi” une zone plus spécialement méditerranéenne peu à peu se dégage. J'ai indiqué ailleurs pour quelles raisons je ne crois guère à l'unité du régime à la fois méridional et bocager ... Que de points d'interrogation ! Que d'obscurités ! ... Grâce à M. Jeanton, les renseignements vont se

rassembler, porteurs à leur tour de questions nouvelles ... » (1936, p. 574-576) Deuxième rapport de G. JEANTON sur cette enquête dans les *Annales de Bourgogne*, 1937 (1939, p. 446-447). A. BRUN, *Linguistique et peuplement : essai sur la limite entre les parlers d'oil et les parlers d'oc,* dans *Revue de linguistique romane*, 1936, soutient que les deux aires linguistiques différentes ont leur origine dans le peuplement gaulois qui laissa subsister dans le Sud des populations préceltiques. « Une prudence innée d'historien m'a inspiré quelques hésitations. L'ancienne civilisation agraire de la France ne me semble pas aussi nettement découpée en deux ... L'influence des groupes germains, dans le Nord, ne me semble pas aussi méprisable ... » (1939, p. 447).

Les provinces du Centre sont « si curieuses » (1936, p. 319). A. PERPILLOU, *Le Limousin : étude de géographie physique régionale*, Chartres, 1940, dans ses deux derniers chapitres, tente une définition « des diverses unités régionales entre lesquelles se partage le Limousin » et p046 « du Limousin lui-même, dans le cadre des régions françaises » ; « les liaisons proprement humaines entrent constamment en jeu ». A propos de la « notion » de Limousin, Marc Bloch rappelle le « trait le plus frappant, peut-être, du passé limousin » et « qui explique le mieux l'impossibilité où cette société régionale fut toujours de se donner des contours à peu près stables ». Certes, le Limousin présentait une « civilisation agraire » aux « traits parfaitement nets » et « de bonne heure, aussi, la pratique d'une émigration curieusement spécialisée », celle des maçons. « Où l'arrêter, pourtant, cette région limousine : j'entends, si l'on veut tenir compte des liaisons humaines vraiment vivantes et clairement ressenties ? ... Ces hautes terres, que ne limite — sauf vers l'Est — à peu près aucune barrière, ont été l'enjeu d'un séculaire conflit d'influences. » Les « luttes dynastiques ... n'étaient ... qu'un épisode et un symptôme d'un conflit beaucoup plus vaste, qui s'étendait à toutes les formes de la civilisation. Du côté du Nord, franchissant ... la longue bande, quasiment dépeuplée de la Sologne et de la Brenne ... on vit s'infiltrer peu à peu les courants, économiques, culturels, politiques, venus des pays de la Loire et de la Seine. C'est ici ... l'histoire des conquêtes du français ... C'est aussi l'histoire ... de la fragmentation de l'Aquitaine ... Vers l'Ouest, le long des pentes qui s'inclinent doucement vers les plaines océanes, se faisait sentir l'attraction des riches campagnes, des gros marchés, des

seigneuries puissantes du Poitou. Elle se heurtait, vers le Sud, à celle des foyers de civilisation et de pouvoir proprement aquitains, dont les marchandises s'échangeaient traditionnellement avec les produits du haut pays, dont les dialectes ressemblaient de si près aux parlers du Limousin ». On ne peut esquisser l'histoire de la « notion » de Limousin et de Marche sans enquête sur les « vicissitudes de ces ondes d'influences » dans ces deux pays (1942, II, p. 77, 80-81).

Retour à la table des matières

Dessin parcellaire, forme des champs et labours (p. 51-57)

Ainsi les régimes ruraux se traduisent de façon très concrète sur le terrain par le dessin parcellaire et la forme des champs. Le contraste est saisissant dans la « zone de contacts ». Après M. R. Dion, la Géographie des pays de la Loire, d'Ed. BRULEY, 1937, a montré la « structure "en puzzle" des terroirs berrichons, si étonnamment différents des finages qui, au Nord de la Loire proche, déroulent leurs champs allongés et régulièrement disposés » (1938, p. 518). C'est à déterminer dessin parcellaire et forme des champs et, autant que possible, à les expliquer, que s'emploie l'« analyse des terroirs ruraux » (1936, p. 256) ou des « formes de terroirs » (1942, 11, p. 78). « La disposition p047 des champs est le livre où les sociétés rurales ont inscrit, ligne sur ligne, les vicissitudes de leur passé. Malheureusement, ce grand palimpseste des terroirs attend encore sa paléographie », écrivait Marc Bloch en 1934, p. 483. Cependant il constatait que de « bons travaux » étaient parus depuis 1931 et, à cette occasion, il avait été amené à modifier déjà certains points de vue des *Caractères*, tout en continuant, dans cet effort d'explication, à écarter les explications faisant appel « au redoutable bon sens » : ainsi, les paysans n'ont pas toujours, ni partout allongé, autant que possible et pour des raisons pratiques, les parcelles en culture (1934, p. 485). « J'avais cru pouvoir distinguer, parmi les labours sans clôtures, deux types nettement tranchés. D'une part, des parcelles étroites et longues se groupent régulièrement en "quartiers", constitués chacun par un faisceau de lanières parallèles. De l'autre, des champs, de formes variables, mais sans différences bien marquées entre leurs dimensions, s'imbriquent les uns dans les autres, en une grande mosaïque désordonnée. » Pour expliquer ce

contraste, « j'ai cherché à le ramener à l'opposition de deux instruments. Les champs "irréguliers" correspondraient à l'emploi de l'araire ; les champs allongés seraient nés de la charrue à roues qui, plus malaisée à tourner, invite à l'étirement des sillons ... De toute évidence, les champs allongés supposent, à l'origine de leur tracé, un plan collectif et, dans le courant de la vie rurale, une grande force des pratiques communautaires. J'admettais donc que l'adoption même de la charrue n'avait été rendue possible, là où elle eut lieu, que par l'existence de groupes ruraux animés d'un très vif esprit de solidarité ». Or cette « hypothèse de travail ... me semble devoir être aujourd'hui abandonnée »,

En effet, Th. Lefebvre (*Les modes de vie dans les Pyrénées atlantiques orientales*) a montré que dans les villages pyrénéens, où il n'y avait récemment que l'araire, les terroirs présentent des « parcelles allongées et ... systématiquement groupées », voisinant avec des « sections faites de champs irréguliers, en puzzle ». Roger Dion a signalé également la coexistence des deux types dans le Val de Loire. Ce « mélange de formes ... porte un coup très rude à la thèse » rappelée. De même en Pologne, on constate des parcelles étirées du temps de l'antique *radlo* slave, avant la charrue à avant-train. La Suède surtout présente des "terroirs à champs allongés" alors que la charrue véritable y est inconnue. Si la charrue est liée aux champs allongés, qui dépendent comme elle d'une institution communautaire très forte, ceux-ci ne sont pas liés à la charrue et s'accommodent donc aussi bien de l'araire. Ainsi, la « cause première de la différenciation entre les deux catégories de tracés des terroirs doit être cherchée ailleurs que dans le contraste des deux instruments de labour. Quelle explication p048 peut-on alors en donner ? Il faut remarquer que dans les terroirs du Pays Basque les deux formes de parcelles ne se répartissent pas au hasard : les champs allongés sont dans les fonds de vallée, les terrasses alluviales et l'objet d'une culture permanente ; les champs irréguliers sont sur les pentes où quelques labours, longtemps temporaires, ont été conquis sur des broussailles. Les "conditions de terrain" n'ont joué que dans la mesure où elles déterminèrent la marche de l'occupation ». Le défrichement initial, dit M. Lefebvre, fut collectif dans les plaines et individuel sur les coteaux. M. Dion constate de même qu'en pays de champs allongés l'opération du défrichement eut un « caractère concerté, discipliné ». Il explique en se basant sur

l'antithèse de deux grands régimes agraires de part et d'autre d'une zone frontière traversant le bassin parisien du Nord-Ouest au Sud-Est, depuis l'estuaire de la Seine jusqu'au Morvan : au Nord, grande culture, parcelles allongées et régulièrement groupées, habitat aggloméré ; au Sud, petite culture, champs irréguliers, souvent enclos.

Il faut admettre que les champs irréguliers sont le résultat d'une occupation « individuelle ». Champs irréguliers et enclos sont en rapport : « Les parcelles anciennement encloses sont toujours des parcelles irrégulières. Comment de longues et minces lanières de terre se seraient-elles accommodées de haies ? » « Peut-être vaudrait-il mieux éviter l'expression d'occupation “individuelle”. Certes, il a pu parfois s'agir d'individus isolés ... Plus souvent cependant la mise en valeur, même sans schéma d'ensemble, fut sans doute l'œuvre de familles, assez vastes, mais auxquelles aucune collectivité plus large n'imposait de contraintes ... Deux catégories de terroirs : ceux que la communauté villageoise — sous un chef ou non, peu importe ici — a faits ; ceux qu'elle a laissé faire. Les premiers à champs allongés. Les seconds à champs irréguliers. Parfois il arrive que le groupe ait, tour à tour, adopté ou accepté les deux méthodes. En ce cas, les deux types de dessin coexistent, comme les témoins de deux étapes différentes du défrichement. Plus fréquemment, ils s'opposent — en France, en Europe — par grandes masses » (1934, p. 483-489).

H. GROSSER, *Die Herkunft des französischen Gewannfluren*, Dissertations de Berlin, 1932, in 8°, 36 p., après étude surtout d'un terroir beauceron [seigneurie de Francourville, Eure-et-Loir], a mis aussi en rapport les champs allongés et la charrue. « Mais ce n'est point pour opposer à l'araire sans roues la charrue à avant-train ... L'antithèse serait entre le soc du Nord et celui du Midi ; le premier “plat et tourné vers la droite” ; le second “conique à la façon d'une houe”. Je n'oserais affirmer que cette vue soit confirmée par les faits » (1936, p. 260).

Sur une colline du Livradois, étudiée par L. GACHON, dans p049 *Revue de géographie alpine*, 1934, un essartage intense, pratiqué jusqu'au XIXe siècle, a fait disparaître presque totalement la forêt et la lande. « Le défrichement s'est opéré sans plan d'ensemble, comme le montre la forme en puzzle des terroirs. Mais à cet égard, il convient de distinguer nettement deux catégories de parcelles. Longtemps vouées

à l'écobuage temporaire et au travail à la houe, les plus élevées ont leur plus grande dimension dirigée dans le sens de la pente. Vers le bas au contraire, c'est parallèlement aux courbes de niveau que s'allongent les champs ; plus régulièrement disposés, souvent séparés par des rideaux, ils sont nés de labours permanents. Le contraste doit se retrouver ailleurs » (1936, p. 597).

« Les rapports de la charrue à versoir et probablement à roues avec les champs allongés ont été, à nouveau, fortement marqués par M. G. HATT, dans sa très intéressante communication sur *L'agriculture préhistorique au Danemark*, *Revue de Synthèse*, t. XVII, p. 78-90. Pour l'Angleterre — où la thèse a été reprise notamment par M. R. G. COLLINGWOOD dans son ouvrage, écrit en collaboration avec J. N. L. MYRES, *Roman Britain and the English settlement*, 1936, ainsi qu'au t. III de l'*Economic survey of ancient Rome*, 1937 — cf. les indications bibliographiques de R. LENNARD, dans *Wirtschaft und Kultur, Festschrift zum 70. Geburstag von A. Dopsch*. Le problème, visiblement, reste ouvert. Sa solution dépendra, dans une large mesure, des progrès de trouvailles archéologiques. Il est d'ailleurs à double face : 1° Dans l'instrument de labour nouveau, quel fut l'élément le plus capable d'exercer une action sur la forme des champs : les roues, le coutre, le versoir ? Il convient de rappeler que la présence de l'un d'eux n'entraînait pas nécessairement celle de tel ou tel des deux autres. — 2° En quelle mesure l'adoption d'un nouveau type d'instrument se trouva-t-elle en relation avec la pratique de cette occupation du terroir sur plan collectif, qui me semble maintenant avoir été le facteur décisif ? » (1941, p. 122). « Nous sommes plusieurs à ne plus attribuer à la charrue à roues, comme facteur déterminant de la forme allongée des champs, une influence aussi exclusive que nous avons pu le croire autrefois » (1942, 1, p. 107).

Retour à la table des matières

Champs ouverts et allongés du Nord (p. 35-49)

« De tous les régimes agraires qui se partagent la France, celui des campagnes ouvertes du Nord est aujourd'hui, de beaucoup, le mieux connu. » C'est « un des plus nettement individualisés parmi nos

paysages ruraux ... Est-ce à dire, cependant, que ce système, dont la clarté vient de son étonnante cohérence, ne recèle plus aucun mystère ? Il faudrait, pour le croire, une étrange faculté d'illusion. p050 Comment, en particulier, demeurer insensible aux vigoureux contrastes régionaux qui malgré l'indéniable similitude de certaines institutions fondamentales se marquent au sein des immenses espaces de notre *open-field* ? » Ainsi, tandis qu'en Lorraine et en Bourgogne, pour l'assolement triennal, le finage était divisé en trois soles, ailleurs, en Beauce notamment, les “quartiers”, « faisceaux de parcelles parallèles, élément de base ... de tout terroir de champs allongés », formaient autant d'unités de culture (voir p. 37) : « ancienne ou récente, cette antithèse, lorsque nous serons en mesure de l'interpréter, ne saurait manquer d'ouvrir un jour nouveau sur l'évolution des terroirs. Elle nous amène très exactement à poser un problème de genèse. Et ce sont bien, en effet, plus que tout autre, des problèmes de cet ordre auxquels semblent donner lieu, aujourd'hui, l'examen d'un régime facile à décrire dans son état final, mais dont l'origine et le développement demeurent fort obscurs » (1936, p. 257, 259-260). Régime parfaitement réalisé dans ce « pays beauceron, si attachant », dont « la beauté de ces vastes étendues et l'intérêt de leur vie rurale » ont été notamment évoqués par C. MARCEL-ROBILLARD, *Chartres et la Beauce chartraine*, Grenoble, 1929 (1931, p. 468). « Paysages ordonnés, paysages humanisés » de l'Ile-de-France (1941, p. 108).

L'expression “champs ouverts” demande d'ailleurs une précision. Souvent certes au Sud de la Loire, des arbres sont plantés dans les champs ou au bord des chemins. « Un pays ouvert n'est point forcément une steppe et le cas de la Beauce suppose des conditions physiques trop exceptionnelles pour qu'on puisse lui accorder une valeur exemplaire. C'est entre les champs munis de barrières et les champs sans clôtures qu'est la véritable antithèse. Il importe assez peu que, çà et là, des lignes d'arbres ou de buissons suivent le côté d'une pièce de terre, parfois comme abri contre le vent, voire servent de frontière entre quelques quartiers ou encore bordent un chemin, protégeant les labours adjacents contre la dent des bêtes en déplacement ; ... en Lorraine et en Hainaut, régions d'*open-field* par excellence, les coutumes provinciales elles-mêmes, justement soucieuses des intérêts des moissons, imposaient une pratique de tous points semblable. Pour qu'il y ait, au sens propre du mot, clôture, il faut que la parcelle — ou, dans

des cas relativement exceptionnels, une poignée de parcelles, issues généralement d'un partage familial tardif — soit fermée de toutes parts : comme en Bretagne, ou en Limousin » (1936, p. 266-267). Il faut noter qu'A. DELÉAGE, dans *La vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du XIe siècle*, emploie le terme de "terroirs en écheveaux" pour désigner les champs ouverts et allongés, à côté du terme "terroirs en puzzle" (1942, p. II, 55).

Pour le système des champs allongés se pose donc un « problème p051 de genèse ». C'est ce qui fait tout l'intérêt de la « recherche extrêmement soigneuse » d'un géographe de Liège : O. TULIPPE, *L'habitat rural en Seine-et-Oise : essai de géographie du peuplement*, Liège, 1934, recherche portant sur une « fraction de l'Ile-de-France ... plus précisément, il a pris pour cadre "la partie du département de Seine-et-Oise située à l'Ouest du méridien de Versailles" ... Assurément l'espace que circonscrivent les frontières occidentales de la Seine-et-Oise et le méridien de son chef-lieu ne répond à aucune unité réelle. Certains problèmes, dont l'examen eût supposé un champ de vision à la fois plus vaste et moins disparate, n'ont donc pu être véritablement abordés de front : tels ceux que soulève, d'ensemble, le peuplement de la Beauce. En revanche, il a été possible, mieux que dans un territoire plus uniforme, de confronter l'action, sur la vie rurale, de conditions de relief et de sol sensiblement différentes ici un morceau de plateau beauceron, là un fragment du "Hurepoix" plus humide et plus accidenté, ailleurs une vallée largement ouverte. Les phénomènes que M. Tulippe se proposait d'élucider étaient, avant tout, ceux de l'habitat. Mais, ainsi qu'il convenait, ils ont été constamment mis en rapport avec la structure des terroirs. La situation présente n'étant que la résultante d'un long et mouvant passé, l'enquête, qui voulait être explicative, s'est résolument portée sur le plan historique. Cependant, étendue sur plusieurs siècles, la documentation risquait de devenir écrasante. M. Tulippe a pris le parti de concentrer son effort sur certaines communes, choisies tant pour leur site caractéristique que pour le bon état de leur dossier d'archives ... Si le facteur physique ... se modifie presque de lieu en lieu, les grandes lignes de l'évolution sociale, déterminée principalement par la proximité de Paris, par l'influence de ses seigneuries d'Église, de ses marchés, de sa bourgeoisie, demeurent au contraire, dans tout le domaine envisagé, à peu près pareilles ... C'est à la veille de la guerre de Cent Ans que

l’enquête prend son point de départ véritable. La coupure est parfaitement légitime. A condition, cela va de soi, pour le lecteur, de ne point perdre de vue que l’état de fait, placé ainsi, par hypothèse, à l’origine de la courbe, était lui-même issu d’un très long développement. Ne nous contentons point d’évoquer ici le peuplement néolithique. A d’aucuns il est arrivé d’oublier qu’entre la préhistoire et le présent l’histoire s’interpose. Nul ne songera à accuser M. Tulippe de ce travers, contre lequel proteste tout son ouvrage. Peut-être néanmoins eût-on attendu de lui que, fût-ce à titre de simple mise en garde, il marquât avec plus de force combien depuis le début du moyen âge — pour ne pas remonter plus haut — le paysage humain, selon toute apparence, avait subi de remaniements. L’établissement des Barbares, d’abord, avec les divisions de finages qui p052 semblent bien en avoir été parfois la suite ; le morcellement des réserves seigneuriales ; la dissolution du manse ; les troubles de toute sorte ; enfin, depuis le milieu du XIe siècle environ, l’œuvre puissante des défrichements : autant de phénomènes dont les empreintes — si difficiles à lire qu’elles soient aujourd’hui — n’avaient guère pu manquer de s’inscrire profondément dans le sol et l’habitat ».

« Du point de vue de l’habitat, M. Tulippe distingue, dans la région qu’il a étudiée, deux zones dont l’opposition se marque, dès le début du XIVe siècle, avec une grande netteté. Il les dénomme “d’occupation ancienne” et “d’occupation récente” : entendez que ce dernier adjectif désigne, pour l’essentiel, les deux ou trois siècles qui précédèrent l’an 1300. Les traits caractéristiques sont, d’une part, des agglomérations peu nombreuses et relativement importantes — autrement dit des finages étendus ; de l’autre, une dispersion beaucoup plus poussée, sous forme de hameaux d’ailleurs, plutôt que de fermes isolées. Le fait est incontestable et d’un très vif intérêt. Les mots, par contre, n’expriment pas, je crois, bien exactement la nature du contraste. Ils sembleraient suggérer, dans la zone d’habitat concentré, l’absence ou l’insignifiance des défrichements médiévaux. Or la conquête du sol vierge s’y opéra certainement à peu près dans la même proportion qu’ailleurs. Mais ce fut, soit par simple extension des terroirs primitifs, soit par créations de villeneuves, pourvues, dès l’origine, de finages assez vastes. Les contrées en revanche, qui, vers le terme du peuplement, apparaissent toutes parsemées de menus hameaux, sont celles où l’on vit les essarteurs bâtir leurs cabanes, par petits groupes, au

cœur même des champs neufs qu'ils venaient de tracer. Souvent cette disposition leur était imposée par le milieu physique, notamment par la présence de vastes surfaces forestières, incommodes à traverser et trop difficiles à défricher pour permettre la constitution d'amples territoires de culture. Ou bien elle répondait à des nécessités h'ordre social, telles que le morcellement des seigneuries [M. Tulippe n'a point manqué de reconnaître l'importance du facteur seigneurial. A Magny, notant "l'uniformité de l'étendue de tous les petits finages", il se demande si l'hypothèse ne devrait pas être évoquée de "l'intervention, à l'origine, d'un dispensateur, seigneur ou entrepreneur de défrichement" (p. 294, n. 4). La conjecture est ingénieuse. Elle ne pourrait être prouvée ou infirmée que par une analyse de la carte des mouvances. Voir, par ailleurs, sur le "bourgeonnement" des vieux terroirs, une utile remarque (p. 294, n. 1) : à la périphérie de certains finages ou même inclus en eux, on observe des chantiers dont les noms rappellent d'anciens bois]. Comme exemple de dispersion, M. Tulippe a choisi la commune de Magny-les-Hameaux qui est, p053 en effet, des plus caractéristiques. Mais l'expression d'occupation récente saurait-elle, sans abus, s'appliquer à ce coin de terre, alors que le groupement qui en forme le centre porte un nom visiblement gallo-romain ? Seul les nombreux écarts, à l'exception peut-être de Brouessy, s'avèrent d'origine médiévale. En lui-même, le chef-lieu, Magny, situé dans un lieu de défense aisée, était probablement beaucoup plus vieux que le village fortement aggloméré de Mérobert (*Mansus Roberti*) qui, décrit plus loin par M. Tulippe, avait dû se former autour d'un modeste manse et conserve, dans son nom, le souvenir d'un possesseur né après les invasions germaniques. »

« La crise de la guerre de Cent Ans et la reconstruction, qui suivit, ouvrirent une nouvelle période dans l'histoire de l'habitat. Des hameaux neufs alors s'établissent un peu partout et, à côté d'eux, même des maisons isolées. Ce phénomène avait, jusqu'ici, passé à peu près inaperçu. C'est un des mérites de M. Tulippe que de l'avoir mis en lumière. Il incline à en chercher les causes à la fois dans l'accroissement de la population et dans l'appauvrissement des seigneurs, contraints d'accenser les parties encore disponibles de leurs domaines. Je me demande s'il ne conviendrait pas de songer aussi à la dissolution des anciennes communautés familiales ; elle semble avoir été, dans 1'Ile-de-France, plus précoce qu'ailleurs et l'on sait que là

où, comme dans le Centre, elle eut lieu à une époque plus accessible à l'observation, elle favorisa régulièrement l'essaimage des maisons. Il est sûr, en tout cas, que cette phase de dissémination n'eut qu'une durée assez courte. La reconstitution des grandes exploitations, sur laquelle M. Tulippe a apporté beaucoup de renseignements précis et originaux, ne tarda point, en effet, à entraîner "l'anémie" des petites agglomérations, dont les plus faibles furent assez souvent remplacées par une ferme unique. En même temps, la diminution des lieux habités — depuis la fin du XVIe siècle — permettait une plus exacte adaptation aux conditions du sol et du relief. »

« Revenons maintenant à la contexture des terroirs. Le livre de M. Tulippe suggère, à cet égard, beaucoup d'utiles réflexions. D'abord en ce qui touche les rapports mêmes de l'habitat et du régime agraire. Fréquemment ... un parallélisme presque parfait semble postulé entre les deux ordres de phénomènes : aux pays ouverts et de fortes contraintes collectives, les gros villages ; aux enclos, la dispersion. Force est de reconnaître, cependant, que la correspondance ne joue qu'approximativement : témoin la zone d'éparpillement étudiée par M. Tulippe. Passons rapidement sur la maison isolée. Là où, comme dans les bocages, les champs ne sont guère enchevêtrés, ni disséminés, les conditions proprement agraires la rendent évidemment possible ; son existence ou son absence dépendent d'habitudes, voire p054 de nécessités sociales ... Par contre, dans les terroirs où, longues et étroites, les parcelles afférentes à une même exploitation se trouvent normalement dispersées sur un vaste espace, le fuite loin du village serait dépourvue de sa seule raison d'être, qui est de mettre le cultivateur à portée de ses labours : à moins, bien entendu, d'un rassemblement de terre qui, opéré par quelque gros propriétaire, a pour effet, précisément, de rompre avec l'ancien dessin, jugé incommode. Le hameau est plus caractéristique parce qu'il représente et surtout représentait un mode d'habitat beaucoup plus répandu. On vient de voir qu'il en est en pleines campagnes ouvertes du Nord. C'est que la répartition des hommes à la surface du sol obéit à des causes très diverses et très variables. C'est aussi que le mot trop uniforme de hameau, à y regarder de près, recouvre des réalités humaines souvent fort opposées. » Le hameau est dans les bois du Hurepoix « une petite colonie de défricheurs, venus peut-être chacun d'un point différent de l'horizon ».

« Quant au dessin parcellaire, on sait que, dans la plupart, de beaucoup, des terroirs ouverts, au Nord de la Loire, il appartient au type des champs allongés. Non sans quelques exceptions cependant. Laissons les anomalies dues à des rassemblements de terres. En règle générale assez faciles à déceler, un petit nombre d'entre elles, comme l'a montré M. Tulippe, remontent au moyen âge même ; la plupart, à la crise paysanne des temps modernes. Mais ces déviations secondaires une fois mises à part, il n'en reste pas moins que certains finages comportent, à côté de quartiers de parcelles allongées et parallèles, des fractions où la forme et la disposition des champs affectent une irrégularité qu'il n'y a aucune raison de ne point tenir pour contemporaine de l'occupation elle-même. D'après les exemples cités par M. Tulippe, il semble bien que le cas se rencontre principalement dans les zones d'essarts médiévaux. (A en juger par mes propres observations, il serait particulièrement net à Magny-les-Hameaux. — Sur les champs allongés, dans des quartiers de défrichement médiéval, voir d'autre part la planche VI de mes *Caractères originaux*.) Cette constatation ne saurait étonner si l'on admet, comme tout paraît y inviter, que les champs allongés et méthodiquement groupés en faisceaux attestent une prise de possession sur plan collectif, les champs irréguliers, au contraire, une occupation beaucoup moins disciplinée. Il y eut des défrichements dirigés, créateurs de nouveaux quartiers de lanières que rien sur le plan ne distingue de leurs aînés. Il s'en trouva aussi de livrés à la fantaisie individuelle, chaque paysan mettant en labour — parfois usurpant — un morceau de lande ou de forêt sans se soucier du voisin et ces découpures, sans doute, ne venant que peu à peu à se raccorder. Ainsi s'explique qu'au milieu d'un *open-field* p055 bien ordonné on voit s'insérer, çà et là, quelques puzzles agraires, comme autant de revanches du chacun pour soi » (1936, p. 260-266).

Insistant toujours sur la nécessité de comparaisons, Marc Bloch a souvent été ramené vers les campagnes anglaises. Le mémoire de M. L. AUFRÈRE, *Les systèmes agraires dans les Iles Britanniques*, dans *Annales de Géographie*, 1935, p. 395-409, « vaut surtout par un exposé remarquablement développé et précis des recherches entreprises, au cours de ces dernières années, sur les plus anciens vestiges de l'occupation du sol en Grande-Bretagne. Comme instruments, cette “archéologie agraire”, à laquelle s'attachent, avant tout, les noms de Mrs O. G. S. Crawford et E. Cecil Curwen, a recours naturellement à

l'examen direct du terrain, mais aussi, et peut-être de préférence, à la photographie d'avions ». Marc Bloch n'est pas toujours convaincu par les conclusions. « Ne tendent-elles point, en effet, à suggérer l'image d'une véritable révolution, dans le dessin des terroirs ? L'*open-field* à champs allongés, qui couvrit au moyen âge tant de provinces anglaises, y aurait été précédé par un système de parcelles presque carrées et, autant que je puis voir, ordinairement séparées par des levées de terres. Sans doute, ici encore, quelques considérations critiques s'imposeraient. Les enclos dont les traces ont été relevées autour de groupes d'habitations préhistoriques peuvent fort bien avoir été des jardins plutôt que des labours. Ceux dont les fermetures de terre ou de pierres rayent la surface de landes aujourd'hui étrangères à toute culture ne rappellent peut-être que des défrichements temporaires, bien difficiles à dater ... En soi, cependant, l'existence d'un régime primitif de champs irréguliers n'est nullement invraisemblable et point n'est besoin, pour en expliquer le remplacement par un système tout différent, d'imaginer, comme M. Aufrère nous y inviterait volontiers, la substitution d'un groupe de population a un autre. Il est possible assurément qu'en Angleterre les paysans angles ou saxons aient, sur de larges espaces, chassé les anciens habitants ... Mais ni en France, ni dans les pays slaves les champs ouverts et allongés ne sauraient se voir attribuer une pareille origine. En Angleterre même, d'ailleurs, diverses trouvailles, dont M. Aufrère a loyalement marqué l'intérêt, n'attestent-elles point la présence, dès l'époque celtique, de parcelles en lanière ? D'abord, au temps où l'agriculture sortait à peine de la cueillette, une prise de possession désordonnée, puis, l'accroissement de la population sans doute y poussant, un aménagement mieux réglé, sur plan commun : ces deux stades, dont le déroulement n'a rien pour étonner, peuvent fort bien s'être succédé au sein de la même société. » D'ailleurs, M. T. A. M. BISHOP, *Assarting and the growth of the open-fields* dans *The Economic review*, t. VI, 1935, p. 13-29, a montré comment dans le Yorkshire, où p056 le mouvement de défrichement fut intense aux XII[e] et XIII[e] siècles, ainsi que dans toute l'Europe, « la plupart des essarts se firent en deux temps. D'abord le pionnier découpait, dans le sol jusque-là inculte, un champ à part des autres et généralement pourvu de clôtures ... La parcelle ainsi dérobée aux friches fut, après coup, insérée dans le système régulier de l'*open-field*, morcelée selon le dessin habituel et soumise aux servitudes collectives ... Ainsi le Yorkshire, comme par une expérience spontanée, nous offre,

à la pleine lumière de l'histoire, l'exemple de ce passage de l'occupation irrégulière à l'occupation collectivement disciplinée que, sans doute, sur bien d'autres points de l'Europe, dérobe à nos yeux le mystère d'âges privés de documents écrits » (1936, p. 273-276).

A propos des recherches d'archéologie agraire en Grande-Bretagne, Marc Bloch fait des réserves : « Les enclos dont les traces ont été relevées autour de groupes d'habitations préhistoriques peuvent fort bien avoir été des jardins plutôt que des labours. Ceux dont les fermetures de terre ou de pierres rayent la surface de landes aujourd'hui étrangères à toute culture ne rappellent peut-être que des défrichements temporaires, bien difficiles à dater — voyez les enceintes de cailloux des côtes auvergnates, naguère décrites par M. P.-F. FOURNIER (*Les ouvrages de pierre sèche des cultivateurs d'Auvergne*, 1933), ou les constructions parfois formidables qui, sur la garrigue montpelliéraine, comme le montre M. TUDEZ (*Le développement de la vigne dans la région de Montpellier*, 1934, p. 196), évoquent simplement le souvenir des campagnes surpeuplées des XVIIe et XVIIIe siècles » (1936, p. 274). Sur cette description de P.-F. FOURNIER, 1934, P. 489. Les murs d'enclos en pierres sèches étaient liés à la pratique du dépierrement des champs (1936, p. 271). « Tant qu'on ne m'aura pas prouvé que les prétendus champs carrés et enclos décelés par les fouilles ou par la photographie aérienne autour d'anciens établissements bretons (en Grande-Bretagne) n'étaient pas, tout simplement, des jardins, je me méfierai de toute affirmation trop arrêtée au sujet des régimes agraires celtes » (1942, I, p. 107).

Dans le *Val de Loire*, p. XLVIII *a*, M. R. DION; a publié un extrait du plan parcellaire de la Ville-aux-Dames, en Touraine, 1787-1789, avec ce commentaire : « Le domaine de la Mairerie avec ... ses champs irréguliers enclos ... représente une survivance du passé. Partout ailleurs dominent les parcelles en minces lanières. » Marc Bloch dit : « Cette interprétation, cependant, n'est point la seule convenable. J'en vois trois autres : 1o Les parcelles irrégulières ont été tracées au cours d'un défrichement "individualiste", sur un coin du terroir tardivement mis en culture ; bien loin, par suite, de remonter à une antiquité plus reculée que les parcelles allongées, elles seraient les p057 témoins d'un épisode agraire postérieur à l'occupation collective qui avait créé ces "lanières". Je n'indique, d'ailleurs, cette hypothèse que pour mémoire ; la disposition des lieux milite visiblement contre elle.

Les deux autres, que voici, paraissent, par contre, beaucoup plus solides. — 2° Les larges champs du domaine ont été constitués à une époque relativement proche de nous par la réunion de minces parcelles, appartenant originairement à des possesseurs différents. Il n'est guère, on le sait, de plan du XVIII[e] siècle qui n'atteste de pareils rassemblements, taches blanches au milieu du fin réseau régulier dont les lignes de bornage ordinaires dessinent les traits parallèles. 3° Nous avons affaire, au contraire, à une très ancienne réserve seigneuriale, naguère — comme le nom semble l'indiquer — administrée par un maire ou inféodée à ce fonctionnaire. Même en pays de champs allongés, les "coutures" du manse domanial formaient, on n'en saurait douter, durant le haut moyen âge, des étendues généralement beaucoup plus vastes et beaucoup mieux arrondies que les parcelles dont se composaient les tenures. — Entre ces diverses possibilités — y compris celle, parfaitement vraisemblable à laquelle s'est rallié M. Dion — comment choisir ? Il n'est guère de recours qu'aux textes, si ceux-ci nous donnent les moyens de reconstituer l'histoire de la terre ; ou bien, si, par malheur, ce passé se dérobe, force est d'user du raisonnement par analogie, beaucoup moins certain dans ses conclusions » (1934, p. 486).

« Les ouvrages relatifs au remembrement fournissent souvent d'utiles renseignements sur le système de l'*open-field* à champs allongés, que cette opération a précisément pour objet de supprimer. Voyez, par exemple, l'*Enquête sur le remembrement* publiée en 1934 par la *Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle* et dont les éléments ont été rassemblés par M. M. L. BOURDIER, ingénieur du Génie rural. Certaines remarques concrètes sont particulièrement instructives ; notamment sur l'impossibilité de maintenir en culture une parcelle trop étroite au milieu d'un quartier en jachère, où pullulent limaces et souris ; on encore sur la crainte — injustifiée, au gré des enquêteurs — que le remembrement inspire aux petits exploitants en raison de la valeur d'achat trop élevée des amples parcelles ainsi constituées ; le paysan redoute avant tout de ne plus pouvoir accroître son bien, lopin par lopin » (1936, p. 259).

Il existe en Angleterre, dans le Nottinghamshire, un terroir, celui de Laxton, célèbre pour avoir gardé une structure agraire archaïque, celle de l'ancien *open-field*, et n'avoir jamais été l'objet d'aucun acte d'"enclôture". « La fraction de beaucoup la plus considérable du sol cultivé reste toute ouverte ; les parcelles, même remembrées, conser-

vent une forme allongée ; la division en soles continue d’être p058 observée ; et la vaine pâture subsiste ... La vie collective y conserve une vigueur qu’on ne retrouve guère dans l’ensemble du pays ; et il semble bien que la société rurale y présente, à tout prendre, moins d’inégalités et réserve à l’individu isolé plus de chances de s’établir, voire de s’enrichir, que ce n’est le cas, à l’ordinaire chez nos voisins. » L’histoire de ce terroir a été retracée, surtout d’après un censier de 1695, par M. et Mme C. S. Orwin, dans une brochure *The history of Laxton*, Oxford, 1935 (1936 p. 598) et surtout dans *The open-fields*, Oxford, 1938, où Laxton est pris à « titre de cas-limite, destiné à illustrer une théorie générale de l’*open-field* et de ses origines ». Il faut remarquer que, conformément à l’usage anglais, les auteurs entendent par *open-field* les terroirs à champs “ouverts” et allongés, se présentant « sous l’aspect de lanières de terre, beaucoup plus longues que larges, ... disposés régulièrement en faisceaux », à l’exclusion des terroirs, aux parcelles à forme capricieuses, se rapprochant, plus ou moins grossièrement, du carré. « C’est dans des conditions d’ordre technique, de préférence aux facteurs proprement sociaux, qu’ils cherchent la raison d’être première de ce dessin si particulier. Pour des raisons qui ne sont pas, je crois, sans force, ... ils refusent d’admettre l’influence de la charrue à roues. Le fait déterminant fut, à leur gré, l’adoption du versoir. Que la charrue se trouvât ou non pourvue d’un avant-train, le versoir ... forçait à labourer en planches légèrement bombées vers le milieu. La longueur de chacune de ces pièces était déterminée par le relief et par l’obligation de réserver aux bêtes le repos nécessaire. Leur largeur trouvait ses limites, partie dans les besoins du drainage, partie dans le souci de ne pas imposer à l’attelage, tournant au bout du champ, un trop long parcours : car le labour se faisant à partir des deux premiers sillons médians, la dernière raie tracée d’un côté se trouvait devoir être ouverte au cours du même va-et-vient que celle qui lui faisait pendant sur le flanc exactement opposé. Or, représentons-nous les membres d’une primitive communauté, qui mettent en culture, pour la première fois, quelque espace découvert. Ils laboureront côte à côte, chacun prenant à son compte le nombre de planches qu’il peut travailler en un jour. Le lendemain, ils se transporteront plus loin, toujours besognant parallèlement et le plus près possible les uns des autres. Ainsi se constitueront les faisceaux successifs de parcelles allongées. »

Marc Bloch fait remarquer que, dans cette thèse, les auteurs, après avoir éliminé, comme élément déterminant, la structure sociale, la réintroduisent, car « l'opération ... suggère d'emblée une communauté non seulement capable de suivre un plan collectif, mais aussi organisée sur des bases relativement égalitaires. Si les laboureurs avaient été des esclaves ou des corvéables, leur travail par planches eût p059 abouti, de toute évidence, à créer, non un faisceau de parcelles distinctes, mais un vaste champ, approprié par le maître et où la tâche accomplie par chaque individu aurait bien vite cessé d'être discernable. Cette réserve faite, il y a certainement beaucoup à retenir de tout le développement. Le fonctionnement de l'*open-field* est remarquablement exposé. En particulier les auteurs mettent justement l'accent sur la souplesse, souvent inaperçue, que donnait au système, en cas d'assolement triennal, l'existence de la sole de printemps, capable de se prêter à des cultures très variées. Là, bien avant la révolution agricole, se cultiva plus d'une plante fourragère, comme la vesce ... Que penser, cependant, de la solution proposée au grand problème d'origine ? Si elle manque à convaincre, c'est que le problème lui-même a été, je le crains, incomplètement posé ... On ne comprend pas ... pourquoi ce régime agraire n'a pas triomphé partout ; ou, du moins, dans tous les pays de sol suffisamment favorable et de relief médiocrement accentué. Comment expliquer, dans plus d'une plaine, le présence de terroirs irréguliers ? (en Angleterre même, si je ne me trompe), de sections à champs allongés et de sections à champs irréguliers ? Une expérience bien conduite doit permettre d'interpréter les variations des résultats par les variations des facteurs. C'est à ce prix seulement qu'on peut espérer éliminer les fausses causes. Il ne suffit pas de dire : “Ce facteur a été présent toutes les fois qu'un effet produit s'est produit.” Il faut encore pouvoir ajouter : “Il manquait, là où l'effet n'a pas eu lieu.” S'aperçoit-on, au contraire, qu'il a existé, sans l'effet ? il ne reste qu'à lui retirer son titre usurpé. La conclusion, je crois, s'impose : l'étude d'un régime agraire pris à part sera toujours impuissante à fournir la clef de ce régime même ; seule la comparaison méthodique des divers régimes nous permettra un jour, en les expliquant tous, de les expliquer un par un » (1941, p. 118-120).

A. HÖMBERG, *Die Entstehung der westdeutschen Flurformen : Blockgemengflur, Streifenflur, Gewannflur*, Berlin, 1935, soumet des hypothèses nouvelles sur la « genèse des formes de terroir », en Alle-

magne occidentale. Après une critique des théories de Meitzen, sévère, pertinente, mais actuellement inutile, il met l'accent sur le contraste de deux types de champs ouverts : « terroirs à parcelles allongées et régulièrement disposées ; terroir en puzzle. Il rattache les premiers à l'emploi de la charrue en forme de houe ; les seconds à celui de la charrue “à soc” (qu'il semble concevoir comme nécessairement pourvue d'un versoir). Mais les terroirs en puzzle se seraient souvent, par la suite, transformés en terroirs à parcelles allongées. Cela sous l'action d'un simple accroissement de la population » (1941, p. 121). p060

Aspects particuliers de terroirs à champs allongés

L'étude détaillée du village de Feuguerolles-sur-Orne, dans la plaine de Caen (Calvados), par le Commandant H. NAVEL, Caen, 1931, a montré que beaucoup de “delles” (*Caractères*, p. 39), faisceaux de parcelles parallèles, ailleurs appelés “quartiers” ou “cantons”, ont changé de nom au cours des siècles, « argument à retenir contre cette fausse image d'un vocabulaire et d'une vie agraires éternellement immobiles, qui a suscité tant de rêveries » (1932, p. 320). Dans H. GROSSER, *Die Herkunft der französischen Gewannfluren*, 1932, des « observations sur l'histoire du mot “ouche” — qui eût désigné originairement la partie du terroir cultivé sise près des maisons et soustraite ainsi à la culture temporaire — manquent de preuves et un peu de clarté. La suggestion de recherches est cependant à retenir » (1936, p. 260).

Retour à la table des matières

Champs ouverts et irréguliers du Sud (p. 49-51)

Le régime des « champs ouverts et allongés » est donc le mieux connu. « Ce sont les régimes étrangers à celui-là qui posent actuellement les plus difficiles problèmes. Leur classification même est sujette à contestation » (1936, p. 266).

« C'est sur les usages agraires du Midi provençal ou languedocien que nos connaissances sont peut-être aujourd'hui les plus incertaines ... page déjà trop blanche ... Un suggestif essai de M. Daniel FAUCHER fournit des directions de recherches. (*Polyculture ancienne et assolement biennal dans la France méridionale*, dans *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, t. V, 1934. Cf. aussi, du même auteur, *Campagne française et campagnes méridionales : à propos d'un livre récent* dans *Annales du Midi*, 1933. Et rappelons les précieuses indications ... de Jules SION, *La France méditerranéenne*, Paris, 1934, Coll. A. Colin ; l'expression "semis d'oasis" est de J. Sion.) L'accent y est mis, avec beaucoup de force, sur le substrat physique du paysage humain. Dans nos provinces méridionales, fait justement remarquer l'auteur, l'irrégularité dans la forme et la disposition des champs répond au fractionnement de la surface cultivée elle-même, condamnée, par les contraintes du sol et du relief, à n'être bien souvent qu'un "semis d'oasis" au milieu d'"herms" irréductibles. L'occupation n'y disposait point, comme dans le Nord, de grands "blocs" massifs, aisés à découper en fines lanières. D'accord. Mais, dans les campagnes berrichonnes ou poitevines, aucun obstacle analogue ne s'opposait au tracé de parcelles allongées qui, pourtant, là aussi font défaut. Le problème n'est point sans rapport avec celui que pose le refus p061 opposé par toute la partie méridionale de la France à l'adoption de l'assolement triennal. Dans les pays méditerranéens, rien de plus naturel que cette fidélité obstinée au rythme à deux temps. La sécheresse des étés y convenait mal aux semailles de printemps. Ajoutez, avec M. Faucher, que le retour plus fréquent de la jachère permettait, par un ameublissement répété, de mieux emmagasiner l'humidité dans le sol, de détruire aussi plus énergiquement les mauvaises herbes, favorisées par la tiédeur des hivers. Seulement l'assolement biennal s'est maintenu vers le Nord bien au-delà des limites où il pouvait passer pour presque imposé. M. Dion a ingénieusement montré comment, dans les zones où se heurtent deux économies rurales, il arrive que les facteurs physiques prennent tout leur poids. Lorsque le paysan ne connaît que sa propre tradition, il l'applique parfois en dépit de la terre et du ciel. Lorsqu'il en connaît deux — la sienne et celle du voisin — il peut choisir et, si besoin est, réadapter ses procédés au milieu. Inspirée surtout par la frontière actuelle des enclos, cette vue rend certainement compte de beaucoup de cas importants. Non de tous, cependant. Et l'image — on ne saurait guère pour l'instant employer d'autre mot —

que suggère l'étude à la fois des assolements et des terroirs irréguliers, opposés aux champs allongés, est très différente. Là tout se passe comme si le front de bataille entre des coutumes agraires, assez bien justifiées, les unes et les autres, dans leurs pays d'origine, par la loi de nature, s'était en fin de compte, par l'effet d'une sorte de résistance supérieure des pratiques méridionales, fixé sensiblement au Nord de la ligne qu'une technique rationnelle eût semblé conseiller » (1936, p. 269-270).

Sur le "système méridional", Marc Bloch, renvoie aux remarques de Jules SION, *Sur la structure agraire de la France méditerranéenne*, dans *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, t. VIII, 1937 ; cf. sous ce titre, dans le même périodique, t. IX, 1938, observations de R. DION et quelques notes nouvelles de J. SION. De J. SION aussi, les « remarquables » *Points de vue géographiques*, présentés aux "Journées de synthèse historique" de 1938, *Revue de Synthèse*, XVII, 1939, p. 37-44 (1941, p. 124). Sur l'agriculture dans le Midi méditerranéen, nombreuses et suggestives observations dans F. BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, 1949, 1re partie, *La part du milieu*, p. 3-304.

L'irrigation semble bien être en rapport avec l'influence méditerranéenne. Le Pyrénéen des vallées occidentales ne pratique guère l'irrigation dans les prairies des fonds. C'est un contraste avec les Pyrénées orientales, et « on sait à quel point ... cet art a été porté dans les Alpes : contraste singulièrement frappant dont on peut se demander s'il ne doit pas, en dernière analyse, se ramener à une opposition p062 d'influences. Ne serait-ce pas des civilisations méditerranéennes que les populations alpestres reçurent l'exemple de la technique de l'eau ? » (1932, p. 500).

Marc Bloch avait donc été attiré par ce problème de champs de forme différente dans un même terroir (1934, p. 484, 489, 1936, p. 265). Sous le titre *Problèmes de structure agraire et de méthode*, c. r., en 1942, des travaux de P. FÉNELON sur la structure des terroirs périgourdins, *La structure des champs dans une commune du Périgord*, dans *Revue de la Société de géographie commerciale de Bordeaux*, 1937, p. 11-22, et *Structure des champs périgourdins*, dans *Bulletin de l'Association des géographes français*, 1939, p. 154-162. « Les terroirs du Périgord sont rarement uniformes. Trois types de champs, es-

sentiellement, s'y rencontrent : les uns irréguliers et clos ; d'autres en forme de rectangles légèrement allongés et dépourvus de clôtures ; d'autres, enfin, qui se rassemblent en longues lanières, disposées en faisceaux et, elles aussi, toutes ouvertes. Les divers types ne s'observent guère à l'état isolé. Chacun d'eux occupe généralement toute une partie de l'étendue cultivée. En sorte que, fréquemment, un même terroir se partage entre les trois grands régimes agraires : enclos ; *open-field* en puzzle ; *open-field* classique à champs très longs et très minces soumis par suite à des servitudes d'assolement. Comment expliquer une pareille bigarrure ? M. Fénelon nous invite à regarder, à peu près exclusivement, vers les facteurs physiques : avant tout, vers le relief et les sols. Il nous propose, comme exemple particulièrement caractéristique, la commune de Trémolat, sur la Dordogne, dont il a fait une analyse approfondie. Trois zones : coteaux, terrasses, plaine alluviale. Trois types de champs : sur les coteaux, les enclos, "autonomes" et plus ou moins disséminés ; sur les terrasses, des champs déjà ouverts, mais irréguliers ; dans la plaine, l'*open-field* en lanières. C'est que sur les coteaux les pentes sont trop fortes pour permettre l'allongement des sillons. En outre, les sols y sont de valeur inégale : d'où le morcellement des champs, cantonnés, chacun, dans son coin de terre ; d'où, aussi, la possibilité d'établir, sur les parties les plus stériles, des chemins assez nombreux pour assurer à chaque parcelle son indépendance. Dans la plaine, au contraire, rien n'empêchait de tracer de longs sillons, qui évitent aux attelages de trop fréquents arrêts. D'autre part, le sol, qui, là, est presque uniformément riche, conserve aux bandes ainsi étirées une indispensable homogénéité. En raison de cette même fertilité, partout répandue, il eût été peu sage de multiplier les dessertes, mangeuses de bonnes terres. Des servitudes de passage sont donc nécessaires ; elles entraînent, à leur tour, la pratique de l'assolement commun. Les terrasses, enfin, prêtaient à la constitution d'une sorte de régime mixte. Or, les contrastes p063 que les terroirs périgourdins rassemblent ainsi en un petit espace ne font que donner l'image des grandes oppositions qui, par blocs, divisent la France et l'Europe. »

Tandis que M. Fénelon cherche l'explication dans la géographie physique, Marc Bloch s'adresse à l'histoire : « La plaine n'a été cultivée que tardivement ... Ces espaces, nous dit-on, sont restés longtemps "encombrés de marécages et de roselières". Selon toute appa-

rence, il s'agissait donc d'un terrain de pâture et de cueillette, soumis à des usages communautaires. Lorsque la mise en culture fut enfin entreprise, peut-être par étapes, elle ne put guère manquer de s'opérer sur un plan d'ensemble. Or là est, à mon sens, le facteur décisif. Un *open-field* en lanières suppose deux catégories de conditions : de sol et de relief d'abord, nul n'en doute ; mais aussi, au départ, un découpage organisé, qui comporte l'acceptation de certaines servitudes collectives. Les coteaux, au contraire, représentent une zone de culture et d'appropriation certainement beaucoup plus anciennes. A la vérité, les vignes en ont longtemps couvert une grande partie. M. Fénelon le note justement : parmi les champs actuels, plus d'un reproduit simplement la forme du vignoble qui l'a précédé. Mais les labours eux-mêmes, soumis vraisemblablement, pendant bien des siècles, aux pratiques de la culture temporaire, étaient-ils, à l'origine, autre chose que des morceaux plus ou moins provisoirement arrachés à la lande ou brousse environnantes, nichés, au gré de chaque exploitant, dans les recoins les plus favorisés, et qu'il fallait défendre, par des clôtures, contre les bêtes perpétuellement errantes sur les pacages des alentours ? Sur les terrasses aussi ... on peut supposer une occupation primitivement assez désordonnée. Autour de quels établissements ? villages groupant chacun plusieurs familles ? "mas", où, à l'inverse, se seraient isolées les unes des autres quelques communautés patriarcales ? On voudrait bien le savoir. Ici, pas plus qu'ailleurs, l'étude du dessin agraire ne devrait être absolument séparée de celle de l'habitat, étroitement lié, lui-même, à la structure sociale ... » Il y a des cas « où le géographe, comme l'économiste, du moment qu'ils supposent leur sujet mû uniquement par des motifs d'intérêt clairement conçus, se trouvent contraints de l'abandonner dans la malencontreuse position de l'âne de Buridan ... Concluons : une scrupuleuse étude du Périgord, rien de mieux ; mais à condition de se souvenir que, pour expliquer le Périgord même, il faudra savoir, à temps, en sortir ; — une scrupuleuse étude du relief, du sol, du climat : entreprise hautement louable, certes ; mais à condition (si des phénomènes humains, finalement, sont en cause) de ne pas oublier que, parmi les artisans du destin de l'homme, l'homme même, dans son passé comme dans son présent, vient au premier rang » (1942, II, p. 61-63). p064

Au sud-ouest du Massif Central, dans le Causse aveyronnais et le Ségalas, le mot de "devèze" n'a pas désigné, à l'origine, une forme de

végétation, prairie sèche ou de mauvaise qualité. « Son sens premier n'a pu être que juridique : une "devèze" est un "défens", entendez un terrain qui, dans certaines conditions et à certains moments, se trouve interdit aux troupeaux » (1932, p. 426 et 497).

Retour à la table des matières

Terroirs d'enclos (p. 57-63)

Par rapport au paysage rural des champs ouverts, celui des pays d'enclos offre au regard une « opposition » extraordinaire. « Sur le visage de la France, est-il contraste plus violent que celui dont sont frappés les regards du voyageur lorsque, par exemple, se hâtant de dépasser, vers le Sud, les ondulations toutes nues des campagnes de Châteauroux ou d'Issoudun, — mosaïque bien irrégulière, cependant, de parcelles presque carrées, — il voit se profiler à l'horizon, puis se rapprocher de plus en plus, pour finalement l'enserrer dans leurs remparts de verdure, les multiples haies vives du Bois-Chaud ? » Chaque parcelle enclose est une « sorte de forteresse champêtre » (l'expression est de Balzac, dans *Les Chouans*), où, « soustrait ... à toute servitude collective de pâture ou d'assolement, l'exploitant peut se dire ... vraiment "maître chez soi". Rien de plus caractéristique, encore, que la toponymie des terroirs. En pays ouvert — qu'il s'agisse de terroirs « en puzzle » ou symétriquement disposes en lanières — la parcelle est anonyme ; seul le quartier est suffisamment individualisé pour avoir droit au baptême (ce sont les lieux-dits cadastraux). Dans les bocages, par contre, chaque champ enclos possède son nom particulier ». On a vu que ce contraste avec les champs ouverts correspondait à des types sociaux et juridiques différents. Quand les clôtures manquaient, c'est en général qu'elles étaient interdites par la coutume écrite ou la tradition de groupe maintenant les servitudes collectives. Cependant, là aussi se pose un problème d'origine.

« En pays d'enclos, l'incertitude pour l'instant la plus grave touche l'ancienneté même des haies, ou éventuellement, des murs de pierres sèches qui, souvent en rapport avec la pratique du dépierrement des champs, relayent çà et là, dans leur rôle protecteur, les barrières de verdure. Il est, à vrai dire, des clôtures sans secret. Ce sont celles dont

l'établissement autour des labours et, plus fréquemment des prés, fut une des manifestations, soit des progrès accomplis, depuis le XVI[e] siècle, par la grande exploitation, soit, plus tard, de la révolution agricole. Car la France, comme l'Angleterre, eut aux temps modernes ses *inclosures* », mouvement resté très incomplet chez nous, p065 par suite de la « différence des structures sociales et politiques ». « Généralement ces enclos tout neufs, parmi les champs ouverts, n'ont pas réussi à transformer bien profondément la physionomie des terroirs français — du moins jusqu'au moment, à l'ordinaire assez proche de nous, où, sous l'influence de la spécialisation agricole, on vit, dans certaines provinces, l'herbe chasser presque entièrement le blé. Ils furent avant tout l'œuvre de quelques riches. Là — là seulement — le terme, employé par M. Dion, de "bocage aristocratique" trouve son application. Visiblement les bocages de l'Armorique et du Massif Central sont chose tout autre, et vraiment "populaire". Eux-mêmes cependant sont-ils bien vieux ? ... Ils pourraient ne pas remonter à des âges fort reculés. » C'est l'avis de M. André MEYNIER, dans *Le Massif Central*, p. 33, 67, 76 et 115, de M. R. DION, dans son *Essai*. « Incontestablement, divers textes supposent, en Bretagne et dans la Marche, l'existence, jusqu'en plein moyen âge, d'un système de vaine pâture collective et de campagne largement ouvertes. Dans certains villages du Cotentin, M. A. ROSTAND (*Normannia*, 1931, p. 329 et suiv., 1935, p. 321 et suiv.) a signalé, récemment, qu'aux XVI[e] siècle l'habitude subsistait — comme naguère, dans tant de campagnes ouvertes, sous les Carolingiens — d'élever, autour des labours, avant la moisson, des clayonnages provisoires : ce qui exclut, évidemment, la présence de haies stables. A Amfréville, il a pu suivre, de 1550 à 1686, les progrès de celles-ci. Sur la lisière occidentale du Massif Central, aux environs de Confolens, un bail de 1571 atteste à la fois l'usage, pour protéger certains champs, de "cloisons" temporaires, l'existence ailleurs de "fossés", c'est-à-dire de levées, plantées de buissons, enfin l'obligation imposée au métayer d'établir une quarantaine de mètre de "fossés neufs" ; la transformation y paraît donc saisie en plein vol (Paul DE ROUSSIER, *Une famille de hobereaux pendant six siècles*, 1934, p. 81-82). Il serait urgent de généraliser l'enquête. Nous ne comprendrons véritablement un des aspects les plus frappants des paysages agraires français que le jour où nous saurons comment et à quelles dates — variables probablement selon les régions — la fermeture des terres se répandit et fut tenue pour légitime. On croit deviner

que les enclos permanents se substituèrent à un régime de culture presque purement temporaire. Ainsi s'expliquerait leur coïncidence avec des sols pauvres ou longtemps considérés comme tels. Créés autour des agglomérations, comme une sorte de prolongement des jardins, — alors que plus loin des maisons les friches, qui avaient reculé, mais non point disparu, continuaient de dérouler leurs vastes étendues, réservées tantôt au pacage, tantôt à de brefs essarts et, par suite, dépourvues de clôtures autres qu'éphémères, — ils furent favorisés sans doute, dans leur p066 multiplication, par la dispersion de l'habitat. Chaque hameau avait les siens et les hameaux étaient nombreux ... Je ne propose ces remarques, qu'en les notant, mentalement, de tous les signes du doute. En attendant les résultats d'investigations plus approfondies, qui ne sauraient guère être l'œuvre que d'équipes, elles pourront rendre aux chercheurs, à défaut d'autres services, celui de les mettre en garde contre les dangers dont la hantise de la préhistoire ou du facteur ethnique risquerait, si l'imagination n'était soigneusement tenue en laisse, de menacer nos études. Néolithiques, nos haies, ou celtiques ? A l'expérience, il n'est même pas sûr qu'elles se révèlent médiévales. » (L. POIRIER, dans *Annales de Géographie*, 1934, p. 22-31, étudie une région de contact entre campagnes ouvertes et bocages, dans le Sud de l'Anjou ; il ne s'occupe pas de l'origine des haies, mais de leur nature, de leur utilisation et de leur maintien dans des régions de grande propriété nobiliaire par les stipulations archaïques des baux) (1936, p. 267, 271-273).

« La formation de ce régime d'enclos ... dans tous les pays où on l'observe aujourd'hui, est, selon, toute apparence, le résultat de la mise en culture définitive de quelques-uns de ces champs jadis uniformément provisoires », d'après A. MEYNIER, *Ségalas, Levézou, Châtaigneraie* (1932, p. 495). Une « fidèle analyse d'un terroir d'enclos », avec habitat dispersé, a été faite par L. FOURNIER, *Monographie géographique de la commune de Bulat-Pestivien*, Saint-Brieuc, 1934, reproduction d'un plan parcellaire. Cette commune bretonne de Cornouaille dissémine ses 1 500 habitants en un "bourg" où se groupe moins du dixième de la population, et en 77 "villages" dont plus de la moitié ne comptent que 1, 2 ou 3 feux. Des routes rayonnent autour du bourg, laissant à l'écart les "villages", reliés par de fort mauvais chemins (1936, p. 595-596).

Dans ces deux volumes, *Le Limousin : étude de géographie physique régionale*, et *Cartographie du paysage rural limousin*, 1940, M. A. PERPILLOU a touché aux « problèmes que pose l'existence même du paysage bocager ». Il pense que « pendant huit siècles le paysage agricole n'a subi, dans le Limousin, que des modifications peu importantes ». A tort, dit Marc Bloch, « car divers témoignages ... suggèrent une image beaucoup plus mouvante (*Caractères*, p. 63, et *Les paysages agraires*, 1936, p. 272 [v. ci-dessus]. Il y aurait profit à étudier, à cet égard, en marge du Limousin, la Combrailles et, plus loin vers l'Est, les abords de la haute vallée de la Sioule. Les Archives du Puy-de-Dôme possèdent un lot de plans du XVIIIe siècle qui, provenant de l'abbaye de Bellaigue, intéressent cette dernière région, autour de Saint-Remy-le-Blot et de Lisseuil ; ils donnent l'impression d'un bocage en formation). Nés de la stabilisation progressive d'une culture, jadis, presque p067 exclusivement temporaire, les enclos limousins et marchois, comme probablement ceux de la plupart des bocages, semblent bien ne s'être propagés que très lentement, à travers landes et boqueteaux. Les haies ont peu à peu ruiné les anciennes pratiques communautaires. Mais celles-ci, qui sont clairement attestées, supposaient, à l'origine, un régime où les champs ouverts, plus ou moins provisoires, tenaient une place relativement considérable » (1942, II, p. 80). Dans la Marche, aux environs de Guéret, les haies sont quelquefois remplacées par des murs de pierres sèches, p. 77.

Il ne faut pas confondre ces parcelles encloses avec d'autres d'un type nettement différent. « Le régime que M. Helmer SMEDS (*Malaxbygden*, 1935, p. 436) décrit sur la côte de Finlande comporte des enclos. Mais ce sont de grandes pièces, dont chacune renferme une “multitude” de parcelles appartenant à des propriétaires différents. Les clôtures les distinguent, je suppose, des terrains de pacage et les protègent contre les bêtes : système, en somme, plus analogue à l'*in-field* des Highlands d'Écosse ou aux “plaines” béarnaises qu'à nos bocages où la fermeture est, en règle générale, individualiste » (1936, p. 273). A propos de la seigneurie des Rochers, près de Vitré, en Bretagne, appartenant à Mme de Sévigné : par « le mot “champaigne” ... on appelait ainsi, dans l'Ouest, dès le temps de Noël du Fail, la réunion de plusieurs parcelles dans un même enclos » (1932, p. 423).

M. A. LEQUEUX a retracé avec une « rare précision » la formation d'un “jeune bocage”, *L'accourtillage en Thiérache aux XVIIe et XVIIIe*

siècles, dans Mémoires de la *Société d'histoire du droit des pays flamands, picards et wallons*, 1939, p. 21-52. « "Accourtiller" une terre, c'était, dans l'usage linguistique local, l'enclore, pour la transformer en pré ou pâture. Le décimateur y perdait la dîme du blé. Une compensation, en principe, lui était due, sous forme de rente. Dans les cas particuliers, cependant, il y avait là matière à beaucoup de controverses, dont M. Lequeux a tiré un très bon parti. » Le mouvement "d'accourtillage" se précipita au XVIIIe siècle. « La métamorphose de l'habitat n'accompagna pas immédiatement celle du paysage cultural. Le village aggloméré résista plus longtemps que les labours. Les fermes d'aujourd'hui, isolées parmi leurs prairies, ne devaient apparaître qu'à une époque sensiblement plus tardive, par l'effet d'un lent "effort d'accommodation". Cependant s'agissait-il vraiment d'un bouleversement total qui, à une campagne à céréales, intégralement ouverte, eût substitué un bocage herbager tout neuf ? M. Lequeux ne le pense pas. Au milieu de l'*open-field* à champs allongés des vieux villages, on voyait, nous dit-il, dès avant les accourtillages, s'insérer des terroirs de hameaux, faits de parcelles irrégulières et p068 nés, vraisemblablement, d'essartages relativement récents, ouverts, eux aussi, et voués primitivement aux blés, tout près pourtant, grâce à leur dessin même, à se muer en enclos » (1943, III, p. 107-108).

Un cas particulier : « le problème — si c'en est un — des "clos" de vignes. Le mot s'applique le plus souvent à des vignobles qui font partie de la réserve seigneuriale ; mais quelquefois aussi à d'autres, qui sont aux mains de tenanciers. Rien de moins mystérieux. Clore une partie du terroir était un acte grave, parce que c'était le soustraire aux servitudes collectives de pacage, qui n'épargnaient pas toujours les vignes elles-mêmes. C'était aussi, lorsqu'il s'agissait de protéger les précieux ceps, une mesure, pour l'exploitant, éminemment souhaitable. Tous les détenteurs de vignobles s'y efforçaient. Moins étroitement soumis à l'empire du groupe, les seigneurs y réussissaient beaucoup plus fréquemment que les manants » (1942, II, p. 50).

Retour à la table des matières

Terroirs analogues : quelques rapprochements

W. MÜLLER-WILLE a consacré une excellente étude aux terroirs de Birkenfeld, en Rhénanie, *Die Ackerfluren im Landesteil Birkenfeld und ihre Wandlungen seit dem 17. und 18. Jahrhundert*, Bonn, 1936. A la « feuilleter ... un peu rapidement, on pourrait se croire dans une de nos provinces du Nord ». Située dans le Massif Rhénan, la petite principauté de Birkenfeld n'était défavorisée ni par le sol, ni par le climat. « Mais l'éloignement où elle se trouvait de toutes voies de communication importante la condamna longtemps à une vie économique ralentie. Les petites communautés paysannes y vivaient repliées sur elles-mêmes, soucieuses avant tout de tirer de leurs champs leur propre subsistance ... Selon un système archaïque, infiniment plus répandu d'ailleurs dans toute l'Europe que ne le ferait imaginer le silence gardé à son sujet par beaucoup d'auteurs, les terroirs se divisaient communément en deux parties. La section connue sous le nom caractéristique de "terre de fumier" (*Dungland*) et qui, naturellement, se trouvait la plus proche du village, était cultivée en permanence. Cela d'ailleurs sans échapper absolument, malgré l'usage général de l'assolement triennal, à certaines pratiques de culture temporaire. Au-delà s'étendait un espace livré entièrement à ce dernier mode de mise en valeur. Il se divisait lui-même en *Wildland*, où les moissons alternaient, selon une périodicité à peu près régulière, avec l'herbe ou les buissons, et en *Rottland*, généralement boisé, mais où des défrichements de brève durée venaient, assez capricieusement, s'insérer dans les coupes. Comparez la division des terroirs béarnais en "plaine" et "coteaux", celle des terroirs écossais en p069 *in-* et *out-field* ... Naturellement il existait de vraies forêts, dont plusieurs ont duré jusqu'à nos jours. M. Müller-Wille fait, à leur sujet, l'observation intéressante que, parmi les massifs subsistant aujourd'hui, si deux ont été protégés par les conditions du sol, inapte à l'agriculture, le troisième doit sa conservation uniquement à une particularité d'ordre social : il était propriété seigneuriale et est resté propriété nobiliaire. Le *Dungland* était, ordinairement, objet d'appropriation individuelle, sous réserve, naturellement, des servitudes collectives d'usage. Par exception cependant, dans quelques villages, il était réparti, périodiquement, entre les différentes familles. On sait que d'autres traces de ce régime se retrouvent, par places, de la Lorraine allemande au pays de Trèves. M. Müller-Wille l'estime d'origine relativement récente. Après les dévas-

tations de la guerre de Trente Ans, les habitants, très peu nombreux et mis en présence d'un terroir tout ravagé, se seraient ainsi partagé la besogne de remise en valeur. Ce n'est là qu'une simple conjecture ... »

Au XIXe siècle, *Wildland* et *Rottland* ont totalement disparu ; la conquête du sol, œuvre de la petite propriété paysanne, a été provoquée par l'augmentation de la population, la construction de routes et voies ferrées, l'introduction de plantes fourragères, qui, en favorisant l'accroissement des troupeaux, permit de donner une plus abondante fumure. « Naturellement l'assolement a été profondément modifié, depuis l'apparition de la pomme de terre, en 1723 ; — des fourrages artificiels, vers le milieu du XVIIIe siècle ; — enfin de la betterave, vers 1890 seulement. La jachère a disparu. Mais bien qu'aucune obligation légale n'existe plus, l'habitude de pratiquer une rotation uniforme, dans les différents champs qui composent une même sole, s'est maintenue jusqu'à nos jours dans certaines communautés, où elle a été longtemps préservée par le très tenace usage de la vaine pâture ... Certaines parcelles, placées sur la périphérie de la surface arable, furent, ici comme ailleurs, les premières à échapper à l'assolement obligatoire (p. 99). Quant à l'abolition légale, elle a été, dès 1763, promulguée par le gouvernement de la principauté des Deux-Ponts, à laquelle appartenait alors une partie du pays. On sait que des mesures analogues furent prises, vers le même temps, dans le territoire de Sarrebrück. Elles doivent être rangées parmi les manifestations du "despotisme éclairé", dont les principes inspiraient plus d'un dynaste allemand. » A Birkenfeld, « comme dans notre Midi, l'usage de l'héritier unique, même disparu du droit, a été souvent maintenu par l'usage » (1937, p. 606-608).

Marc Bloch qui, sans cesse, a rappelé la nécessité de l'histoire comparée, a été heureux de l'occasion qui s'offrait d'établir un parallèle entre les sociétés rurales françaises et celle d'un pays méditerranéen, p070 tout proche et uni à la France. Sous le titre *Une belle histoire humaine : nomadisme et vie sédentaire en Tunisie orientale*, 1941, p. 162-166, il a rendu compte du livre de Jean DESPOIS, *La Tunisie orientale : Sahel et basse steppe. Étude géographique*, 1940 (*Publications de la Faculté des lettres d'Alger*, IIe série, t. XIII), et a su gré à l'auteur de cette « intelligente et minutieuse analyse » de s'être « fait une loi toutes les fois que cela était nécessaire, de chercher délibérément : au-delà des frontières mêmes, qu'il s'était, en principe, assi-

gnées, tantôt d'instructives occasions de comparaison, tantôt l'explication d'une forme de vie venue d'ailleurs ». La “basse Byzacène” était une « terre de céréales, avant tout, comme tant d'anciennes steppes où le blé a remplacé les herbes folles ou les sèches broussailles ». Au IIe siècle, « la monoculture s'introduit : l'olivier, qui refoule épis et troupeaux », sans cependant couvrir toute la contrée. Après les invasions du milieu du XIe siècle, la steppe « devient ou redevient un immense terrain de pâture, avec, çà et là, quelques cultures temporaires sans arbres », car « en pays de pacage, le verger, sans la protection et de solides enclos et d'une bonne police, succombe sous la dent des bêtes ». Sous le régime turc, c'est toujours la steppe, où des tribus nomades pratiquent la culture des céréales. « Le champ se situe souvent loin des pâtures ; et, lui-même, à sa façon, est nomade. » Avec l'occupation française, « la vie sédentaire déborde progressivement sur la steppe. Les nomades eux-mêmes tendent à se fixer ». Cependant, la vie rurale est encore très “extensive”. En dehors des céréales, « l'olivier a été le grand instrument de cette métamorphose ... En même temps que le paysage, le droit s'est transformé. Le champ continûment exploité et, plus encore, l'arbre créent, dans la steppe, la propriété individualisée, que la culture temporaire avait été impuissante à faire naître. (Je signale ici, en passant, quelques observations que les historiens attachés à l'étude de la vie juridique, dans l'ancienne Europe, auraient profit à méditer ; elles pourraient donner sang et chair à des controverses souvent un peu privées de contact avec la réalité.) Par un mouvement analogue, la famille, au sens large et même au sens étroit, se substitue peu à peu à la tribu, ou fraction de tribu, comme groupe vraiment agissant ; « la cellule sociale va en se rétrécissant au fur et à mesure que les liens se renforcent entre les hommes et le sol » ... La brusque introduction des masses paysannes ou nomades dans un cycle d'échanges accélérés a eu pour effet une crise, à la fois économique et psychologique, dont l'histoire de l'ancienne Europe nous permet, sans peine, de mesurer l'acuité. Ainsi, « une œuvre [française] et, derrière elle, toute une évolution passée qui sont pleines d'enseignements pour l'observateur des sociétés humaines. Au long de la mouvante histoire ... il n'est possible de découvrir qu'un p071 seul facteur de changement : l'homme même. Les conditions physiques, depuis les Phéniciens, sont demeurées immuables. Certes, sur cette terre, elles enserrent l'activité de notre espèce dans des barrières dont la rigueur, à la surface du globe, est rarement

dépassée. Pourtant, à l'intérieur de ces limites, que nul effort technique ne saurait prétendre franchir, quelle merveilleuse souplesse d'adaptation ! Dans le détail même du développement, c'est toujours l'homme, toujours la psychologie humaine qui se retrouvent. La pâture, forme naturelle d'exploitation en pays de steppe ? D'accord. Mais aussi le troupeau, seule forme de richesse qui, par sa mobilité, convienne à des tribus exposées à de perpétuelles razzias. La culture de l'olivier, entre levées de terre, selon la méthode sahélienne, rend, a-t-on dit, de grands services dans un pays où la rareté des pluies et l'intensité du ruissellement menacent le verger de périls égaux. Sans doute. Mais comment ne pas voir dans ce procédé une application de la classique culture en terrasses des régions méditerranéennes, transportée dans une contrée pauvre en pierres ? Ainsi le beau livre de M. Despois nous offre, à chaque pas, une saine leçon de réalisme, au vrai sens de ce mot en des sciences qui, pour matière, ont essentiellement l'homme et son esprit » (1941, p. 162-166). « Sur ces problèmes de méthode, envisagés, là aussi, dans leur application au monde méditerranéen, on aura profit à lire les fines et pénétrantes observations que le livre si attachant de M. Ch. Parain sur *La Méditerranée* a inspirées à M. J. CÉLERIER, *Hespéris*, 1937 (p. 119 et suiv.) » (1941, p. 166).

A propos de : M. LE LANNOU, *Pâtres et paysans de la Sardaigne*, 1941 : « Souvent — trop souvent — on a opposé aux fortes contraintes rurales de l'Europe du Nord et du Centre le champ prétendument indépendant du Midi. Voyez, cependant, le village sarde, jusqu'en plein cœur du XIX[e] siècle. Point de parcelles allongées, il est vrai, ni parallèlement disposées en quartiers ; tout comme dans nos provinces méditerranéennes, ce ne sont que terroirs en puzzle. Sur ce point, l'antithèse subsiste donc et attend son explication. Mais les *Vidazzoni* — ainsi nommait-on la fraction régulièrement cultivée du finage — étaient soumises à un système de servitudes collectives (vaine pâture, interdiction de clore, assolement forcé), d'une rigueur aussi implacable que sur n'importe quel *open-field* anglais, bourguignon ou rhénan. Il semble même qu'au moyen âge, et plus tard encore, l'appropriation de ces labours sans clôtures soit demeurée longtemps incomplète ; la plus grande partie était distribuée entre les habitants par tirage au sort périodique. La *vidazzone* était divisée en soles, parfois assez nombreuses ; si bien que toute une gradation conduisait, selon les lieux, d'un régime d'assolement strictement biennal, qui comportait seule-

ment deux soles, à des types variés de culture temporaire, p072 avec jachères de beaucoup plus longue durée que le temps de culture. Entourée de tous côtés par d'immenses terrains de pâture et de cueillette, la *vidazzone* se protégeait contre les divagations des troupeaux par une véritable enceinte, faite généralement de pierres sèches et pourvue de portes, que fermaient des herses : un peu comme, bien loin de là, dans les brumes cimériennes, l'*in-field* de la Haute-Écosse ... Après les recherches de M. Latron et de M. Weulersse sur la Syrie, voilà donc, il faut l'espérer, à jamais ruiné un des mythes les plus encombrants de nos études : un mythe que d'ailleurs, chez nous, l'histoire des campagnes languedociennes et provençales aurait dû suffire à dissiper. Le Nord communautaire ; la Méditerranée individualiste ; non, les choses ne sont décidément pas aussi simples que cela et les terroirs ouverts de la Provence ou de la Sardaigne n'ont rien d'un bocage. » Cette structure agraire fat altérée, à la suite de la publication, en 1820, de l'Édit sur les clôtures, « parallèle presque parfait de nos "Édits des clos" du XVIII[e] siècle. La réforme, on s'en doute, se heurta à bien des résistances ... En plus d'un point, les riches en profitèrent simplement pour enclore leurs pâtures et les louer désormais fort cher aux bergers ».

Cette structure pose des « problèmes d'origine » : « L'influence germanique, si souvent évoquée en Angleterre comme en France ... est ici absolument hors de cause ... Faut-il donc regarder vers la préhistoire ? Quand le chercheur rencontre sur sa route un système en apparence aussi mystérieux que celui-là, la tentation naturelle est toujours d'en rendre responsable nos muets ancêtres des âges de pierre. » En Sardaigne, sont répartis plus de huit mille "nuraghes" édifices de pierres sèches, anciennes habitations, et, dans leur grande majorité, d'origine préhistorique. Ils sont fort dispersés. « Un pareil égaillement était, de toute évidence, incompatible avec le système des *vidazzoni*. Celui-ci daterait donc d'une époque de beaucoup postérieure, que M. Le Lannou fixe aux premiers siècles du moyen âge », et aurait pour cause l'insécurité qui amena un regroupement à l'intérieur de l'île avec établissement de pratiques communautaires. Hypothèse ingénieuse, dit Marc Bloch, mais qui ne peut être, en tout cas, appliquée aux campagnes de France. « On échappe difficilement à l'idée qu'un système de cet ordre doit être l'expression de certaines habitudes sociales, d'une certaine structure des liens humains, à l'intérieur du groupe ; le besoin de sécurité ne paraît guère, à lui seul, plus capable

de l’expliquer que le besoin d’eau, par exemple, ou les dispositions du terrain. Le problème, je le crains, reste donc entier. Mais c’est déjà beaucoup de l’avoir posé, sous cette forme nouvelle. Je l’ai déjà noté : dès qu’un régime agraire nous donne l’impression de la primitivité, nous inclinons à le croire prodigieusement ancien. p073 L’exemple de nos bocages français semble montrer que c’est souvent une erreur. S’il est vrai que, selon la suggestion de M. Le Lannou, les *vidazzoni* sardes, avec leurs terroirs ouverts, leur redistribution périodique des parcelles, leur astreignante vaine pâture, ne doivent pas être tenues pour plus vieilles que le moyen âge, le cas de la Sardaigne, à son tour, nous ramène à une image plus juste de l’évolution et de ses étonnantes possibilités » (1943, III, p. 95-97).

Le « beau livre » d’A. LATRON, *La vie rurale en Syrie et au Liban*, Beyrouth, 1936, fournit également à Marc Bloch motif à des comparaisons pour l’histoire des régimes agraires. Il en rappelle les conclusions essentielles : 1° « Dans la Syrie (au sens large), les terroirs à champs ouverts et allongés existent en grand nombre ... Par le dessin des champs comme par la nature des servitudes ... ils reproduisent, presque trait pour trait, l’image familière que les historiens de nos campagnes européennes ont tant de fois analysée. Fini donc, des chimères nordiques ou méditerranéennes ! Le *Gewanndorf* fleurit encore aujourd’hui sous nos yeux, loin des plaines de l’Europe du Nord, au bord même de la vieille mer nourricière du monde antique. » — 2° « Un autre genre de terroirs s’y rencontre. Ils sont faits de parcelles irrégulières, disséminées sans ordre sur la surface qui dépend du village ... Là, point de contraintes collectives. L’exploitation demeure strictement individualisée. Le contraste parait, avant tout, de nature géographique. Ces terroirs irréguliers, soustraits aux pratiques communautaires, caractérisent les pays de relief morcelé, où les étendues cultivables sont rares et dispersées. » — 3° « Le village à champs ouverts et allongés, où, comme en Europe, les parcelles sont l’objet d’une appropriation individuelle, limitée, seulement, par diverses servitudes au profit de la communauté, ne représente, en Syrie, que le point d’aboutissement d’une évolution dont les premières étapes sont encore parfaitement visibles. D’autres terroirs existent, dont le dessin est le même, mais où les lots sont l’objet d’une répartition périodique entre les différentes familles ... Seuls, alors, sont individualisés en permanence les jardins ; certains champs isolés, loin du gros de la sur-

face arable, au milieu de bancs rocheux ; ceux, enfin, qui sont plantés en vignes ou arbres fruitiers (car la redistribution à courts intervalles suppose des cultures annuelles). Il y a plus. Là même ou l’ensemble des labours est définitivement approprié, si la collectivité décide de défricher un nouvel espace, celui-ci demeure en général quelque temps soumis à un remaniement périodique des parts ... » — 4º « Le système des servitudes communautaires n’est pas sans fragilité. Nous retrouvons ici le jeu d’influences analogues à celles qui ont finalement bouleversé de fond en comble la structure agraire de l’Europe : rassemblement de parcelles par les riches, p074 progrès de techniques nouvelles (en Syrie, avant tout la vigne, les arbres fruitiers, les cultures irriguées) ; modifications, enfin, de la mentalité. Ainsi, l’individualisme agraire finit souvent par s’introduire de façon plus ou moins subreptice. Çà et là, de véritables remembrements ont eu lieu : les uns, par mesures officielles ; les autres (qui n’ont pas été les moins coûteux pour les pauvres), simplement imposés par les puissants. On voit ... combien de rapprochements féconds cette étude propose avec l’histoire de nos campagnes occidentales. Un extraordinaire décalage chronologique ramasse ici, en un champ d’expérience véritablement privilégié, les diverses phases d’une évolution qui, chez nous, a occupé au moins deux millénaires ... Le livre ... doit ... prendre place désormais parmi les quelques ouvrages indispensables à tout essai d’interprétation des régimes agraires » (1941, p. 122-124). A. LATRON, *En Syrie et au Liban : village communautaire et structure sociale*, dans *Annales*, 1934, p. 225-234.

A propos de la première de ces conclusions, Marc Bloch remarque que, si au Maroc, ou du moins dans le Rharb, les champs ouverts sont irréguliers et sans vaine pâture (J. BERQUE, *Études* ..., p. 19), « le type régulier de parcelles allongées se retrouve dans de toutes autres civilisations. Voyez, par exemple, le plan d’un terroir villageois du Pundjab, dans Dwight SANDERSON, *The rural community*, Boston, 1932. Cachez la légende : n’importe lequel d’entre nous se croira dans les Midlands ou en Beauce. Ce n’est pas seulement hors de France, d’Angleterre ou d’Allemagne, c’est hors d’Europe qu’il faudra bien un jour sortir, pour résoudre l’énigme des régimes agraires » (1941, p. 122).

Le pays des Alaouites de J. WEULERSSE, Tours, 1940, « abonde en instructives occasions de rapprochement ». Dans cette région, on note

« deux plaines côtières, vouées aux pratiques traditionnelles de l'agriculture méditerranéenne ; une âpre montagne, que l'homme a, sur de vastes espaces, entièrement dépouillée de son ancienne parure forestière ... La structure sociale, imposée par l'histoire, explique les traits les plus particuliers d'un paysage agraire dont les bases physiques sont, en somme, assez banalement circumméditerranéennes. Par un paradoxe presque scandaleux, les plaines côtières, où les eaux courantes ne manquent pas, ignorent toute irrigation organisée. A cela, point d'autre raison, assurément, que l'absence d'une bonne discipline collective. Et si, là où s'étendaient, dans l'antiquité, les fertiles campagnes d'Apamée, on ne voit plus vivre aujourd'hui, parmi les marais, qu'une misérable population de pêcheurs ... c'est que l'incurie des gouvernants a laissé s'empaluder les champs et les prés ». J. Weulersse parle aussi du village "mouchaa", étudié auparavant par M. Latron. p075 « Les auteurs qui ont rapproché ce système ... de l'*open-field* européen à champs allongés, ne prétendaient nullement rien postuler par là sur ses origines ethniques. » Le fait que certains villages seulement soient "mouchaa" est un « contraste qui se place évidemment au nœud même du problème » (1943, III, p, 116-117).

Retour à la table des matières

Vaine pâture et servitudes collectives (p. 43-50)

Marc Bloch rappelle que la vaine pâture n'est pas le « pacage sur les friches permanentes ou dans les bois ... C'est dans un tout autre sens que la langue juridique, dont la précision doit nous servir de modèle, a, depuis le XVIII[e] siècle au moins, fixé l'emploi du terme. Par vaine pâture, le droit rural français entend — et nous devons entendre avec lui — la pâture sur les jachères (terres provisoirement "vaines" ou "vides"), par opposition à celle qui s'exerce sur les espaces étrangers au sol arable » (1936, p. 401). L'expression "vaine pâture", « il importe, je crois, de la réserver, strictement, à son sens juridique français : dépaissance sur les labours, une fois vides de moisson » (1941, p. 164).

Il faut se méfier de certains textes relatifs à ces anciennes contraintes et qui les nient. C'est le cas de la Coutume du Berry (1539), œuvre

de « romanistes impénitents », dont Pierre Lizet, Premier Président au Parlement. Autant qu'il a pu et selon une « conception toute quiritaire du droit de propriété », Lizet a rendu cette coutume conforme au droit romain et contraire aux usages réellement pratiqués. « D'où, par la suite, entre la tradition paysanne et la loi écrite un véritable antagonisme. » La vaine pâture était en effet vivace dans le Berry, puisque son maintien fut demandé par des communes, à la suite des lois de 1889 et 1890 (1934, p. 488, 1936, p. 267).

Servitudes collectives sur les chaumes dans les terres du prieuré de Lucheux et la prévôté du Gros-Tison, en Picardie (1943, III, p. 115).

Une autre très ancienne servitude collective — le glanage. Sur ses profits, assez considérables, comme sur sa prompte disparition vers la fin du XIXe siècle, l'excellente étude d'A. DUBUC, consacrée à cette coutume en Normandie (*Société des études locales dans l'Enseignement public. Groupe de la Seine-Inférieure, Bulletin*, mai 1937 à mai 1938, p. 69-99) donne des indications d'ordre général (1943, III, p. 110-111).

Vaine pâture dans le Midi (p. 50, 202-209)

On ne peut nier « dans les campagnes ouvertes, au Sud de la Loire, la force des servitudes collectives. Assurément celles-ci y offrirent une résistance sensiblement moins vive que dans les pays de champs p076 allongés ... Elles ne manquaient pas, cependant, de ligoter assez rudement l'initiative individuelle ». Un "édit des clos" en Béarn montre l'importance de ces servitudes collectives, niée à tort pour cette province par Arthur Young. Mêmes « servitudes de pacage singulièrement astreignantes » sur les labours provençaux (1936, p. 268-269). En Languedoc, la « "compascuité" constituait, dans toute la région, une pratique ancienne et de caractère nettement obligatoire ... Il est visible que les communautés la considéraient comme une véritable loi des terroirs ». E. APPOLIS, *La question de la vaine pâture en Languedoc au XVIIIe siècle*, dans *Annales historiques de la Révolution française*, 1938. Le Midi, aux champs irréguliers, n'est donc pas "individualiste". « Il est d'ailleurs également instructif de constater, avec quelle obstination, après les mesures restrictives prises au cours du

XVIII[e] siècle, un grand nombre de villages continuèrent à maintenir, en fait, l'antique usage » (1941, p. 109-110).

Retour à la table des matières

Charrue et techniques agricoles (p. 51)

« L'étude de l'instrument de labour et de ses formes diverses se place naturellement au cœur de toute histoire sérieuse de la technique agricole. » Depuis la rédaction des *Caractères*, trois travaux importants sur la charrue : J. B. PASSMORE, *The English plough*, Oxford, 1930 ; H. STIGUM, *Plogen*, dans *Bitrag til Bondesamfundets Historie*, Oslo et Paris, 1933, I, p. 74-166 ; surtout P. LESER, *Entstehung und Verbreitung des Pfluges*, Munster, 1931, ample répertoire fondamental. En France, zone de « contact entre des civilisations rurales très diversement organisées et armées », on constate l'opposition entre l'araire, sans roues, et la charrue, montée sur avant-train. Cette « adaptation de roues au sol », d'une importance considérable, fut réalisée par les habitants des « grandes steppes limoneuses », au Nord des Alpes et du Massif Central. Il y a d'autres problèmes touchant le coutre et le versoir, l'usage du métal ou du bois, la forme du manche. Le versoir concave apparut en Europe au XVIII[e] siècle ; il existait déjà en Extrême-Orient, mais « toute rencontre n'est pas une imitation — ». La charrue, fouillant mieux, mais plus dure à tirer, posait des problèmes d'attelage et des problèmes sociaux, les grands attelages ne pouvant souvent être réalisés que par entr'aide de plusieurs possesseurs. « On est ainsi amené à se demander si des perfectionnements comme l'avant-train à roues, ou le versoir, étaient possibles en dehors de communautés animées d'un solide esprit collectif et créatrices de terroirs dont le terrain permettait le groupement des efforts — sans qu'il soit loisible d'ailleurs de dire avec exactitude dans quelle mesure le progrès technique a été, dans les différents cas, un résultat ou une cause. » La p077 charrue accentua l'opposition entre “laboureurs”, à bétail important, et “manouvriers”. « La technique est toujours liée aux réalités sociales les plus profondes. » Il en fut de même pour les instruments de moisson : ainsi, là ou les chaumes revenaient à la collectivité, celle-ci proscrivait la faux qui tranche beaucoup plus bas (1934, p. 474-477). Également, 1934, p. 596-597. Sur la charrue et la

forme des champs, ci-dessus, p. 46-49. Tout récemment est paru un volume de première importance, A. G. HAUDRICOURT, M. JEAN-BRUNHES-DELAMARRE, *L'homme et la charrue à travers le monde*, 1955, avec une fort riche illustration.

Pour l'histoire des techniques, le précis d'A. P. USHER, *A history of mechanical inventions*, New York, 1929 (1931, p. 278-279), est préférable à F. M. FELDHAUS, *Die Technik der Antike und des Mittelalters*, Potsdam, 1931, fort bien illustré, mais avec des lacunes d'information ; il ignore notamment les études capitales du commandant LEFEBVRE DES NOËTTES sur l'attelage. Elles ont été exposées en 1924 dans un livre révélateur, objet d'une seconde édition très augmentée. *L'attelage, le cheval de selle à travers les âges. Contribution à l'histoire de l'esclavage*, Paris, 1931, 1 vol. et 1 album de 457 planches. Marc Bloch rappelle la grande portée de la découverte de Lefebvre des Noëttes sur les transformations de l'attelage et l'apparition de la ferrure au haut moyen âge. Cependant, il n'attribue pas à cette révolution technique l'influence que l'auteur lui prête sur la disparition de l'esclavage. « Lorsque l'attelage moderne fit son apparition en Occident, vers le Xe siècle, la main-d'œuvre servile avait, depuis longtemps déjà, cessé de tenir une place importante dans l'économie des peuples occidentaux. » D'autre, part, malgré cette apparition, l'esclavage s'est maintenu en diverses régions méditerranéennes, en Espagne particulièrement (1932, p. 482-484).

Marc Bloch a souligné l'apport de la steppe eurasienne, en dehors de Rome et de la Germanie, dans cette évolution, *Les techniques, l'histoire et la vie. Note sur un grand problème d'influences*, 1936, p. 513-515, introduction à A.-G. HAUDRICOURT, *De l'origine de l'attelage moderne*, 1936, p. 515-522, où il parle notamment de la charrue, article complété et rectifié par *Lumières sur l'attelage moderne*, 1945, II, p. 117-119. Du même auteur, dans les *Annales*, pénétrantes études : *L'origine de la duga*, la pièce de bois courbe réunissant les deux brancards dans l'attelage russe du cheval, 1940, p. 34, *Contribution à l'étude du moteur humain*, 1940, p. 131-132, *Ce que peuvent nous apprendre les mots voyageurs*, pour l'histoire des techniques, selon que le nom d'un objet courant est ancien dans une langue ou importé récemment, 1942, I, p. 25-30, et *Moteurs animés en agriculture*, dans *Revue de botanique appliquée*, 1940 (L. FEBVRE, 1942, p078 II, p. 56-59). L. FEBVRE, Attelage et manque d'attelage,

1940, p. 33. L'exposition *Les Travaux et les Jours dans l'ancienne France*, organisée à la Bibliothèque nationale en juin-août 1939, sous les auspices des Chambres d'agriculture, pour le IVe centenaire d'Olivier de Serres, avait réuni un choix sans précédent de « témoignages iconographiques relatifs à la vie paysanne, jusqu'à la fin du XVIe siècle. Il y a là, en particulier, pour l'histoire des techniques une collection de matériaux proprement inestimables ». Le catalogue dressé par E. A. VAN MOË et R. BRUN, avec introduction de Marc Bloch, constitue un « répertoire scientifique de valeur durable : voyez, notamment, les indications de M. van Moë sur les charrues ». Les photographies ont été déposées au Musée des Arts et Traditions populaires, qui avait prêté son concours (1939, p. 447-448). Marc Bloch donne cependant des conseils de prudence en rappelant ces deux pièges du document iconographique : le plagiat et le schématisme. Par bonheur nos plus abondants recueils d'enluminures rurales datent des très réalistes XIVe et XVe siècles (Catalogue de cette exposition, p. 2-3).

Enquête commencée en 1938 dans la revue *Folklore paysan* par Ch. PARAIN sur les procédés de battage du blé (1940, p. 158).

Retour à la table des matières

Chapitre III. — La seigneurie jusqu'à la crise des XIVe et XVe siècles
(*pages 67-105*)

Retour à la table des matières

Un problème : Les origines de la seigneurie (p. 67-81)

Importance capitale de la seigneurie dans l'histoire rurale : « Genèse et évolution des seigneuries, ... nature des sociétés villageoises : est-il dans notre histoire beaucoup de questions plus vitales que celles-là ? » (1936, p. 487) « Une description de la société rurale, à travers les âges, d'où la seigneurie est éliminée » est un « tour de prestidigitation » (1934, p. 85). Même reproche, 1932, p. 494, 1934, p. 471. « Trop longtemps on a vu chez nous l'histoire de la seigneurie tenue à l'écart des recherches sur l'habitat ou les pratiques agraires. Choses de juristes ou d'historiens ; choses de géographes ; entre elles, point de pont. Qui croira, cependant, que d'un régime fondé sur la dépendance de petits exploitants vis-à-vis d'une “cour” centrale, le fonctionnement ait pu être le même, dans les pays où les hommes vivaient au coude à coude, et dans ceux où ils s'égaillaient parmi les guérets et les boqueteaux ? Seigneurie de village ou de hameaux ; seigneurie bocagère ; seigneurie montagnarde : autant de notions réalistes à réintroduire dans nos études, autant de beaux sujets qui attendent leur explorateur » (1936, p. 276). Marc Bloch a fait de plus en plus appel à l'histoire comparée pour comprendre les origines de la seigneurie. « Bien des raisons nous empêchent encore de nous faire une idée nette de la genèse et de la première évolution du régime seigneurial : la pauvreté des sources ; le trop petit nombre d'études sérieuses sur les divers types régionaux ; mais, avant tout, peut-être, l'absence de recherches, à la fois approfondies et d'un esprit suffisamment large, sur les pays qui, par exception, n'ont pas connu la seigneurie. Comprend-

on vraiment un phénomène tant que l'on p080 ignore pourquoi il manque parfois à se produire ? » Ce fut le cas de la Frise, un de ces pays sans « seigneurs » (1935, p. 408-409).

Retour à la table des matières

Le déclin de l'esclavage (p. 70-72)

Pour Marc Bloch l'esclavage et son déclin sont étroitement liés aux origines de seigneurie (*Cambridge economic history*, p. 228-231, 234-243). Le « problème de l'esclavage médiéval ... si longtemps ignoré par la plupart des historiens » est un « problème capital cependant » (1938, p. 65). Son étude, *Comment et pourquoi finit l'esclavage antique*, publiée en 1947, p. 30-44, 161-170, exprime son dernier point de vue sur l'esclavage au moyen âge et le problème de sa disparition. Alors que les Ier-IIIe siècles de notre ère avaient connu une pénurie d'esclaves, il y eut en Europe, à l'époque des invasions et aux premiers temps des royaumes barbares, une grande abondance d'esclaves, par suite des guerres, des brigandages et de la misère, qui provoquèrent une « recrudescence de la traite » ; « la marchandise humaine était redevenue abondante et de prix accessible ». Le commerce en fut très actif jusqu'aux temps mérovingiens et l'Europe en exportait même vers l'Espagne musulmane et l'Orient. Au contraire, dès le IXe siècle, par une transformation capitale, « une des plus profondes qu'ait connues l'humanité », l'esclavage ne jouait plus qu'un faible rôle dans les sociétés européennes. Puis, il disparut presque complètement.

Marc Bloch s'étend d'abord longuement sur les « deux méthodes » qui s'offraient pour tirer parti de cette « force vivante », à l'entière discrétion du maître : utiliser l'esclave comme un animal domestique ou l'établir à son propre compte, en prélevant « une part de son temps et des produits de son activité ». « Or, dès les derniers siècles de l'Empire, ce second procédé se répandit de plus en plus ... Les grands propriétaires, prélevant sur leurs biens de vastes espaces, les morcelèrent en une multitude de petites fermes ... Parmi les bénéficiaires de ces lotissements figurèrent un grand nombre d'esclaves ... Assurément, le type de l'esclave-tenancier n'était pas de tous points inédit ...

Mais sa généralisation était un fait nouveau. » Si le *latifundium* se morcelle, la grande entreprise rurale n'est pas anéantie. Les « réserves d'exploitation directe » ne disparurent pas. Jusqu'au IXe siècle, « la plupart des grands seigneurs fonciers conservaient encore sous leur administration propre d'importants terrains de culture », cultivés surtout par les « tenanciers, dont les terres étaient placées sous la mouvance du domaine principal ». « En abandonnant une partie de son fonds, le grand propriétaire s'était, par là même, assuré les forces humaines qu'exigeait le reste. » Les raisons de la substitution du « système détourné de la corvée » à « l'utilisation directe du bétail humain » en apparence plus pratique, furent le mauvais rendement p081 des esclaves, qui représentaient en outre un capital périssable, et les difficultés de leur recrutement après le début de l'ère chrétienne. « *On se tourna vers le régime de la tenure* », comportant les « services obligatoires sur les terres du maître. Leur rendement n'était sans doute pas excellent, et peut-être fut-ce là une des causes qui, bien plus tard, à partir du Xe siècle, amenèrent à leur tour leur abandon ? » Il est impossible de dire si le « renouveau de la traite », lors des invasions, provoqua un retour à l'emploi de la main-d'œuvre servile par « vastes ateliers ruraux » : en tous cas, « il n'y eut pas de révolution de grande ampleur. Le pli était pris ». D'autre part, le « système de l'affermage » était dans les traditions germaniques. « A une époque où l'esclave-fermier était encore une rareté en Italie, Tacite en notait déjà la fréquence au-delà du Rhin. »

« Or cet esclave-fermier restait bien, sans doute, par son statut personnel, un esclave. A l'époque carolingienne encore, les monuments législatifs s'efforcent de mentionner la distinction entre le *servus* et les autres dépendants de la seigneurie, tels que les colons ... En pratique, cependant, la destinée de l'esclave, ainsi établie sur une petite exploitation dont la conduite lui était confiée, différait beaucoup de celle qu'évoque le mot même d'esclavage. Il ne versait au maître qu'une part des produits de son activité ; il ne lui donnait qu'une part de son temps ... Il ne vivait pas toutes ses heures sous les ordres d'un autre homme ; il avait son toit à lui et son foyer ; il dirigeait lui-même la culture de ses champs ; s'il était particulièrement ardent à la besogne ou particulièrement adroit, il se nourrissait mieux que son voisin — ou bien, dans la mesure où il y avait un marché, il y vendait des denrées. Les institutions juridiques elles-mêmes ne tardèrent guère à reconnaî-

tre les particularités de son sort. Comme il était un de ces travailleurs du sol, dont l'effort importait avant tout à la prospérité de l'Empire, les lois du IVe siècle défendaient au maître — comme elles le faisaient pour le fermier libre — de l'enlever à sa tenure. Sans doute, cette règle de “l'attache à la glèbe” ne fut-elle que peu de temps observée ; elle sombra dans la ruine de l'État impérial qui l'avait proclamée. Mais, entre les esclaves “chasés” — c'est-à-dire pourvus chacun d'une maison (*casa*) et des terres attenantes — et ceux qui ne l'étaient point, le droit carolingien marque une distinction qui n'est point sans importance : les premiers sont tenus pour biens immobiliers, les seconds rangés parmi les meubles ... Surtout, dès la seconde moitié du IXe siècle, la coutume de la seigneurie, qui, dès longtemps, à défaut de loi écrite, passait pour régler les rapports du seigneur et des dépendants de condition libre, étend sa protection à l'esclave-tenancier ... Même au regard du droit strict, la condition du *servus casatus* différait beaucoup du pur esclavage. p082 Du point de vue de l'économie, l'emploi qui était fait de ses forces ne répondait plus du tout à la définition ordinaire de la main-d'œuvre servile. »

« Il y a plus. Non seulement le genre de vie de beaucoup d'esclaves s'était de bonne heure écarté du type ancien. Leur nombre même diminua très rapidement. Pour saisir le phénomène, c'est au IXe siècle qu'il convient de se placer. Trouée de lumière ou, pour mieux dire, de clair-obscur entre deux grandes nuits, il nous offre, dans ses censiers seigneuriaux, les éléments d'une statistique bien imparfaite encore et surtout bien fragmentaire ; mais ni les siècles qui le précèdent ni ceux qui le suivent ne nous en rapportent le moindre équivalent. Des esclaves non chasés, nous ne possédons, à vrai dire, aucun dénombrement. Quelques textes — le règlement de l'abbaye de Corbie ou l'état des biens de Notre-Dame de Soissons — énumérèrent les serviteurs qui recevaient d'un maître la pitance journalière ; mais, préoccupés avant tout de fixer l'ordre des distributions, ils négligent de marquer, à l'intérieur du personnel qui y participait, les différences de statut. En ce qui regarde, par contre, les esclaves chasés, les renseignements sont précis à souhait. » Parmi les tenanciers de Saint-Germain-des-Prés, vers la fin du règne de Charlemagne ou le début de celui de Louis le Pieux, et de Saint-Remi de Reims, vers le milieu du IXe siècle, un petit nombre appartenait à la condition servile. On pourrait penser que leur nombre avait toujours été clairsemé : l'étude des tenures indivisibles,

des “manses”, montre le contraire. Ils avaient été classés d’après le statut personnel de l’occupant et, selon que celui-ci était esclave ou homme libre, le manse était appelé servile ou ingénuile. A partir de la chute de l’Empire romain, le parallélisme entre la condition de l’homme et celle de la terre ne fut plus maintenu, mais la classification subsistait, « témoin géologique d’une répartition des personnes, depuis longtemps effacés ». Or, on voit qu’au IX[e] siècle, sur les terres des deux abbayes précédentes, les esclaves occupaient peu de manses serviles, à côté, il est vrai, de quelques manses ingénuiles, en très faible quantité. Le nombre des esclaves tenanciers avait donc diminué. « Que s’était-il produit ? ... Très certainement les hommes libres qui exploitaient des manses originellement créés pour des esclaves étaient, en grande majorité, les héritiers directs des détenteurs primitifs. Mais, à un moment donné, la famille avait reçu sa liberté. Et sans doute — puisqu’aucune relation obligatoire n’existait plus entre la qualité de la terre et celle de son possesseur — parmi les tenanciers de manses ingénuiles s’était-il glissé, à côté d’esclave encore attachés à leur servitude, des descendants d’esclaves, dorénavant affranchis. Aussi bien, que les affranchissements aient été, à l’époque des royaumes barbares, extrêmement nombreux et qu’ils p083 se soient appliqués à des groupes très étendus, c’est ce que les textes mêmes, malgré de terribles lacunes, ne nous permettent pas d’ignorer. »

En définitive, ce fut bien le christianisme qui fut cause de la disparition de l’esclavage. Certes, l’« opinion religieuse » ne voulait pas d’abord bouleverser « l’ordre social établi » ; « la légitimité de l’esclavage était reconnue ... Aussi bien, les membres du clergé à titre individuel, et l’Église elle-même devenue, en tant qu’institution, un très grand propriétaire, possédaient des esclaves en grand nombre ». Mais « ce n’était cependant pas une petite chose que d’avoir dit à “l’outil pourvu de voix” (*instrumentum vocale*) des vieux agronomes romains : “tu es un homme” et “tu es un chrétien” ». La validité religieuse reconnue aux mariages d’esclaves consolidait les ménages d’esclaves-fermiers. « Surtout, l’affranchissement ... passa au rang d’œuvre pie ... » L’époque barbare a laissé de nombreuses chartes de “manumission”, surtout incluses dans des testaments. Il n’y eut pas que des raisons religieuses. L’affranchissement était une « bonne œuvre » et aussi une opération sans danger, et même avantageuse. L’esclave devenu homme libre gardait des obligations envers le maî-

tre, conformément aux traditions romaine et germanique. A Rome, c'était l'usage du patronat et chez beaucoup de Germains (Francs, Saxons, Lombards, Bavarois), l'affranchi, "lite" ou "alduin", restait, de père en fils, dans la dépendance du maître et de sa postérité. Dans cette « société troublée » des royaumes barbares, il n'avait pas d'intérêt à obtenir l'« absolue indépendance ». Aussi, se généralisa la manumission "avec obéissance". L'*obsequium* comportait des charges : impôt annuel dans le droit franc (le chevage), prélèvement sur les successions, taxe à l'occasion des mariages. « Surtout, l'esclave libéré avait le plus souvent été, dès le temps de son esclavage, un tenancier ; sorti de servitude, il conservait naturellement sa tenure, soumise aux obligations coutumières ; ce pourquoi, affranchir un esclave s'exprimait parfois dans les textes sous cette forme : en faire un colon, entendez un tenancier, de condition libre, mais encore soumis très étroitement au maître de la terre. » Comme, « de plus en plus, c'était sous la forme détournée de redevances et de corvées que l'on s'habituait à utiliser la force du travail servile, affranchi, le tenancier ne rapportait pas moins, en pratique, qu'au temps de sa servitude ». Certainement aussi les affranchissements parfois fournissaient à leurs auteurs un gain direct et monnayé. Surtout les maîtres groupaient ainsi un grand nombre de "dépendants" libres, ce qui leur donnait « puissance et prestige ». Ainsi les affranchissements se multiplièrent pour ces trois raisons : « l'intérêt bien entendu, le souci d'être un chef, le soin de la vie future » (1947, p. 30-44).

Ces pertes constantes de l'esclavage n'étaient plus compensées. p084 La traite, dès l'époque carolingienne, s'était fort ralentie. Les siècles suivants la virent tellement diminuer que l'esclavage disparut ou, là même où il subsista, devint insignifiant. Aux XIe et XIIe siècles, le mot *servus* est fréquent, mais désigne les "serfs" et non des esclaves. Ce mot même d'esclave apparut au Xe siècle en Allemagne et en Italie, nom ethnique : les Slaves. C'est que le christianisme, n'admettant plus l'esclavage que pour les païens, infidèles, schismatiques, réduisit à peu de chose l'aire de recrutement. Dès Louis le Pieux, on ne vendit plus de catholiques d'origine. Les esclaves vinrent surtout désormais des pays slaves païens au-delà de l'Elbe, aux Xe-XIe siècles notamment. La France n'en reçut guère. Le mot d'*esclave*, comme terme juridique, n'y apparut qu'au XIIIe siècle. Ce furent des Slaves et Tartares des bords de la mer Noire, des Syriens, des Berbères, des Noirs du

Maghreb, qui furent esclaves en Italie, en Provence et en Catalogne. Bien que les Croisades, à partir de la fin du XIe siècle aient habitué des seigneurs à en posséder, les esclaves en France au XIIIe siècle ne furent jamais que des domestiques ou des ouvriers et on ne vit pas réapparaître la moindre exploitation à esclaves (1947, p. 161-170).

Toute étude de l'esclavage médiéval se heurte à une grave difficulté : « L'esclavage a coexisté dans les sociétés médiévales avec d'autres formes de dépendance profondément différentes et que, cependant, l'opinion juridique tenait également pour contraires à la "liberté". Nous les qualifions ordinairement de servage. Le mot est commode et mérite sans nul doute d'être conservé. A condition toutefois de ne pas oublier qu'il ne va pas sans équivoques : car entre les diverses catégories possibles de *servi* — ceux que nous appelons serfs, ceux que nous appelons esclaves — la langue médiévale longtemps a mal su distinguer. Pour l'un comme pour l'autre, Beaumanoir — qui, esprit clair s'il en fut, en est visiblement fort gêné — ne dispose encore que du mot unique de "serf". En résumé, ce sont les faits, beaucoup plutôt que la terminologie des textes, qui peuvent nous permettre d'établir les discriminations nécessaires ... M. Verlinden ... a montré, de la façon la plus intéressante, comment jusque parmi les esclaves maures — sans parler même de leurs prédécesseurs ou congénères chrétiens — beaucoup, établis sur le sol, se sont par là peu à peu élevés à un genre de vie singulièrement plus favorable que celui de l'esclavage proprement dit ... Il conviendrait ... de s'attacher à séparer clairement deux notions. Une notion de fait, d'abord : du moment où l'esclave est doté d'une tenure, le maître se trouve amené à lui laisser la libre disposition d'une fraction notable de son temps et, de toutes façons, une part assez large d'indépendance économique ; les charges mêmes qui pèsent sur la terre tendent à prendre un caractère coutumier et échappent ainsi, de plus en plus, à l'arbitraire. En
p085 un mot, tenancier et esclave tout à la fois, l'homme deviendra rapidement, plus tenancier qu'esclave. Cela quel que reste, en droit strict, son statut. L'esclavage, dans toute sa rigueur, n'est guère compatible qu'avec le service domestique, celui de l'atelier ou, lorsqu'il s'agit d'exploitation rurale, le travail par équipes : tel est l'enseignement, très clair, qui se dégage, entre autres, de l'histoire des "esclaves chasés" à la fin de l'Empire romain et aux premiers siècles du moyen âge (je laisserais de côté l'institution du colonat proprement

dit ; elle pose un problème, pour une bonne part, différent : celui du passage des paysans libres sous l'autorité seigneuriale). Que la destinée de beaucoup d'esclaves espagnols ait été analogue à celle des *servi casati* de la Gaule ou de l'Italie, à l'époque précédente, c'est ce dont, après avoir lu M. Verlinden, on ne saurait douter. Mais voici, en outre, la notion de droit. Il est arrivé que, dans une grande partie de l'Europe, beaucoup de ces petits exploitants, dépendants d'une seigneurie, ont continué, lorsqu'ils descendaient d'esclaves, à être considérés comme dépourvus de la liberté ou, plus souvent encore, sont venus à être traités comme tels, lors même que leurs ancêtres avaient été des hommes libres. C'était que la conception même de la non-liberté avait progressivement changé » (1938, p. 64-67).

Les travaux de Ch. VERLINDEN sur *L'esclavage dans le monde ibérique médiéval*, parus dans l'*Anuario de historia del derecho español*, t. XI, 1934, et XII, revêtent une portée générale, parce que l'auteur étudie d'abord l'esclavage à la fin de l'Empire romain et surtout parce que ces sociétés ibériques sont demeurées beaucoup plus longtemps que presque partout ailleurs, en Europe, des “sociétés à esclaves”. On y peut donc saisir, à l'aide de documents nombreux, des faits identiques à d'autres qui se sont déroulés en Gaule à une époque plus ancienne.

Esclavage en Sicile depuis la fin du moyen âge jusqu'au début du XIXe siècle (1929, p. 91-94), en Italie médiévale (1932, p. 597-598). L'esclavage provençal n'a encore tenté aucun travailleur (1932, p. 598). Esclavage et inventions médiévales (1935, p. 643).

Retour à la table des matières

Origines de la seigneurie : Les domaines

Dans une communication au Bulletin of the International committee of historical sciences, février 1933, p. 122-126, De la grande exploitation domaniale à la rente du sol : un problème et un projet d'enquête, Marc Bloch, pose à nouveau ce problème, dont la solution ne « saurait être attendue que d'une comparaison, systématiquement établie, entre les divers développements nationaux ou régionaux ». Les textes nous donnent l'image des grandes seigneuries de l'époque

p086 franque, des rois, des églises, de la haute noblesse laïque (les menues seigneuries restent inconnues). Le type le plus répandu présente « d'un côté, une grande exploitation, mise en valeur directement par le maître ... le domaine (indominicatum), que nous avons pris l'habitude de désigner aussi par le mot, tout moderne, de réserve. De l'autre, un groupe de petites exploitations, placées sous la mouvance du possesseur du domaine : manses, accolae, hôtises, que nous réunissons sous le nom générique de tenures ». Les forêts et les friches, malgré les droits d'usage des tenanciers, étaient surtout comprises dans le domaine, qui possédait des labours et des prés fort étendus. Il fallait des bras. Les travailleurs de la réserve, esclaves ou libres "provendiers", étaient peu nombreux. Les tenanciers livraient des fruits au seigneur, mais « dans l'économie de la seigneurie, les tenures constituaient avant tout un réservoir de main-d'œuvre », pour la culture par équipes du domaine, les transports et les occupations industrielles.

« Au cours des Xe, XIe et XIIe siècles, ce système céda peu à peu la place à une organisation toute différente. Le changement apparaît accompli dans la plus grande partie de la France, vers l'an 1200 , » Les corvées agricoles se réduisent à un très petit nombre de journées par an. Le domaine a considérablement diminué : « Une bonne grosse ferme s'est substitué à un *latifundium*. » L'*indominicatum* a été distribué à des tenanciers, moyennant les charges usuelles. De même a été allotie la plus grande partie des landes, steppes et forêts, souvent défrichées.

Le seigneur tire désormais ses principaux revenus de la "rente du sol". En France, les dates sont variables pour cette évolution, qui fut plus précoce en Italie, plus tardive en Allemagne et en Angleterre. En France même, il y eut opposition entre la France du Nord et du Centre d'une part et les provinces méditerranéennes et pyrénéennes. On peut connaître l'étendue du domaine et des tenures par le nombre de journées de travail exigées, en fonction de la superficie.

Cette altération de l'organisme seigneurial, qui intéresse l'histoire de la classe nobiliaire et des classes paysannes, eut des causes multiples : grandes transformations économiques du temps, renaissance du commerce et des métiers, progrès de l'économie-argent. Quelques siècles plus tard, la dévaluation des redevances provoqua un mouvement en sens inverse : dans toute l'Europe, à partir du XVIe siècle, les sei-

gneurs tentèrent de revenir à l'exploitation directe. Il est plus difficile pour le moyen âge, surtout pour la période la plus pauvre en documents écrits, de « distinguer aisément les effets des causes ». Le seigneur « abandonna-t-il la culture en grand du blé parce que les modifications de l'économie lui faisaient dorénavant considérer comme plus simple et plus lucratif de demander à des redevances p087 l'argent qui lui permettrait d'acheter du blé ? Peut-être. N'oublions pas cependant que nous ignorons le moment exact où se précipita le morcellement de la réserve. Il n'est pas impossible qu'il remontât à l'époque même du ralentissement commercial le plus accentué, et ait alors trouvé son motif dans l'absence même de tout débouché pour les denrées agricoles ; le grand exploitant récoltait beaucoup plus de denrées qu'il ne pouvait en consommer lui-même ou en faire consommer par sa suite ; il devait être fort empêché de les écouler avec profit. Presque toutes les explications d'ordre économique sont ainsi a double tranchant, faute, avant tout, de précisions chronologiques. Et reste encore la possibilité d'autres interprétations. Ne serait-ce pas tout bonnement en raison de difficultés administratives que les seigneurs en vinrent à préférer l'allotissement à l'exploitation directe ? Ils étaient personnellement peu aptes à cette lourde besogne de direction ; force leur était de se fier à des sergents ; et ceux-ci rémunérés, comme les fonctionnaires royaux, par l'octroi de fiefs, qui bientôt devinrent, au même titre que l'office, héréditaires, étaient, comme les représentants du roi, souvent inféodés ; aux yeux de l'abbé de Saint-Denis, Suger, au XIIe siècle, un domaine laissé à leur surveillance était visiblement une terre perdue ... Dans l'embarras ... il n'est qu'un recours : la comparaison. Car, lorsque nous serons parvenus à dater exactement les différentes évolutions régionales et à apprécier leur ampleur, il nous deviendra possible, comme par une expérience naturelle, d'éliminer certains facteurs et de peser la valeur relative des autres » (*Bulletin of the International committee of historical sciences*, février 1933, p. 122-126).

Un article de 1935 montre combien Marc Bloch s'éloignait déjà de l'hypothèse de l'origine exclusivement domaniale de la seigneurie. C'est le compte rendu des deux thèses de doctorat ès lettres de M. Ch.-Edmond PERRIN, *Recherches sur la seigneurie. rurale en Lorraine d'après les plus anciens censiers (IXe-XIIe siècles)*, et *Essai sur la fortune immobilière de l'abbaye alsacienne de Marmoutier aux Xe et XIe siècles*, 1935. Elles « marqueront une date décisive » « dans le

développement des études sur la seigneurie rurale ». « Elles ne se bornent pas, en effet, à apporter un grand nombre de données nouvelles et de pénétrantes observations. Par un mérite plus rare, elles inaugurent une méthode. Plus exactement, adaptant aux fins propres de la recherche cet universel instrument de connaissance qu'est la critique du témoignage, elles en font, pour la première fois, une application véritablement systématique à une catégorie de documents entre tous difficiles et précieux. Depuis le IXe siècle, au plus tard, d'innombrables inventaires de biens et droits seigneuriaux ont été établis, par les soins des intéressés, dans l'Europe presque entière. De cet immense p088 travail, au moins pour les époques anciennes, seuls de faibles débris ont survécu ... Il y a longtemps, assurément, que les érudits manient ces “censiers”. Mais ... ç'avait été, jusqu'ici, trop souvent pour y puiser à pleines mains les renseignements, sans se préoccuper, autrement qu'en passant, du comment ni du pourquoi des textes. M. Perrin a rompu avec ces routines. Son enquête, forcément, devait se limiter dans l'espace et dans le temps. Il s'est attaché, dans sa thèse principale, aux plus anciens censiers lorrains, du XIe au XIIe siècle. Sa thèse complémentaire y ajoute l'examen de pièces du même ordre en provenance de l'abbaye alsacienne de Marmoutier, d'ailleurs possessionnée en Lorraine. Les principes qu'il a ainsi dégagés n'en revêtent pas moins une portée générale, qui mérite d'être soulignée. »

Trois observations à garder en mémoire : « Les censiers généralement ne portent point de date ... — La plupart d'entre eux ne nous sont connus que par des copies. — Enfin les pratiques même de l'exploitation seigneuriale ont amené, fréquemment, l'introduction, dans l'inventaire primitif, de toutes sortes de corrections, d'interpolations ou d'additions. Relativement faciles à déceler quand, d'aventure, nous possédons l'original — encore sied-il de rappeler que dans ses éditions célèbres des “polyptyques” de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Maur-des-Fossés, qui sont précisément dans ce cas, Benjamin Guérard avait manqué à faire les discriminations nécessaires, — ces remaniements, par contre, dans les transcriptions, ne sauraient plus être distingués du texte authentique qu'à l'aide de critères internes, singulièrement délicats à appliquer ... Un témoignage, quel qu'il soit, ne devient véritablement utilisable, sa signification exacte et — ce qui est au moins aussi important — l'étendue comme les raisons de ces silences n'apparaissent clairement qu'à partir du

moment où nous sommes en état de reconstituer avec précision les desseins qu'il était destiné à servir et les conditions, parfois bien défectueuses, qui ont présidé à son établissement. » M. Perrin a « victorieusement rempli » cette double tâche. Dans ses « minutieuses discussions », « la finesse ne dégénère nulle part en subtilité » et « aucun effort n'est tenté jamais, pour glisser subrepticement sous le nom de certitude une simple probabilité ». « Isolé, un document devient par là même presque inintelligible. Voyez, au contraire, quel clavier de comparaisons, pour interpréter les objets de sa recherche critique, M. Perrin a su se donner d'abord, tous les censiers d'une vaste région, confrontés entre eux ... une étude approfondie des principaux recueils de contexture semblable, dans tout l'ancien État franc ; ... enfin et surtout ... une longue familiarité avec la société médiévale en son ensemble. Admirable œuvre d'érudit, diront d'aucuns. Sans p089 doute. Mais qui n'atteint cette perfection que parce que l'érudit ici, était avant tout, un historien. » En outre, M. Perrin, tout le long de la discussion et dans les trois derniers chapitres de ses *Recherches*, qui retracent l'histoire des censiers lorrains jusqu'au XII[e] siècle, expose les institutions de la seigneurie rurale en Lorraine.

M. Perrin use largement de ces expressions “domaine” et “domanial” dans un sens différent de la langue médiévale, qui désignait par domaine « la portion du sol dont le seigneur conservait l'exploitation directe : la “réserve”, disons-nous volontiers aujourd'hui, par opposition aux lots des tenanciers ». M. Perrin « désigne ainsi ... l'ensemble formé par la réunion, ou pour mieux dire, la collaboration de la réserve et des tenures : en bref, la seigneurie elle-même, en tant que réalité foncière ». [« Je n'entends nullement affirmer ... que “domaine” ait toujours été rigoureusement employé dans l'acception que l'indique ... L'histoire du mot “domaine” ... n'a jamais été écrite. Comme M. Perrin le marque lui-même, les termes latins correspondants — tels que le substantif *dominicatus* — ont servi, durant la première partie du moyen âge, à désigner, selon les cas, deux réalités différentes : la réserve, distincte des tenures ; l'ensemble des biens et droits seigneuriaux de toutes sortes ... que le seigneur gardait dans son patrimoine, par antithèse avec ce qu'il devait distribuer à ses vassaux ou principaux précaristes ... On appelait domaine, universellement, la part propre du seigneur ... soit par opposition avec les tenures (c'était alors la fraction du sol qu'il fallait cultiver directement), soit par op-

position avec les terres inféodées. Il y avait, autrement dit, le domaine au sens étroit et le domaine au sens large. Ce dernier emploi a survécu dans l'expression de domaine royal ... Par contre, “domaine”, autant que je puis voir, n'a jamais désigné la seigneurie foncière en soi. »] « Une formule du genre de seigneurie foncière n'eût-elle pas aussi bien convenu ? » (A propos de l'emploi de l'expression “propriété foncière”, « je n'aime guère, non plus, en matière de droits réels médiévaux, le mot de propriété ».) « Je dirais volontiers que l'abus du “domanial” est, à mon sens, le seul défaut de cet ouvrage si riche, si ferme de dessein et, par une qualité plus exceptionnelle encore, si proche de la vie. »

M. Perrin, retraçant l'évolution de la seigneurie lorraine, y distingue deux grandes étapes. « Dans la première, qui a sa forme presque pure vers le début du XIe siècle, le seigneur est avant tout un maître du sol c'est parce qu'il leur allotit des terres qu'il domine ses dépendants ; ses droits de commandement s'arrêtent aux frontières de son fonds et le principal avantage qu'il en tire est, soit de percevoir, à titre de fermages, une part des produits de la culture, soit et surtout d'obtenir de ses tenanciers les prestations de travail qui lui permettront p090 la mise en valeur de sa propre réserve. Telle est la seigneurie que M. Perrin ... a résolu d'appeler domaniale. Mais, dès la fin du XIe siècle et surtout durant les Xe et XIe, trois faits décisifs se produisent qui vont modifier du tout au tout ce système. C'est d'abord l'acquisition, par les seigneurs, du droit de “ban”, autrement dit du pouvoir d'ordonner, et dans certaines limites, de juger : droit d'origine publique, dont le passage entre des mains privées est le résultat de l'affaiblissement de l'État ; droit, en outre, qui, par sa zone d'application, dépasse fréquemment les bornes anciennes de la seigneurie foncière, favorise l'inclusion dans celles-ci de certains alleux, et, en tout cas, s'étend à tous les protégés du seigneur et à leurs biens (pour ces derniers, exception faite, naturellement, du cas où ils se trouvent déjà placés sous une autre mouvance). La formation de cette classe de protégés, qui ne sont que secondairement des tenanciers ou ne le sont même pas tous, constitue le deuxième trait nouveau, dans lequel on reconnaîtra sans peine un aspect de la généralisation des liens personnels, si caractéristique de l'époque. Le troisième, enfin, se résume dans l'amenuisement progressif et, parfois, la disparition de la réserve. Bien que ces trois phénomènes n'aient pas été, selon toute

apparence, absolument concomitants, leurs effets ont coïncidé. Les profits proprement “domaniaux” ne cessèrent pas d’exister. Mais réduits dans leur montant absolu, — l’allégement des corvées notamment avait été la suite inévitable de la crise de la réserve, — leur importance, en outre, décrut proportionnellement à la totalité des revenus seigneuriaux, où désormais les bénéfices tirés du ban et de la protection se trouvèrent tenir une place considérable. Ainsi naît un nouveau type de seigneurie que M. Perrin ne dénomme point. On ne trahirait pas beaucoup sa pensée, je crois, en parlant — si l’expression ne devait pas être un peu trop équivoque de “seigneurie banale”. »

« Pour l’essentiel, je crois bien, pour ma part, qu’il sied, dès aujourd’hui, de lui donner raison. Du moins en ce qui concerne le développement à partir du IXe siècle. Sur la conception même de la seigneurie domaniale ou foncière, je ferais, plus volontiers, quelques objections. Avec cette étape de l’évolution seigneuriale, nous touchons à une période pour laquelle les réalités se présentent d’une façon très différente selon les pays. Car il s’en faut que partout la seigneurie eût derrière elle un passé pareil ni d’égale longueur. Prenons-la cependant, si l’on veut, en Gaule, où tout indique que ses racines remontaient, dans l’ordre du temps, très loin. Il n’est pas malaisé de déceler en elle, à l’époque carolingienne, divers sédiments, de dates et de formation variées. Que les manses serviles soient de simples lots découpés par le maître dans ses propres terres, on n’en saurait douter. Mais les manses p091 ingénuiles, ou, du moins, tous les manses ingénuiles ? Comment savoir si leur dépendance vis-à-vis du maître ne naquit pas, primitivement, de l’exercice par ce dernier de pouvoirs de commandement qui n’étaient point en eux-mêmes, peut-être, quelque chose de si différent du fameux “ban” ? On aura beau retourner de toutes façons le problème des origines de la seigneurie : dans une contrée comme la Gaule, — avec ses noms de lieu tirés en si grand nombre de noms d’homme, — il est bien difficile d’échapper à l’impression qu’avant le seigneur il y eut le chef de village. Et ceci m’amène à un postulat qu’à plusieurs reprises on retrouve, plus ou moins tacite, sous-jacent à l’exposé de M. Perrin. Quand un terroir unique se trouve partagé entre plusieurs seigneuries, il conclut à un morcellement secondaire. Que cette explication soit souvent la bonne, d’accord. Toujours ? Ce n’est point évident. Dans un des rares pays où il nous est possible de suivre, au moyen âge, la genèse, d’ailleurs plus

ou moins avortée, d'un pouvoir seigneurial, — je veux dire la Frise, — on voit les chefs, les *Haüptlinge*, tendre, vers le XIVe siècle, à se transformer en seigneurs, ce qui avait d'abord été à leur égard simples cadeaux se muant peu à peu en redevances. Or il arrive fort bien qu'il y ait deux ou plusieurs *Haüptlinge* par village. Enfin, dans le ban même, est-on bien sûr qu'il faille reconnaître, purement et simplement, une concession des pouvoirs publics ou une usurpation opérée à leur détriment ? Selon la thèse juridique alors officielle, oui sans doute. En fait cependant, les diplômes d'immunité n'avaient-ils pas, dans une large mesure, légalisé seulement un état de chose préexistant ? Et si les seigneurs, en France, accaparèrent une part du commandement et de la justice particulièrement grande, est-ce parce que l'autorité royale y fut plus faible ? ou plutôt cette faiblesse même ne s'explique-t-elle point par la force plus ancienne d'une seigneurie mieux enracinée ? »

« Par les traits originaux de son développement, la seigneurie lorraine, comme on pouvait s'y attendre, occupe une place intermédiaire entre la seigneurie de la France proprement dite et celle de l'Allemagne. Toute distinction entre les diverses sortes de tenures indivisibles — les “manses” — s'y effaça de bonne heure. Alors que, sur les terres mosello-rhénanes de Saint-Maximin de Trèves, au XIIe siècle, on rencontre encore parfois l'antique opposition des manses ingénuiles et serviles, la partie du censier consacrée à la Lorraine ignore totalement cette classification. Le manse lui-même s'effrita rapidement, à la différence de l'Allemagne : là encore les contrastes que révèlent les descriptions des biens de Saint-Maximim sont hautement instructifs. Mais, contrairement à ce qu'on vit en France, le morcellement du bien primitif donna généralement naissance à une autre entité agraire qui, pour être plus petite, n'en fut pas moins p092 à son tour conçue comme destinée, en principe, à demeurer stable : le quart de manse ou “quartier”. La fusion des dépendants héréditaires en une classe servile unique semble avoir été moins nette qu'en France. Le chevage payé par les protégés ne pesait, à l'ordinaire, que sur ceux d'entre eux qui vivaient en dehors de la seigneurie ... Que, par contre, la notion de liberté ou de privation de la liberté ait, jusqu'en Alsace, subi, au cours de la période proprement féodale, cette métamorphose profonde, où il faut voir, je crois, un des phénomènes alors les plus décisifs de l'évolution sociale, l'histoire du classement des tenures,

dans la marche de Marmoutier, en apporte une preuve singulièrement éloquente. Comme M. Perrin le montre avec beaucoup de force, les manses ingénuiles, mentionnés encore au début du XI[e] siècle côte à côte avec les manses serviles, apparaissent, vers la fin du même siècle, confondus avec ces derniers dans une catégorie unique. Et sous quel nom ? Sous celui, désormais commun, de serviles. Le terme d'*ingénuile*, à la vérité, n'a pas tout à fait disparu. Mais il est dorénavant réservé à certaines tenures qui, déchargées de cens et de corvées, doivent à peu près uniquement le service de cheval : aux mains de "bénéficiés", que le texte curieusement qualifie aussi de "barons" elles constituent, bien que le nom ne soit pas prononcé, de vrais fiefs ministériaux. Visiblement, entre le libre et le non-libre, c'est la ligne même de clivage qui s'est déplacée ... »

M. Perrin « dans les censiers, décrit l'instrument par excellence de la seigneurie "domaniale" ... Au fait, quand naissent-ils ? » M. Perrin ne tranche pas ce problème. « Je ne puis ... m'empêcher de rattacher l'entreprise de ces grands inventaires à l'influence de la renaissance carolingienne, comme milieu intellectuel et, plus précisément, peut-être à l'action de la monarchie carolingienne elle-même ... Nous n'avons ... aucune trace de pareils recueils sous les Mérovingiens où les rois lombards ... leur expansion semble bien correspondre à celle de l'État franc ... Puis, à mesure que s'effrite la structure ancienne, les censiers s'avèrent des instruments d'exploitation de plus en plus insuffisants. Par routine ... on continue néanmoins d'utiliser les modèles traditionnels, voire de recopier les registres ou rouleaux établis bien des années auparavant. Non cependant sans tenter plus d'une adaptation. Un des résultats les plus frappants des patientes recherches de M. Perrin est de montrer par des exemples précis, que, malgré leur respect de principe pour la coutume, ni les seigneurs ni leurs sujets n'ont, au moyen âge, toujours répugné aux plus conscientes innovations. Mais, en fin de compte, la pression des circonstances se fait trop forte et les censiers entrent en décadence pour être remplacés, tantôt par l'un, tantôt par l'autre de deux types nouveaux de documents, très différents entre eux, plus profondément différents encore p093 du censier : le "rapport de droit" (*Weistum* des pays de langue allemande) ; la charte de franchises (que je préférerais, pour ma part, afin d'éviter une équivoque avec l'affranchissement de serfs, appeler charte de coutumes). Les quelques pages que M. Perrin a consacrées, d'abord à défi-

nir, avec une précision jusqu'ici inégalée, ces deux termes — dont il a d'ailleurs créé le premier, qui est excellent, — puis à mettre en rapport les réalités qu'ils recouvrent, se rangent parmi les plus fortes de son œuvre. La pratique du "rapport de droit" lu périodiquement devant les sujets, au besoin complété par enquête auprès d'eux, lui semble en relation directe avec l'usage des "plaids généraux" qui, trois fois par an, réunissaient la petite collectivité autour du seigneur justicier ou de son représentant. Les aires des deux institutions en effet ... paraissent bien se recouvrir. Une enquête en Picardie et Vermandois, où le plaid général, comme la plupart des traditions franques, semble avoir connu une survie plus longue que dans nos autres provinces, anciens pays d'Empire exceptés, donnerait sans doute des résultats intéressants. »

« M. Perrin semble considérer la charte de coutumes comme propre surtout aux seigneuries laïques ; les seigneuries ecclésiastiques eussent préféré le rapport de droit. Il ne faudrait sans doute pas trop généraliser cette opposition. Voyez la célèbre charte de Beaumont, qui émane d'un archevêque de Reims. Par ailleurs, il convient de noter que, dans certaines régions, comme l'Ile-de-France, — où le rapport de droit, conformément à la thèse de M. Perrin, est inconnu, — ce fut la charte d'affranchissement de serfs qui, se métamorphosant au XIIIe siècle en un véritable petit code local, tint lieu fréquemment de charte de coutumes. » Le censier, ajoute Marc Bloch, a « largement survécu au XIIe siècle », puisqu'on voit, nombreux au XVIIIe siècle, les « inventaires de cet ordre — sous des noms d'ailleurs variés », tenir une grande place dans la « réaction seigneuriale » (1935, p. 451459). Marc Bloch rapproche des études de M. Perrin les « suggestives indications » de F.-L. GANSHOF. *Une étape de la décomposition de l'organisation domaniale classique à l'abbaye de Saint-Trond*, dans *Fédération archéologique et historique de Belgique, XXIXe session. Congrès de Liège*, 1932 (1935, p. 455).

Marc Bloch n'aime guère, appliqué au moyen âge, le mot de "propriété" (1936, p. 501). « Propriété, propriétaires ... : que voilà, appliqués au moyen âge, des mots lourds d'équivoques ! La société médiévale ne se caractérisait-elle pas, au contraire, par la coexistence, sur une même fraction du sol, de droits réels concurrents, différents de nature, mais, chacun dans sa sphère, également respectables et tels qu'aucun ne possédait cette plénitude dont l'idée s'attache, dans notre langage, à la notion de propriété ? Les droits mêmes de l'alleutier, ab-

solus p094 vers le haut, puisqu'ils ne comportaient au-dessus d'eux aucun droit supérieur, pouvaient être limités vers le bas, si l'alleu se partageait en tenures dépendantes, et l'étaient nécessairement, dans le sens horizontal, par les entraves que les droits du lignage et, s'il s'agissait d'un bien rural, ceux de la communauté villageoise imposaient à la liberté d'aliénation ou d'exploitation » (1937, p. 497-498). Parlant d'une étude sur le Grésivaudan : « Force est d'exprimer le regret que ... le régime foncier du moyen âge puisse être encore traité de “grande propriété”. Juridiquement, le terme est vide de sens. Économiquement, il masque le fait qui, ici, seul importe : à savoir l'indiscutable prépondérance de la petite et moyenne exploitation » (1938, p. 520).

Sous le titre Une grande ordonnance domaniale de l'époque franque, c. r. de : W. ELSNER, Zur Entstehung des Capitular de villis, Kiel, 1929, d'une « méthode très sûre ».

« Dans toute l'histoire économique du haut moyen âge, il n'est guère de texte plus précieux que l'ample instruction pour l'exploitation des terres royales ou impériales des Carolingiens, traditionnellement connue sous le nom de *Capitulare de villis*. Malheureusement ce document fameux ne porte point de date, et le nom du souverain dont il émane n'y est nulle part indiqué. D'où de nombreuses incertitudes, l'élaboration d'hypothèses diverses, et, entre chercheurs, tout un bruit de polémiques ... » Marc Bloch est d'accord avec W. Elsner pour rejeter la théorie d'Alfons Dopsch qui voit dans ce capitulaire, non l'œuvre de Charlemagne, mais celle de son fils, le roi Louis d'Aquitaine (le futur Louis le Pieux) et destinée seulement à certains domaines du pays aquitain, spécialisés dans le “service” de la cour royale. W. Elsner pense qu'il ne s'agit pas d'une ordonnance, écrite d'un seul jet. « Cette suite de prescriptions mal liées entre elles et parfois contradictoires ne saurait être que l'œuvre d'un rapetasseur qui aura cousu bout à bout des articles empruntés à des capitulaires divers ... Nous aurions affaire à une sorte de codification, entreprise par la chancellerie, vers l'an 800, pour servir de mémento à l'administration centrale et, au besoin, être remise aux *missi* chargés, dans les provinces, de contrôler, entre autres choses, l'exploitation des domaines. » « Adroite hypothèse », que Marc Bloch n'admet pas. « Le désordre qu'il dénonce si justement, quelques contradictions de forme aussi me paraissent pouvoir s'expliquer aisément par les mauvaises habitudes

de rédaction propres à la plupart des chancelleries médiévales ... » « Enfin je ne sais si M. Elsner ... a toujours accordé une place suffisante à une règle administrative qu'il a pourtant très clairement aperçue. Comme j'ai cherché ailleurs à le montrer, toute l'organisation domaniale reposait sur la possibilité pour chaque *villa* d'occuper tour à tour une des deux situations suivantes : être ou p095 n'être pas au “service” spécial de la cour. Dans le premier cas, elle ne devait que les fournitures régulières communes à toutes les terres. Se trouvait-elle, au contraire, désignée pour le “service”, ce qui se produisait lorsque le souverain et sa suite séjournaient dans la *villa* même ou au voisinage ? elle était alors grevée de toutes sortes de prestations exceptionnelles. L'erreur de M. Dopsch a été de croire qu'il y avait deux catégories de biens fixées une fois pour toutes. En réalité, chaque bien pouvait, selon les circonstances, être utilisé de l'une ou l'autre façon. Ce dilemme se retrouve à tout moment dans le *Capitulare de villis*. Mais comme il était connu de tous, le rédacteur l'a souvent sous-entendu. De là beaucoup d'obscurités, au moins apparentes. » Marc Bloch est d'accord avec W. Elsner sur le fait « que l'ordonnance n'était pas faite pour les fonctionnaires d'ordre inférieur préposés à chaque *villa* en particulier. Visiblement elle s'adresse à des personnages d'un rang plus élevé et pourvus de responsabilités plus larges ». Il rappelle son article sur ce capitulaire dans la *Revue historique*, 1923, et son étude, *La organizacion de los dominios reales carolingios y las teorias de Dopsch*, dans *Annales de historia del derecho español*, 1926 (1931, p. 460-463). J. W. Thompson, *The dissolution of the Caroligian fisc in the ninth century*, Berkeley, University of California Press, 1935 ; W. M. Newman, *Le domaine royal sous les premiers Capétiens* (987-1180), 1937, excellente thèse soutenue à l'Université de Strasbourg (1938, p. 259-261).

Sur « ces inventaires des biens ecclésiastiques qui sont le document de chevet des historiens de la seigneurie rurale », important ouvrage de Mgr E. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, t. III, *L'inventaire de la propriété. Églises et trésors des églises, du commencement du VIIIe à la fin du XIe siècle*, Lille, 1936. « Les modifications que subit le type des inventaires fonciers demeurent médiocrement intelligibles si on ne les met en rapport avec les transformations de la seigneurie, en tant que telle, et notamment avec

l'effritement des unités de tenure fixes — les "manses" — qui avaient servi de bases aux anciennes "descriptions" » (1940, p. 79-80).

Retour à la table des matières

Le manse (p. 70-73, 155-169)

« Dans toute l'Europe du moyen âge on constate l'existence d'une unité agraire, conçue comme stable, qui est désignée dans les divers pays par des noms différents. C'est — pour ne citer que les principaux termes — le mas ou meix français (*mansus*), la *hufe* allemande, la *hide* anglaise, le *bool* danois. Dans toute l'histoire rurale, point de problème plus difficile, je ne dirai même pas à résoudre, mais seulement à poser clairement que ceux dont cette institution, mystérieuse p096 et que l'on sent fondamentale, dresse devant l'érudit le spectre redouté ... » Signale les tentatives de L. HAUPTMANN pour calculer l'étendue des *hufen* bavaroises, calculs contestés par H. VON LOESCH ; « Pour une grande partie de l'Allemagne nous ignorons, dit-il, la grandeur de la *hufe* royale. Il est de fait que nous ignorons encore beaucoup de choses. L'étude du *mansus*, notamment, dans la Gaule franque, est très peu avancée. Il serait fort à souhaiter qu'on s'y attelât, en envisageant le problème sur le plan européen, mais en dehors des systèmes préconçus et beaucoup trop schématiques qui n'ont déjà fait que trop de mal à ce genre de recherches » (1931, p. 463-464). Le "ran" breton était analogue au manse, comme le note A. DUPOUY, *Histoire de Bretagne*, 1932 (1933, p. 187). Le manse : « cette institution la plus mystérieuse peut-être de nos veilles civilisations rurales, et l'une de celles, également, qui, une fois correctement interprétées, permettraient de jeter, sur le lointain passé de nos campagnes, la plus vive lumière » (1938, p. 453). Manses de Thuringe et de Hesse, 1938, p. 453-455.

L'importante enquête d'O. TULIPPE, *De l'importance des exploitations agricoles au IX*[e] *siècle dans l'Ile de France*, dans *Annales de géographie*, 1931, utilise, bien entendu, le fameux polyptyque d'Irminon. Marc Bloch ne pense pas que le peu d'étendue des prés corresponde à un élevage minime, car il y avait la vaine pâture sur les chaumes et les jachères, le pacage sur les friches et dans la forêt. « La

partie la plus neuve du travail consiste en une étude comparée de la superficie des “manses”, selon les sites de villages. M. Tulippe observe que les exploitations sont généralement plus vastes sur les plateaux limoneux que dans les terroirs de vallées et de coteaux ... Ce point de vue géographique n’avait encore jamais été appliqué à l’examen du polyptyque ; il promet d’être fécond. » Cependant, il ne faut pas « négliger les autres facteurs de variation. Nous savons très mal ce qu’était au juste un manse ; ... les unités de tenure ainsi désignées n’étaient pas exactement comparables entre elles. Pour m’en tenir à l’essentiel, les manses serviles étaient régulièrement plus petits que les ingénuiles ; là où la proportion des premiers aux seconds était plus forte, l’étendue moyenne du manse devait forcément se trouver moindre que sur les seigneuries où dominait nettement le type ingénuile. Il est possible, en outre, que la dimension des tenures ne soit pas sans rapport avec le poids, variable, des corvées » (1932, p. 426-427). Du même auteur, *Le manse à l’époque carolingienne*, dans *Annales de la Société scientifique de Bruxelles* (série D, Sciences économiques), 1936, « utile mise au point » (1938, p. 455).

Ajouter l’article de Ch.-E. PERRIN, *Observations sur le manse dans la région parisienne au début du IXe siècle*. Il constate qu’on se heurte p097 toujours au « problème, encore mal élucidé, de l’origine et de la véritable nature du manse ». B. Guérard avait fixé la valeur du manse ingénuile, pour les 25 domaines de l’abbaye de Saint-Germain-des-Prés, inventoriés au polyptyque de l’abbé Irminon, à 10 ha. 59, chiffre généralement arrondi à 11 hectares et admis ensuite par tous les successeurs de B. Guérard, par exemple P. Guilhiermoz et O. Tulippe (article ci-dessus) (le manse servile étant de 7 ha. 43). Mais Marc Bloch a renoncé (*Caractères*, p. 159) à cette évaluation traditionnelle de 11 hectares, pour adopter la valeur moyenne de 13 hectares. Dans la région parisienne, dès le premier quart du IXe siècle, le manse était une « institution abâtardie et menacée de ruine » (1945, VIII, p. 39-52). Voir p. 82 et ci-dessous p. 102-104, 108-110, 120, 181-182.

Retour à la table des matières

Origines de la seigneurie : Les chefferies de villages

Marc Bloch a progressivement acquis la conviction que les seigneuries sont sorties des chefferies de villages. Ainsi, la question des *machtierns*, chefs de villages en Bretagne, lui apparaît « étroitement liée au gros problème de l'origine des seigneuries » (1936, p. 320). On ne doit ni séparer les « pouvoirs sur la terre » de ceux exercés sur les hommes, ni négliger de soulever la question de « ces chefferies de villages où il est pourtant impossible, à l'heure actuelle, de ne pas voir une des origines les plus probables de l'institution seigneuriale » (1939, p. 439).

Un article de 1937 souligne cette préoccupation désormais dominante chez Marc Bloch, *La genèse de la seigneurie : idée d'une recherche comparée*. Il rappelle que « dans l'histoire de nos sociétés paysannes, l'institution seigneuriale occupe une place de premier plan. Le passé est plein d'elle. Le présent est fortement marqué de sa griffe ». Pour chercher à savoir comment elle s'est « formée, assise, développée », « ce qui doit, en vérité, solliciter notre analyse, ce sont les variables rapports de la seigneurie et de la communauté ; à oublier l'un des deux facteurs, on risquerait de déformer, à l'avance, la réalité. Malheureusement ce problème capital est, en même temps, une irritante énigme ». Car les documents européens sont rares et « affreusement discontinus », bien qu'ils n'aient pas encore donné tout ce qu'ils peuvent fournir : on a trop négligé les « variétés régionales de la seigneurie », et aussi les pays sans seigneuries. « Ne serait-ce que, précisément, pour nous munir d'hypothèses de travail, le recours à l'histoire comparée ici, plus qu'en aucun autre cas, s'impose. Car la superposition du pouvoir d'un homme aux liens de la communauté ... l'interprétation aussi, par où se caractérise si nettement notre p098 seigneurie, d'une entreprise économique et d'un groupe de commandement : imagine-t-on que ces phénomènes soient spécifiquement européens ? L'erreur serait grave ... Ajoutez que c'est parfois sous nos regards ou dans le plein jour d'un passé tout proche qu'on assiste ainsi au déroulement d'une évolution, enveloppée chez nous, des brumes millénaires. Assurément nul ne saurait songer à transporter tels quels, d'une civilisation à l'autre, les résultats de ces enquêtes. L'histoire comparée — faut-il le répéter ? — ne se donne point pour mission de fermer les yeux aux différences ; elle les met en relief, au contraire, en

les mettant en place. Il s'agit simplement de voir plus large, afin de mieux comprendre, de mieux chercher, d'éliminer les causalités fictives ou accessoires et, lorsqu'il n'est plus d'autre recours, de mieux interpoler. ces recherches, pourrait-on rêver un champ plus approprié que notre Maroc, tel que nous le décrivent, armés par de solides connaissances générales, des hommes mêlés à la pratique ? N'a-t-il pas, lui aussi, ses fortes communautés de paysans ou d'éleveurs, ses « grandes "maisons" quasi seigneuriales, ses sociétés de protecteurs et de protégés, ses institutions économiques à destination religieuse ? » Ces lignes précèdent un article de J. BERQUE, contrôleur civil à Fez, *Sur un coin de terre marocaine : seigneur terrien et paysans*, dans le Haut-Rharb, p. 227-235 : « Il y a là de quoi faire réfléchir plus d'un lecteur de vieilles chartes et de poussiéreux censiers » (1937, p. 225-227).

Marc Bloch rapproche les « images » du Maroc rural, retracées par J. BERQUE dans ses travaux, des « stades anciens de nos propres sociétés », notamment le "khammès", métayer et encore plus client, comme jadis notre propre métayer, « le grand patron urbain ou bien le marabout, sous la protection desquels on voit s'organiser d'embryonnaires seigneuries (*patrocinia vicorum !*) ; le docteur ès lois, qui peine à accommoder la lettre des textes orthodoxes avec les résistantes réalités des mœurs rurales indigènes : tout comme chez nous, naguère, le sage homme des coutumiers — avec moins de succès souvent — s'efforçait de faire rentrer dans le cadre juridique transmis par Rome le jeu des usages vivants » ... Cependant, « la pire erreur serait de confondre, avec les nôtres, ces sociétés rurales de l'extrême Maghreb, façonnées par des conditions physiques, sans analogies dans nos climats ... modelées aussi, et peut-être surtout, par un passé d'un tout autre rythme. Aussi bien ce sentiment, si profond, du "différent" est-il, chez l'auteur, le résultat d'une culture historique et sociologique très poussée ; insérant l'objet de sa recherche dans de vastes perspectives humaines, il n'en perçoit que mieux les singularités, par contraste avec cette toile de fond. Il y a dans cette largeur de comparaisons de quoi faire rougir plus d'un parmi nous, historiens p099 de l'Occident, trop enclins à nous emmurer dans notre petit cap du continent eurasiatique » (1942, II, p. 65-66).

Marc Bloch pense en 1937 qu'« on peut cerner le problème d'un trait net », et il annonce qu'il va le tenter dans une « entreprise collec-

tive » : ce devait être le chapitre VI (p. 224-277) du tome I[er] de la *Cambridge economic history of Europe from the decline of the Roman empire*, publiée sous la direction de J. H. CLAPHAM et Eileen POWER, Volume paru à Cambridge en 1941, en pleine « bataille d'Angleterre » et dont les historiens français ne purent prendre connaissance que bien longtemps après. Dans ce chapitre intitulé *L'origine de la culture dépendante et des institutions seigneuriales* (*The rise of dependent cultivation and seignioral institutions*), Marc Bloch pose d'abord le problème (p. 224-227) en traçant une description de la seigneurie « au temps de son plein épanouissement ». « Le régime seigneurial, ou, selon l'expression anglaise, manorial, ne se fondait pas sur l'esclavage au véritable sens du mot. Quel que fût leur statut juridique et dût-il même être, par le droit du temps, qualifié de servile, les paysans, groupés dans la seigneurie, n'avaient rien d'un bétail humain, nourri par le maître et dont la force de travail eût appartenu tout entière à celui-ci. Ils tiraient leur subsistance de terres qu'ils cultivaient à leur compte, qu'ils se transmettaient ordinairement de père en fils et dont ils pouvaient vendre ou échanger les récoltes, si l'occasion s'en présentait, pour se procurer ainsi les autres produits nécessaires à leur vie. Ils formaient le plus souvent de petites communautés rurales, animées d'un vigoureux esprit de corps, disposant de droits collectifs sur des terrains de pâture ou de cueillette, capables d'exercer jusque sur les labours des servitudes d'intérêt général, jalousement maintenues. Mais ils ne peinaient pas seulement pour eux-mêmes ou pour l'Église et le Prince. C'était à faire vivre un personnage placé immédiatement au-dessus d'eux que se dépensait obligatoirement une part considérable de leurs efforts. » Ils devaient à ce seigneur des journées de travail et de charrois, pour mettre en valeur son domaine, des services de construction et d'artisanat, une part notable de leur propre récolte, en nature ou en argent. Leurs propres terres et souvent celles de la communauté, étaient “tenues” du seigneur, qui exerçaient sur elles un « droit foncier supérieur ». Enfin, « rentier du sol », le seigneur était aussi un juge, un protecteur et un chef. La seigneurie, « entreprise économique », était aussi un « groupe de commandement ».

« Pendant une période plus que millénaire, la seigneurie, ainsi conçue, a figuré parmi les forces maîtresses de la civilisation occidentale. Déjà fermement établie en plusieurs pays, à l'aube du moyen âge, elle n'a cessé de régner sur les campagnes européennes qu'en des

temps auxquels, habitué à compter par larges intervalles, l'historien p100 n'hésitera pas à donner le nom de récent », jusqu'en 1789 et 1792 en France. « Inévitablement, au cours d'une aussi longue durée, l'institution seigneuriale, en plus des différences qu'elle avait toujours présentées de région à région, ne laissa pas de subir bien des transformations, souvent très profondes ... Mais en quel ordre de science la présence de variations comme de variétés a-t-elle jamais empêché de reconnaître l'existence de genres ? Les caractères fondamentaux qui viennent d'être rappelés définissent vraiment un type de structure sociale nettement particularisée, remarquablement résistant et dont, à travers les siècles, le destin des hommes a été si vigoureusement marqué que de nos jours encore, dans toutes les contrées qui en ont subi l'empreinte, la répartition de la propriété, la disposition de l'habitat rural, la mentalité paysanne ne sont intelligibles qu'en fonction de ces vieux liens abolis. »

« Or, de cette institution qui a tenu dans l'histoire de l'Europe une telle place, la genèse, il faut l'avouer, demeure singulièrement obscure. Parce que les documents sont rares et, en somme, tardifs. Parce qu'aussi ils se présentent, dans le temps et plus encore dans l'espace, en ordre affreusement dispersé. En Gaule, en Italie, dans les pays rhénans, ce n'est guère avant le IXe siècle de notre ère que les textes nous permettent de prendre une image un peu nette de la seigneurie, chargée, dès lors, indubitablement d'un fort long passé ... Avant les grandes descriptions que nous fournissent les censiers carolingiens ou le cadastre du Conquérant, force nous est de nous contenter de quelques témoignages singulièrement fragmentaires ou des indices indirects de l'archéologie, de la toponymie, de la sémantique. A vrai dire, que nous sachions bien peu de choses sur les sociétés germaniques avant les invasions, l'observation est banale. Peut-être, en revanche, ne se rend-on pas toujours suffisamment compte de l'état de désespérante ignorance où nous nous trouvons vis-à-vis de la structure profonde de toute une partie de monde romain, et nommément de l'Occident de l'Europe, au temps des Empereurs. Certes, nous avons les belles inscriptions des domaines africains et plus loin, vers l'Est, ... les inappréciables archives de tant de grandes exploitations égyptiennes, depuis les Ptolémées. Mais entre des sociétés aussi opposées par leurs conditions de vie et leurs traditions historiques que celles de la vallée du Nil, de l'Afrique berbère et de la Gaule, par exemple, croira-t-on que

quelques siècles de domination politique commune aient suffi à effacer les contrastes ? ... Assurément les sources égyptiennes ou africaines sont susceptibles de jeter sur les origines de la seigneurie occidentale un jour précieux. A une condition toutefois : ...de les considérer comme des documents d'histoire comparée. Aussi bien est-ce en effet dans les méthodes de celle-ci que réside notre p101 principal recours. Comparaison du développement européen avec les évolutions de sens analogue que l'on peut observer hors d'Europe ? Sans doute. Mais aussi et, peut-être, surtout, rapprochement systématiquement institué, à l'intérieur même de la civilisation proprement européenne, entre les diverses évolutions régionales. Car l'établissement du régime seigneurial ne s'est pas, dans nos pays, opéré en tous lieux à la même date, ni selon le même rythme ; il n'a pas non plus atteint partout un égal degré d'achèvement. Ces décalages et ces manques constituent les expériences auxquelles, avant tout, doit s'attacher l'analyse des causes. » « Impossible, par ailleurs, de suivre strictement l'ordre chronologique. Autant vaudrait partir de la nuit. C'est du moins mal connu qu'il faudra partir, recueillant un par un les divers indices, qui peuvent aider à comprendre un plus lointain et obscur passé. »

Puis vient un tableau des types seigneuriaux du haut moyen âge (p. 227-234). La Gaule appartient à cette « aire où la seigneurie apparaît fortement constituée dès le IX[e] siècle, où sans doute elle l'était déjà beaucoup plus anciennement ... ». Pour cette époque, la plus reculée qu'on puisse atteindre avec quelque certitude, « nous ne saisissons réellement bien qu'un certain genre de seigneuries qui, localisées dans les pays de gros villages au Nord de la Loire, se distinguaient, en outre, par leurs importantes dimensions. Les plus aisées à décrire sont des possessions monastiques. Mais nous en savons assez sur les fiscs royaux pour pouvoir affirmer que leur organisation ne différait guère de celle des terres ecclésiastiques, et comme celles-ci, d'autre part, n'étaient venues aux mains des églises que par suite des donations, parfois antérieures de fort peu au moment où les documents nous en fournissent un tableau détaillé, nous sommes en droit de considérer les traits généraux comme valables également pour les biens de la haute aristocratie laïque, dans les mêmes conditions de temps et de lieu. Sans renoncer à étendre plus tard la recherche à d'autres types, c'est dans celui-ci qu'elle trouve nécessairement son point de départ.

« Les seigneuries de cette nature se caractérisaient essentiellement par l’union, extrêmement étroite, d’une très grande exploitation, mise en valeur directement par le seigneur — le “domaine” ou, comme on disait généralement, le *mansus indominicatus* — avec de petites exploitations paysannes dépendantes, que nous appellerons les tenures. L’exploitation seigneuriale a pour centre un groupe de bâtiments — maisons d’exploitation, granges, abris pour le bétail, ateliers — dont l’ensemble, parfois fortifié, forme ce qu’on nomme la cour, *curtis*, au propre l’enclos. Autour s’étendent des champs, des vignobles, des prés. On range aussi, à l’ordinaire, sous cette p102 même rubrique de *mansus indominicatus*, les forêts, souvent très étendues, et les terrains de pâture. Mais soumises le plus souvent à des droits d’usage collectif, ces portions du sol seigneurial ne sont pas de la part du maître l’objet d’une appropriation aussi complète que les jardins, les prairies ou les labours ... Même borné aux cultures et aux prés, le “manse domanial” demeure extrêmement considérable. Sa superficie égale couramment le tiers, la moitié et parfois le total des terres de même sorte détenues par les paysans. Si bien que deux problèmes très graves se posaient au seigneur. Un problème de débouchés : comment utiliser, au mieux, les produits de cette ample entreprise agricole ? Un problème de main-d’œuvre : à l’aide de quelle force humaine en assurer la marche ? »

Le salariat n’était pas inconnu, mais il ne fournissait qu’une aide occasionnelle, lors des grands travaux. Dans la plupart des domaines de la Gaule carolingienne vivaient des esclaves “provendiers”, qui recevaient du maître leur provende (*praebenda*) : ils étaient relativement peu nombreux. Seuls les lourds services agricoles des tenanciers — jusqu’à plusieurs journées par semaine — permettaient à l’exploitation centrale de vivre et de prospérer. Parmi ces tenanciers figuraient d’autres personnages de condition servile. « Un trait frappe d’abord dans le système des tenures : sa régularité. Le sol tenu du seigneur se repartit, pour sa plus grande part, en un certain nombre d’unités, en principe indivisibles, qu’on appelle généralement des *manses*. Ceux-ci sont à leur tour groupés par catégorie de telle façon que dans chacune d’elles les divers éléments qui la composent supportent, tous ou peu s’en faut, des charges égales ... Voyons quel principe présidait au classement de ces cellules maîtresses de l’organisme seigneurial. On distinguait essentiellement deux principales catégories de

manses : les uns qualifiés de serviles, les autres d'ingénuiles. Elles n'étaient pas nécessairement représentées côte à côte, dans toutes les seigneuries. Mais la plupart de celles-ci, au moins parmi les grandes, les comportaient simultanément. » Trois caractéristiques les différenciaient : les manses serviles étaient, à l'ordinaire, moins nombreux que les ingénuiles, moins étendus, et subissaient des charges plus lourdes, moins bien définies, livrées davantage à l'arbitraire du maître. Au IX[e] siècle cependant, « la condition de la terre ne s'harmonisait plus obligatoirement avec celle de l'homme. Un bon nombre d'hommes libres exploitaient des manses serviles ... Il arrivait qu'inversement les manses ingénuiles fussent occupés par les esclaves ... Il est donc parfaitement visible que, saisissable uniquement, par la faute des textes à une époque de déclin, l'opposition des deux classes de tenures avait son origine dans un stade, sensiblement antérieur, de l'évolution des deux éléments de la structure seigneuriale, progressivement p103 fondus dans un ensemble commun, dont on ne saurait affirmer *a priori* qu'ils se soient constitués à une même étape du développement ni sous l'influence de conditions semblables ».

« Entité juridique qu'il était en tant que telle interdit de diviser, le manse, dans les régions d'habitat aggloméré, ne correspondait que très exceptionnellement, sur le terrain, à une exploitation d'un seul tenant. Il se composait, à l'ordinaire, de multiples parcelles, répandues à travers un terroir très fragmenté. Le domaine lui-même comprenait le plus souvent plusieurs pièces, de dimensions généralement plus considérables que les champs des paysans, mais plus ou moins enchevêtrés avec eux. Les maisons des tenanciers se groupaient en village, aux abords de la “cour”. En sorte que la disposition même du village rural traduisait, en quelque manière, l'interdépendance des parties constituantes de la seigneurie et, par la proximité où le corvéable se trouvait toujours du lieu où son travail était requis, facilitait grandement le fonctionnement du système. Ne nous y trompons point, pourtant. Parfois réalisée l'exacte équivalence du terroir villageois et de la seigneurie n'avait pas, tant s'en faut, la valeur d'une norme. Sans même faire état, pour l'instant, de ce qu'il pouvait subsister encore d'exploitations paysannes autonomes, entremêlées avec les exploitations dépendantes, plus d'un village se partageait entre divers seigneurs ; et il arrivait que, même dans les pays d'habitat particulièrement concentré, une seigneurie s'étendait sur des manses disséminés

dans plusieurs finages, parfois relativement éloignés du centre — si bien que, comme on le voit par le censier champenois de Montier-en-Der, certains tenanciers avaient un assez long chemin à fournir avant d'atteindre le domaine où les attendait la tâche prescrite. A négliger ces irrégularités, l'étude des origines seigneuriales laisserait échapper un peu de la réalité qu'elle se propose d'expliquer. »

« Cependant il existait déjà, dans la Gaule de ce temps, comme dans la France d'aujourd'hui, des zones très vastes où les hommes, au lieu de se rassembler en villages, vivaient égaillés en groupes plus petits. Là le manse, habituellement, était d'un seul bloc, ou presque. Autour de la maison du *masoyer* (*mansuarius*), ses terres se serraient d'autant plus étendues que, généralement — car il s'agissait de pays de sol pauvre — elles n'étaient cultivées que par intermittence, les moissons alternant, plus ou moins capricieusement, sur la même pièce, avec la friche. Ainsi constitué et habité, à l'ordinaire, par une ou deux familles assez nombreuses, de type patriarcal, le manse était parfois tout à fait isolé dans la campagne. Ailleurs, il formait, avec quelques autres, une menue agglomération. De toute évidence, une pareille dissémination de la population rurale était médiocrement p104 favorable à la collaboration du domaine et des tenures. Elle posait à la pratique des problèmes délicats, dont trois chapitres du censier de Saint-Germain-des-Prés, relatifs aux terres que les moines possédaient dans les pays bocagers de l'Ouest, nous donnent une juste idée. Le gros village n'est plus là pour servir d'unité administrative ; chaque "fisc" s'étend sur un large district où les manses dépendants dessinent un réseau très lâche. Sans manquer complètement, le domaine nous apparaît, par comparaison avec d'autres régions géographiques, comme singulièrement réduit : 10 p. 100 seulement de la surface cultivée à Boissy-en-Drouais, 11,5 p. 100 à Villemeult, tandis qu'autour de Paris, il atteint 32,6 p. 100 à Villeneuve-Saint-Georges et 35,7 p. 100 à Palaiseau. Un *mansus indominicatus* dans le bocage tombait-il, par voie de donation, entre les mains des religieux ? Il arrivait que, faute de pouvoir l'exploiter commodément par faire-valoir direct, ils étaient contraints de le transformer en tenure. »

« Seulement il faut bien entendre que ces difficultés touchaient surtout les grandes seigneuries, elles-mêmes parties intégrantes de fortunes foncières à la fois immenses et dispersées. Toujours délicates à gérer, en raison de la nécessité où se trouvaient leurs administrateurs

de faire des produits deux parts, — l’une qui devait être écoulée sur place, l’autre qu’il fallait faire transporter en un lieu unique et plutôt éloigné, le monastère, — les fortunes de ce genre devenaient d’une administration encore bien plus incommode, lorsqu’à la distance qui séparait les diverses unités d’exploitation s’ajoutaient, à l’intérieur de celles-ci, de trop larges intervalles entre chaque tenure ou chaque champ domanial. Ces conditions étaient beaucoup moins défavorables aux petits seigneurs, qui vivaient sur place. Voyez en plein bocage du Corbonnais la seigneurie d’Ebbon et Eremberge, qu’ils donnèrent aux moines de Saint-Germain-des-Prés, pour la reprendre d’ailleurs de leurs mains, sensiblement agrandie, à titre de précaire, c’est-à-dire moyennant un cens en argent. Elle est de faible dimension (environ 48 ha. 47 de labour et 19 ha. 37 de pré), alors que les seigneuries monastiques se comptent normalement par centaines, voire par milliers d’hectares. Mais, formée d’un *mansus indominicatus* et de neuf tenures, selon une proportion telle que le domaine représente un peu plus de 34 p. 100 du total des labours et environ 57 p. 100 des prés — ce qui, naturellement, entraînait pour les tenanciers de lourdes corvées, laissées, dans le cas particulier, à l’arbitraire du maître — elle répond, en tout point, sur une échelle beaucoup plus réduite, à la structure des seigneuries du type classique, dont les fiscs de l’Église ou du roi nous offrent une image démesurément agrandie. D’aussi modestes personnages qu’Ebbon et Eremberge n’avaient pas les moyens d’établir de beaux censiers. p105 C’est pourquoi les textes gardent ordinairement le silence sur ces petites chefferies rurales. Çà et là cependant, on les voit apparaître, au hasard d’un document, faites, selon la nature de l’habitat, tantôt d’une fraction de village, tantôt d’un hameau ou même de manses égaillés. Peut-être étaient-elles, sur le sol de l’Occident, à tout prendre les plus nombreuses. Leur constitution interne ne paraît pas avoir beaucoup différé de celle de leurs sœurs plus grandes ; et elles s’accommodèrent fort bien de n’importe quel système d’habitat. »

« Le contrat, d’individu à individu, ne jouait dans la vie intérieure de la seigneurie qu’un rôle effacé ... Le plus souvent, les rapports du maître avec les petits exploitants étaient fixés uniquement par la coutume, commune à tout le groupe, ou du moins à tous les manses de nature semblable ... Les accords de protection ... comportaient ordinairement l’octroi d’une terre. Dans bien des cas, à la vérité, la générosité

du chef n'était qu'apparente ; il se contentait de rétrocéder, en le grevant d'obligations nouvelles, un bien que le protégé même lui avait préalablement remis et ce jeu d'abandon et de reprises n'avait d'autre effet que de transformer une ancienne exploitation autonome en une exploitation dépendante ... l'acte ne prenait tout son sens qu'en s'insérant dans un vaste système coutumier. » La règle touchant la durée de la possession reconnue au détenteur était presque toujours l'hérédité. Les contrats de "précaire", sorte de location en principe de durée limitée, après avoir joué un grand rôle auparavant, ne sont plus réservés à l'époque carolingienne qu'aux personnes de haut rang et à des exploitations très différentes de celles des paysans, entre établissements religieux et aristocratie laïque, mais très rarement entre seigneurs et tenanciers.

Le problème même des origines de la seigneurie est analysé par Marc Bloch aux p. 234:-270 dans les paragraphes suivants : « Le déclin de l'esclavage » (p. 234-243), « Action de l'État et origine de la seigneurie : du colonat à l'immunité » (p. 243-252), le colonat étant « l'institution fondamentale du Bas-Empire », alors que les paysans libres restaient nombreux, « Protection et "commandise" » (p. 252260), « Chefs et villages » (p. 260-271).

Le « déclin de l'esclavage, ... incontestablement un des faits les plus notables de notre histoire occidentale », est l'objet d'un développement (p. 228-229, 234-243), que Marc Bloch a repris dans son article publié en 1947 et ci-dessus utilisé. « De la seigneurie du IX[e] siècle, il ne suffit pas de dire qu'on n'y voyait travailler sur le domaine qu'un très petit nombre d'esclaves nourris par le maître. L'institution elle-même, dans ses caractères fondamentaux, supposait une société où la main-d'œuvre servile ne jouait qu'un rôle médiocre. Si les esclaves avaient été abondants sur le marché, leur travail rémunérateur, à quoi bon p106 tant de corvées exigées des tenanciers ? Et puisque le poids des redevances étaient nécessairement en sens inverse de celui des services, la sagesse n'eût-elle pas conseillé de demander aux manses une part plus considérable de leurs récoltes et de moins longues journées ? Mais il faut aller plus avant encore. Antithétique à un système d'esclavage, la seigneurie s'était développée en même temps que déclinait un pareil système. Dans cette courbe descendante, le IX[e] siècle ne marque qu'une étape, à vrai dire proche du terme » (p. 234). Une fois de plus est rappelée la différence capitale entre l'esclavage et le

servage (p. 241-242) : ces conceptions juridiques nouvelles qui empruntaient de vieux vêtements, comme le mot “serf”, précisément, « se sont produites à l’intérieur de seigneuries déjà constituées, de seigneuries sans esclaves. Disons mieux : elles supposaient l’absence d’esclaves. Car les glissements de sens n’ont été rendus possibles que parce que l’antique notion de la servitude s’était, en quelque sorte spontanément, vidée de sa substance première ».

C’est sur le problème des chefferies rurales que Marc Bloch a insisté avec le plus de force dans le paragraphe “Chefs et villages” (p. 260271), problème inséparable de celui du manse. « L’indice le plus sûr que nous ayons de l’existence de chefferies rurales, dans la très ancienne Europe, c’est à la toponymie qu’il faut le demander. Dans nos pays, une foule de villages, parmi les plus antiques, portent un nom d’homme, que suit généralement un suffixe d’appartenance variable selon les langues ... En France, par exemple, on ne saurait douter que dans leur immense majorité les *Antonii* d’Antony ou Antoigné, les *Flavii* de Flaviac ou Flavy (pour ne citer que quelques exemples entre mille) n’aient vécu sous les Empereurs. Çà et là s’évoquent même les temps plus lointains de la Gaule : le nom de Brennos, qu’a illustré l’histoire ou la légende de la prise de Rome par les Celtes, survit dans nos Brenat et nos Berny. » Bien qu’il y ait eu des changements, « normalement l’agglomération et son terroir gardaient, à travers les siècles, le nom d’un personnage depuis longtemps sombré dans l’oubli, comme si un souvenir religieux s’attachait au souvenir de cet ancêtre. Qu’avait été, au juste, de son vivant, ce héros éponyme ? Un grand propriétaire allotissant son domaine entre ses esclaves ? Tout ce que nous connaissons des vieilles sociétés celtique, italiote ou germanique ... nous interdit d’admettre que ce cas ait été fréquent. Un seigneur ? Pris dans son sens médiéval, le mot serait certainement anachronique. De quelque terme juridique qu’il faille le désigner ... comment ne pas supposer pourtant que cet homme dont le village prit le nom n’eût été à sa manière un chef, ou comme disaient encore les textes français de l’Ancien Régime concernant le seigneur, “le premier habitant” ? » Marc Bloch évoque p107 alors la société gauloise dépeinte par César comme dominée par une aristocratie de “chevaliers” ayant des “clients” et faisant un large appel à leurs prestations et cadeaux. La Germanie du Ier siècle avait ses *principes*, chefs héréditaires de petits groupes locaux, tirant leurs revenus d’offrandes, vite

devenues des obligations. « Un don traditionnel, dans une société que régit la fidélité au passé, n'est-il pas tout près de se transformer en obligation ? Aussi bien, cadeau et coutume, de ces deux notions liées, il est permis de dire, sans exagération, qu'elles ont dominé l'histoire des redevances et corvées seigneuriales à leurs débuts. Le mot même de coutume, sans plus, était, au moyen âge, le nom le plus ordinaire de la redevance, comme si, lorsqu'on pensait à celle-ci, un évoquait immédiatement son seul fondement juridique ; il servait déjà, dans la même acceptation, pour désigner les paiements des colons, au temps du Bas-Empire. » "Coutumes", "dons", "prières", ou quelquefois "exactions" : « On demandait d'abord, non sans user, sans doute, d'une douce et ferme pression ; plus tard on exigeait, en arguant du précédent ».

Des exemples de "chefs" devenant « maîtres supérieurs de la terre n peuvent être puisés dans des sociétés occidentales à évolution analogue, mais plus récente, par exemple les *machtierns* de Bretagne, "tyrans" de paroisses aux IXe-Xe siècles, prenant place ensuite dans le vasselage et la chevalerie. De même dans les sociétés d'outre-mer. « Au Maghreb, presque sous nos yeux, plus d'un haut personnage — un marabout souvent — a, par une évolution analogue significative, superposé son autorité à celle de la communauté rurale, devenue sa contribuable. » Marc Bloch fait alors appel au folklore. « Aussi bien, nous retournant vers la seigneurie européenne, nous pouvons y déceler les vestiges d'une très antique hérédité. » Certains droits seigneuriaux singuliers, que les feudistes eux-mêmes qualifiaient de "droits ridicules", étaient en réalité de vieilles survivances folkloriques. « Le seigneur y apparaît nettement dans le rôle, probablement très antique, d'une sorte de président de cérémonies rituelles, elles-mêmes venues, on n'en saurait douter, du plus lointain des âges. »

« Surtout on ne saurait trop se dire que la seigneurie n'a pas, dans nos pays, tué la communauté rurale. Originellement — sous la forme embryonnaire de chefferie — elle lui était peut-être dès longtemps coexistante. Les deux institutions ont, en tout cas, longuement vécu côte à côte. Si étroitement, en effet, qu'il dépendît d'un maître, le paysan n'en a pas moins toujours subi l'autorité du groupe villageois où il était englobé ; et ce groupe lui-même ne cessa jamais d'être pourvu d'une vie collective propre, souvent très intense. Sans doute, la force de cohésion en apparaît-elle comme très variable selon les

traditions régionales et les conditions de l’habitat. Mais recherchons, p108 en France par exemple, les pays où elle atteignait son plus haut point. Nous les rencontrerons, incontestablement, au Nord de la Loire et dans la plaine bourguignonne : zones de gros villages et de terroirs qui, par leur dessin caractéristique — champs ouverts et allongés, régulièrement disposés en faisceaux — évoquent irrésistiblement une occupation primitive selon un plan d’ensemble, régime enfin où la vaine pâture collective, sur les labours une fois dépouillés de leurs fruits, et l’assolement forcé s’imposaient à tous les exploitants et fréquemment au seigneur lui-même, quant à son domaine. Or c’est là aussi l’aire classique de la seigneurie, la plus ancienne et la plus solidement constituée. Tant l’erreur serait grande de tenir les deux sortes de liens pour antinomiques. Assurément, bien que les servitudes collectives sur les champs et les dispositions relatives au pacage se maintinssent, dans une large mesure, par le seul effet de la coutume, leur application supposait nécessairement l’intervention, par moments, d’un pouvoir réglementaire et la sanction de tribunaux ... la même où le seigneur monopolisait le plus complètement ces pouvoirs de commandement agraire, c’était dans l’intérêt du groupe et véritablement comme son chef et l’interprète de sa tradition qu’il était sensé agir. »

« Mais deux traits principalement attestent la survivance, sous-jacente à la seigneurie de bien anciennes institutions villageoises et soulignent en même temps les vicissitudes de l’emprise seigneuriale. »

1° Le manse, institution mystérieuse, dont l’interprétation permettra de vives lueurs sur les lointains de l’histoire rurale. Système « presque pan-européen ... en pays roman *mansus*, le plus souvent, quelquefois *colinge* (*colonica*) et dans la Gaule de l’Ouest le vieux vocable de *factus*, dont la filiation demeure désespérément énigmatique ; *hufe* en Allemagne ; *hide* en Angleterre ; *bool* en Danemark ; peut-être *ran* dans le breton armoricain ... On dénommait manse ... dans les seigneuries du haut moyen âge, l’unité habituelle de tenure ». Il existait d’autres tenures, les *hôtises* (*hospicia*), plus tard *bordes*. « Tout comme le manse, l’hôtise faisait fonctions d’entité cadastrale ... c’est la tenure, quelle qu’elle fût, qui était taxée dans son ensemble ... Même éparpillés à travers tout le terroir, les biens-fonds constituaient, au regard de la fiscalité seigneuriale, une cote d’impôt unique. Mais d’une hôtise à l’autre les charges souvent variaient assez capricieusement. Les manses au contraire ... se répartissaient en classes ju-

ridiques bien définies : serviles, ingénuiles, exceptionnellement lidiles ; ... le statut de l'hôtise résultait de circonstances propres à chaque cas particulier, celui du manse était fixé par une coutume du groupe. » Les hôtises, moins nombreuses que les manses, de dimensions plus faibles, souvent occupées par des nouveaux venus (*advenae*), peuvent être considérées comme de « petites exploitations, créées tardivement aux dépens de p109 terres restées jusque-là vacantes, par des squatters, les uns venus de loin, les autres peut-être simples cadets des familles indigènes ». Seuls, les possesseurs de manses pouvaient participer pleinement aux droits d'usage sur les terres à destination collective. Mais une hôtise pouvait s'élever au rang de manse. « Le manse, en un mot, était la cellule typique et certainement la cellule ancienne du village seigneurialisé. » Un autre caractère surtout le marquait : sa fixité. Même fragmenté entre plusieurs détenteurs, il restait une unité pour la fiscalité seigneuriale. Les copartageants supportaient les charges en commun et solidairement. Ce fractionnement fut la première étape d'un effritement qui amena, à des dates variables selon les régions, la disparition de l'institution, alors qu'à l'origine à un manse correspondait une famille.

Ce régime, régulier et stable, facilitait la perception des charges. Les autorités seigneuriales s'efforcèrent de le maintenir et de réagir contre le morcellement du manse. Effectivement, leur tâche devint bien plus compliquée quand il fallut se résigner à asseoir les redevances sur des parcelles et des maisons. Certainement des seigneurs ont créé des manses, découpés dans le domaine : manses serviles au profit des esclaves chasés, manses lidiles, pour des affranchis de droit germanique. Le système cependant n'était pas de création seigneuriale : dans l'État franc, des manses étaient aux mains d'hommes libres, indépendants de toute sujétion personnelle ou terrienne. « Elles aussi, les administrations financières des grands États plièrent à leurs fins le manse et les unités parallèles ... se bornèrent à utiliser une institution déjà existante et communément répandue dans les anciennes sociétés rurales de l'Europe. De même les seigneurs, pour leurs desseins propres ... Mais l'instrument dont ils se servaient ainsi, ils ne l'avaient pas forgé. »

« *Terra unius familiae*, cette expression de Bede donne, selon toute vraisemblance, la clef de l'institution, dans sa nature première ... tout conduit à voir dans le groupe dont le manse fut originellement la co-

quille, une famille de type patriarcal, composée de plusieurs générations et de plusieurs ménages collatéraux, vivant au même feu. Plus tard l’effritement progressif de ces larges collectivités consanguines, accompagné sans doute par un accroissement de la population, provoqua le morcellement du manse lui-même ... C’étaient ces associations de parents qui avaient procédé à l’occupation du sol. Dans les régions que nous appelons aujourd’hui d’habitat dispersé, elles s’établirent chacune à part des autres, et, protégées par leur isolement même, s’y trouvèrent, en règle générale, douées d’une remarquable résistance au morcellement. Ailleurs, au contraire, on les vit s’agglomérer en communautés villageoises plus vastes. Leurs p110 portions n’étaient pas égales. Tacite avait déjà noté dans le village germanique cette inégalité des lots. De même, dans les censiers du IXe siècle, pour peu que leurs descriptions soient suffisamment détaillées, rien n’est plus frappant que les prodigieuses différences de superficie entre les manses d’une même classe, à l’intérieur d’une même seigneurie. Les exceptions — il y en a quelques-unes — s’expliquent probablement par des cas de réoccupation secondaire, sur un plan minutieusement réglé. Ce manque d’uniformité dans les dimensions de la tenure type est d’autant plus significatif qu’il contraste avec l’uniformité quasi absolue des charges. A Villeneuve-Saint-Georges, par exemple, le plus petit des manses ingénuiles supporte exactement les mêmes obligations que le plus grand qui, outre 40 p. 100 de prés et 60 p. 100 de vignes en sus, contient quinze fois plus de labours et même un peu au-delà : tous deux étant d’ailleurs exploités par un ménage unique. De toute évidence, ces sociétés paysannes anciennes — pouvoir seigneurial même mis à part — n’avaient rien de démocratique. Que, par ailleurs, sur toute une catégorie de manses — au nombre d’une centaine parfois dans les grandes seigneuries et les gros villages — les charges aient été aussi rigoureusement pareilles, l’observation intéresse au plus haut point l’histoire des origines seigneuriales. La parentèle étant la cellule primitive de la société rurale, chacune avait été soumise envers le chef à la même somme de redevances — ou de cadeaux — et de prestations en travail. »

2o A côté du manse, un autre trait révèle de très anciennes institutions villageoises : les formes d’exploitation communautaire. « L’agriculture n’avait nullement fait disparaître, de l’ancienne Europe, les habitudes millénaires du pacage, de la chasse et de la cueil-

lette. Réduit à ses seuls champs, le paysan littéralement n'eût pu vivre. » Autour du terrain consacré à une culture plus ou moins permanente, de vastes espaces, abandonnés à la végétation spontanée, étaient l'objet d'une exploitation communautaire. Les landes, les marécages et les forêts fournissaient un supplément de nourriture et la litière pour les bêtes, le gibier et plus encore les légumes et les fruits sauvages, l'outillage, alors presque tout entier fait de bois, le combustible et les engrais, mottes de gazon ou ajoncs. « Dans les villages sans seigneur ou qui n'en eurent que tardivement, il arriva parfois que sur ces terres d'usage collectif les pouvoirs de la communauté demeurèrent absolus ; elle les possédait, selon la terminologie féodale, en alleux. Il est remarquable d'ailleurs que là ou le communal jouait dans la vie paysanne un rôle vraiment prépondérant — comme dans l'économie largement pastorale des Alpes ou des Pyrénées — l'emprise seigneuriale fut toujours moins dure que dans les plaines avoisinantes ... » Tout ce qui fortifiait la cohésion du groupe favorisait son indépendance. p111 Mais, dans la plus grande partie de l'Europe, où le communal, si nécessaire fût-il, n'était, en quelque sorte, qu'une annexe du terroir cultivé, les droits du seigneur s'étendirent, presque toujours, sur lui, comme sur les champs ... Dès le IXe siècle, les censiers rangent ordinairement les forêts et les pâtures parmi les parties constitutives du domaine ... Lorsque les chartes énumèrent, à propos, par exemple, d'une vente ou d'une donation, les éléments dont se compose la seigneurie, on les voit — à côté des champs, prés ou vignobles du domaine et des profits sur les tenures — faire figurer les *communia*. Ainsi notent-elles à la fois que le sol à destination collective est lui aussi placé sous la dépendance du maître et que pourtant il reste soumis obligatoirement aux usages communautaires ... Il est certainement vain de rechercher quel était, durant le haut moyen âge, le véritable “propriétaire” du communal. Mais où trouver celui de la tenure : dans l'exploitant, dans le seigneur de celui-ci ou depuis — l'avènement du régime féodal — parmi les divers personnages dont la seigneurie mouvait en fief ou en arrière-fief ? » Le droit supérieur du seigneur se traduisait par des perceptions réclamées des usagers individuellement, ou, plus tardivement, par un cens sur la terre commune, en dehors d'une participation de l'exploitation domaniale à son utilisation. Ce régime imprécis prêta à de nombreux conflits et abus de force. « Les premières luttes entre le seigneur et la communauté, au sujet des forêts ou des friches — ou du moins les premières qui nous

soient clairement attestées — remontent au IXe siècle ; elles devaient se faire particulièrement âpres lorsque les grands défrichements des XIe, XIIe et XIIIe siècles eurent réduit, dans des proportions considérables, les terres vacantes, lorsque, aussi, le renouveau des notions juridiques romaines eut mis entre les mains du seigneur une arme redoutable. Et ce fut, trop souvent, le combat du pot de terre contre le pot de fer. Mais sur le principe même du partage des droits, l'opinion courante n'hésitait pas ... Le seigneur n'était pas seulement le chef d'individus et, à ce titre, étendant son autorité sur les biens-fonds qu'ils possédaient chacun pour soi ; il était aussi le chef d'une collectivité et, par suite, le maître suprême des terres dont celle-ci usait en tant que telle. Si bien que loin d'être en contradiction avec la communauté villageoise, la seigneurie, dans un aspect particulièrement important de ses pouvoirs et de ses revenus, supposait précisément l'existence de cette communauté. » Sur les manses serviles, également p. 242-243.

Dans le paragraphe final (p. 272-277), résumant toute son argumentation antérieure, Marc Bloch retrace une « esquisse générale de l'évolution qui devait aboutir à la constitution du régime seigneurial classique. Disons mieux : les évolutions. Car il importe de rendre p112
justice aux originalités régionales ... A l'origine, nous entrevoyons des communautés paysannes soumises à des chefs, envers lesquels les diverses familles (au sens large) qui composaient le groupe étaient astreintes à des cadeaux rituels et sans doute aussi à une obligation générale d'aide, qui ne pouvait manquer de se traduire par certains services. L'existence de ces chefferies villageoises est clairement attestée dans la Gaule de l'Indépendance et dans la Germanie avant les invasions ; elle s'entrevoit dans les sociétés armoricaines et apparaît plus nettement dans la société galloise. Il est permis de supposer que les choses en allaient de même, un peu partout, dans la très ancienne Europe. Visiblement, nous touchons ici à une des plus antiques lignes de clivage social de nos civilisations. Certes les noblesses médiévales et modernes se sont constituées beaucoup plus tardivement et dans un milieu bien différent. La noblesse du moyen âge, telle qu'elle est définie par la coutume et la loi aux XIIe et XIIIe siècles, est caractérisée par sa vocation héréditaire à la chevalerie. Le noble est généralement aussi un vassal militaire et ce fut à la vassalité que la noblesse ainsi entendue a emprunté son genre de vie, sa cohésion comme classe et les

règles fondamentales de son droit. Autant d'institutions de date relativement basse. Cependant, s'il est vrai que, vu sous l'angle économique, le noble est aussi un personnage qui vit de la terre sans la cultiver de ses mains, à la fois le maître et l'exploitant des véritables travailleurs du sol — qu'en un mot la fortune nobiliaire caractéristique est une fortune seigneuriale, comment ne pas reconnaître dans la division entre nobles et roturiers la suite directe de la vieille démarcation qui, à l'aurore de l'histoire, s'était produite entre les paysans “clients” et le potentat local, nourri en partie de leurs prestations : entre les habitants de *Brennacum* et le Brennos, dont leur village prit le nom ? Comment ne pas croire aussi qu'en dépit d'une foule de remaniements, malgré les ascensions sociales ou les chutes, les beaux destins de tant d'aventuriers, le noyau primordial de la classe nobiliaire (ce qui ne veut pas dire forcément ses éléments les plus nombreux) avait été formé par la postérité de ces chefs ruraux, dans laquelle se recrutèrent précisément — car il faut bien qu'ils se soient recrutés quelque part — la plupart des vassaux et des chevaliers ? ... »

« Mais le mot de chef demeure incontestablement bien vague. On voudrait savoir de quelles sources ces personnages tenaient leur puissance ou leur prestige. Il pourrait être tentant, en particulier, de rattacher l'organisation primitive du village à de vieilles institutions claniques ou tribales, d'imaginer, par conséquent, derrière le seigneur de l'avenir, le personnage placé à la tête d'un vaste groupe consanguin ou quelqu'un qui se croyait tel, le groupe étant bien entendu plus ample que celui de la famille patriarcale ... Peut-être en a-t-il été p113
quelquefois ainsi ... Mais une observation ... tend à prouver que les faits furent rarement aussi simples. »

« Dès que nous saisissons la *seigneurie*, nous constatons qu'elle est très loin de coïncider toujours avec le terroir villageois. Celui-ci, au contraire, apparaît comme fréquemment divisé entre plusieurs mouvances. La remarque en a été faite par un grand nombre d'érudits en tous pays et presque toujours avec une égale surprise : tant l'idée d'une exacte correspondance semble s'imposer à l'esprit. En réalité le rapprochement des études particulières le prouve : ce que chaque historien, dans sa province, incline à considérer comme une exception était, au vrai, sinon forcément la norme, du moins un état de choses très répandu. Sans doute, en plus d'un cas, s'agissait-il d'un morcellement secondaire. A mesure, notamment, que se développa

l’habitude de “chaser” les vassaux, nourris auparavant dans la maison du maître, les grands seigneurs laïques et les communautés religieuses se trouvèrent amenés à découper dans les terres de leur dépendance les fiefs qui désormais devaient servir à l’entretien de ces suivants armés. Les dotations ainsi constituées se composaient souvent de fragments détachés de seigneuries beaucoup plus vastes, voir même de manses enlevés çà et là à des seigneuries différentes : la fidélité du feudataire n’était-elle pas d’autant mieux assurée que son bien, moins concentré, lui permettait plus difficilement l’autonomie ? Par là le fractionnement des villages entre des autorités multiples s’accroissait sensiblement. Le jeu des aumônes aux églises entraîna des effets semblables : qui possédait tout un village ne le dominait pas toujours en entier. Ajoutez enfin les partages successoraux. Cependant il est visible que dans bien des circonstances la présence simultanée de plusieurs pouvoirs seigneuriaux sur un même terroir ne saurait s’expliquer par une désintégration survenue après coup. Ne voit-on point assez souvent l’évolution, par un mouvement rigoureusement opposé, tendre vers le rassemblement ? Jetons les yeux dans les bocages, de la Gaule de l’Ouest vers le début du IXe siècle, sur le hameau de *Mons Acbodi*. En dehors de la petite seigneurie d’Ebbon et d’Eremberge, ... il s’y trouvait quatre manses qui les uns après les autres furent donnés à Saint-Germain-des-Prés par des personnages dans lesquels tout conduit à reconnaître, non les exploitants directs, mais des maîtres supérieurs du sol, percepteurs de redevances. Les moines les réunirent à la seigneurie des deux époux et le tout, par suite d’une convention conclue avec Eremberge, probablement devenue veuve, forma désormais une seule terre seigneuriale, tenue en “précaire” de l’abbaye ... »

« Aussi bien, pour imaginer ce que pouvait être la bigarrure juridique de certains terroirs, convient-il de faire entrer également en p114 ligne de compte, avec les exploitations qui y relevaient de seigneurs parfois divers, celles qui à leurs côtés n’étaient sujettes de personne. Le maintien de ces îlots d’indépendance, entremêlant leurs champs avec ceux des tenures limitrophes, n’avait apparemment rien de contradictoires avec l’existence d’un très ancien régime de chefferie rurale, attesté par la toponymie. Un village tel que Florac, en Bordelais, ce n’était certainement pas sans de bonnes raisons qu’à un moment quelconque de son histoire gallo-romaine, ses habitants ou ses voisins avaient pris l’habitude de le désigner comme le village, la

terre, le bien de Florus. On y rencontrait cependant encore, à la fin du moyen âge, des alleux paysans. Et l'exemple est ici cité au hasard, parmi beaucoup d'autres. »

« Pour comprendre ce qui a pu se passer, dans de pareils cas, le mieux est peut être de se tourner vers un des rares pays de l'Europe où il nous soit donné de saisir, à une époque accessible à nos regards, la naissance de centres de commandement villageois. La Frise, on le sait, avait été longtemps une terre sans seigneurs. Depuis le XIVe siècle cependant, on y vit s'élever, au-dessus des libres communautés, l'autorité des *Haüptlinge*. Assez forts notamment dans l'Est du pays, pour contraindre à la corvée, au service de guerre, à la reconnaissance de leurs droits de justice, les paysans qui se disaient leurs sujets (*Undersaten*) et qu'en retour ils promettaient de protéger, ces nouveaux dynastes ne parvinrent pourtant pas, en général, à créer de vraies seigneuries : tout au plus, comme dit leur plus récent historien, des seigneuries “amorphes”. Ni les conditions économiques de l'époque, ni ses conditions politiques n'étaient propices, désormais, à l'affermissement de pouvoirs locaux. Du moins avons-nous là, visiblement, l'embryon d'une institution qui, sous un climat plus favorable, eût pu ainsi passer de la chefferie au régime seigneurial proprement dit. Or deux observations méritent, entre toutes, d'être retenues. Ces seigneurs en virtualité semblent bien avoir été pour la plupart tout bonnement des paysans plus riches que les autres et qui surtout avaient su s'entourer du soutien de fidèles armés, vivant autour d'eux dans leurs manoirs fortifiés. D'autre part, le nom qui leur convient et que d'ailleurs on leur donnait, était moins à l'origine, celui de chefs de village que de chefs dans un village. Car il s'était formé dans beaucoup de localités plusieurs pouvoirs de cette espèce, et ce ne fut qu'au cours du temps que parfois — mais non toujours — la lignée la plus puissante élimina ses concurrents. Il n'est pas interdit de penser que, probablement, bien des seigneuries authentiques n'avaient pas eu, elles non plus, au lointain des âges, d'autres sources qu'une, différenciation de fortune et de force, une suprématie de fait, en un mot, qui progressivement s'était muée en droits. Et parce que p115 c'était simplement un membre du groupe qui, se détachant de la foule, avait reçu ainsi peu à peu la soumission des uns et des autres, il arriva que dans une même communauté plusieurs chefs ainsi grandirent, tandis qu'à côté d'eux subsistaient des familles indépendantes. Telle ne fut pas

sans doute l'histoire de tous les villages seigneurialisés. Il y avait eu aussi des sujétions en masse, mais non pas seulement de celles-là ... Quelles que fussent leurs origines — qui, probablement, si on les connaissait mieux, apparaîtraient infiniment variées — ces chefferies de villages des premiers temps n'étaient pas encore, tant s'en faut, de véritables seigneuries. C'est dans les pays romanisés qu'on les voit, avec le plus de netteté, évoluer fort lentement d'ailleurs, vers le type proprement seigneurial. »

« Les premiers temps de la domination romaine paraissent avoir agi de deux façons. D'une part, l'abondance de la main-d'œuvre servile, fruit des victoires, et les spoliations permirent aux riches de se constituer des domaines de mise en valeur directe singulièrement plus considérables qu'autrefois. L'esclave devint un élément beaucoup plus important de la population rurale et de grands *latifundia* firent tache au milieu des exploitations paysannes. Quant aux groupes de paysans dépendants, c'est en Italie, semble-t-il qu'on les trouve alors constitués avec le moins de force ... La présence de nombreux cultivateurs indépendants à côté des immenses *latifundia* est attestée jusqu'aux débuts du moyen âge par la pratique de la location temporaire, ou *livello*, si différente ... de la tenure héréditaire presque uniquement répandue au Nord des Alpes. Dans les provinces, au contraire, la création d'une fiscalité savante — étrangère, comme on le sait, à l'Italie — contribua à fixer des liens, auparavant sans doute assez lâches. Les exploitations subordonnées furent inscrites au cadastre non point à part, mais sous la rubrique du *fundus*, c'est-à-dire du complexe foncier mis au nom du chef. C'est probablement de cette époque que tant de villages gaulois inscrits sous le nom romain ou romanisé du maître du jour, furent rebaptisés pour toujours. Il est dans la nature d'un système cadastral de chercher la simplification et dans presque toutes les civilisations où on a vu une autorité nouvelle l'introduire, il a eu pour effet de rendre plus rigoureux, lorsqu'ils y étaient déjà à demi dessinés, les rapports de sujétion paysanne : ainsi dans l'Inde anglaise, au début du XIXe siècle, et, de nos jours, dans l'Irak. Plus tard, l'institution du colonat devait encore renforcer l'attache : le simple dépendant, dont la terre, loin d'être un fragment détaché du grand domaine, était connue de mémoire d'homme comme appartenant au patrimoine de sa famille, fut aisément confondu avec le colon qui occupait la sienne en vertu d'une concession récente. Les grands propriétaires tels que les

bas-reliefs funéraires d'Igel ou de p116 Neumagen nous les montrent, recevant les offrandes ou les redevances de leurs tenanciers, font déjà figure de seigneurs. »

« Mais le grand fait auquel, à partir du IIe siècle environ, il était réservé de donner à la seigneurie son aspect presque définitif, ce fut le déclin de l'esclavage. Son action se prolongea au-delà même de l'époque romaine et elle se fit sentir alors en dehors mêmes des pays romanisés. Elle ne fut d'ailleurs si forte que parce qu'il s'était formé, auparavant, de très grands domaines exploités, sans intermédiaires, par les maîtres ... ces *latifundia* furent partiellement morcelés en tenures serviles, mais partiellement seulement. Il n'y aurait pas eu, même si on l'eût voulu, assez d'esclaves subsistant pour allotir entre eux de si vastes espaces en leur entier. Sous peine de laisser le champ libre aux friches, force fut de chercher une main-d'œuvre nouvelle. On la demanda aux paysans dépendants sous forme de corvées. Celles-ci n'avaient pas été absolument inconnues du colon de naguère. Mais, dans ses charges, elles comptaient beaucoup moins que les taxes en argent ou en nature. Comme le montrent les inscriptions des *saltus* africains ; elles ne servaient guère qu'aux pointes de l'année agricole — labour, sarclage, moissons — et, étant ainsi réduit à peu de jours par an, leur emploi principal était de limiter celui du travail salarié à ces moments critiques, quoiqu'un tel travail fut parfois indispensable. Il est significatif que les juristes classiques, quand ils discutent de la location du sol, ne font jamais mention de ces corvées. Sous le Bas-Empire, divers témoignages indiquent que des services beaucoup plus nombreux commencèrent à être exigés, souvent contre tout droit ... et il est impossible ... de ne pas rapprocher ces indications des terribles jacqueries de l'époque. Les exigences du seigneur continuèrent certainement et devinrent plus urgentes après les invasions. Les lois alamanes et bavaroises nous ont conservé l'essentiel d'un texte législatif qui, rédigé, dans la première moitié du VIIe siècle, réglait les obligations des colons des églises : à comparer cette liste avec les renseignements que deux siècles environ plus tard nous livrent les censiers carolingiens, on constate clairement la formidable augmentation des prestations de travail réclamées aux manses ingénuiles. Près de Paris, le polyptyque de Saint-Maur-des-Fossés, rédigé au IXe siècle, semble conserver, dans un des villages décrits, le souvenir de l'introduction de corvées nouvelles (GUÉRARD, *Polyptyque*, II, p. 287, c. 16) ... En

dépit des protestations des *coloni* royaux et ecclésiastiques, un capitulaire de Charles le Chauve n'hésita pas à comprendre sous le titre d'obligations légitimes, des tâches entièrement nouvelles, une d'entre elles, le marnage, étant du moins clairement présentée comme une récente innovation technique. Les simples abus de pouvoir menant à la création de précédents, étaient même probablement plus p117 importants. Et la pression sur le faible était volontiers déguisée, comme à l'habitude, sous le pieux nom de "prière", dont la corvée même, en pays roman, prit le nom (*corrogata* : le service demandé à tous). Elle n'en fut pas moins rude pour cela et sans doute était-ce là une des formes de l'oppression des pauvres si souvent dénoncée par les souverains ... »

« Toutefois, depuis cette époque, des facteurs nouveaux dus aux circonstances favorisèrent l'imposition de toujours plus de charges. Comme une conséquence naturelle de cette insécurité générale qui remplaça la *Pax Romana*, une concentration des exploitations agricoles peut être constatée en beaucoup d'endroits pendant les premiers siècles du moyen âge, ce qui évidemment encouragea le contrôle seigneurial et l'emploi des services de travail. Avant tout, la généralisation des rapports de protection personnelle et l'usurpation des droits de nature publique, principalement ceux de justice et de ban, renforcèrent l'emprise de la seigneurie et permirent son extension sur les exploitations jusque-là libres de ses liens. »

« Derrière la seigneurie des âges classiques, nous avons cru découvrir une longue et obscure genèse. Un régime très antique de chefferies rurales fut le centre nécessaire autour duquel les âges les uns après les autres cristallisèrent leurs apports. Puis les conditions économiques de la première époque romaine créèrent d'abord les grands domaines, face aux manses ; celles du temps romain finissant et du haut moyen âge amenèrent la coexistence et, plus tard, la fusion des exploitations dépendantes des "libres" paysans avec les nouvelles tenures serviles et, surtout, unirent étroitement le domaine aux tenures, quelles qu'elles fussent, par les liens de lourdes corvées. Enfin les institutions caractéristiques de l'âge féodal donnèrent à la seigneurie, de plus en plus envahissante, ses touches décisives comme groupe de commandement et de dure exploitation humaine. Et cependant la communauté rurale garda toujours une grande capacité d'action sous ses chefs. A ce système lentement constitué par des apports successifs,

l'Europe occidentale et centrale dut plusieurs des plus significatifs aspects de sa civilisation, particulièrement pendant le moyen âge. Dans des sociétés à peu près dépourvues d'esclaves et où longtemps la fortune mobilière ne compta point ou guère, l'existence des aristocraties guerrières et cléricales, ou du monachisme lui-même, ne fut possible que grâce à un système d'agriculture dépendante ... » (p. 271-277)

« Capables d'imprimer à l'institution seigneuriale, déjà existante, une expansion prodigieuse, les rapports de protection du type propre aux âges féodaux étaient, à eux seuls, impuissants à créer cette institution, à titre de forme sociale véritablement définie et juridiquement, comme économiquement dominante. Dans les pays profondément p118 et spontanément seigneurialisés, les origines de la seigneurie remontaient à des structures sociales beaucoup plus anciennes et, pour notre malheur, beaucoup plus obscures que celles de la féodalité » (259-260).

Retour à la table des matières

Seigneurie et société féodale

Dans *La société féodale*, 1939 et 1940, Marc Bloch ne veut retracer « ni les origines du régime seigneurial, ni son rôle dans l'économie, mais seulement montrer sa place dans la société féodale, et d'abord au "premier âge féodal" » (IXe-début du XIIe siècle). Cependant il affirme à plusieurs reprises sa conviction que les seigneuries sont sorties des "chefferies villageoises", par exemple au tome Ier, p. 383. Ailleurs, parlant de l'origine des seigneurs (t. II, p. 10-11), il admet que certains d'entre eux peut-être « avaient pour origine quelques-uns de ces riches paysans dont la transformation en rentiers de groupes de tenures, s'entrevoit à travers certains documents du Xe siècle » et que, parmi les « lignages seigneuriaux » qui apparaissent aux IXe-XIe siècles, plusieurs descendaient d'« aventuriers partis de rien ». « Tel n'était pourtant pas, assurément, le cas le plus général. La seigneurie, dans une grande partie de l'Occident, était, avec des formes, à l'origine, plus ou moins rudimentaires, chose très vieille. Brassée et rebrassée tant qu'on voudra, il faut bien qu'en elle-même la classe des seigneurs

n’ait pas eu une ancienneté moindre. Parmi les personnages auxquels les manants des temps féodaux devaient redevances et corvées, qui nous dira jamais combien auraient pu, s’ils l’avaient su, inscrire dans leur arbre généalogique les mystérieux éponymes de tant de nos villages — le Brennos de Bernay, le Cornelius de Cornigliano, le Gundolf de Gundolsheim, l’Alfred d’Alversham — ou bien quelques-uns de ces chefs locaux de la Germanie, que Tacite nous dépeint enrichis par les “cadeaux” des rustres ? Le fil échappe tout à fait. Mais il n’est pas impossible qu’avec l’opposition fondamentale entre les maîtres des seigneuries et le peuple innombrable des tenanciers, nous ne touchions à une des plus antiques lignes de clivage de nos sociétés » (*Société féodale*, II, p. 10-11).

Au tome Ier de cet ouvrage, *La formation des liens de dépendance*, 1939, après avoir étudié les « liens d’homme à homme », l’hommage vassalique, le fief, son introduction dans le patrimoine du vassal, Marc Bloch, en venant aux « liens de dépendance dans les classes inférieures », situe la place de la seigneurie dans la société féodale. (p. 367-388). Il définit la “terre seigneuriale” : « au degré inférieur, les relations de dépendance trouvèrent leur cadre naturel dans un p119 groupement qui, beaucoup plus ancien que la vassalité, devait survivre longtemps à son déclin : la seigneurie terrienne ... Alors que les droits de commandement, dont l’hommage vassalique était la source, ne donnèrent naissance à des profits que tardivement et par une incontestable déviation de leur sens premier, dans la seigneurie l’aspect économique était primordial. Les pouvoirs du chef y eurent dès le principe, pour objet, sinon exclusif, du moins prépondérant, de lui assurer des revenus, par prélèvement sur les produits du sol. Une seigneurie est donc avant tout, une “terre” — le français parlé ne lui connaissait guère d’autre nom — mais une terre habitée et par des sujets » et divisée en deux fractions : le “domaine”, appelé par les historiens “réserve”, exploité directement, et les “tenures”, exploitations paysannes groupées autour de la “cour” domaniale. Le seigneur, en vertu de son droit réel supérieur, exige des droits à chaque nouvelle investiture, peut s’approprier les tenures, perçoit des taxes et services et, surtout au début de l’ère féodale, y trouve un « réservoir de main-d’œuvre », dont les prestations de travail mettent en valeur le domaine.

« Toutes les seigneuries, cela va de soi, n’étaient pas d’égales dimensions. Les plus grandes, dans les pays d’habitat aggloméré, cou-

vraient tout le terroir d'un village. Le cas, dès le IXe siècle, n'était probablement pas le plus fréquent, En dépit, çà et là, de quelques heureux rassemblements, il devait, au cours des temps, dans toute l'Europe, se faire de plus en plus rare. Cela, par l'effet des partages successoraux, sans doute. Mais aussi, comme contre-coup de la pratique des fiefs. Pour rémunérer ses vassaux, plus d'un chef dut morceler ses terres. Comme, en outre, il arrivait assez souvent, que par don ou vente ou à la suite d'un de ces actes de sujétion foncière, dont le mécanisme sera décrit plus loin, un puissant fit passer sous sa dépendance des exploitations paysannes dispersées dans un rayon assez étendu, bien des seigneuries se trouvèrent pousser leurs tentacules sur plusieurs terroirs à la fois, sans coïncider exactement avec aucun. Au XIIe siècle, les limites ne concordaient plus guère que dans les zones de défrichement récents, où seigneuries et villages avaient été fondés ensemble, sur table rase. La plupart des paysans dépendaient donc à la fois de deux groupes constamment décalés : l'un formé des sujets d'un même maître ; l'autre, des membres d'une même collectivité rurale. Car les cultivateurs dont les maisons s'élevaient côte à côte et dont les champs s'entremêlaient sur un même finage étaient forcément unis, entre quelques dominations qu'on les vit se répartir, par toutes sortes de liens d'intérêt commun, voire par l'obéissance à de communes servitudes agricoles. »

« Cette dualité devait être, à la longue, pour les pouvoirs de commandement p120 seigneuriaux, une sérieuse raison de faiblesse. Quant aux régions où les familles, de type patriarcal, vivaient, soit isolées, soit réunies, au plus, par deux ou par trois, en menus hameaux, la seigneurie y comprenait, à l'ordinaire, un nombre plus ou moins élevé de ces petits établissements ; et cet égaillement, à n'en pas douter, lui imposait une contexture sensiblement plus lâche. »

Puis Marc Bloch décrit les « conquêtes de la seigneurie ». Il subsista cependant toujours des « îlots d'indépendance ». A côté, il convient de « distinguer avec soin deux formes de sujétion : celle qui pesait sur l'homme dans sa personne ; celle qui ne l'atteignait que comme détenteur d'une certaine terre. Certes, il y avait entre elles des rapports étroits au point que souvent elles s'entraînaient l'une l'autre. Dans les classes inférieures, pourtant — à la différence du monde de l'hommage et du fief — elles étaient loin de se confondre ... ». En ne considérant que « la dépendance de la terre ou à travers la terre »,

« dans les pays où les institutions romaines, elles-mêmes superposées à d'antiques traditions italiotes ou celtes, avaient profondément marqué la société rurale, la seigneurie, sous les premiers Carolingiens, présentait déjà des contours très nets. Encore n'est-il point malaisé de découvrir dans les *villae* de la Gaule franque ou de l'Italie, la trace des divers sédiments qui les avaient formées ». Parmi les tenures, indivisibles, les "manses", ceux qui étaient qualifiés de "serviles", avaient été constitués par l'allotissement aux esclaves, transformés en fermiers de vastes portions des anciens *latifundia*. Quand cette opération se fit au profit de cultivateurs libres, on vit parallèlement un autre type de concession : les manses "ingénuiles". « Mais, dans la masse, très considérable, des tenures désignées par cet adjectif, la plupart avaient une origine bien différente. Loin de remonter à des octrois consentis aux dépens d'un domaine en voie d'amenuisement, c'étaient des exploitations paysannes de toujours, aussi vieilles que l'agriculture même. Les redevances et les corvées qui les grevaient n'avaient été primitivement que la marque de la dépendance où les habitants s'étaient trouvés envers un chef de village, de tribu ou de clan ou un patron de clientèle, peu à peu mués en seigneurs véritables. » Dans les régions franchement germaniques — avant tout la plaine saxonne, entre Rhin et Elbe — à côté certes d'esclaves, d'affranchis, même de fermiers libres, établis sur les terres des puissants, « dans la masse paysanne, la distinction entre dépendants des seigneuries et alleutiers étaient beaucoup moins tranchée parce que, de l'institution seigneuriale elle-même, seuls les premiers prodromes avaient fait leur apparition. On n'avait encore qu'à peine dépassé le stade où un chef de village ou d'une portion de village s'apprête à devenir un seigneur ; où les cadeaux qu'il reçoit traditionnellement — ainsi p121 que Tacite l'attestait du chef germain — commencent à glisser aux redevances ».

« Or, des deux parts, l'évolution, durant le premier âge féodal, devait s'orienter dans le même sens. Elle tendit, uniformément, vers une seigneurialisation croissante. Fusion, plus ou moins complète des diverses sortes de tenures ; acquisition, par les seigneuries de pouvoirs nouveaux ; passage, surtout, de beaucoup d'alleux sous l'autorité d'un puissant : ces faits furent alors de partout ou presque ... Nulle part, d'ailleurs, dans cette marche triomphante de la seigneurie, l'abus de force n'avait été un élément négligeable. » Les "puissants" ne tenaient pas à dépouiller l'homme de sa terre, ce qui l'aurait rendue de peu de

valeur, mais à « soumettre les petits avec leurs champs ». Ils « trouvaient dans la structure administrative de l'État franc une arme précieuse ». Même des libres sujets, des alleutiers, échappant encore à l'autorité seigneuriale, les officiers royaux, le comte, ou ses représentants exigèrent pour leur propre compte redevances et corvées, ce qui les fit confondre dans la masse des sujets des seigneuries. D'autre part, 1'“immunité” donna à la plupart des seigneurs ecclésiastiques et laïques des pouvoirs judiciaires et fiscaux, jusqu'alors à l'État, cela seulement sur les terres de leur dépendance, mais qui finirent par s'étendre sur les petits alleux enclavés dans les seigneuries.

Souvent, il y eut « la violence toute nue ». Cependant les seigneuries s'étendirent surtout « à coup de contrat ». « Le petit alleutier cédait sa terre — parfois ... avec sa personne — pour la reprendre ensuite à titre de tenure : tout comme le chevalier qui de son alleu faisait un fief et pour le même motif avoué, qui était de se trouver un défenseur. » Alors qu'en Allemagne des villages entiers se placent sous l'autorité d'un puissant, « en France et en Italie où, dès le IXe siècle celui-ci [le pouvoir seigneurial] avait poussé beaucoup plus avant ses prises, les actes de tradition de terre revêtirent généralement un caractère individuel ». Brutalités ou contrats sincèrement spontanés dénonçaient une même cause profonde, « la faiblesse des paysans indépendants ». Les causes d'ordre économique ne jouèrent qu'indirectement. « Car la seigneurie était, avant tout, une agglomération de petites fermes sujettes ; et l'alleutier, en se faisant tenancier, s'il assumait des charges nouvelles, ne changeait rien aux conditions de son exploitation. » Sans doute, « l'atonie des échanges et de la circulation monétaire » contribua à la fois à « la carence de l'autorité publique » et à la faiblesse de résistance des cultivateurs. Mais « dans l'humble drame champêtre, il convient de reconnaître un aspect du même mouvement qui, à un échelon plus haut, précipita tant d'hommes dans les nœuds de la subordination vassalique ». L'alleutier « ne p122 cherchait ou ne subissait un maître qu'en raison de l'insuffisance des autres cadres sociaux, solidarités lignagères ou pouvoirs d'État ». Les alleux cependant eurent la vie dure. Si aux XIIe et XIIIe siècles, ils étaient devenus fort rares ou avaient même disparu sur de larges espaces dans la France d'entre Meuse et Loire et en Bourgogne, par contre, ils subsistaient en nombre appréciable dans la France du Sud-Ouest, dans le Centre, en Forez notamment, en Toscane, surtout en Allemagne et en

Saxe, c'est-à-dire des régions où se maintenaient des « alleux de chefs », qui possédaient tenures, domaines et pouvoirs de commandement sans devoir aucun hommage. « La seigneurie rurale était une beaucoup plus vieille personne que les institutions vraiment caractéristiques du premier âge féodal. Mais ses victoires, durant cette période, comme ses échecs partiels, s'expliquent ... par les mêmes causes qui firent ou entravèrent le succès de la vassalité et du fief. »

Enfin Marc Bloch étudie les rapports du seigneur et des tenanciers. « Réserve faite des contrats de sujétion individuelle », imprécis et vite oubliés, ces rapports « n'avaient d'autre loi que la “coutume de la terre” : au point qu'en français le nom ordinaire des redevances était simplement “coutumes” et celui du redevable “homme coutumier” ». Par ces règles « ancestrales » que tous, maître comme subordonnés, devaient respecter, la seigneurie avait sa tradition particulière qui l'opposait aux voisines. Mais « reliées, à travers les âges, par une coutume censément immuable, rien ne ressemblait moins à une seigneurie du IX[e] siècle qu'une seigneurie du XIII[e] ». La coutume se modifia sous la « pression des conditions sociales ambiantes ». « Surtout une coutume ne saurait être véritablement astreignante que là où elle trouve comme gardienne une autorité judiciaire impartiale et bien obéie. » Il ne pouvait en être question par suite de « l'accaparement des pouvoirs de juridiction par les seigneurs ». L'abbé Suger lui-même se félicite d'avoir imposé aux paysans d'une de ses terres le remplacement du vieux cens en argent par une redevance proportionnelle à la récolte et plus profitable (*De rebus*, ed, LECOY DE LA MARCHE c. X, p. 167). « Les abus de force des maîtres n'avaient plus guère d'autre contrepoids — à vrai dire souvent fort efficaces — que la merveilleuse capacité d'inertie de la masse rurale et le désordre de leurs propres administrations. » Ces charges du tenancier, au premier âge féodal, sont fort variables : livraison d'argent, de gerbes, de poulets, de gâteaux de cire, travail sur les champs et les prés du domaine, charrois, travaux de réparations, fourniture de literie aux hôtes du maître, nourriture de la meute lors des chasses, service de « fantassin ou valet d'armée » en temps de guerre. « L'étude détaillée de ces obligations appartient, p123 avant tout, à l'étude de la seigneurie comme “entreprise” économique et source de revenus. On se bornera ici à mettre l'accent sur les faits d'évolution qui affectèrent le plus profondément le lien proprement humain. La dépendance des exploitations paysannes vis-à-vis d'un

maître commun se traduisait par le versement d'une sorte de loyer de la terre. Ici l'œuvre du premier âge féodal fut, avant tout, de simplification. Un assez grand nombre de redevances qui, à l'époque franque, étaient décomptées séparément finirent par se fondre dans une rente foncière unique, qu'en France, lorsqu'elle s'acquittait en argent, on connaissait généralement sous le nom de cens. Or, parmi les taxes primitives, il s'en trouvait qui, originellement, n'avaient été levées, en principe, par les administrations seigneuriales que pour le compte de l'État », et accaparées par le seigneur. « Leur réunion à une charge qui, ne profitant qu'au seigneur, était conçue comme l'expression de ses droits supérieurs sur le sol, atteste, avec une particulière clarté, la prépondérance acquise par le pouvoir proche du petit chef de groupe, aux dépens de toute attache plus haute. »

« Le problème de l'hérédité, l'un des plus brûlants qu'ait posés l'institution du fief militaire, ne tint presque aucune place dans l'histoire des tenures rurales. Du moins, durant l'ère féodale. A peu près universellement, les paysans se succédaient, de génération en génération, sur les mêmes champs ... le droit des descendants devait être respecté, pourvu qu'ils n'eussent pas prématurément abandonné le cercle familial ... Parce que telle avait été, pour la plupart des exploitations paysannes, avant que les chefferies villageoises ne se transformassent en seigneuries, la coutume immémoriale, peu à peu étendue aux manses plus récemment découpés dans le domaine », et aussi parce que les seigneurs « en ce temps où la terre était plus abondante que l'homme », préféraient, pour mettre en valeur leurs réserves, « disposer, en permanence, des bras et de la force contributive de dépendants, capables de s'entretenir eux-mêmes ».

Parmi les “exactions” nouvelles, les plus caractéristiques furent les monopoles, les “banalités” que le seigneur s'attribua. « Ignorées de l'époque franque, elles n'avaient d'autre fondement que le pouvoir d'ordonner, reconnu au seigneur et désigné par le vieux mot germanique de “ban”. Pouvoir ... très ancien, mais qu'avait singulièrement renforcé, aux mains des petits potentats locaux, le développement de leur rôle de juges. » Précisément, dans la répartition de ces banalités, « la France, où l'affaiblissement de la puissance publique et l'accaparement des justices avaient été poussés le plus loin, fut leur patrie d'élection ... ».

Il faut ajouter la mainmise sur l'église paroissiale, qu'elle ait été p124 construite ou non sur le domaine par un prédécesseur, et principalement le droit de "patronat" ou pouvoir de nommer ou présenter le desservant ; l'accaparement de la dîme, imposée aux fidèles par les premiers Carolingiens (et une partie seulement en fut restituée au clergé lors de la réforme grégorienne) ; l'obligation imposée aux tenanciers ruraux de l'"aide" pécuniaire ou "taille", réclamée de plus en plus fréquemment, de façon irrégulière et arbitraire, et imposée, comme les banalités, grâce aux droits de justice. « Tant il est vrai que le maître parmi les maîtres fut toujours, à l'ère féodale, le juge. »

« Ainsi le tenancier de la fin du XIIe siècle paye la dîme, la taille, les multiples droits des banalités : toutes choses que ... son ancêtre du VIIIe siècle, par exemple, n'avait pas connues. » Mais les "obligations de travail" ont fort diminué. Les seigneurs, dès le Xe et le XIe siècle, en France, en Lotharingie et en Italie, allotissent de vastes portions de leurs réserves, pour y découper des tenures ou même en former de petits fiefs vassaliques, fragmentés ensuite en censives paysannes. « Or qui disait domaine amoindri disait aussi, forcément, corvées abolies ou allégées. Là où le tenancier, sous Charlemagne, devait plusieurs journées par semaine, on ne le voyait plus, dans la France de Philippe-Auguste ou de saint Louis, travailler sur les champs ou prés domaniaux que quelques journées par an. Le développement des "exactions" neuves ne fut pas seulement, pays par pays, proportionnel à l'accaparement, plus ou moins poussé du droit d'ordonner. Il s'opéra aussi en raison directe de l'abandon, par le seigneur, du faire-valoir personnel ... A se muer lui-même en pur rentier du sol, le seigneur, là où cette évolution s'accomplit dans toute sa plénitude, laissait inévitablement se relâcher un peu du lien de domination humaine. Comme l'histoire du fief, l'histoire de la tenure rurale fut, en fin de compte, celle du passage d'une structure sociale fondée sur le service à un système de rentes foncières » (*Société féodale*, I, p. 367-388).

Malgré une erreur fréquente, la féodalité et le régime seigneurial ont toujours été distincts. « Depuis le milieu du XIIIe siècle, les sociétés européennes s'écartèrent définitivement du type féodal ... Longtemps le régime seigneurial, qu'elle avait marqué de son empreinte, lui survécut » (*Société féodale*, II, p. 253). Certes « la confusion de la richesse — alors principalement terrienne — avec l'autorité fut un des traits marquants de la féodalité médiévale. Mais c'était moins en rai-

son des caractères proprement féodaux de cette société que parce qu'elle était, en même temps, fondée sur la seigneurie » (II, p. 243). Cependant, aux conditions de vie nouvelles, qui surgirent à partir du IXe siècle ou environ, cet « antique mode de groupement » ne p125 dut pas seulement de s'étendre et de se consolider : « il subit profondément l'action de l'ambiance. La seigneurie des âges où se développa et vécut la vassalité fut, avant tout, une collectivité de dépendants, tour à tour protégés, commandés et pressurés par leur chef et dont beaucoup lui étaient attachés par une sorte de vocation héréditaire, sans rapports avec la possession du sol ou l'habitat. Quand les relations vraiment caractéristiques de la féodalité perdirent leur vigueur, la seigneurie subsista. Mais avec des caractères différents, plus terriens, plus purement économiques » (I, p. 428).

Retour à la table des matières

Formes régionales de la seigneurie : Seigneurie et vie rurale en Bourgogne pendant le haut moyen âge

L'historien russe N. P. GRATSIANSKII a étudié le village bourguignon du Xe au XIIe siècle, *Bourgoundskaia derevna v X-XII ctoletniakh*, Moscou, 1935. Ce travail « important, riche de faits et d'idées, contestable aussi, à mon sens, par certains côtés, ... marque une date dans nos connaissances ». Il est le premier à scruter, « à une époque particulièrement intéressante, l'histoire rurale d'une de nos provinces les plus riches en documents anciens ». L'auteur n'a utilisé que la documentation imprimée, d'ailleurs d'une rare abondance, puisqu'elle comprend l'admirable chartrier de Cluny, publié par Bernard et Bruel. Certaines questions ne sont pas abordées de front, par exemple la fragmentation du manse, la longue survivance de cette unité de tenure ou « le mot de “condamine” ... des plus mystérieux (champ du domaine ? tenure ? ou les deux sens tour à tour ?) ». Le souci presque exclusif a été de dégager deux thèses, « très neuves et d'une grande portée », sur « la structure des terroirs » et « la répartition de la “propriété” ou soi-disant telle ».

M. Gratsianskii soutient que c'est une erreur de se représenter « les terroirs de la Bourgogne médiévale comme faits de parcelles ouvertes,

probablement allongées, morcelées à l'extrême, soumises enfin à d'impérieuses servitudes collectives », c'est-à-dire des terroirs analogues à ceux du XVIIIe siècle. Les textes des Xe, XIe et XIIe siècles montrent une image bien différente : ni vaine pâture, ni assolement forcé, à une exception près, des exploitations souvent d'un seul tenant, ramassées autour de la maison et parfois dans une même clôture. Marc Bloch s'élève contre ces hypothèses. A l'affirmation que les témoignages sur la vaine pâture collective ne se rapportent qu'à des terres défrichées depuis peu, où la « dépaissance communautaire » n'a été que la survivance des anciens usages collectifs, il répond qu'au contraire, « en spécifiant l'existence de p126 servitudes collectives sur le labour ou le pré nouveaux, c'était au droit commun qu'on entendait ramener des pionniers enclins, par nature, à secouer les vieilles contraintes ». « La vaine pâture, sur de très anciens terroirs, est attestée dès le XIIIe siècle, en Bourgogne, par des documents sans équivoque. » Quant aux textes réunis pour prouver l'existence de terroirs faiblement morcelés, avec quelques enclos, ils « emportent la conviction », mais « se rapportent exclusivement au Mâconnais et au Lyonnais ... deux régions situées nettement au-dessous de la frontière que l'on s'accorde à assigner aux champs ouverts et allongés », qui règnent dans la plaine dijonnaise, objet d'une admirable description de Varenne de Béost. Donc, ces renseignements « se bornent à confirmer, d'ailleurs très utilement, l'image que déjà tendait à suggérer le spectacle d'un paysage agraire plus récent ». (Que certaines seigneuries soient d'un seul tenant, on n'en saurait rien conclure touchant le dessin intérieur des terroirs. La mention de bornes, limitant les champs, n'a rien de contradictoire avec un régime d'*open-field*. Enfin il y aurait lieu d'examiner de près les servitudes de passage — *exitus et regressus* — que beaucoup d'actes stipulent, au profit des biens aliénés.)

Seconde thèse : M. Gratsianskii constate que, dans une série de régions bourguignonnes, la grande propriété foncière n'était pas prédominante et que le rôle principal appartenait au village libre avec beaucoup de petits propriétaires. Marc Bloch fait des réserves sur l'emploi des mots : propriété et propriétaires (voir p. 93-94). « Nous dirons que, d'après lui, il n'a cessé d'exister en Bourgogne, depuis le Xe jusqu,au XIIe siècle, de nombreuses exploitations paysannes qui échappaient à toute dépendance vis-à-vis d'une seigneurie. Ce qu'il nie,

c’est proprement l’hégémonie du régime seigneurial. Or il n’est pas douteux qu’ainsi rectifiée l’observation ne revête une grande portée. D’autant qu’on peut se demander si le cas de la Bourgogne doit être tenu pour exceptionnel ... Ce qui ressort, tout d’abord, des textes bourguignons, c’est, à n’en pas douter, la fausseté de la vieille équation : un village, une seigneurie. Très peu de seigneuries, si même il en est, s’étendent sur un terroir entier ; un bon nombre se trouvent morcelées entre plusieurs terroirs ; il est fréquent qu’un même terroir dépende, par fractions, de divers seigneurs. Assurément, certains de ces faits s’expliquent par des phénomènes de fragmentation secondaire ... en bien d’autres cas le morcellement des mouvances remontait, au contraire, aux origines mêmes du régime seigneurial. Région par région, les chercheurs ont, tour à tour, observé ce trait ; ils inclinent généralement à s’en étonner, comme d’une anomalie : jusqu’au jour où, rapprochant le résultat des études locales, on se résignera enfin à reconnaître que ce qu’on croyait l’exception était, p127 en réalité, quasiment la norme. Ces seigneuries étaient d’ailleurs de dimension et de structure fort variables. M. Gratsianskii a excellemment montré comment, sur la frontière de la seigneurie en quelque sorte classique, avec ses nombreuses tenures centrées autour d’un vaste domaine, il existait une sorte de zone marginale, aux types progressivement simplifiés. L’alleutier paysan ou le vassal de médiocre fortune, voire le détenteur d’une moyenne tenure se muait en seigneur au petit pied du moment où, sur la terre que jusque-là il avait exploitée directement ou par valets, il établissait, à son tour, un tenancier. Si bien que, parmi les seigneurs des temps postérieurs, figura, sans nul doute, plus d’un descendant de ces riches paysans, rassembleurs de parcelles ... »

« Il est, enfin, hors de doute qu’on vit subsister, en Bourgogne, jusque vers le terme du XII[e] siècle, plus d’un alleu paysan. Certains mêmes étaient aux mains de serfs : ce qui n’a, du reste, rien de contradictoire avec la notion du servage comme dépendance purement personnelle et coïncide avec les observations maintes fois faites dans d’autre régions ... Ces alleux, cependant, étaient-ils aussi nombreux que M. Gratsianskii le paraît croire ? Je crains que, sur ce point, le mot fatal de “propriété” ne lui ait joué un assez mauvais tour ... est-il exact que le fait, pour un homme, de vendre sa terre, de la donner ou de la constituer en douaire, prouve nécessairement l’absence de toute

sujétion, soit de l'individu, soit du sol ? Il convient d'en douter. Parmi les passages les plus instructifs de l'ouvrage figurent les développements que M. G. lui-même a consacrés aux “francs hommes” bourguignons. Libres de leurs personnes, — c'est-à-dire étrangers à toute attache héréditaire, — ces gens-là n'en étaient pas moins placés, bien souvent, sous la dépendance d'un seigneur, de qui relevaient leurs terres : si bien que, par une curieuse extension de sens, le terme même de franchise s'opposant ainsi à celui d'alleu servait à désigner tantôt la tenure du “libre” tenancier, tantôt la redevance même qui pesait sur elle. Je soupçonne que, parmi les propriétaires de notre auteur, plus d'un “franc” de cette sorte s'est glissé ... Je me demande ... s'il n'a pas subi, à l'excès, l'influence de la conception, à coup sûr beaucoup trop rigide, que les manuels courants veulent nous imposer de l'institution seigneuriale. Là où il n'en trouve pas reproduits tous les traits, il tend à nier l'existence de la seigneurie elle-même. L'impression qui me semble se dégager ... sensiblement différente ... c'est celle de relations de subordination seigneuriale encore très souples, très diverses, mal fixées et qui prendront seulement plus tard, à la fois par suite d'une évolution spontanée et sous l'action d'un droit plus savant, les contours réguliers que l'on a si souvent décrits. Il paraît évident, en d'autres p128 termes, que la période de gestation s'est poursuivie, pour la seigneurie bourguignonne, comme sans doute, en bien d'autres provinces, plus longtemps qu'on ne l'imaginait d'ordinaire » (1937, p. 493-500).

Marc Bloch a consacré un long compte rendu très élogieux, *Aux origines de notre société rurale*, où il insiste sur les problèmes de méthode, à la thèse d'André DELÉAGE. *La vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du XI*[e] *siècle*, Mâcon, 1941, 2 vol. (dont un d'appendices) et 1 fasc. de 31 cartes. A. DELÉAGE, né à Mâcon en 1903, devait aussi mourir pour la France, près de Luxembourg, le 21 décembre 1944. « Rarement une conscience aussi scrupuleuse, une pareille étendue de connaissances, une intelligence plus avide de comprendre se seront dépensées au profit de nos études. Certes, tout ne persuade point. Il arrive même que, par moments, telle ou telle affirmation, tel ou tel trait de méthode mettent le lecteur assez rudement en bataille. Qu'importe ? C'est le propre d'une personnalité vraiment forte que de ne jamais inspirer l'indifférence ; et des controverses imaginaires qui s'instituent ainsi, au fil des pages, entre l'auteur et nous, il sera, je

crois, sans exemple que, séduits ou rebelles, nous ne sortions pas, du moins, enrichis. » L'auteur a pris pour cadre territorial les trois départements, Côte-d'Or, Saône-et-Loire et Yonne. Mais, dit Marc Bloch, « l'historien n'a pas à emprunter des cadres administratifs anachroniques ; il lui appartient de se faire à lui-même, chaque fois, sa région, en se réglant sur les conditions du temps étudié », Cependant l'enquête a été menée « selon les principes de la méthode comparative la plus largement conçue : en sorte que les perspectives qu'elle nous ouvre, loin de se borner à trois départements français, s'agrandissent parfois ... jusqu'à embrasser la civilisation occidentale tout entière ». Le pays est étudié dans une longue description géographique. Dans le temps, aucune limite initiale n'est indiquée : « ces brumes de la protohistoire ne souffrent guère de date précise ». La limite terminale est « très raisonnable » ; « c'est vers le milieu du XIe siècle que commence ce qu'on a appelé, ailleurs, le second âge féodal ». A. Deléage applique « la méthode régressive ... avec beaucoup de souplesse ». « D'ordinaire, les époques les plus obscures viennent, dans la recherche, après des phases plus récentes qui, mieux ou moins mal connues, servent à éclairer l'évolution antérieure. Pour la seigneurie, le départ a ainsi été pris vers le milieu du développement, à la belle époque carolingienne. Pour la végétation, l'habitat, les terroirs, force a été de descendre beaucoup plus bas encore que le XIe siècle : la seule base de référence un peu lumineuse était fournie, là, par l'état actuel. »

« Comme l'enquête se poursuit ainsi jusque sur des périodes totalement ou partiellement dépourvues de textes écrits, comme, d'autre p129 part, elle s'étend à toutes les réalités concrètes de la vie rurale, elle exigeait, pour être conduite avec fruit, cette alliance de disciplines dont nous avons si souvent, dans les *Annales*, dit la nécessité. M Deléage s'est armé en conséquence. Excellent éditeur et commentateur de textes diplomatiques, disposant, par ailleurs, pour cette partie de sa tâche, du merveilleux dossier documentaire que nous a laissé l'abbaye de Cluny, il a su se donner aussi les compétences variées du toponymiste, de l'archéologue .... du botaniste enfin. » Le passage cité plus haut (p. 18) de son chapitre sur la végétation montre « tout ce que de pareilles analyses peuvent comporter de force suggestive, tout ce que l'auteur aussi y déploie de science et d'originalité ». Il « est, en somme, le premier historien français à avoir largement appelé en té-

moignage, à côté des noms de lieux habités, ceux des “lieux-dits” : immense progrès ».

Les appendices comprennent des textes et des tableaux statistiques. « Parmi ceux-ci, deux séries relatives, la première à la contenance des exploitations, la seconde à la contenance de la seigneurie, ne se limitent pas à la Bourgogne : elles couvrent la France entière, l’Allemagne, l’Italie et, partiellement du moins, l’Angleterre. Par là, un instrument de comparaison d’un prix inestimable et jusqu’ici sans analogie est mis à notre disposition. » L’atlas, « au lieu de se borner à tracer, d’un dessin, hélas ! généralement trop assuré, d’hypothétiques frontières de dominations, s’efforce de saisir graphiquement, dans leur évolution, quelques-unes des réalités profondes de la vie sociale. Ici encore, Deléage aura fait œuvre d’initiateur ».

Marc Bloch est en désaccord sur « quelques grandes questions de méthode ». A. Deléage a, à la fois, « le goût, cent fois louable, des vastes hypothèses » et beaucoup de prudence. « C’est ainsi qu’il consacre plusieurs pages à mettre en lumière, avec une force convaincante, la vanité des efforts auxquels tant de chercheurs se sont livrés, dans l’espoir de réussir à classer, par conditions, les possesseurs de terres dont les chartes leur fournissaient les noms. Cette hardiesse et cette prudence, quand elles s’associent, sont d’admirables qualités. Mais il arrive que, tantôt l’une, tantôt l’autre, triomphent isolément. Il y a, si j’ose dire, une singulière délicatesse de conscience à n’admettre, par exemple, qu’avec beaucoup de circonlocutions la pratique, en Bourgogne, vers les IXe, X^e^ et XIe siècles, de la jachère morte. Elle est attestée en Bourgogne même dès le siècle suivant ; elle l’est autour de la Bourgogne dès le IXe ; et l’on voit mal d’ailleurs, à cette époque, la possibilité d’une autre technique tant soit peu généralisée. » En revanche, Marc Bloch n’admet pas certains calculs d’A. Deléage, qui lui paraissent partir de « minces données ». « J’entends bien : faute de ces bases, il nous devient impossible de mesurer p130 plusieurs phénomènes, d’un intérêt capital. Hélas ! il est, en histoire, des problèmes provisoirement ou définitivement insolubles. Et puis, il faut bien l’avouer, les penchants de M. Deléage ne le portent pas toujours vers les solutions les plus simples, qui ne sont pas forcément les plus mauvaises. » On doit éviter « cet écueil classique des historiens, surtout aux prises avec des époques mal documentées : l’abus des moyennes. La moyenne est souvent factice. Elle l’est d’abord quand

elle repose sur un trop petit nombre de données ... Factices, les moyennes le sont encore quand les chiffres de base présentent des écarts trop prononcés. En ce cas, elles doivent être, du moins, corrigées par un calcul de dispersion. J'ai pu constater moi-même à propos du censier de Saint-Germain-des-Prés, que la méthode des "quartiles" donne de la possession du sol, telle qu'elle s'exerçait réellement, une image beaucoup plus juste et concrète que ne le permettait une simple addition, suivie d'une division. L'exploitant moyen, l'exploitation moyenne seront toujours, au bout du compte, des mythes. Ce qui importe avant tout, c'est de savoir comment se répartissaient les différents degrés de fortunes terriennes ».

« Entre les mains de M. Deléage, la méthode comparative s'est montrée, une fois de plus, relativement féconde ... » Mais « avant d'être définitivement acceptées ou remaniées, les grandes hypothèses du livre devront être de nouveau confrontées avec l'expérience anglaise, entre toutes, — qu'il s'agisse de la structure agraire ou de la genèse de la seigneurie, — originale et instructive. D'autre part, il faut, cela va de soi, se garder soigneusement de confondre la méthode comparative avec le raisonnement par analogie. Elle exige, au contraire, pour être correctement pratiquée, une grande sensibilité aux différences. M. Deléage le sait mieux que personne : ce sont des contrastes éminemment suggestifs que ses recherches, poursuivies avec tant de conscience et d'ingéniosité, sur les types d'habitat, de terroirs et d'exploitations, lui ont permis de déceler ... ».

Marc Bloch fait le reproche d'employer « notre nomenclature ou une nomenclature artificiellement inspirée de nos habitudes actuelles », notamment le mot de "demi-liberté", « pour qualifier la condition de certains dépendants ». « Sur un autre point encore, M. Deléage semble avoir été embarrassé par une question de vocabulaire. Il évite, en général, le mot anachronique de "propriétaire". Pour des motifs moins clairs, il semble aussi répugner à celui d'"alleutier" qui, cependant, était du temps. Mais l'emploi qu'il fait de "possession" et de "possesseur" n'est guère clair .... Mieux eût valu, je crois, abdiquant tout respect du Code civil, chercher simplement à mettre en lumière la superposition, sur une même terre, des divers droits réels, tels que le moyen âge en conçut l'échelonnement. Cette p131 notion une fois dégagée, bien des difficultés se seraient dissipées. L'antithèse de "bien seigneurial" et "bien communal" (p. 365) est factice : le droit réel su-

périeur du seigneur n'empêchait nullement, sur les pacages, l'exercice de servitudes communautaires, non moins solidement protégées, en principe, par la coutume ; c'est pourquoi les *communia* figurent régulièrement dans les actes de tradition de seigneuries ... »

« Quand il s'agit d'une société, comme celle du haut moyen âge, dont la langue technique était à la fois flottante et mal adaptée aux faits, une autre précaution encore s'impose. Derrière le latin des chartes, il faut s'efforcer de retrouver les réalités qu'il ne traduit généralement qu'en les déformant ... C'est par une stricte analyse historique du lexique que devrait commencer toute étude sur le classement juridique des hommes ... La définition des conditions humaines variait donc à l'extrême au moins dans le détail, selon les seigneuries, les provinces ou même — quant à l'expression du moins — selon les chancelleries. Quelques grandes lignes cependant peuvent être dégagées nettement, dès lors qu'on sait s'élever au-dessus des mots, plus différents entre eux, de beaucoup, que les choses ; elles traduisent les principaux caractères communs de l'économie, de la tradition sociale, de la mentalité. Diverse ainsi, dans l'espace, cette classification a été aussi singulièrement fluctuante, dans le temps. A cette mobilité de la société, M. Deléage a rendu pleine justice dans son exposé sur la seigneurie, comme réalité territoriale ; il a parfaitement montré comment, du grand seigneur au paysan aisé, détenteur de trop de terres pour pouvoir les exploiter lui-même, s'échelonnaient une série de degrés, dont il n'était pas impossible de franchir, génération par génération, au moins quelques-uns. »

« Il faut résister à la tentation de rapporter ici toutes les conclusions nouvelles que M. Deléage offre à nos réflexions ; de reproduire, par exemple, son originale et féconde analyse des réseaux de chemins villageois, “étoiles” ou “damiers” ; de retracer, après lui, les vicissitudes du peuplement bourguignon : le délaissement progressif des montagnes calcaires, à partir de l'époque gauloise ; le retour au contraire, ou mieux la fuite vers d'autres hauts pays — ceux du Morvan, du Charolais, du Clunysois — au temps des invasions barbares ... Deux grandes hypothèses directives, d'une importance capitale pour l'histoire de toute notre civilisation occidentale, figurent comme à l'extrême pointe de l'ouvrage. La Bourgogne apparaît à M. Deléage comme le champ clos de civilisations agraires différentes. En quel nombre ? L'expression se fait, là-dessus, par endroits, un peu hésitante. Trois,

nous est-il dit parfois (notamment p. 95 et 354), deux, plus souvent. C'est peut-être que la notion même de la civilisation p132 agraire, dont nos études n'usent que depuis peu de temps, conserve encore quelque chose d'un peu flottant. Fondamentalement, cependant, ce sont bien deux grandes combinaisons d'usages juridiques et techniques dont M. Deléage nous invite à observer le choc. L'une se caractérise par le gros village, fortement organisé en communauté et de bonne heure soumis à un chef, la famille patriarcale, les terroirs à champs allongés et régulièrement disposés en faisceaux, la lourde charrue à avant-train. L'autre est celle des petits villages, lentement et mal seigneurialisés, de la famille restreinte, des terroirs en puzzle, de l'araire léger. La première a triomphé dans la Bourgogne du nord-est ; elle y a probablement été apportée par les hommes des tumulus ; elle est la marque de la pénétration indo-européenne et, plus spécialement, celtique. La seconde, qui occupe la Bourgogne du sud-ouest, y est arrivée avec les hommes des dolmens ; son origine doit être cherchée dans le monde méditerranéen. Sur place, ces coutumes traditionnelles ont naturellement été l'objet de beaucoup d'adaptations. Dans les grandes lignes, l'opposition a subsisté ; elle subsiste encore. Tel est ... le schéma général que M. Deléage a cru pouvoir dégager de ses recherches et proposer à l'examen des recherches futures. Je ne tenterai point de le discuter. Certes, dès maintenant, quelques affirmations font hésiter. En particulier la coïncidence supposée entre la famille étroite et l'habitat relativement dispersé m'étonne : il m'a semblé, à plusieurs reprises, observer ailleurs tout le contraire. Quel crédit, d'autre part, accorder, depuis les travaux de M. Latron [ci-dessus, p. 73-74], à l'antithèse : Méditerranée contre *open-field* ? Les longues parcelles, les quartiers parfaitement réguliers des terroirs syriens ne parlent assurément point en sa faveur. » Il faudra à la théorie d'A. Deléage « le contrôle de toute une série d'enquêtes nouvelles, qui s'inspireront de ses orientations et, fût-ce en lui imposant plus d'un remaniement, prouveront, par l'élan quelles auront reçu d'elle, sa fécondité ».

« Réunissant, dans une puissante synthèse, des données empruntées à tout le monde romain, et même préromain, jusqu'à l'Égypte et l'Asie mineure, pour les comparer ensuite à ce que nos premiers textes, qui sont beaucoup plus tardifs, nous permettent d'entrevoir de la seigneurie occidentale à ses débuts, M. Deléage s'est efforcé de retracer la genèse du régime seigneurial. Réserve faite d'une étude qui,

rédigée malheureusement avant la publication de son livre, n'a paru qu'à peu près au même moment et n'a pu être connue en France [Marc Bloch, dans le tome I[er] de la *Cambridge economic history*], sa tentative est, depuis Fustel, la première qui se soit attaquée, de front, à ce grand et difficile problème. Une fois de plus, c'est à l'hypothèse d'un conflit de civilisations qu'il demande la solution. Le système des p133 tenures et des corvées, purement économique et terrien, est venu, nous dit-il, de la Méditerranée ; il se combina, en Occident, avec un régime de liens d'homme à homme et de dévouement au chef propre aux sociétés continentales ; la seigneurie médiévale naquit de cette rencontre. L'image est séduisante. On entend bien qu'ici encore certaines objections, dès le premier moment, ne manquent pas de se présenter à l'esprit. Je pense aux patronages de villages (*patrocinia vicorum*), qui sont bien, eux, de l'Orient. Je ne vois point les raisons qui forceraient à voir, dans les services agricoles du paysan occidental, "les services de digues et canaux" de l'ancienne Égypte, progressivement changés d'objet. J'évoque diverses expériences qui bien montrer, dans des sociétés fort étrangères aux apports méditerranéens, la naissance quasi spontanée d'une seigneurie peu à peu fixée au sol : expérience anglo-saxonne, et, malgré le caractère embryonnaire conservé là-bas par l'institution, expérience des chefferies frisonnes. Je me demande, en un mot, si l'incontestable dualité de caractère que M. Deléage signale dans les seigneuries rurales de nos pays, au lieu de s'expliquer par une collision d'influences, ne tirerait pas plutôt son origine de l'action convergente de forces issues de nos sociétés mêmes. Faut-il donc terminer ce compte rendu par l'expression d'un doute ? Pourquoi pas ? Puisque ce doute est une invitation à la recherche et qu'il ne saurait y avoir, pour un ouvrage de science, plus belle récompense que de susciter ainsi ses propres prolongements » (1942, II, p. 45-55).

Retour à la table des matières

Autres formes régionales de la seigneurie

En dehors des éléments constants et généraux, l'adaptation des institutions seigneuriales à des régions et à des mœurs rurales très différentes pose un problème fort important, qu'il s'agisse de la seigneurie

des provinces du Centre (1936, p. 319) ou de la seigneurie pyrénéenne, « fort insuffisamment étudiée jusqu'ici ... passionnante énigme » (1932, p. 471).

Le recueil des *Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle*, publié sous la direction de G. GUICHARD, du comte DE NEUFBOURG, d'Ed. PERROY et de J.-E. DUFOUR, Montbrison, 1929 et années suivantes, fort soigneux et muni de très bons index (ce qui manque trop souvent dans ces travaux, dans les *Chartes de Cluny*, par exemple) (1935, p. 489), donne beaucoup de renseignements sur la seigneurie en Forez au XIIIe siècle. « Le servage, fréquent aux frontières du Forez, semble très rare dans le comté » (1933, p. 579). On remarque la « "reconnaissance" de la tenure, imposée aux héritiers des censives : prémices des obligations dont, plus tard, les faiseurs de terriers devaient tirer un p134 si beau parti » (1934, p. 376). La seigneurie « semble, en Forez, s'être réduite, au XIIIe siècle, à un ensemble de rentes sur le sol ; les corvées sont rares et surtout de charroi ; les réserves ne comptent plus guère. Cependant les profits des droits casuels — tels que les lods et ventes — sont assez importants pour qu'à une taille de 30 sous nets des cens de 20 sous, mais "avec seigneurie", soient tenus pour équivalents (nº 476). Le régime seigneurial, par ailleurs, n'a pas été si envahissant qu'il ne subsiste encore, çà et là, des alleux paysans. La situation de ces petits alleutiers n'est pourtant pas sans inconvénients, puisqu'on voit (nº 500) à la date relativement tardive de 1280, l'un d'eux transformer sa terre en censive, dans le dessein avoué de bénéficier de la protection qu'une église étend sur ses "hommes" : tout comme aux temps carolingiens ! La bourgeoisie, ici aussi, affirme sa force ; elle conquiert le sol, et jusqu'aux châteaux (nº 534). Par un mouvement parallèle, le domaine comtal s'accroît, aux dépens également, des petits seigneurs en mal d'argent.Notons, enfin, un très curieux témoignage sur les droits des avoués (nº 476). On y voit se marquer, avec une rare netteté, les efforts des églises pour conserver à cette charge dont étaient grevés leurs biens son caractère premier : celui d'un véritable salaire, dû à un défenseur. Là où la protection cesse de pouvoir s'exercer, les paiements, pensent les clercs, doivent également prendre fin. L'étude de l'avouerie a été, jusqu'ici, en France, singulièrement négligée ... Poser des questions, n'est-ce pas le propre de tout dossier bien constitué ? » (1935, p. 489-490)

M. Robert LATOUCHE a poursuivi des recherches sur « la structure agraire et le régime seigneurial dans le Maine, au moyen âge », donc en pays bocager : *Agrarzustände im westlichen Frankreich während des Hochmittelalters*, dans *Vierteljahrschrift für Sozial und Wirtschaftsgeschichte*, t. XXIX ; *Un aspect de la vie rurale dans le Maine au XIe et au XIIe siècles : l'établissement des bourgs*, dans *Le Moyen Age*, 1937 ; *L'économie agraire et le peuplement des pays bocagers*, communication aux *Premières journées de synthèse historique*, dans *Revue de Synthèse*, février 1939, p. 44-50. « Ce sera la première fois qu'une enquête de ce type, menée avec toute la méthode et le soin nécessaires, prendra pour objet une région bocagère ... M. Latouche a, je crois, tout à fait raison de mettre l'accent sur les caractères originaux de la seigneurie mancelle, dès le haut moyen âge. Rien ne rappelle, ici, les grandes entreprises, fortement centrées, des pays de champs ouverts et d'habitat aggloméré ; quand le lecteur du Polyptyque d'Irminon passe de l'Ile-de-France aux bocages de l'Ouest, il lui semble aborder un autre monde. Non que la seigneurie, avec sa division classique en domaine et tenures, soit réellement absente. On en trouve de très nettes, aux mains de petits potentats laïques, notamment. p135 Mais l'échelle est toute différente. Certainement ce contraste, sur le plan de l'organisation seigneuriale, était en rapport étroit avec l'opposition des types de structure agraire. Le problème est de savoir en quel sens s'est exercée l'influence ... Quant aux bourgs, l'article que M. Latouche leur a spécialement consacré abonde en indications extrêmement importantes. Voyez, en particulier, sur l'ancienneté et le sens du mot de "bourgeois", destiné à un si grand et si divers avenir ; sur l'histoire, aussi, du "ban" et des banalités. Le terme même de "bourg", dans l'emploi qu'en font tant de chartes mancelles des XIe et XIIe siècles, est difficile à interpréter ... la signification de lieu fortifié s'était complètement effacée. M. Latouche incline à voir dans la présence d'un marché un des traits distinctifs du bourg. Je remarque, cependant, que, selon sa propre expression, la coexistence ne s'observe que "généralement" ... Un fait ... m'a frappé. Dans tous les cas que j'ai pu ... atteindre, le bourg, sans doute, fait bien figure d'une fondation nouvelle, établie, s'il s'agit de seigneurs ecclésiastiques, habituellement autour de l'église paroissiale ; s'il s'agit de seigneurs laïques, une fois au moins, autour de la "motte" du château ... Mais une agglomération plus ancienne avait, régulièrement, précédé cette constitution d'un centre d'habitat créé de toutes pièces, au milieu ou à côté

d'elle. A Sceaux-sur-Huisne, par exemple, un bourg sera construit par les moines de Saint-Vincent, sur une terre qui leur a été cédée en même temps que l'église du lieu. Mais l'église même existait déjà et certainement le village de Sceaux ne datait pas du XIe siècle. Or, c'est là une situation singulièrement analogue à celle de beaucoup de "bourgs" urbains, qui furent fondés ou se formèrent spontanément à côté de la "cité". Dans les campagnes comme dans les villes, l'idée qu'évoquait le nom de bourg n'était-elle pas avant tout celle d'une sorte de groupement annexe, juridiquement et topographiquement distinct du noyau antique auprès duquel on le voyait naître ? » (1942, II, p. 101-102).

On a vu qu'il existait « en marge du vaste bloc des civilisations occidentales divers petits groupes dont l'original destin fut d'échapper à quelques-uns des principaux courants qui ont façonné le reste de l'Europe ... Le problème présente, pour l'histoire comparée, un intérêt de premier ordre » (1938, p. 50, 52). La Frise a été « un pays sans seigneur » et sans vassalité. Les « sociétés paysannes », dans le cadre de l'organisation paroissiale, superposée à d'autres modes d'associations, jouèrent le rôle qui, ailleurs, revenaient aux seigneurs. Elles connurent du reste, à la fin du moyen âge, l'avènement du pouvoir des chefs. Sur ces institutions, travail de B. E. SIEBS (1935, p. 408). La Sardaigne, elle, fut « un pays seigneurialisé, mais non féodalisé ». Ni hommage à vie, ni fief militaire, mais transformation p136 de l'esclave en tenancier et véritable régime seigneurial au profit des familles de *maiorales*. Recherches de R. C. RASPI (1938, p. 50-52).

Dans sa contribution à *La Tenure* (communications, session de 1937, de la Société Jean Bodin, *Recueils*, III), « M. Petot a fort bien montré que la classification traditionnelle des tenures, dans notre droit médiéval, contient une bonne part d'artificielle systématisation » (1939, p. 439). Diverses formes de tenure furent en usage au moyen âge, particulières à des régions plus ou moins étendues et là aussi des précisions terminologiques sont indispensables. A la fin du XIIe siècle, autour de Paris commença à s'introduire l'usage de désigner le cens seigneurial par *fundus terre*. Il se répandit largement. Il faut souligner l'antithèse entre le "chef cens", qui entraînait la perception des droits seigneuriaux, et le "surcens" ou "croît de cens", revenu pur, beaucoup plus récent et plus élevé, qui figure en plus grand nombre parmi les placements capitalistes par exemple à Douai, à la fin du XIIIe siècle,

dans la région parisienne, au début du XIV[e]. On appelait aussi le “chef cens”, rente “fons de terre”, et le “surcens”, rente “après le fons de terre” (1936, p. 468). L’Artois connut des “tenures en échevinage”, étudiées par J. MASSIET DU BIEST, dans *Revue du Nord*, 1929 (1931, p. 71). Le cas de la “vavassorerie” normande appartient aux « problèmes à la fois irritants et séduisants ». Quelques hypothèses dans la *Société féodale*, I, p. 272, II, p. 21, 78-79, 82. Le commandant H. NAVEL, s’attachant aux vavassoreries de l’abbaye du Mont-Saint-Michel à Bretteville-sur-Odon et Verson, près de Caen (*Bull. de la Soc. des antiquaires de Normandie*, 1938), a mis en lumière la liaison à l’origine entre certaines de ces tenures et les services de sergenterie (1942, II, p. 104). Également 1937, p. 201.

Par “tènements”, « on désignait, dans le Centre [Limousin en particulier], des groupements de parcelles, dont les divers tenanciers étaient, vis-à-vis du seigneur, solidairement redevables de la rente : institution qui, sous des noms variables, se rencontre dans plusieurs régions et, partout, nous ouvre un jour extrêmement curieux sur l’évolution interne des sociétés villageoises » (1943, III, p. 61). Dans le Toulousain, le mot “fief” a été appliqué à une tenure à cens ou à part de fruits. L’“inféodation”, donc ici la constitution d’une tenure à cens, comportait souvent le paiement d’une somme d’argent. Les droits normands, anglo-normand et breton ont eux aussi connu ce glissement du mot “fief” au sens général de tenure, ce qui pose un curieux problème. H. RICHARDOT, *Le fief roturier à Toulouse aux XII[e] et XIII[e] siècles*, dans *Revue historique de droit français et étranger*, 1935 (1936, p ; 488-489). Également, *Société féodale*, I, p. 271-272.

La “colonge” représentait un type de seigneurie rurale fort répandue en Alsace, en Lorraine et dans la région rhéno-mosellane. Les p137 tenanciers “colongers” jouissaient d’une situation nettement privilégiée, protégés par la coutume et solidaires entre eux. M. Ch.-Edmond PERRIN a rendu compte, avec des réserves, de : St. INGLOT, *Essai sur la vie rurale et les colonges d’Alsace (XI[e]-XIII[e] siècles)*, 1932. Il n’admet pas, contrairement à cet auteur, que la “colonge” soit issue d’un lotissement au XII[e] siècle de la réserve seigneuriale, accompagné de conditions très favorables d’accensement pour attirer les colons (1936, p. 56-61).

Paroisse et seigneurie

« La formation des paroisses en général, reste un fait extrêmement mystérieux. On nous dit : le seigneur a bâti l'église. Oui, mais combien de paroisses ont jamais correspondu à une seigneurie unique ? » Pour le « secret de cette genèse », à défaut de textes à peu près inexistants avant l'époque des grands défrichements, il faut « s'adresser tout d'abord à la carte » (1934, p. 481). S'il est vrai, comme le pense M. F. Lot (*État des paroisses* en 1328), qu'entre le XIVe et le XVIIIe siècle le nombre des paroisses a peu changé, antérieurement, du XIe au XIIIe siècle, « le grand mouvement de colonisation intérieure, dont la France, comme l'Europe tout entière fut alors le théâtre, multiplia les paroisses nouvelles » (1931, p. 605). L'abbé M. CHAUME, dans *Les origines du duché de Bourgogne*, IIe partie, fasc. 3, consacré aux *pagi*, 1931, a protesté justement contre « le dogme de la coïncidence, des limites ecclésiastiques du moyen âge avec celle des cités gallo-romaines », et s'est déclaré de plus en plus convaincu que « la géographie ecclésiastique représente d'abord et essentiellement une réalité datant des IXe et Xe siècles » (1932, p. 503-5041). Sur les flottements dans les frontières des diocèses, également 1937, p. 313. La paroisse, donc la communauté villageoise, ne coïncidait pas avec la seigneurie, ce qui causa des difficultés, par exemple en Bresse au XVIIIe siècle, d'après O. MOREL (1936, p. 610).

Retour à la table des matières

Évolution de la seigneurie : De grand propriétaire à rentier du sol (p. 81-105)

Dans *La Société féodale*, I, p. 421-428, Marc Bloch étudie l'évolution « vers les nouvelles formes du régime seigneurial » à partir du XIIe siècle.

D'abord, il constate, à partir du XIIe siècle, la « stabilisation des charges » et veut « marquer ici comment l'action seigneuriale sortit de la féodalité ». « Depuis qu'inapplicables en pratique et de plus en plus difficilement intelligibles, les censiers carolingiens étaient tombés en désuétude, la vie intérieure des seigneuries, mêmes parmi les plus p138 grandes et les moins mal administrées, menaçait de ne plus connaître

d'autres règles que purement orales. » A vrai dire, « l'habitude de ces inventaires ne devait jamais se perdre. De bonne heure, cependant, l'attention se porta sur un autre type d'écrit, qui, négligeant la description du sol pour s'attacher à établir les rapports humains, paraissait répondre plus exactement aux besoins du temps où la seigneurie était devenue, par-dessus tout, un groupe de commandement. Le seigneur, par un acte authentique, fixait les coutumes propres à telle ou telle terre. En principe octroyées par le maître, ces sortes de petites constitutions locales n'en résultaient pas moins, ordinairement, de tractations préalables avec les sujets. Aussi bien un pareil accord semblait-il d'autant plus nécessaire que le texte le plus souvent ne se bornait point à enregistrer la pratique ancienne ; il la modifiait sur certains points. Telle la charte par laquelle, dès 967, l'abbé de Saint-Arnoul de Metz allégea les services des hommes de Morville-sur-Nied ; tel encore, en sens inverse, le "pacte" dont, vers 1100, les moines de Bèze, en Bourgogne, avant de permettre la reconstruction d'un village incendié, imposèrent aux habitants les clauses assez dures (Ch.-Ed. PERRIN, *Recherches sur la seigneurie rurale en Lorraine* .... 1935, p. 225 et suiv. ; *Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne,* éd. E. BOUGAUD et J. GARNIER, p. 396-97 (1088-1119) ».

« Mais jusqu'au début du XIIe siècle, ces documents demeurèrent très rares. A partir de cette date, au contraire, diverses causes contribuèrent à les multiplier. Dans les milieux seigneuriaux, un goût nouveau de netteté juridique assurait la victoire de l'écrit. Jusque chez les humbles, celui-ci, par suite des progrès de l'instruction, semblait plus qu'autrefois précieux ... Surtout les transformations de la vie sociale poussaient à fixer les charges et à en atténuer le poids. Dans presque toute l'Europe, un grand mouvement de défrichement se poursuivait. Qui voulait attirer les pionniers sur sa terre devait leur promettre des conditions favorables ; le moins qu'ils pussent demander était de se savoir soustraits, par avance, à tout arbitraire. Puis, dans les alentours, l'exemple ainsi donné s'imposait bientôt aux maîtres des vieux villages, sous peine de voir leurs sujets céder à l'appel d'un sol moins lourdement grevé. Ce ne fut point hasard, sans doute, si les deux constitutions coutumières qui devaient servir de modèle à tant d'autres textes semblables, la charte de Beaumont-en-Argonne et celle de Lorris, près de la Forêt d'Orléans, octroyées, l'une à une agglomération de fondation récente, l'autre, par contre, à un très ancien établissement,

ont pour trait commun, étant nées pareillement à l'orée de grands massifs boisés, d'avoir été scandées, dès leur première lecture, par les cognées des essarteurs. Il n'est pas moins significatif qu'en Lorraine le mot de villeneuve ait fini par désigner toute localité, p139 fût-elle millénaire, qui avait reçu une charte. Le spectacle des groupes urbains agit dans le même sens. Soumis eux aussi au régime seigneurial, beaucoup d'entre eux, dès la fin du XI[e] siècle, avaient réussi à conquérir de sérieux avantages, stipulés sur parchemin. Le récit de leurs triomphes encourageait les masses paysannes et l'attrait que les villes privilégiées risquaient d'exercer faisait réfléchir les maîtres. Enfin l'accélération des échanges économiques n'inclinait pas seulement les seigneurs à souhaiter certaines modifications dans la distribution des charges ; en faisant couler un peu de numéraire jusque dans les coffres des rustres, elle ouvrait devant ceux-ci de nouvelles possibilités. Moins pauvres, partant moins impuissants et moins résistants, ils pouvaient désormais tantôt acheter ce qui ne leur eût point été donné, tantôt l'enlever de haute lutte : car il s'en faut que toutes les concessions seigneuriales aient été gratuites ou consenties de pure bonne volonté. »

« Ainsi grandit, par monts et par vaux, le nombre de ces petits codes villageois. On les appelait, en France, chartes de “coutumes”, ou “de franchises”. Parfois les deux mots étaient accolés. Le second, sans signifier nécessairement l'abolition du servage, évoquait les allégements variés apportés à la tradition. La charte de coutume fut, dans l'Europe des derniers temps féodaux et de la période suivante, une institution très générale », sauf en Angleterre et dans l'Allemagne transrhénane, et notamment dans le royaume de France, dans la Lotharingie et le royaume d'Arles, dans l'Allemagne rhénane. En Allemagne transrhénane, « la charte de coutume n'y demeura-t-elle exceptionnelle qu'en raison de la prédilection dont un autre procédé de fixation des charges y fut l'objet : ce *Weistum*, que M. Ch.-Edmond Perrin a ingénieusement proposé de nommer, en français, “rapports de droits”. L'habitude s'étant conservée, dans les seigneuries allemandes, de réunir les dépendants en assemblées périodiques, héritières des “plaids” judiciaires carolingiens, on trouva commode de leur donner lecture, à cette occasion, des dispositions traditionnelles qui devaient les régir et auxquelles, par leur assistance même à cette proclamation, ils semblaient s'avouer soumis : sorte d'enquête coutumière ... perpé-

tuellement renouvelée ... Le “rapport de droits” eut l’Allemagne au delà du Rhin pour domaine propre » ; sur la rive gauche et jusqu’en terre de langue française, une large zone de transition s’étendit, qu’il se partagea avec la charte de coutumes. Ordinairement plus minutieux que cette dernière, il se prêtait en revanche à des modifications plus aisées. Mais le résultat fondamental, des deux côtés, était le même ... ce fut vraiment sous le signe d’une stabilisation croissante des relations entre maîtres et sujets que s’ouvrit, dans l’histoire de la seigneurie européenne, une phase nouvelle. “Qu’aucun p140 cens ne soit levé, s’il n’est écrit” : cette phrase d’une charte roussillonnaise était comme le programme d’une mentalité et d’une structure juridique également éloignées des mœurs du premier âge féodal (Charte de Codalet en Conflent, 1142, dans B. ALART, *Privilèges et titres relatifs aux franchises ... de Roussillon,* t. I, p. 40). »

Marc Bloch fait ressortir « la transformation des rapports humains » dans la seigneurie. Grandes modifications : « Réduction générale des corvées ; substitution, tantôt à celles-ci, tantôt aux redevances en nature, de paiements en argent ; élimination progressive enfin de ce qui, dans le système des charges, demeurait frappé d’un caractère incertain et fortuit ; ces faits s’inscrivent désormais à toutes les pages des cartulaires. La taille, notamment, naguère “arbitraire”, fut en France très largement “abonnée” : entendez transformée en une taxe de montant et de périodicité également immuables. De même, aux fournitures dues au seigneur lors de séjours évidemment variables un impôt forfaitaire souvent succéda. En dépit de multiples variations régionales ou locales, il était clair que, de plus en plus, le sujet tendait à se muer en un contribuable, dont la cote, d’année en année, ne subissait que de faibles changements. » « D’autre part, la forme de dépendance en qui la subordination d’homme à homme avait trouvé son expression la plus pure tantôt disparaissait, tantôt s’altérait. Des affranchissements répétés, qui parfois s’appliquaient à des villages entiers, diminuèrent considérablement, à partir du XIIIe siècle, le nombre des serfs français et italiens. D’autres groupes glissèrent à la liberté par simple désuétude. Il y a plus : là où, en France, le servage subsistait encore, on le vit progressivement s’écarter de l’ancien “hommage de corps”. On le conçut moins fortement comme une attache personnelle, davantage comme une infériorité de classe, qui pouvait, par une sorte de contagion, passer de la terre à l’homme. Il y eut dorénavant des

tenures serviles, dont la possession faisait serf, dont l’abandon, parfois, affranchissait. Le faisceau même des obligations spécifiques, en plus d’une province se dissocia. Des critères nouveaux apparurent. Jadis d’innombrables tenanciers avaient subi la taille arbitraire ; des serfs, restés serfs, avaient obtenu l’abonnement. Désormais, payer à la volonté du seigneur fut pour le moins une présomption de servage » (Société féodale, I, p. 421-427).

Les “chartes de coutumes” en France ont joué un rôle à peu près semblables aux *Weistümer* allemands, qui « constituent assurément une des plus belles séries de témoignages dont dispose l’histoire d’une société européenne ». Un *Weistum* est « un écrit qui, issu d’une enquête où les paysans figurèrent comme témoins de la coutume, se propose de régler, soit les relations de ces villageois entre eux, soit de leurs rapports avec l’autorité seigneuriale. Or les archives de l’Europe, p141 médiévales et modernes, fourmillent de documents de ce genre. Plus particulièrement ... celles de l’Allemagne, à l’Ouest de l’Elbe ». « Les plus anciens, en Allemagne, remontent aux XIe et XIIe siècles ... Remarquablement nombreux à partir du XIVe siècle ... ils atteignent leur plus grande abondance aux abords de l’an 1600. La tradition s’en est poursuivie jusqu’aux premières années du XIXe siècle. » Ils sont donc très inégalement répartis dans l’espace et dans le temps. H. WIESSNER les a étudiés, *Sachinhalt und wirtschaftliche Bedeutung der Weistümer im deutschen Kulturgebiet*, Baden, près Vienne, 1924, qui doit rendre des services, surtout comme, *index rerum*, car « ses conclusions souffrent d’une sorte de mépris obstiné de la chronologie » et son auteur « l’a conçu, visiblement, comme un livre à thèse. Une fois de plus, par réaction contre l’histoire romantique, par fidélité surtout aux idées que M. Alfons Dopsch a professées avec tant d’éclat, voici qu’on entreprend de nous montrer que les *Weistümer* ne sont point du tout issus spontanément de l’âme populaire, ni ne reflètent l’antique tradition de sociétés d’égaux. L’initiative de leur établissement est venue, le plus souvent, des seigneurs ; le droit qu’ils expriment est, fondamentalement et originellement, seigneurial. J’ai déjà eu l’occasion de le dire : le problème, ainsi énoncé, noir contre blanc, est insoluble, et cette antithèse du “libre” et du “domanial” représente, précisément, le cercle magique dont il nous faut sortir ... “La demeure seigneuriale, autour de laquelle le village a surgi”, écrit quelque part M. Wiessner. Il est déjà singulier de prétendre enfermer une évolu-

tion, évidemment très longue et très diverse, dans une formule aussi générale : personne ne croira que tous les villages d'Allemagne aient une origine uniforme. Supposons, cependant, si l'on veut, que l'auteur ait eu en vue une sorte de cas-type. De cette phrase, même interprétée dans un sens aussi réduit, quelle image tirer qui nous fasse saisir dans le concret la genèse à la fois de l'habitat et de la seigneurie ? Sous quelle couleur se représenter une société où les seigneurs auraient précédé les sujets ? » (1935, p. 423-424).

Retour à la table des matières

Moulins (p. 83)

Marc Bloch a écrit ensuite un important article : *Avènement et conquête du moulin à eau*, 1935, p. 538-561. Le moulin à eau apparut au Ier siècle avant Jésus-Christ à Cabire, dans le Pont. En Gaule, les premiers furent signalés au IIIe siècle de notre ère sur un petit affluent de la Moselle (dans *Mosella* d'Ausone). Un effet immédiat de ce progrès technique fut l'apparition de meuniers spécialisés, alors qu'auparavant esclaves, ménagères et boulangers broyaient le grain. « Dans toute analyse de nos vieilles sociétés rurales, comme de nos bourgeoisies, p142 issues si souvent de la paysannerie des petits métiers, le meunier, à côté de l'aubergiste ou du marchand de bétail, a sa place marquée ... » Cette découverte constitua, dans l'équipement de l'humanité, un progrès comparable à ceux du XIXe siècle, entraînant un bouleversement prodigieux. On devait l'appliquer à d'autres appareils : pressoirs à olives, moulins à tan, scies hydrauliques, moulins à foulons, soufflets de forge, martinets. Mais cet instrument perfectionné se répandit peu dans l'antiquité. « Invention antique, le moulin à eau est médiéval par l'époque de sa véritable expansion. » Le monde antique, disposant de l'esclavage, ne cherchait pas à économiser la force humaine. « Une invention ne se répand guère que si la nécessité sociale en est largement ressentie. » Dès la fin de l'Empire, la population fléchit, la main-d'œuvre servile, qui avait permis le maintien du moulin à bras, se raréfia. Les grandes équipes d'esclaves, nourries par le maître, furent peu à peu dissoutes et dispersées sur des tenures détachées du domaine, « faits parmi les plus considérables qui, en ces temps intermédiaires entre l'antiquité et le moyen âge, aient dominé

l’évolution des sociétés européennes ». Le moulin à eau se répandit à l’époque mérovingienne et gagna toute l’Europe : la conquête ne se fit d’ailleurs que progressivement. Les procédés de mouture par la force animale ou humaine subsistèrent, et d’abord, par suite des difficultés de communications, dans les terroirs sans eaux courantes, jusqu’à l’apparition en Occident, vers la fin du XII[e] siècle, du moulin à vent emprunté au monde arabe (première mention en France : en Normandie, vers 1180). Mais, là même ou l’eau abondait, les vieux instruments restèrent utilisés. Si les grands domaines carolingiens eurent tous des moulins à eau, les maisons paysannes gardèrent des meules à bras. Les difficultés de l’établissement d’un moulin hydraulique — nécessité de disposer juridiquement d’un cours d’eau et frais de construction — expliquent que tous les moulins, dont on peut suivre l’histoire, sont d’origine seigneuriale. Les monastères donnèrent l’exemple et les seigneurs laïques les imitèrent. A partir du X[e] siècle, le développement de la banalité seigneuriale institue au profit des seigneurs des monopoles dont celui du moulin : les tenanciers ne peuvent moudre leur grain que dans le moulin banal, au seigneur. « Notre pays fut la terre d’élection des banalités. Elles ne s’y étendirent pas seulement à un nombre d’activités plus qu’ailleurs élevé ; elles y triomphèrent aussi, dans toute leur rigueur, remarquablement tôt. » Les seigneurs pourchassèrent les meules à bras et les luttes furent âpres aux X[e] et XI[e] siècles. Beaucoup de ces vieux instruments manuels subsistaient cependant à la fin du moyen âge. La reprise de la lutte fut un des aspects de la “réaction seigneuriale” des XVII[e] et XVIII[e] siècles, appuyés par les « grands corps de justice, citadelles des privilégiés. p143 Ainsi les Parlements de Dijon et de Rouen se prononcèrent contre ces meules à bras. Le combat fut rude surtout en Bretagne, où les “moulinets” furent encore en usage longtemps après la Révolution. Néanmoins, le rôle économique de ces survivances était très secondaire. Les banalités avaient vraiment assuré, aux dépens des routines ancestrales, le triomphe du moulin à eau ». Comparables en somme, par plus d’un trait, à nos grandes entreprises, les exploitations seigneuriales s’étaient vu d’abord imposer, par la pénurie de main-d’œuvre, ce grand perfectionnement de l’outillage humain ; elles l’imposèrent ensuite, durement, autour d’elles. Ainsi le progrès technique fut ici le fils d’une double contrainte. Non pas, sans doute, ici seulement (1935, p. 538-561). Également, Les “*inventions médiévales*”, 1935, p. 634-643.

Depuis cet article, un moulin à eau de l'époque romaine a été découvert en France, à une dizaine de kilomètres d'Arles, véritable usine de meunerie, actionnée par un aqueduc, fabrique d'État, remontant aux réformes de l'annone sous Dioclétien et Constantin. D'autre part, le moulin à vent apparaît pour la première fois en Provence dans les "statuts de la République d'Arles", promulgués par l'archevêque vers 1162-1180 (F. BENOIT, 1939, p. 183-184).

Marc Bloch a plusieurs fois insisté sur ce fait que les monopoles banaux, loin d'être une notion primitive, ne sont nulle part connus avant le Xe siècle (1936, p. 319, *Société féodale*, I, p. 383-384). Les banalités s'étendirent fort loin. On y compta une forge, jusqu'en 1375 au moins, à la commanderie d'Hospitaliers du Burgaud, en Toulousain (1936, p. 491).

Retour à la table des matières

Servage et sociétés rurales (p. 88)

Les théories de Marc Bloch sur l'origine et le caractère du servage ont été développées longuement dans son étude, *Liberté et servitude personnelles au moyen âge, particulièrement en France*, parue dans l'*Anuario de historia del derecho español*, Madrid, 1933, et qui a fait l'objet d'un c. r. par Ch.-Edmond PERRIN, en 1934, dont voici les passages essentiels :

« Conçu comme un état de sujétion personnelle et héréditaire, qui a pour effet de soumettre l'homme de corps à la juridiction de son seigneur, le servage est caractérisé par trois redevances : le chevage, de montant faible, mais de perception régulière, la taxe de formariage et la mainmorte. Celle-ci se présente sous deux formes différentes : dans les pays d'Empire et dans quelques régions du Nord de la France, le seigneur se réserve à la mort de tout serf une part de sa succession, mais cette part, prélevée uniquement sur les biens meubles, se réduit, p144 la plupart du temps, à un vêtement, à un objet mobilier ou à la meilleure tête de bétail ; en France, le seigneur revendique son droit de manière irrégulière, en principe quand le serf ne laisse pas d'héritiers directs, mais alors il s'adjuge la succession tout entière. Le fait pour le serf de quitter les limites de la seigneurie ne rompt pas le

lien qui l'attache à son seigneur ; toutefois on devine facilement quels obstacles multiples devaient se dresser devant les seigneurs du moyen âge, quand ils prétendaient exercer à l'égard de leurs "serfs forains" la plénitude de leurs droits. Qu'ils aient été amenés à prendre des mesures pour ralentir l'émigration de leurs serfs, M. Bloch le concède volontiers, mais il ne pense pas, contrairement à l'opinion courante, que l'attache à la glèbe constitue une caractéristique du servage, tout au moins dans la période ancienne de l'institution. »

En ce qui concerne l'origine du servage, on pourrait croire que le serf médiéval est le descendant de l'esclave antique. Certes, il y a des traits de ressemblance : le mot même de serf, pour désigner l'"homme de corps" (esclave = *servus*), la « sujétion de caractère héréditaire, qui ne peut être effacée que par un acte d'affranchissement ». Mais les différences sont profondes — le serf jouit d'un statut juridique propre, peut posséder, siège dans les plaids de la seigneurie, accomplit au profit de son seigneur le service d'ost, enfin, point capital, des « devoirs d'entr'aide mutuelle » obligent le seigneur à protéger le serf, qui doit l'aider de sa personne et aussi de ses biens, en payant une redevance en argent, la "taille", qui, à l'origine, n'a rien de servile. M. Bloch nie que le servage dérive de l'esclavage antique, dont il serait l'adoucissement, et donne deux arguments principaux : un « argument d'ordre numérique ... certaines seigneuries de la région parisienne, dont la population vers la fin du XIIe siècle ne renfermait que des serfs, comptaient au début du IXe siècle un nombre infime de *servi* ». D'autre part, l'existence en France, au XIe siècle, dans les pays de la Seine et de la Loire moyennes, de *colliberti*, frappés des charges serviles et qui finirent par se confondre avec les serfs. Ces *colliberti*, d'après leur nom, descendants d'anciens esclaves, « affranchis de la servitude de type ancien dite esclavage sont tombés dans une servitude de type nouveau qui est précisément le servage ». Celui-ci s'est inspiré de l'affranchissement *cum obsequio* du droit franc. Le "lide" reste soumis à son ancien *dominus* : paiement d'un chevage, obligation (sous peine d'amende) de contracter mariage parmi les affranchis dépendant d'un même maître — et, dès le IXe siècle, la mainmorte, voici trois taxes qui devinrent le « symbole de toute sujétion personnelle de caractère héréditaire ». Les hommes libres qui, au Xe siècle se placèrent sous la protection d'une église, sous son *mundium*, s'y soumirent. L'immunité faisant du seigneur le seul protecteur des p145

hommes de la seigneurie, au lieu de l'État, accentua sa domination personnelle sur eux. Cette conception se précisa avec le développement du servage. Les classifications sociales compliquées du Xe siècle se simplifièrent. On « aboutit à une distinction très nette : d'un côté, les individus liés à un protecteur par un lien de sujétion héréditaire, ce furent les serfs ; de l'autre, ceux pour qui ce lien gardait un caractère viager, ce furent les vassaux ». La “classe servile” comprit « tous les individus ... ni assez puissants, ni assez habiles pour entrer dans les cadres de la vassalité », les *colliberti* et les libres qui se placèrent sous le *mundium* d'un seigneur. « Le caractère héréditaire du lien qui les unissait à leur seigneur finit par l'emporter. » Au XIIe siècle, « les serfs forment une classe sociale aux lignes nettement dessinées ».

« Décrivant des phénomènes sociaux, M. Bloch n'a jamais perdu de vue leur arrière-plan économique ... il a montré avec beaucoup d'ingéniosité que certaines tentatives faites par les seigneurs pour augmenter leurs profits et renforcer leur autorité sur les serfs se sont longtemps heurtées à des conditions économiques défavorables. Réserver les terres disponibles à leurs hommes de corps, confisquer la tenure du serf forfuyant pour ralentir l'émigration des serfs, restreindre le droit d'hériter aux seuls enfants de serf vivant en communauté, autant de pratiques que les seigneurs avaient intérêt à faire pénétrer dans la coutume. Mais tant que la main-d'œuvre fut rare et les terres disponibles abondantes, de telles pratiques n'auraient eu d'autres résultats que d'accumuler entre les mains du seigneur les tenures confisquées ou tombées en déshérence. C'est seulement au XIIe siècle que l'abondance de la main-d'œuvre, la raréfaction des terres à défricher, la possibilité de vendre les biens immobiliers ruraux permirent aux seigneurs de faire valoir leurs exigences ; des pratiques à peine ébauchées au XIe siècle purent alors s'enraciner fortement dans la coutume » (1934, p. 274-277). « De toutes les formes de la dépendance à l'intérieur de la seigneurie, la plus authentiquement féodale avait été le servage. Profondément transformé, devenu plus terrien que personnel, il subsista néanmoins, en France, jusqu'à la veille de la Révolution. Qui se souvenait alors que, parmi les mainmortables, il s'en trouvaient assurément dont les ancêtres s'étaient “commendés” eux-mêmes à un défenseur ? » (*Société féodale*, II, p. 253).

Sur le servage également, *La société féodale*, I, en particulier p. 389-407, sergents, “maires” et chevaliers-serfs, II, p. 86-95. Marc

Bloch a toujours donné une grande importance numérique au servage, où glissa lentement « la masse des sujets des seigneuries, anciens ou récents » (I, p. 401). Sur une « carte de la liberté et de la servitude paysanne » en France, une large tache blanche : la Normandie, quelques autres, moins étendues, tel le Forez. Ailleurs « une énorme p146 majorité de serfs » et « un semis de vilains libres », tantôt mêlés aux serfs, tantôt groupés dans des villages ayant échappé à la servitude. Des « conflits de force » ou même le « pur hasard » ont déterminé le sort des uns et des autres. « Dans un régime féodal parfait, de même que toute terre eût été fief ou tenure en vilainage, tout homme se fût fait vassal ou serf. Mais il est bon que les faits viennent nous le rappeler : une société n'est pas une figure de géométrie » (I, p. 406-407). Sur le servage et les conditions "personnelles" au moyen âge, dans c. r. de : A. DELÉAGE (1942, II, p. 51-52).

Les rapports étroits des affranchissements avec les transformations de la seigneurie apparaissent nettement dans treize actes d'affranchissement octroyés de 1380 à 1512 par les moines du prieuré de Notre-Dame de Novy, au pays de Rethel, lointaine dépendance de l'abbaye aquitaine de la Sauve-Majeure, actes publiés par G. ROBERT, dans *Nouvelle revue de Champagne et de Brie*, 1930. Les plus anciennes manumissions furent accordées contre le paiement d'un surcens perpétuel, « procédé caractéristique d'un pays pauvre, où les manants n'avaient guère d'argent liquide ». Ensuite, autre système ; l'affranchi cédait un fragment de sa tenure, toujours des prés, qu'il reprenait souvent à bail. « Par là se marquent deux tendances familières à l'exploitation seigneuriale de ce temps : réaction consciente contre les rentes perpétuelles, importance attachée à la mainmise sur les prairies » (1932, p. 420).

Servage en Flandre (1937, p. 301-304), dans les possessions de l'ordre de Cluny (1936, p. 501), dans la châtellenie de Clamecy (Nièvre), à la fin du XIVe et au début du XVe siècle, où la mainmorte se traduisait par le paiement d'une simple taxe (1932, p. 319), en Berry (1943, III, p. 109-110). « Si le mot de serf a été à peu près absent de Bretagne des conditions juridiques voisines du servage y ont certainement régné » (1933, p. 187). R. JAMES, dans *Chartes seigneuriales et privilèges royaux de l'île de Ré*, 1939, souligne l'absence probable du servage dans cette île, absence déjà constatée en Bas-Poitou, ce qui« mérite toute l'attention des historiens préoccupés d'élucider la

structure des classes juridiques au moyen âge » (1943, III, p. 106). Le “statut servile” en Provence a été jusqu’ici presque entièrement négligé. Servage à Castellane au XIVe siècle étudié par R. AUBENAS, dans *Revue historique du droit*, 1937 (1939, p. 454). A l’abbaye de Saint-Gall, on constate l’« ascension sociale de la classe des ministériaux », par suite, comme en France, des « pouvoirs de commandement exercés par les maires de village » (1932, p. 621-622).

A Leeuw, en Brabant, à l’Ouest de la forêt de Soignes, ancien alleu donné vers 800 à l’église de Cologne, on constate aux alentours de l’an mil, parmi les dépendants de la seigneurie, l’existence de « *solivagi* qui, distincts des possesseurs de manses serviles ou ingénuiles, étaient p147 comme les *hagestolzen* allemands, des dépendants non pourvus de terres. Une fois de plus, une lecture attentive des témoignages nous rappelle que l’antagonisme des “laboureurs” et des “manouvriers”, si vif au XVIIIe siècle, remontait, en son principe, à une très lointaine histoire ». P. BONENFANT, dans *Revue belge de philosophie et d’histoire*, 1935 (1936, p. 489). Société rurale en Brabant au XIVe siècle ; désaccord avec les idées et la terminologie de L. VERRIEST à ce sujet (1936, p. 490). Sur la société médiévale au pays rémois, R. DUBUISSON, *Étude sur la condition des personnes et des terres d’après les coutumes de Reims du XIIe au XVIe siècle*, Reims, 1930. Bon dépouillement des textes imprimés ; renseignements abondants et précis, mais ne sépare pas des faits appartenant à des états sociaux différents à plusieurs siècles d’intervalle. Bibliographie des travaux de G. ROBERT (1932, p. 419-420). Mlle G. MAILLART, *Les classes rurales dans la région marnaise au moyen âge (jusqu’en 1328),* dans *Mémoires de la Soc. des lettres, des sciences, des arts ... de Saint-Dizier*, 1929. Le cadre départemental est d’autant plus médiocre que déjà les grandes seigneuries du temps ignoraient les frontières politiques (1931, p. 258).

Retour à la table des matières

Économie seigneuriale. Seigneuries et terres laïques

« A vrai dire, l’aspect juridique des institutions qui est, dans les documents, le plus aisément accessible, semble avoir surtout retenu

l'attention des chercheurs. L'économie seigneuriale est scrutée de beaucoup moins près. Aussi bien, son étude ne pouvait guère être séparée de celle de la possession du sol en général : beau sujet, d'une portée décisive pour l'intelligence de nos sociétés rurales, et pourtant trop souvent sacrifié » (1933, p. 475). « Par ailleurs, l'histoire financière des seigneuries peut paraître une matière assez ingrate ; pourtant ne donne-t-elle pas, à beaucoup d'égards, la clef de l'évolution du régime seigneurial lui-même ? » (1931, p. 135). H. PIRENNE, au t. VIII de l'*Histoire du moyen âge*, dans l'*Histoire générale* de G. GLOTZ, a retracé le « renouveau de la vie urbaine », du XI[e] au milieu du XV[e] siècle. « Il y aurait lieu, je crois, d'accorder une attention plus soutenue au problème que posaient aux possesseurs des principales seigneuries l'utilisation de leurs revenus et notamment l'écoulement du surplus : non seulement l'histoire interne de l'organisme seigneurial, mais celle de l'économie tout entière en ont subi le retentissement » (1935, p. 80). La recherche de l'« utilisation des surplus » permettrait de « réviser, sans doute, touchant la notion même de l'économie "domaniale" certaines idées plus répandues qu'exactes » (1936, p. 501). « Plus on étudiera l'histoire de l'économie seigneuriale ... et mieux on reconnaîtra p148 que le problème de l'écoulement des produits a pesé sur toute son histoire. » Le droit de banvin à Mulhouse au moyen âge, étudié par M. MOEDER, dans *Bull. de la Soc. industrielle de Mulhouse*, 1928, fut un moyen pour la ville d'écouler les vins qui lui revenaient à titre de dîmes ou de redevances (1932, p. 409-410). A propos des *Études inédites* de G. DES MAREZ, Bruxelles, 1936, sur l'histoire urbaine : « Quel plaisir aussi, de voir enfin dissoute la fallacieuse équation trop longtemps établie entre le régime "domanial", dans toutes ses phases, et l'économie fermée ! » (1938, p. 89).

Il faut rappeler qu'au moyen âge, « pour habituellement campagnard qu'il fût par le logis, le noble n'avait pourtant rien d'un agriculteur. Mettre la main à la houe ou à la charrue eût été pour lui un signe de déchéance ... il ne semble point qu'à l'ordinaire il dirigeât de bien près la culture. Les manuels du bon gouvernement domanial, lorsqu'on en écrira, seront destinés, non au maître, mais à ses officiers, et le type de gentilhomme rural appartient à un tout autre temps, après la révolution des fortunes au XVI[e] siècle » (*Société féodale*, II, p. 30-31, de même, p. 72-73). Cependant, il y eut des exceptions. La correspondance de la famille normande d'Estouteville, de 1460 à 1535,

éditée par P. LE CACHEUX, Paris, 1935 (Société d'histoire de la Normandie), montre les d'Estouteville hommes de guerre et grands chasseurs. « Mais ce sont également de grands propriétaires campagnards, fort attentifs en particulier à leurs vergers ... La perception des rentes seigneuriales, qui forment naturellement la plus grande part de leur fortune, ne va pas sans difficultés. Il n'est pas toujours commode de faire payer les receveurs. Il faut accorder des remises aux tenanciers qu'ont ruinés les pillages des gens de guerre (n° VI). Surtout, il faut poursuivre en justice les redevables récalcitrants ou soi-disant tels et mener contre les paysans la rude guerre judiciaire du communal (n° LXIV ; cf. p. 74) ... Dans ces pays qui sortent à peine des affres de la guerre, la rareté de la main-d'œuvre dresse un obstacle de plus devant les exploitants (n° III) : impossible de trouver des ouvriers pour réparer le château, tant que durent la moisson, les semailles ou la vendange (il s'agit ici du Bourbonnais). A partir de 1517, c'est à une veuve, Jacqueline d'Estouteville, qu'incombe le soin de gérer, par vents et marées, l'important patrimoine familial. Une maîtresse femme, par bonheur, qui s'acquitta vaillamment et durement de cette lourde tâche : jusqu'à donner elle-même les ordres pour que fût close d'aulnes et de saules une prairie que venait d'arrondir un récent achat (n° LIII). Rassemblement des terres, clôtures destinées à soustraire le pré aux emprises collectives : le trait est doublement caractéristique d'une étape de l'évolution agraire » (1938, p. 68-69).

« Sur les grandes administrations seigneuriales ou baronales, nos p149 connaissances sont aujourd'hui beaucoup trop sommaires » (1939, p. 71). Cependant J. REESE STRAYER, *The administration of Normandy under saint Louis*, Cambridge (Mass.), 1932, apporte des précisions, notamment sur la place croissante tenue au XIII[e] siècle par la vente du bois et aussi sur les tentatives de l'État pour utiliser à son profit les “relations féodales” (1934, p. 196). Surtout, un autre excellent volume du même auteur, *The royal domain in the bailliage of Rouen*, Princeton, 1936, jette la lumière sur les seigneuries et les champs de saint Louis. Il publie un état du domaine royal dans le bailliage de Rouen, dressé entre 1260 et 1265. Le clerc a laissé de côté les revenus non affermés : droits sur les fiefs, justice, bois, droits sur les églises, pour donner une base exacte aux mises à ferme, avec énumération et appréciation en argent. Ce recensement atteste la valeur du personnel administratif : on prit même soin de faire arpenter le terrain.

Le domaine royal était très étendu par suite des confiscations de seigneuries opérées depuis Philippe-Auguste et encore sous saint Louis. 40 p. 100 des revenus étaient tirés des villes. « Cependant la richesse des rois ... restait terrienne. » On a là des renseignements précis sur la vie rurale. Les réserves seigneuriales étaient de dimension médiocre ; peu de corvées. Les immeubles ruraux amodiés l'étaient par petites unités. Pour ces possessions rurales très nombreuses et dispersées, l'administration voulait de l'argent et non des denrées : d'où le système de la ferme, le fermier transformant les produits recueillis en numéraire. Ainsi, à « la base, une économie encore largement "naturelle" ; au sommet, une économie "argent". Ce dualisme social, autant qu'économique, devait largement survivre au XIII[e] siècle ». Pas de "fermiers professionnels", du reste, mais des nobles, des bourgeois, des prêtres aussi bien que des paysans, ce qui prouve la circulation active de l'argent. Entre le début et le milieu du XIII[e] siècle, une « hausse sensible et générale des prix » entraîne une augmentation des revenus domaniaux. Cette étude renseigne aussi sur la culture du blé, la technique agricole, les défrichements et la situation sociale des essarteurs, enfin sur la classe des "vavasseurs" normands (1937, p. 199-201).

Les *Comptes de la châtellenie et de la vicomté de Clamecy de 1375 à 1404*, Clamecy, 1930, par L. MIROT, « permettent de suivre de près l'administration d'une seigneurie, aux mains d'une grande maison princière (en l'espèce, les ducs de Bourgogne). Tous les revenus permanents sont "vendus", c'est-à-dire affermés ... Naturellement certaines recettes par essence instables restaient en régie : les "échoites" serviles notamment » (1932, p. 319). L'étude de R. LACOUR, *Le gouvernement de l'apanage de Jean, duc de Berry, 1360-1416*, Paris, 1934, envisage surtout l'histoire administrative et le personnel de l'apanage p150 qui devait plus tard rendre service à Charles VII, "roi de Bourges". Il aurait été intéressant de rechercher d'où sortaient les officiers. « Ces prévôts, par exemple, qui affermaient les revenus ducaux, dans quels milieux se recrutaient-ils ? » (1938, p. 184-185) Quelques indications fournies par J. DE CROY, *Notice historique sur les Archives de la Chambre des Comptes de Blois*, dans *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Che*r, 1936. Comme en Angleterre, les fonctionnaires royaux prenaient part à la gestion des plus considérables parmi les fortunes nobiliaires, ce qui montre une

des activités de ces milieux d'“officiers”, dont l'histoire, à écrire, « importerait tant à l'intelligence et de l'ancienne société française et des anciennes pratiques gouvernementales » (1939, p. 71-72). Or, parmi les officiers des grandes seigneuries du XIIIe siècle, se recrutèrent en France, comme en Angleterre, beaucoup de fonctionnaires de la monarchie, ainsi qu'en témoignage le *cursus* d'un Beaumanoir, par exemple. N. Denholm-Young, *Seignorial administration in England*, Oxford, 1937, au XIIIe siècle principalement (1942, I, p. 107-108).

« Lorsque le duc de Bourgogne Philippe le Hardi se fut fait céder, par la duchesse de Brabant, sous condition de les racheter aux seigneurs engagistes, divers châteaux et diverses terres du Limbourg et du pays d'Outre-Meuse, un de ses premiers soins — en 1389 d'abord, puis en 1393 — fut d'ordonner une enquête touchant l'état des biens ainsi acquis et l'étendue des droits auxquels il pouvait prétendre sur eux. » Ce texte porte « témoignage sur la mauvaise gestion de ces engagistes qui, selon le mot d'un enquêteur, avaient bien “petitement gouverné”. On saisit là, au vif, combien l'équilibre des fortunes était, alors, instable. Passe encore pour les toutes petites seigneuries. C'étaient les grands complexes de droits et de biens-fonds que menaçait surtout le danger : aussitôt que la surveillance venait à faiblir et que les écritures cessaient d'être en ordre, ils risquaient de s'en aller en poussière ». F. Quicke, *Une enquête sur les droits et revenus du duc de Limbourg, seigneur de Dalhem et des pays d'Outre-Meuse* (1389-1393), dans *Bull. de la Commission royale d'histoire*, 1932 (1935, p. 412). Le *Cartulaire des comtes de la Marche et d'Angoulême*, publié par G. Thomas, Angoulême, 1934 (Société historique et archéologique de la Charente) publie 69 actes, de 1178 à 1290, dont plusieurs sur la vie économique de Longjumeau, près de Paris, et quelques chartes de franchise, mais peu de ces documents concernent l'« histoire de l'exploitation rurale » (1936, p. 93). L.-J. Thomas a donné sur l'héritage de Guillaume de Nogaret pendant deux siècles des études curieuses, qui montrent bien les vicissitudes d'une fortune seigneuriale, 1924 et 1928 (1932, p. 421).

A l'île de Ré (où la seigneurie de Ré proprement dite ne couvrait p151 qu'une partie de l'île), la même année que la grande charte de coutumes, « le remplacement en 1289, de toutes les redevances foncières en nature par un cens en argent prend place dans une série de transformations analogues, qu'il serait utile de rapprocher une bonne fois

les unes des autres et de dater massivement ». R. JAMES, *Chartes seigneuriales et privilèges royaux de l'île de Ré*, 1939 (1943, III, p. 106). Les archives subsistant d'une seigneurie picarde, saisie par le duc de Bourgogne en 1474, en particulier un registre de 1444-1445, ont permis à R. DUBOIS et B. H. WEERENBECK de faire connaître les *Comptes de la seigneurie de Lucheux*, Lille, 1935, ouvrage de vif intérêt (1938, p. 182).

De ces administrations seigneuriales, émanent dès le XIIIe siècle des documents savants et minutieux. Deux d'entre eux, exceptionnels, s'ornent d'images de la vie rustique : le Rentier d'Audenarde (entre 1275 et 1291) et le "Terrier l'Évêque" (1275), de la cathédrale de Cambrai (aux Archives du Nord), illustré de nombreux dessins coloriés représentant l'objet sur lequel portaient les droits : gerbes, viviers, moulins, charrettes, tavernes etc. H. LAURENT, dans *Bull. de la Commission royale d'histoire*, Bruxelles, 1939 (L. FEBVRE, 1940, p. 279).

Biens ruraux et bourgeoisie urbaine

Il est important de noter « l'emploi, par le capitalisme naissant, des instruments d'exploitation que lui fournissait l'antique régime seigneurial » (1936, p. 468). De bonne heure, les seigneuries et biens fonciers ruraux commencent à tomber aux mains de la bourgeoisie. A propos du patricien et rentier douaisien Jean de France (fin du XIIIe siècle), possesseur de rentes immobilières, étudié par G. ESPINAS, Marc Bloch note la « solidarité nécessaire entre les documents ruraux et urbains, trop souvent tenus à part par les historiens » (1936, p. 468). Le testament d'un bourgeois de Liège, Simon Stourmis (8 juin 1281), le montre possesseur d'immeubles ruraux et de rentes foncières. Publié par M. YANS, dans *Bull. de la Commission royale d'histoire*, 1937 (1939, p. 217). Située près de Troyes, la seigneurie de Saint-Pouange (Aube) « s'embourgeoise » dès le XIVe siècle (1936, p. 593). Autour de Toulouse, le "fief", c'est-à-dire la tenure en général, même à cens ou à part de fruits, fut utilisé par la bourgeoisie marchande pour le placement de ces capitaux dès les XIIe-XIIIe siècles. Les cens furent brusquement et fortement relevés dans les nouvelles inféodations, vers la fin du XIIIe siècle, sous l'influence des variations monétaires (1936, p. 489). p152

Retour à la table des matières

Seigneuries et terres ecclésiatiques

Marc Bloch rappelle que « de riches archives, des textes narratifs d'une rare ampleur et souvent d'une vie étonnante font de la grande abbaye alémanique de Saint-Gall un sujet d'étude véritablement privilégié et, pour l'intelligence de la société médiévale sous tous ses aspects, une source de renseignements et de réflexions presque inépuisable ». Ouvrages la concernant (1932, p. 621). Biens des monastères mérovingiens (1936, p. 502).

Pour l'ordre de Cluny, on a maintenant le considérable ouvrage de G. DE VALOUS, Le monachisme clunisien des origines au XVe siècle : vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre, Ligugé et Paris, 1935, 3 vol. (Archives de la France monastique, t. XXXIX, XL et XLI). Les deux premiers volumes fournissent un tableau des institutions clunisiennes « d'une richesse et d'une précision jusqu'ici inégalées », avec une liste des établissements de l'ordre. Le troisième, sur le temporel et la situation financière de ces établissements, « se heurtait, dès le principe, à une sérieuse difficulté. Une exploitation agricole est toujours largement conditionnée par le milieu géographique et humain. Or la fortune terrienne de l'ordre était dispersée autant qu'immense et, même une fois restreinte presque exclusivement, comme M. de Valous l'a conçu, aux provinces françaises, l'étude du temporel clunisien contraint encore à confronter des données empruntées à des systèmes d'économie rurale souvent fort opposées ... ». Observations « infiniment précieuses d'ailleurs et ... l'auteur s'est constamment efforcé de rendre justice aux contrastes régionaux. Pour ne relever qu'un trait parmi beaucoup d'autres, il a, je crois, tout à fait raison de se refuser à voir dans l'emploi de deux animaux de labour différents — ici le cheval, là le bœuf — un des caractères qui distingueraient l'un de l'autre les régimes agraires "du Nord" et "du Midi" (qu'à la suite de M. Dion il dénomme "grande" et "petite culture"). La réalité n'est pas si simple. Utiles remarques également sur les particularités des méthodes appliquées par les toutes petites maisons religieuses : beaucoup plus que les grandes, elles demeurèrent attachées au faire-valoir direct. La même antithèse se marquait probablement entre

les divers types de seigneuries laïques ... les problèmes que posait l’utilisation des surplus ont été passés sous silence » (1936, p. 499-501). Pour l’ordre cistercien, les statuts promulgués, dans leurs réunions annuelles, par les chapitres généraux de l’ordre de 1116 à 1786 sont publiés par le P. Joseph-Marie CANIVEZ, 2e vol., 1221-1261, Louvain, 1934 (1936, p. 501), 3e vol., 1262-1400, 1935. « D’un intérêt capital pour l’histoire de l’habitat, l’affermage des granges à des laïques est plusieurs fois signalé (p. ex., p. 486, c. 33, et p. 488, c. 40) » p153 (1938, p. 163-164). Impossible d’oublier le « contraste si frappant ... entre l’économie bénédictine proprement dite et l’économie cistercienne — jusqu’entre les sites des monastères des deux familles ... » (1931, p. 134-135). Ajouter, pour la fortune foncière ecclésiastique, G. LE BRAS, La géographie religieuse, dans Annales, 1945, VII, p. 99-100 notamment, avec bibliographie. Il faut remarquer que « ces grandes communautés ecclésiastiques, au moyen âge, ignoraient délibérément la règle de l’unité des budgets ; chaque “office” avait ses ressources et ses dépenses propres : tel, à Saint-Denis, l’office du trésorier ... », étudié par L. BIGARD, dans Revue Mabillon, 1928 et 1929 (1931, p. 135).

Parmi les recueils de documents intéressant spécialement les fortunes foncières ecclésiastiques et, par conséquent, l’histoire rurale : R. POUPARDIN, A. VIDIER, L. LEVILLAIN, *Recueil des chartes de l’abbaye de Saint-Germain-des-Prés des origines au début du XIIIe siècle*, 2 vol., 1909-1930 (Société de l’histoire de Paris et de l’Ile-de-France), précieux pour l’histoire des institutions seigneuriales (1931, p. 259), Mlle G. LEBEL, *Catalogue des actes de l’abbaye de Saint-Denis relatifs à la province ecclésiastique de Sens* ... (1937, p. 80-95) ; chartes du prieuré de Lucheux, au diocèse d’Arras, relevant de l’abbaye de Molesme, et de la prévôté, voisine, de Gros-Tison, dépendant des Prémontrés de Furnes, publiées par R. DUBOIS dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, 1937, établissements modestes, mais dont les chartes forment un dossier fort instructif pour la vie rurale (1943, III, p. 115) ; P. LE CACHEUX, *Chartes du prieuré de Longueville de l’ordre de Cluny au diocèse de Rouen, antérieures à 1204*, 1934 (1938, p. 165-166) ; *Enquête de 1133 sur les fiefs de l’évêché de Bayeux*, soigneusement éditée par le commandant H. NAVEL, Caen, Société des antiquaires de Normandie, 1935 (1940, p. 80) ; E. RAISON et M. GARAUD, *L’abbaye d’Absie-en-Gâtine*, Poitiers, 1936, placée en

1120 sous la règle de Cîteaux (1936, p. 605) ; Dom P. DE MONTSABERT, *Chartes de l'abbaye de Nouaillé de 678 à 1200*, Poitiers, 1936 (*Archives historiques du Poitou*, XLIX, 1), où les mentions de défrichements et de construction de bourgs neufs en Poitou apparaissent dans la seconde moitié du XI[e] siècle (1940, p. 77) ; A. HUCHET, *Le chartrier de Fontmorigny*, Bourges, 1936, étude de cette abbaye cistercienne du Berry et catalogue des actes de 1135 à 1300 (1940, p. 77-78) ; P. LEFRANCQ, *Le cartulaire de Saint-Cybard ...*, abbaye d'Angoulême, Angoulême, 1931 (Société archéologique et historique de la Charente), chartes de 1171 à 1218 (1932, p. 231) ; A. DELÉAGE, *Recueil des actes du prieuré de Saint-Symphorien d'Autun de 696 à 1300*, Autun, 1936 (1942, II, p. 47) ; le “grand cartulaire” de Saint-Julien de Brioude, établi à la fin du XI[e] siècle, perdu depuis la Révolution, a été reconstitué p154 par Mme A.-M. et M. BAUDOT, *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, 1935 : ces chartes d'Auvergne sont d'autant plus intéressantes qu'il s'agit d'une région « dont la structure rurale et seigneuriale a été jusqu'ici bien incomplètement étudiée » (1936, p. 603-604).

Quelques ouvrages concernant ces fortunes foncières ecclésiastiques : M[lle] G. LEBEL, Histoire administrative, économique et financière de l'abbaye de Saint-Denis, étudiée spécialement dans la province ecclésiastique de Sens, de 1151 à 1346, 1935 (1937, p. 80-85) ; R. LOUIS et Ch. PORÉE, Le domaine de Régennes à Appoigny : histoire d'une seigneurie des évêques d'Auxerre du V[e] siècle à la Révolution, 1939 (1941, p. 182) ; N. DIDIER, Étude sur le patrimoine de l'église cathédrale de Grenoble du X[e] au milieu du XII[e] siècle, dans Annales de l'Université de Grenoble, 1936, montre l'effort de reconstitution de l'évêque saint Hugues, de 1080 à 1132 (1940, p. 76-77) ; G. DUCOS, Sainte-Croix de Volvestre et son monastère ... (1117-1789), Toulouse-Paris, 1937, dépendance de Fontevrault, renseignements sur la forêt et les droits seigneuriaux (1940, p. 80). Au Burgaud, en Toulousain, les Hospitaliers possédaient une commanderie, groupant des droits ecclésiastiques, la haute justice, une petite réserve, enfin la mouvance sur des censives et de menus fiefs. Ils émirent la prétention, contraire au droit commun, et à laquelle ils durent renoncer en 1360, de faire payer « les droits de mutation sur les tenures paysannes non seulement à la mort du tenancier, mais aussi à celle du seigneur (ici représenté à la fois par le grand maître et par le prieur de Tou-

louse), ce qui multipliait encore les échéances ». Le sol était pauvre, l’avoine, la seule céréale, mais il y avait la ressource de la vigne et de la forêt. Ch. HIGOUNET, Le régime seigneurial et la vie rurale dans la commanderie du Burgaud, dans Annales du Midi, 1934 (1936, p. 491). La seigneurie d’Allauch, au chapitre de Marseille, a été étudiée, des origines à 1595, par l’abbé P. ESPEUT, Marseille, 1932 (1933, p. 471, 473, 474). Utilisant le cadre départemental, que Marc Bloch n’aime guère, un travail précis de J. A. DURBEC sur les Templiers dans les Alpes-Maritimes, paru dans Nice historique, 1937-1938, fournit un « type assez particulier de fortune seigneuriale » (1941, p. 184).

« Au temps où l’Occident presque entier était sous la domination franque, les églises que favorisaient les rois et les grands avaient reçu en don des terres dispersées à travers cette immense étendue, jusqu’à une très longue distance parfois du siège central. Après la dissolution de l’Empire carolingien, l’administration de ces biens trop éloignés et placés dans le rayon d’action de pouvoirs sur lesquels l’évêque ou les religieux n’avaient aucune prise, devint singulièrement difficile. Certains furent perdus, sans compensation. D’autres, p155 cédés en fief. Beaucoup enfin durent être peu à peu liquidés, par vente ou par échange. L’étude de ce resserrement de la propriété ecclésiastique — sur lequel Suger déjà a écrit quelques lignes intelligentes (*De rebus in administratione sua gestis*), mériterait d’être tentée. Elle ouvrirait un jour curieux, non seulement sur l’histoire des communications, mais aussi sur la structure des États et les vicissitudes du concept de frontière. Car il semble bien que l’aliénation, dans bien des cas, soit intervenue assez tard : plus que la période d’universelle anarchie politique, immédiatement postérieure à l’effondrement de la puissance carolingienne, l’ère de reconstitution des États, en créant véritablement la notion d’étranger, parut déconseiller tout effort pour conserver ces domaines du dehors. » Un exemple : les possessions rhénanes longtemps détenues par l’église et des monastères de Verdun. « Ici d’ailleurs, l’exploitation directe céda de bonne heure la place à l’inféodation. » P. E. HUBINGER, *Die weltlichen Beziehungen der Kirche von Verdun zu den Rheinlanden*, Bonn, 1935 (1940, p. 74-75).

Comparaisons avec l'histoire rurale anglaise

L'histoire agraire de l'Angleterre permet de fort instructives comparaisons. On a maintenant l'excellent livre de H. S. BENNET, *Life of the English manor : a study of peasant conditions, 1150-1400*, Cambridge, 1937 (1938, p. 147-151). N. S. B. GRAS et Mme E. C. GRAS, dans *The economic and social history of an English village (Crawley, Hampshire)* ..., Cambridge (Mass.), 1930 (*Harvard economic studies*, XXXIV), étudient une seigneurie ecclésiastique, à l'évêque de Winchester. Longtemps, l'organisation seigneuriale demeura conforme au type courant de l'Europe de l'Ouest et du Centre — tenures et domaine cultivé surtout à l'aide des corvées des tenanciers. « Comme presque partout en Angleterre, ce système se maintint jusqu'en plein XIIIe siècle, alors qu'ailleurs — en France notamment — il avait déjà subi de rudes atteintes ... Cependant, à partir du XIVe siècle, les paysans commencèrent à racheter les corvées. Le mouvement atteignit d'abord celles qui étaient dues, tout le long de l'année, plusieurs jours par semaine. Le seigneur persista beaucoup plus longtemps à exiger les journées de travail qui ... s'appliquaient aux principales façons agricoles : labour, charrois de fumiers, tonte des moutons, etc .... Le contraste est général et se retrouve en France. Une main-d'œuvre régulièrement salariée pouvait tenir lieu des corvées de semaine. Mais lorsqu'arrivaient les moments où toute exploitation importante requiert un surcroît exceptionnel de forces humaines, — ces "pointes" du rythme saisonnier qui, de nos jours, amènent l'embauche de tant d'ouvriers temporaires, — il était bon de continuer à pouvoir faire appel au concours, gratuit, de la population environnante. » Dès le XVIe siècle, p156 Crawley compte beaucoup de manouvriers s'employant chez autrui car les progrès de l'économie d'échange et les premières enclôtures provoquent la crise de la petite exploitation, la vente de ses terres au profit des plus puissants et la constitution d'un prolétariat agricole en face de la classe peu nombreuse des paysans aisés, les *yeomen*, dont commence l'"âge d'or" (1933, p. 471, 476). *The Estates of Cromland Abbey : a study in manorial organisation*, par Miss Fr. M. PAGE, Cambridge, 1934, révèle un grand nombre de faits caractéristiques de l'histoire rurale anglaise. Ainsi, « entre la terre seigneuriale et le village, point de coïncidence régulière ; presque toujours le finage se trouve partagé entre plusieurs mouvances. C'est dans toute l'Europe, le cas presque normal. Il n'en est pas moins troublant pour

cela. Si, sur ce point, la seigneurie anglaise ne diffère donc guère des organismes continentaux du même type, elle s'en sépare cependant, par beaucoup de traits. Notamment par une structure administrative et judiciaire remarquablement forte ». En particulier les lords des manoirs anglais purent établir « un régime d'attache au sol que la contexture beaucoup plus lâche de l'État interdit longtemps à leurs voisins de France ». Dans la seconde moitié du XIVe siècle, l'institution manoriale est en décadence ; les liens entre le vilain et sa tenure se relâchent. « Dans cette "dissolution" finale du manoir, Miss Page incline à restituer une part d'influence assez considérable aux grandes épidémies ... elles eurent pour effet, durant de longues années une sorte d'anarchie interne ... La peste n'eût produit qu'une courte et violente saignée ; l'émigration qui la suivit amena un dépeuplement plus durable, dont le résultat fut, d'abord, des réunions d'exploitations aux mains de quelques tenanciers ; puis un accroissement notable de la réserve seigneuriale elle-même. Mais convient-il seulement de parler de "mortalités" ? ou ne s'agit-il pas d'une crise plus profonde et plus générale, sensible, au même moment, dans toute l'Europe ? » Les groupes d'héritiers qui, dans le comté de Cambridge, tout en se partageant inégalement la tenure paternelle, ne comptaient au regard du seigneur que pour un tenancier unique, n'avaient rien d'exceptionnel et étaient analogues aux communautés familiales du continent. Marc Bloch, à cette occasion, insiste, une fois de plus, sur la nécessité de l'histoire comparée (1935, p. 322-323). Ajouter : G. C. HOMANS, *English villagers of the thirteenth century*, Cambridge, 1942.

Retour à la table des matières

Chapitre IV. — Les transformations de la seigneurie et de la propriété depuis la fin du moyen âge jusqu'à la révolution française
(pages 107-154)

Retour à la table des matières

Chartes de franchises (p. 112)

De ce terme, « la définition restera sans doute toujours un peu flottante », puisqu'on l'a étendu à de « simples manumissions collectives, qui abolissaient le servage, sans fixer, par ailleurs, ni modifier les charges non-serviles » (1943, III, p. 109). Les franchises villageoises sont particulièrement abondantes dans les provinces de l'Est (Lorraine, Champagne). La Société d'histoire du droit a entrepris l'inventaire des chartes de franchises françaises et leur édition, le cas échéant (1930, p. 253, 1936, p. 84). La même société a commencé un Recueil de documents relatifs à l'histoire du droit municipal en France des origines à la Révolution, inaugurée par la publication de G. ESPINAS, pour une partie de l'Artois, 1934 (1936, p. 84-86, 1943, III, p. 109). Dans la même collection, lieutenant J. RAMIÈRE DE FORTANIER, *Chartes de franchise du Lauragais*, 1939 (G. ESPINAS, 1941, p. 147-148). R. GANDILHON, *Catalogue des chartes de franchise du Berry*, Rennes, 1940. Marc Bloch pense qu'il « est douteux qu'en Berry, pas plus qu'ailleurs, les rois aient joué un rôle d'initiateurs dans le mouvement d'affranchissement des serfs ». D'autre part, le silence des textes sur les actes de violence à l'origine des franchises ne prouve pas leur absence, malgré la "spontanée volonté" exprimée par le seigneur (1943, III, p. 109 ; G. ESPINAS, 1941, p. 144-145). Ch. PORÉE a établi à part le *Catalogue des chartes de franchise des communautés d'habitants de l'Yonne*, dans *Bull. de la Soc. des Sciences ... de*

l'Yonne, 1930 (1933, p. 580). Quelques chartes de franchise des comtés de la Marche et d'Angoulême ont été publiées par G. THOMAS (1936, p. 93) et celle d'affranchissement de Nemours (1178), par G. ESTOURNET (1932, p. 419). p158

Retour à la table des matières

Reconstruction après la guerre de Cent Ans (p. 119)

« La crise des campagnes françaises au XVe siècle et la reconstruction » constituent une « décisive étape de notre histoire sociale ». Bien qu'abordant le sujet par le biais forcément un peu particulier de la vie ecclésiastique, l'étude si soigneuse et si claire d'A. LESORT, *La reconstitution des églises après la guerre de Cent ans*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique de France*, 1934 (réimprimée ensuite dans *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale* de l'abbé V. CARRIÈRE, t. III, 1936), donne « un programme d'enquête et l'indication des sources ou œuvres fondamentales » et « formera désormais, pour toute recherche régionale de cet ordre, le meilleur des points de départ » (1935, p. 108).

Sur cette reconstruction Marc Bloch souhaitait beaucoup de recherches aussi précises que celles de Ch.-H. WADDINGTON, Note sur la dépopulation des campagnes gâtinaises pendant la guerre de Cent Ans et leur reconstitution économique, dans Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1930. « Très intéressante note ... fournit, sur des épisodes capitaux de notre histoire rurale, des renseignements singulièrement vivants. Ce sont toujours les mêmes phénomènes, que divers sondages nous ont déjà fait connaître sur quelques points du territoire français, mais qui dans leur ensemble demeurent encore insuffisamment étudiés : désertion totale de certains villages, dont les champs sont envahis par les buissons, voire par la forêt ; d'où une véritable solution de continuité dans la vie agraire ; un témoignage saisissant de cette cassure nous est fourni, à Recloses, par les noms de lieux-dits qui, entre le XIVe et le XVIe siècle, se modifient presque du tout au tout ; — lent repeuplement, par “ménages” isolés qui, l'un après l'autre, viennent défricher la brousse ; parmi ces pionniers, les uns sont originaires des villages voisins, d'autres sont des

errants qui se fixent là plus ou moins par hasard : à La Chapelle-la-Reine, deux hommes du Beaujolais, un Angevin, un Tourangeau ; à Boissy-aux-Cailles, deux Normands. Rupture dans la suite régulière de l'évolution, brassage de population, autant de correctifs à apporter à l'image traditionnelle de la prétendue immobilité rurale, au principe de la pureté ethnique des classes paysannes » (1931, p. 466). On constate aussi cette même « intensité du grand brassage de population », après la guerre et un repeuplement, autour de l'abbaye de Dilo, établissement de Prémontrés, au cœur de la forêt d'Othe (1932, p. 319).

« Le bourg “perché” de Biot, dans l'arrière-pays d'Antibes, présente un exemple frappant de renouvellement de population. Le site avait été très anciennement occupé : *oppidum* ligure ou celte ; sanctuaire, p159 à l'époque romaine, d'une divinité éponyme ; village médiéval. Mais celui-ci fut à peu près complètement ruiné et vidé, au cours des guerres dynastiques qui ravagèrent la Provence, depuis la fin du XIVe siècle ; les pirates firent le reste ... » En 1470, le repeuplement se fit par appel à des immigrants venus du Val d'Oneille, sur la Rivière génoise. Sur la même côte, au même moment, d'autres terroirs furent ainsi colonisés. Cet épisode est « symptomatique de la diversité de nos véritables origines rurales ». La colonisation arrêta net le rassemblement des terres au profit du seigneur, commencé avec succès auparavant par les Templiers, puis par les Hospitaliers. J. A. DURBEC, *Monographie de Biot* .... dans *Annales de la Soc. scientifique et littéraire de Cannes* ..., t. VII, 1935, et VIII (1941, p. 183-184).

En 1935, paraissaient dans les Annales les articles révélateurs de Robert BOUTRUCHE sur Les courants de peuplement dans l'Entre-Deux-Mers (en Bordelais) : étude sur le brassage de la population rurale, du XIe au XXe siècle, et en 1939, Aux origines d'une crise nobiliaire : donations pieuses et pratiques successorales en Bordelais du XIIIe au XVIe siècle. Travaux qui annonçaient la thèse si importante de cet historien, La crise d'une société. Seigneurs et paysans du Bordelais pendant la guerre de Cent Ans, 1947 (résumé dans les Annales, 1947, p. 336-348) (V. P. XLII). Reconstruction en Ile-de-France, v. p. 53.

Retour à la table des matières

Décadence des fortunes nobilaires (p. 128)

Une grande cause de la décadence des fortunes nobiliaires : les partages successoraux. « Partout la seigneurie nous apparaît — dès le XIIIe siècle — extrêmement morcelée : grand fait qui n'a pas toujours suffisamment fixé l'attention des historiens. » Ainsi à Saint-Pouange, près de Troyes (Aube), d'après A. MORIN, Saint-Pouange, 1935 (1936, p. 593) ; dans l'Ile-de-France, d'après Mlle Y. BEZARD (1932, p. 422) ; en Provence, R. AUBENAS, *La famille dans l'ancienne Provence*, dans *Annales*, 1936, p. 523-541 ; en Bretagne, autour de Saint-Père-Marc-en-Poulet, d'après Th. CHALMEL (1933, p. 475). Dans cette province, la propriété noble ne cessa de se démembrer malgré notamment les efforts du duc Geoffroy en 1185. « Partages entre héritiers plus ou moins déguisés, inféodations, donations morcelèrent à l'infini les seigneuries, multipliant par tout le pays les petits manoirs, les garennes, les pigeonniers et créant une véritable poussière de justices », d'où l'affaiblissement du régime seigneurial. H. DU HALGOUËT, *Division de la propriété noble en Bretagne*, dans *Mém. de la Soc. d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1929. Ces observations ruinent la « vieille thèse du droit d'aînesse gardien d'une sorte de patriarcat nobiliaire ». Cependant, il y eut en sens inverse, remarque p160 Marc Bloch, le « mouvement de rassemblement des terres et seigneuries », œuvre de bourgeois anoblis, plus riches et plus adroits que les anciens nobles (1932, p. 421-422).

La seigneurie de Belcastel, dans le Haut-Quercy, avec le château lui-même, élevé au Xe siècle, au-dessus de la Dordogne, « s'est trouvée dès le XIIe siècle morcelée entre plusieurs détenteurs, de familles en partie différentes, qui la possédaient en commun ; particulièrement fréquent, semble-t-il, dans le Sud-Ouest, ce régime de coseigneurie n'a pas peu contribué à la décadence des anciennes fortunes chevaleresques. Il ne prit fin, à Belcastel, qu'au début du XVIe siècle, non sans procès ». L. LACROCQ, dans *Bull. de la Société des études ... du Lot*, avril-juin 1935 (1936, p. 490). En Champagne, pays de petite féodalité, les seigneuries, à partir du XVIe siècle, se morcellent en une multitude de petits fiefs, dont un grand nombre comporte un manoir (L. FEBVRE, 1944, VI, p. 116). Pour la décadence des fortunes nobiliaires en Bordelais, travaux de R. BOUTRUCHE ci-dessus rappelés.

Retour à la table des matières

Histoire des prix (p. 126-129)

A partir du XVI[e] siècle, les documents se multiplient et permettent une véritable histoire des prix ; Marc Bloch s'y est vivement attaché, et dans la réédition projetée des *Caractères* il aurait certes développé ce chapitre des prix agricoles. Je ne peux que reproduire ici de vigoureuses réflexions et critiques relatives à ce sujet délicat. Dès les origines des *Annales*, il montrait cette préoccupation, comme en témoigne en particulier son article, *Prix et mesures : un exemple de recherche historique*, 1930, p. 385-386, après que M. L. FEBVRE eut évoqué *Le problème historique des prix*, p. 67, et étudié *L'afflux des métaux d'Amérique et les prix à Séville ...*, et les répercussions sur les prix agricoles, p. 68-80. Il faut d'ailleurs rapprocher ses recherches sur les problèmes monétaires, dont *Le problème de l'or au moyen âge*, 1933, p. 1-34, et *Mutations monétaires dans l'ancienne France*, 1953, p. 145-158, 433-456. Des cours de Marc Bloch ont été publiés, *Esquisse d'une histoire monétaire de l'Europe*, 1954, 96 p. (Cahiers des « *Annales* », n° 9). Les *Annales* ont publié en 1946, p. 355-357, et en 1947, p. 364-366, trois lettres écrites en 1942 par Marc Bloch à M. René Baehrel et concernant l'histoire des prix, les monnaies et les courbes.

Quand on dispose d'une série de prix locaux exacts, il ne faut pas leur donner « une explication puisée soit dans l'examen des circonstances locales, soit dans les conditions censées particulières à la denrée. Comme s'il n'y avait pas des mouvements généraux des prix français, européens, mondiaux même, et comme si, en l'absence d'une bonne p161 connaissance de ces courbes globales, il était loisible de déterminer ce qu'il peut y avoir de spécifique dans l'allure des courbes de détail ! » Mieux vaut, si les « phénomènes de grande amplitude » sont trop difficiles à atteindre, « se résigner à recueillir, tout unimement, et selon de bonnes méthodes, les prix locaux — ce qui est toujours faire œuvre des plus utiles — et s'abstenir de leur affecter une interprétation incontestablement prématurée » (1933, p. 493). Sur cette nécessité de « faire intervenir aussi le mouvement général des prix » dans l'étude de conditions économiques locales, également 1938, p. 183.

Rendant compte des “Instructions pour les collaborateurs français”, rédigées par Henri HAUSER, représentant de la France au Comité scientifique international pour l’histoire des prix, Marc Bloch rappelle le « nœud même du problème : comment rechercher les documents ? Quels éléments retenir ? Comment les noter (établissement des fiches et des tableaux) ? Avec beaucoup de bon sens et de verve, H. Hauser nous met tout spécialement en garde contre un grave danger : de l’identité du nom combien d’érudits ne concluent-ils pas, à travers le temps et l’espace, à l’identité des marchandises ? Et pourtant, que de dissemblances ! Non seulement il y a vin et vin, champ et champ, non seulement, à toute époque, le prix du cheval en soi, groupant sous une même moyenne le coursier du gentilhomme et la rosse du manouvrier, est une notion vide de sens, mais — grand fait trop souvent oublié — le bœuf normand ou charolais d’aujourd’hui est un animal tout différent des quadrupèdes efflanqués qui peuplaient les troupeaux du moyen âge. Bien plus : à ces disparités de nature s’ajoutent, plus délicates encore à déceler et cependant capitales, les disparités économiques : le sucre, au XVe siècle, était une denrée de luxe, chère, rare et de petit marché ; le sucre d’aujourd’hui, celui du XVIIIe siècle même, un produit de grande consommation. Enfiler, à la suite, sur un même tableau, sans même un mot d’avertissement, le prix de ces choses hétérogènes, — pis encore, calculer, à leur propos, des prix moyens, serait commettre la vieille erreur, sans cesse renaissante, de l’enfant qui additionne des pommes et des maisons ». Le mot “blé ” a parfois été aussi l’objet d’un contre-sens : « dans l’ancienne France, il désignait couramment, non le froment, mais les céréales dans leur ensemble » (1931, p. 227-228). Observations analogues concernant les prix des bestiaux, 1930, p. 118. H. HAUSER lui-même donna aux *Annales* un article, *L’histoire des prix : controverse et méthode*, 1936 p. 163-166, faisant c. r. (p. 165-166) de L. NOTTIN, élève de F. Simiand, *Recherches sur les variations des prix dans le Gâtinais du XVIe au XIXe siècle*, 1935.

Mais quand parurent les résultats de cette enquête en France, sous le patronage de ce comité, H. HAUSER, *Recherches et documents* p162 *sur l’histoire des prix en France de 1500 à 1800*, 1936, Marc Bloch exprima beaucoup de réserves, *L’histoire des prix : quelques remarques critiques*, 1939, p. 141-151, important article exposant des règles de méthode sur les prix agricoles notamment. « Discréditée par la hâte

excessive de certaines synthèses, victime aussi de positions de problèmes trop simplistes, l'étude des prix anciens a longtemps paru une sorte de royaume de l'aventure, interdit aux prudents ou aux scrupuleux. » En France, cette étude fut relevée en particulier grâce aux recherches de Paul Raveau, qui y a porté une « précieuse hantise du concret » aux « beaux travaux méthodologiques de François Simiand », au « livre révélateur de M. Labrousse sur le XVIIIe siècle ». Deux sortes de “données” : les comptes d'institutions, précieux surtout pour des « motifs de continuité », et, d'autre part, les « évaluations officielles, dont les prix pratiqués sur les marchés étaient fréquemment l'objet ». En ce qui concerne les premiers documents, « s'il s'agissait du moyen âge et des ventes de terres ou droits seigneuriaux, j'inclinerais, pour ma part, à plus de prudence. Le prix véritable se composait ordinairement, en ce cas, de deux éléments joints : la somme d'argent et le bénéfice spirituel. Le second, peut-on croire, ne manquait pas d'amener assez souvent une réduction du premier ». Pour les seconds, il faut distinguer les barèmes en vue de la conversion de rentes en nature souvent partiaux, et les évaluations destinées a renseigner les gouvernants sur l'état des marchés. « Certes, pas plus que les statistiques actuelles et encore moins qu'elles, les statistiques anciennes ne sauraient prétendre à cette parfaite exactitude », mais l'essentiel est qu'elles « paraissent bien nous permettre d'atteindre les seules réalités qui vraiment importent : ordres de grandeur et direction des mouvements ».

« Les prix ne sont évidemment utilisables qu'à l'état de moyennes. Du moins réserve faite de l'étude des écarts ... Or une moyenne n'a de sens que si elle se fonde sur une quantité suffisante de données particulières ... Mais il y a mention et mention et dans le volume français, qui ne sépare pas ... les mercuriales des autres sources, je demande s'il était bien légitime de compter indifféremment pour une unité chaque renseignement, qu'il soit pris à un paiement isolé ou à une évaluation officielle, fruit elle-même d'un travail d'élaboration déjà assez poussé. Car les deux cas ne sont nullement comparables. Une moyenne établie, par exemple, à l'aide de deux achats, risquera toujours de n'atteindre que des exceptions. Combien, par contre, ne sera-t-elle pas plus rassurante si elle résulte de la confrontation de deux cours de marché dont chacun s'appuyait sur l'observation de multiples transactions ? » Les moyennes ont été établies année par année. « Beaucoup

plus clairement que de simples moyennes, p163 le procédé, aujourd'hui classique, des nombres-indices permet de représenter le sens et l'ampleur des mouvements de prix ... M. Hauser et ses collaborateurs ... ont pris la peine d'établir, très régulièrement, deux séries d'indices qui toutes deux, conformément aux instructions du Comité international, se réfèrent, comme base, aux années 1721-1745. L'une a trait aux prix évalués en monnaie de compte ; elle rendra d'éminents services. La seconde, malheureusement, qui porte sur les équivalences métalliques, sera presque inutilisable. Car ... elle repose sur un calcul inexact de la teneur, en argent, de la livre. Telle est la difficulté de ce genre de recherches que la moindre paille dans les fondations risque toujours de compromettre la solidité de quelques pans de murs. »

Cependant H. Hauser critique les "moyennes" elles masquent les écarts, les à-coups, l'amplitude et la brusquerie des écarts, qui retentissent si profondément sur les vies humaines, en somme l'« humble réalité concrète ». « Les moyennes ne sont certes pas inutiles ... Elles laissent incontestablement échapper beaucoup de la réalité directement vivante. » Cependant, la statistique se préoccupe, depuis longtemps, des écarts. « Les historiens des prix se sont jusqu'ici souciés à peu près uniquement de moyennes. Ils ont eu tort. H. Hauser les rappelle à l'ordre. C'est leur rendre un grand service. A une condition toutefois : que le conseil soit, non d'abandonner les chemins de la statistique, mais d'en appeler d'une statistique trop élémentaire à une statistique mieux comprise » (1939, p. 141-151).

Critique également de l'histoire des prix réduite à une étude de moyennes (1937, p. 110), et encore plus de cette « notion singulièrement inexistante » : une moyenne pour un siècle. « Faut-il que les historiens soient loin du présent pour oser parler de prix "séculaires" ! » (1938, p. 185). D'autre part, est aujourd'hui uniformément condamné le procédé de fournir les prix par "échantillons" : « des morceaux choisis ne sont pas une statistique » (1942, II, p. 110).

Un article de M. MOEDER, dans *Bull. du Musée historique de Mulhouse*, 1928, montre que les dîmes possédées par la ville sur les céréales et le vin furent toujours perçues en nature, du XVe au XVIIIe siècle, tandis que les « menues dîmes » sur les autres produits du sol et les troupeaux furent perçues en numéraire à partir du XVIe siècle, la diversité des denrées rendant leur vente moins aisée et ne favorisant pas le

contrôle du marché. « Ce contraste prouve une fois de plus combien la fameuse formule : “passage de l’économie-nature à l’économie-argent” rend mal compte de la complexité des phénomènes » (1932, p. 410). Marc Bloch a ensuite développé cette idée dans l’article *Économie-nature ou Économie-argent : un pseudo-dilemme*, 1939, p. 7-16.

p164

« Il n’est guère, sur le mouvement des prix dans l’ancienne France, de documents plus précieux que les mercuriales des “gros fruits” dressées en vertu de l’ordonnance de 1667, sur la procédure civile », elle-même reprise de prescriptions édictées dès 1539 : ces documents se rencontrent donc déjà au XVI[e] siècle. L’étude de R. LATOUCHE, *Le mouvement des prix en Dauphiné sous l’Ancien Régime : étude méthodologique*, dans *Annales de l’Université de Grenoble, Section Lettres-Droit*, 1934, est un exemple. Elle montre ce que donnerait le dépouillement de ces mercuriales irrégulièrement conservées en Dauphiné : renseignements sur les « grandes houles de prix : mouvements de très longue durée ou, à l’intérieur de ces vastes périodes, oscillations cycliques » et surtout « beaucoup de précisions nouvelles et sur les variations saisonnières et sur les crises brèves provoquées par la disette, par les troubles ou par la répercussion de mesures monétaires exceptionnelles ... phénomènes qui, souvent, ont très profondément remué les populations et atteint de la façon la plus grave leurs conditions de vie ». Il faut faire « la recherche méthodique et le classement critique » de ces anciennes mercuriales (1937, p. 110-111, 1939, p. 145). C.-E. LABROUSSE a utilisé ces documents (G. LEFEBVRE, 1937, p. 156-157), et a montré *Comment contrôler les mercuriales ?*, 1940, p. 117-130.

Une des plus graves « difficultés auxquelles se heurte parfois l’historien des prix » est celles des anciennes mesures et de leurs variations. « Une exacte connaissance, un examen sainement critique des mesures anciennes s’impose, comme travail préparatoire, à tout historien des prix ... A quoi bon recueillir, d’année en année, les renseignements les plus précis en apparence sur la valeur en argent du boisseau de blé ou de la livre de pain, si l’on n’a d’abord déterminé ce qu’aux dates et lieux choisis représentaient, en poids et en capacité, la livre et le boisseau ? » Une « excellente leçon de prudence et de sagacité » est donnée par l’étude de Sir William BEVERIDGE sur les données fournies par la ville d’Exeter, où les mesures ont varié (1930, p.

385-386). De même, 1930, p. 116. Autre raison d'être prudent dans l'utilisation des anciens prix : en dehors de la somme versée, il y avait fort souvent des avantages en nature et des abus tolérés : « l'existence de ces profits annexes, si difficiles à connaître et à évaluer — voyez les anciennes habitudes de la meunerie — risque perpétuellement de fausser les statistiques » (1931, p. 472). Sur l'utilisation des prix agricoles, également 1935, p. 333, 1947, p. 365-366.

Quelques aspects de cette histoire des prix agricoles : dans l'apanage de Jean, duc de Berry, 1360-1416 (1938, p. 185), dans le Berry du XVIII[e] siècle, d'après E. SALÉE (1943, III, p. 110). Les prix agricoles sous Louis XIV ont été instables. Ces écarts étaient causés par : 1[o] « La technique agricole. Les hasards météorologiques sont de tout p165 temps ; mais leur répercussion était beaucoup plus forte à une époque où le rendement était plus faible qu'aujourd'hui (non-sélection des semences, absence d'engrais chimiques, nécessité de la jachère un an sur trois, emblavures sur des terres impropres aux céréales ... En outre le système de battage au fléau obligeait à ne battre que par petites quantités. » Le blé conservé en épis souvent dehors courait des risques nombreux. De « petits stocks » arrivaient irrégulièrement aux marchés, d'où des à-coups. 2[o] Le « régime des communications et des échanges » : les routes étaient médiocres en général, coupées de péages ; chaque région tendait à garder son blé, donc absence de compensation. Les villes et les armées drainaient les blés de leur régions. Le commerce intérieur était par suite entravé, les provinces se défendant les unes contre les autres ou contre les villes. Si on exportait du blé, notamment en Espagne pour avoir de l'argent, on importait très peu (*Aspects économiques du règne de Louis XIV*, p. 9-11). Après la guerre de 1914-1918, les « fluctuations monétaires » ont renforcé « le goût pour le métayage » qui avait « déjà, au XVI[e] siècle, dû sa popularité à des considérations analogues » (1932, p. 428). A. MIROT, *Le problème historique des prix. Prix de grains et prix de rentes en grains*, dans *Annales*, 1931, p. 551-552.

Depuis la parution des *Caractères*, comme l'a souligné Marc Bloch, des travaux de premier ordre ont renouvelé l'histoire des prix. François SIMIAND (1873-1935) exposa dans toute une série d'ouvrages, publiés presque simultanément, le résultat d'investigations poursuivies pendant trente ans : *Cours d'économie politique*, professé en 1922-1930 au Conservatoire des Arts et Mé-

tiers, 3 vol., t. II, 1930, t. III, 1931, t. Ier, 1932, « des cadres nouveaux, une méthode rigoureuse ... un livre fondamental. Un livre de chevet » (L. FEBVRE, 1930, p. 581-591, 1932, p. 192, 1933, p. 161-163) ; *Recherches anciennes et nouvelles sur le mouvement général des prix du XVIe au XIXe siècle*, 1932, recherches « précieuses », « œuvre considérable » correspondant à une « impérieuse nécessité », et où les jeunes travailleurs trouveront une « initiation », comme dans les autres ouvrages de Fr. Simiand (1933, p. 494) ; *Le salaire, l'évolution sociale et la monnaie*, 1932, 3 vol. (L. FEBVRE, 1933, p. 163), « le principal de ses livres » (G. LEFEBVRE, 1937, p. 153) ; *Les fluctuations économiques à longue durée et la crise mondiale*, 1932, « volume qui permettra de prendre le plus rapidement connaissance des idées de Simiand » (G. LEFEBVRE, 1937, p. 139, L. FEBVRE, 1933, p. 163) ; *La monnaie réalité sociale*, dans *Annales sociologiques*, série D, *Sociologie économique*, fasc. I, 1934, « dense, dur et plein » (1936, p. 306-307). Sur la méthode et les conclusions de Simiand, Marc BLOCH, *Le salaire et les fluctuations économiques à longue période*, dans *Revue historique*, janvier-février 1934, p. 1-31 ; p166 G. LEFEBVRE, *Le mouvement des prix et les origines de la Révolution française* dans les *Annales*, 1937, p. 139-154 ; L. FEBVRE, 1936, p. 42 ; Ch. MORAZÉ, 1942, I, p. 5-24, II, p. 22-44.

« Qu'un rythme d'alternance, à longues ondes, ait dominé l'évolution économique française, voire européenne, depuis la fin du XVe siècle, on ne sera, je crois, plus guère tenté de la mettre en doute. Ainsi présentée, la découverte est déjà assez belle, et quiconque, désormais, portera son attention sur un fragment, quel qu'il soit, de cette histoire — on me permettra de songer, en particulier aux vicissitudes de la société rurale — devra tenir fortement en main le fil conducteur que M. Simiand nous a remis. » Ainsi, « la classe des possesseurs de seigneuries, qui, au XVIe siècle, avait été si largement renouvelée dans ses éléments humains, paraît s'être, en quelque mesure, stabilisée, au cours du siècle suivant : moins de familles nouvelles, semble-t-il, y accèdent, moins de familles anciennes en sortent. On peut se demander si la baisse des prix durant "la phase B", qui débuta vers 1650 ne fut pas, en partie du moins, responsable de cette cristallisation ; rendant plus lucrative les redevances, elle fortifiait les situations acquises. J'avais eu le sentiment d'une liaison de cette sorte, au moment où, dans un livre récent, j'essayais de retracer l'évolution seigneuriale ;

faute d'études solides sur les prix, je n'avais pas osé aborder le problème. Il vaudrait la peine aujourd'hui de le reprendre, sans, bien entendu, préjuger de sa solution. Car l'hypothèse que je viens d'indiquer ne saurait avoir la valeur que d'une solution directive ... L'histoire même de la classe seigneuriale, en tant que classe, de sa constitution et de sa "durabilité" est encore tout entière à écrire. Est-il besoin d'ajouter qu'il y aurait un grave danger, pour l'historien, à se laisser hypnotiser par les fluctuations à longue période au point de négliger l'influence des oscillations plus courtes, des oscillations "interdécennales", pour parler comme M. Simiand ? » (*Revue historique*, janv.-févr. 1934, p. 26).

C'est précisément le sens de l'œuvre de M. C.-E. LABROUSSE, qui, dans une *Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au XVIIIe siècle* (*Collection scientifique d'économie politique*, III), 2 vol., 1933, attirait notamment l'attention sur la mévente des vins à la fin de l'Ancien Régime (G. LEFEBVRE, 1937, p. 154-170) ; en 1943, il donnait *La crise de l'économie française à la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution*, t. Ier, *Aperçus généraux, méthode, objectifs. La crise de la viticulture* (G. LEFEBVRE, 1946, p. 51-55 ; L. FEBVRE, 1947, p. 281-284). Du même historien, *Prix et structure régionale. Le froment dans les régions françaises, 1782-1790*, dans *Annales*, 1939, p. 382-400, avec 7 graphiques, 1940, p. 130. Les travaux de Paul RAVEAU, consacrés au Poitou (1931, p. 245), ont jeté une vive lumière sur le mouvement p167 des prix au XVIe siècle. Son *Essai sur la situation économique et l'état social en Poitou au XVIe siècle*, dans la *Revue d'histoire économique et sociale*, 1930, contient un *Coup d'œil sur le prix du froment du XVIe siècle à nos jours*, de « valeur exceptionnelle », avec un « commentaire ... plein de bon sens, de saveur et d'esprit réaliste » (L. FEBVRE, 1933, p. 153). Sur P. Raveau, également G. LEFEBVRE, 1937, p. 139.

M. Jean MEUVRET a exposé sa méthode pour l'établissement de courbes de prix dans Journal de la Société de statistique de Paris, mai-juin 1944, p. 109-119. Du même, L'histoire des prix des céréales en France dans la seconde moitié du XVIIe siècle, Sources et publication, dans Mélanges, 1944, V, p. 27-44 ; Conjoncture et crise au XIIe siècle : l'exemple des prix milanais, dans Annales, 1953, p. 215219 ; sur la géographie des prix, Revista de economica, Lisbonne, 1951. Ajouter A. CHABERT, Essai sur les mouvements des prix ... en France de

1798 à 1820, 1945, Essai sur les mouvements des revenus et de l'activité économique en France de 1798 à 1820, 1949 (L. FEBVRE, 1948, p. 242).

Il est nécessaire de donner ici la liste des principaux ouvrages récents traitant de l'histoire des prix dans les pays étrangers voisins, prix dont les variations ont souvent été liées à celles des prix français aux XVI[e]-XVIII[e] siècles. Angleterre : Sir William BEVERIDGE, *Prices and wages in England*. I, *Mercantile era*, Londres, 1939 (cf. 1930, p. 385-386). Pays Bas : N. W. POSTHUMUS, *Inquiry into the history of prices in Holland*. I, *Wholesale prices at the exchange of Amsterdam, 1585-1914. Rates of exchange at Amsterdam, 1609-1914*, Leyde, 1946 (1[re] édition, en hollandais, parue en 1943) (E. COORNAERT, 1947, p. 482-483) : Allemagne : M. J. ELSAS, *Umriss einer Geschichte der Preise und Löhne in Deutschland vom ausgehenden Mittelalter bis zum Beginn des neunzehnten Jahrhunderts*, Leyde, 1936-1949, 3 vol. (E. COORNAERT, 1947, p. 493) ; ces deux précédentes publications ont paru dans la collection éditée par le Comité scientifique international de l'histoire des prix. Autriche : A. F. PRIBAM, avec la collaboration de R. GEYER et Fr. KORAN, *Materialen zur Geschichte der Preise und Löhne in Oesterreich (XV-XVIII Jahrh.)*, Vienne, 1938. Italie ; G. PARENTI, *Prime riccerche sulla rivoluzione dei prezzi in Firenze*, Florence, 1939 (L. FEBVRE, 1940, p. 239-242, 1942, 1. p. 117) ; *Prezzi e mercato del grano, a Siena*, Florence, 1942. A. FANFANI, *Indagini sulla rivoluzione dei pressi*, Milan, 1940 (cf. H. HAUSER, 1933, p. 619-621) ; A. DE MADDALENA, *Prezzi e aspetti di mercato in Milano durante il secolo XVII*, Milan, 1949. Espagne : Earl J. HAMILTON, *En période de révolution économique : la monnaie en Castille (1501-1650)*, dans *Annales*, 1932, p. 140-149, 242-256 ; *Money, prices and wages* p168 *in Valencia, Aragon and Navarre, 1351-1500*. Cambridge (Mass.), 1936 ; *American treasures and the price revolution in Spain, 1501-1650*, Cambridge (M.), 1934 (L. VARGA, 1936, p. 570-573) ; *War and prices in Spain, 1651-1800*, Cambridge (M.), 1947. Sur d'autres travaux d'Earl J. Hamilton, L. FEBVRE, 1930, p. 67-80, 1931, p. 160 ; G. RUHLMANN, 1947, p. 248-250 ; F. BRAUDEL, *En relisant Earl J. Hamilton. De l'histoire d'Espagne à l'histoire des prix*, dans *Annales*, 1951, p. 202-206.

Retour à la table des matières

Seigneurie et vie rurale aux XVIe et XVIIe siècles

Le XVIe siècle a donc vu de profondes transformations dans la structure seigneuriale, comme le révèlent toutes les monographies de seigneuries et de domaines ci-après analysées, de profondes transformations aussi dans les cultures. De nombreuses plantes méditerranéennes et exotiques, le haricot et le maïs notamment, furent introduites (voir p. 29-30), certaines par l'intermédiaire des jardins royaux ou seigneuriaux de la vallée de la Loire (1938, p. 79).

A l'agriculture française de la fin du XVIe siècle, en pleine évolution, un nom est lié étroitement : celui d'Olivier de Serres, dont le quatrième centenaire de la naissance, en 1939, provoqua notamment l'exposition *Les travaux et les jours dans l'ancienne France*, à la Bibliothèque nationale ; le catalogue en fut préfacé par Marc Bloch. « Olivier de Serres n'écrivait pas pour les paysans, dont l'immense majorité, de son temps, auraient été incapables de le lire. Le "mesnager", auquel s'adressent ses leçons, est un gros propriétaire. Son livre voulait être le bréviaire de cette noblesse campagnarde, qui, issue souvent, à bref intervalle, d'une forte souche populaire, instruite, d'ailleurs, sur la fragilité des rentes par les vicissitudes de la révolution des prix, demandait alors au *Théâtre des champs* le moyen de réparer, d'accroître et de consolider les fortunes ancestrales. L'agriculture qu'il prône ne se fonde pas ou, du moins, ne se fonde pas uniquement sur les "recettes" de praticiens "sans lettres". Il ne méconnaît certes pas les enseignements de l'usage. Il professe qu'on ne doit "s'en détourner que le moins qu'on peut et avec de grandes considérations". Mais il entend, conformément au meilleur esprit de la Renaissance, le corriger, quand besoin en est, par la "raison". Pourtant, ces paysans, il les avait, n'en doutons point, souvent regardés s'ingénier et peiner. Ce qu'il savait par expérience directe — et telle était, assurément, la part la plus considérable de son bagage d'agronome —, il le tenait moins des hommes de sa classe que de ces "bons et experts laboureurs" envers lesquels il a, dès les premières pages, loyalement avoué sa dette. Si son livre enfin, tout plein p169 des odeurs familières de la glèbe et de la cuisine, n'a rien d'une berquinade, comment oublier que, lecteur de l'Évangile, le seigneur du Pradel a trouvé quelques mots d'une simple grandeur pour s'élever contre

les païennes duretés du vieux Caton ? Car les serviteurs doivent être désormais traités comme “personnes de libre condition et chrestiennes” et “la vraie obéissance ne procède que de l’amitié”. C’est pourquoi, lorsqu’il s’est agi d’honorer la mémoire de ce gentilhomme, justement féru de “science”, mais sensible à la “majesté” que possède “l’antique façon de manier la terre”, on n’a pas cru pouvoir lui choisir d’hommage plus légitime que de faire revivre, sous les yeux du public, les empiriques travaux et les humbles jours de ces rustres qu’il n’avait pas dédaignés et dont il a beaucoup appris » (Catalogue de l’exposition *Les Travaux et les Jours*, p. 1-2).

A propos de Mlle A. LAVONDÈS, *Olivier de Serres, seigneur du Pradel*, Carrières-sous-Poissy (1936) : « La gentilhommerie rurale, ses mœurs et ses fortunes ; les techniques agricoles du XVIe siècle et leurs transformations (du côté du potager et du verger, principalement) ; autant de beaux sujets qui réclament encore le travail de nombreux chercheurs » (1940, p. 168). En 1941, ont paru deux éditions partielles du *Théâtre d’agriculture et Mesnage des champs*, l’une chez Plon, l’autre chez Firmin-Didot, celle-ci plus développée, avec une bibliographie commode et le compte rendu des manifestations du 4e centenaire dans le Vivarais, à Lyon et à Paris (P. LEUILLIOT, 1943, III, p. 113).

Dans l’histoire rurale moderne, le XVIIe siècle a été le moins étudié. Marc Bloch écrivait le 14 février 1942 : « Vous avez pu vous en apercevoir (ne fût-ce que par une triste carence de mes *Caractères* originaux) : le XVIIe siècle rural est *terra incognita* » (1947, p. 365). M. Lucien FEBVRE a dit de son côté que *La ville et la campagne* dijonnaise de Gaston ROUPNEL était « un des très rares livres nourrissants d’histoire sociale a qui notre XVIIe siècle paysan et bourgeois (ce déshérité) a jusqu’à présent donné lieu chez nous » (1947, p. 479). Marc Bloch s’est efforcé de pallier cette carence et déficience, et son cours professé en 1938-1939 à la Sorbonne sur les aspects économiques du règne de Louis XIV fait une large place aux questions rurales. Au temps de Louis XIV, « une institution très vieille, encore très puissante, pèse de tout son poids sur la société rurale, c’est la seigneurie. Les seigneuries sont de tailles fort diverses et en général assez morcelées, il est rare qu’un terroir de gros village n’appartienne qu’à un seul seigneur, le plus souvent il y a dans le village un seigneur principal dont les autres seigneuries sont tenues en fief et qui, pourvu notam-

ment de droits de justice supérieurs, joue un rôle prépondérant ... p170 Au XVII[e] siècle la seigneurie se maintient donc résolument. Comme pouvoir politique elle a faibli sans doute, comme entreprise économique elle reste forte et exigeante. Il faut cependant introduire ici une réserve — une fortune seigneuriale a le grave défaut de ne rapporter qu'une multitude de petits revenus dont la perception, et — lorsqu'il s'agit de rentes en nature — l'emploi réclame une administration minutieuse et méthodique. Aussi les fortunes seigneuriales prospèrent-elles surtout aux mains de familles qui ont d'autres ressources et placent dans la seigneurie le surplus de leurs gains et sont du reste mieux habituées aux affaires. Les familles nobles dont la fortune est presque uniquement seigneuriale en sont réduites à "fumer leurs terres" par des alliances dans la robe ou la finance ... Malgré tout, sous le règne de Louis XIV, la conjoncture économique ne semble pas trop défavorable aux vieilles familles nobles ». Elles bénéficient de la baisse des prix et leurs dépenses somptuaires sont moins lourdes. La gêne du commerce et de l'industrie réduit la concurrence de la haute bourgeoisie. Ce règne, par rapport aux XVI[e] et XVIII[e] siècles, est une « ère de cristallisation sociale » ; c'est aussi une période de grande misère paysanne (*Aspects économiques du règne de Louis XIV*, p. 41 et 52).

Dans cette baisse des prix, « Il semble bien qu'il faille voir, de plus en plus, un des traits dominants de l'évolution sociale dans la seconde moitié du XVII[e] siècle ». La révolte agraire de 1675 en Bretagne est en rapport avec ce mouvement, ainsi que le constate E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Histoire de Bretagne* ..., 1935 (1936, p.320).

Retour à la table des matières

Terriers (p. 136)

Les « registres de reconnaissances seigneuriales et les compoix » sont de première importance pour l'« analyse complète de la structure rurale » (1943, III, p. 111-112). En Provence et en Languedoc, pays de "taille réelle", des communautés établirent, dès la fin du moyen âge, de « véritables matrices cadastrales », les "compoix". Ce sont des « témoignages entre tous riches de renseignements sur l'ancienne société rurale ». Ils ne s'accompagnent pas de plans, sauf quelques-uns

de la fin de l'Ancien Régime, qui s'inspiraient de terriers seigneuriaux. Les compoix déterminaient en outre un tarif de taxe, répartissant les biens-fonds par natures de culture, puis en classes de valeur décroissante, à l'intérieur desquelles une taxe uniforme frappait l'unité de superficie (1943, III, p. 55-56 et 57 ; bibliographie, p. 55). Compoix de Provence, nombreux (1932, p. 417), du Languedoc méditerranéen (1939, p. 453). "Estimes" de 1464, et "compoix" du Vivarais (Ardèche) (XVI[e]-XVIII[e] siècles) (1930, p. 410). p171

Les terriers seigneuriaux ont été trop souvent négligés ; ils sont fréquents à partir du XVII[e] siècle et, quand on a la chance d'en trouver de successifs pour une même localité, on a les éléments pour retracer durant des siècles « l'évolution des droits seigneuriaux et de l'occupation du sol », à condition de savoir les utiliser (1936, p. 593-594). Déjà liés à la « pression seigneuriale » au temps de Louis XIV (*Aspects économiques du règne de Louis XIV*, p. 46-48), les terriers tinrent une grande place, sous des noms variés, dans la « réaction seigneuriale » et firent l'objet de manuels techniques, comme *La pratique universelle des terriers*, par DE LA POIX DE FRÉMINVILLE, 1746, qui définit le terrier, p. 61 (1935, p. 459). Marc Bloch dirigea en 1936-1397 une « conférence de recherches » consacrée aux sources de l'histoire rurale française. « Parmi celles-ci, les terriers occupent incontestablement une place de premier ordre ... Cependant — je n'en veux pour preuve que tant de monographies de village, souvent des plus méritoires — ils sont loin d'avoir reçu jusqu'ici toute l'attention qui leur était due » (1938, p. 302). A titre d'exemple, pour montrer « ce qu'on peut trouver dans un terrier », il fit paraître l'analyse de celui de la seigneurie d'Hauterive (Yonne), par deux de ses auditeurs, P. GRAS et J. RIGAUT, élèves de l'École des Chartes (1938, p. 302-309). Ce beau terrier, très complet, avec déclaration des censitaires et tableau récapitulatif des parcelles, dressé à la veille de la Révolution pour le seigneur, le duc de Montmorency, offre « une coupe horizontale dans l'histoire d'un village », à comparer avec les documents plus anciens et plus récents (p. 309).

Retour à la table des matières

Plans seigneuriaux (p. 136)

« Depuis longtemps il existait de petits croquis topographiques faits à vue d'œil ; au XVII[e] siècle apparaissent les plans géodésiques sur arpentage, “plans géométriques”. Le plus ancien que je connaisse est un plan normand établi en 1666 pour un domaine de l'abbaye Saint-Étienne de Caen. Ce fut dès lors un instrument merveilleux pour l'exploitation seigneuriale » (*Aspects économiques du règne de Louis XIV*, p. 3). Instrument merveilleux aussi pour l'étude des terroirs. A propos du procès-verbal d'arpentage, avec “plan figuratif”, exécuté en 1771-1772, de la seigneurie de Belcastel, dans le Haut-Quercy : « Grâces soient rendues, une fois de plus, aux vieux feudistes, de leur temps cependant si impopulaires ! » (1936, p. 490). Conseils donnés par Marc Bloch pour l'utilisation de ces plans, voir p. XXXV.

Ces plans seigneuriaux sont de répartition très inégale. En Seine-et-Oise, ils sont remarquablement abondants. « C'est que, dans cette région en elle-même fertile et où, par surcroît, les seigneuries se trouvaient pour une large part aux mains soit de vieilles et riches p172 églises, soit de familles des plus aisées, — noblesse de cour ou de robe, haute bourgeoisie parisienne, — les fortunes capables de supporter les frais assez lourds qu'imposait la confection des terriers et des cartes étaient, plus qu'ailleurs, nombreuses. » H. LEMOINE, *Les plans parcellaires de l'Ancien Régime en Seine-et-Oise*, 1933 (1935, p. 40), 2[e] édition très augmentée, 1939 (L. FEBVRE, 1940, p. 156).

Dans le duché de Clèves, territoire prussien en Rhénanie, une tentative de réforme de l'impôt, amorcée en 1731, abandonnée quelques années après, par suite de l'hostilité des États, a laissé une très belle série de plans parcellaires (K. KETTER, *Der Versuch einer Katasterreform in Cleve unter Friedrich Wilhelm I*, Bonn, 1929). « On notera que les deux groupes de topographes, arpenteurs civils et ingénieurs militaires avaient chacun une façon différente de représenter les bâtiments : les seconds en marquaient le plan géométrique, les premiers s'en tenaient encore au dessin de l'image en perspective. Petit détail sans doute, mais prenons-y garde : détail d'une grande histoire : celle de la pénétration des méthodes mathématiques dans l'économie, ou pour mieux dire de l'abstraction dans le concret » (1931, p. 471).

En dehors des plans parcellaires, R. DION, dans son *Essai sur la formation du paysage rural français*, « a tiré le meilleur parti de ces belles cartes routières du XVIII[e] siècle aux Archives nationales que d'autres chercheurs — parmi lesquels je dois me ranger — n'avaient certainement pas dépouillées avec assez de soin » (1936, p. 256).

Retour à la table des matières

Réaction seigneuriale et seigneuries au XVIII[e] siècle (p.137-147)

La « réaction seigneuriale » des XVII[e] et XVIII[e] siècles trouva une aide fort efficace dans les Parlements et autres grands corps de justice, « citadelles des privilégiés » (1935, p. 557). Quant aux justices seigneuriales, elles furent à la fois surveillées et utilisées par le gouvernement monarchique. Dépouillées de la justice criminelle, elles présentèrent cependant une recrudescence de leur activité au XVIII[e] siècle, l'État trouvant en eux un « instrument de bonne police » dans les campagnes (1936, p. 610). « Surtout il leur abandonne ... la juridiction des redevances, instrument entre tous efficace de la “réaction” féodale » (1935, p. 516). Justices seigneuriales de la région parisienne, étudiées par P. LEMERCIER (1935, p. 516), de Bresse, par O. MOREL (1936, p. 609-610), d'Anjou, où les seigneurs ont gardé au XVIII[e] siècle d'amples pouvoirs judiciaires, par R. H. ANDREWS (1937, p. 395). Dans le Béarn notamment, « la nouveauté résidait — comme en Lorraine pour le “troupeau à part” — dans l'utilisation intensive par les seigneurs d'une vieille servitude collective » (1936, p. 269). p173

Les Mauges, au Sud-Ouest de l'Anjou, dans le prolongement du bocage vendéen, petite région assez nettement particularisée, n'avaient qu'un sol pauvre avant le chaulage et souvent couvert de landes. Au XVIII[e] siècle, « plus de la moitié du sol appartient aux nobles ; une très grande part aussi aux seigneurs d'Église ; très peu, au contraire, aux ecclésiastiques, non pourvus de droits seigneuriaux. Les pourcentages de la propriété bourgeoise et de la propriété paysanne sont approximativement égaux : 16,50 p. 100 de la superficie envisagée d'un côté, 17,44 p. 100 de l'autre. Mais la propriété paysanne est infiniment plus morcelée et d'ailleurs très inégalement distribuée. Plus

d'un millier de paysans se partagent moins de 8 000 ha. ; le plus grand nombre, de beaucoup, possèdent moins d'un hectare ». Ce prolétariat rural a une situation misérable, d'autant plus qu'il connaît un « prodigieux accroissement démographique ». L'exploitation est très morcelée, les domaines seigneuriaux se divisant couramment en plusieurs “métairies”, dont en réalité le fermage était le mode de faire-valoir. R. H. ANDREWS, *Les paysans des Mauges au XVIIIe siècle* .... Tours, 1935. L'auteur pense que le régime seigneurial n'était pas ici très lourd pour les paysans, ce que Marc Bloch conteste (1937, p. 393-396).

Une brochure commémorative, à l'occasion du 150e anniversaire de la Révolution, publiée par J. PAGE et un groupe d'instituteurs, *Les droits féodaux à la fin du XVIIIe siècle. Les cahiers de doléances dans le Rhône* (n^o du 20 février 1939 du *Bulletin corporatif*, revue du Syndicat de l'enseignement laïque du Rhône), donne « bon nombre de renseignements précis et utiles sur les droits seigneuriaux, en Lyonnais et Beaujolais, vers la fin de l'Ancien Régime. On notera, en particulier, l'importance relative des droits de mutation et la place tenue, dans les décisions de la jurisprudence, par la notion du “respect”, auquel les manants étaient obligés, envers le seigneur ». Les plaintes contre le système seigneurial sont presque unanimes dans les cahiers de paroisses du Beaujolais, reproduits ici intégralement ou en extraits (1943, III, p. 113-114).

Endettement des paysans (p. 145)

Au XVIIe siècle, deux grands groupes dans la classe paysanne, les laboureurs et les manouvriers : « d'une façon générale, tout ce monde, sauf quelques privilégiés, vit fort mal et se tient sur la marge de la famine. Si le laboureur avait vécu uniquement du sien, il n'aurait rien gagné ni perdu aux oscillations des prix. Mais, en raison des rentes seigneuriales et de l'impôt royal, il était soumis à des débours en numéraire réguliers, et pour y faire face, force lui était de vendre. Or les prix étaient plus bas sous le règne de Louis XIV qu'auparavant p174 sans que les débours eussent diminué. Mais c'étaient les écarts des prix saisonniers, considérables .... qui affectaient le plus gravement le laboureur. Pressé de vendre ses denrées, il était victime de la baisse

saisonnière après la récolte, alors que les gros producteurs pouvaient attendre. Bien souvent même il était victime des écarts de hausse, car il lui fallait acheter céréales ou pain, lorsqu'il n'avait pas produit assez pour sa consommation (ce qui était le cas le plus fréquent pour les manouvriers), ou lorsqu'ayant assez produit à l'origine il avait dû vendre une grosse part de sa récolte, étant pressé d'argent. Les années de disette, il était réduit à la famine ». Malgré des ressources annexes, hors de la culture (émigration, colportage, industrie rurale), « les paysans souffraient d'une terrible crise d'endettement », aiguë depuis le XVIe siècle et le développement d'une économie d'échanges fondée sur le numéraire. Le paysan devait faire appel à l'usure et vendre sa terre, entièrement ou en partie » (Aspects économiques du règne de Louis XIV, p. 49-51).

Retour à la table des matières

Rassemblements de terres (p. 143)

Au XVIe siècle et dans la première moitié du XVIIe siècle, par le grand accroissement des domaines, l'achat des parcelles aux tenanciers « s'est traduite dans l'exploitation seigneuriale la grande hausse des prix de 1540-1660 ». Sous Louis XIV, le rassemblement des terres se poursuit, bien qu'une baisse générale des prix et des revenus, fait européen, soit préjudiciable aux seigneurs. « En tout cas les zigzags de la courbe des prix étaient souvent favorables au gros producteur — au seigneur par conséquent — qui pouvait attendre pour vendre, contrairement à la masse des tenanciers. Aussi n'est-il pas étonnant que sous Louis XIV l'accroissement des seigneuries se soit en quelque mesure poursuivi. Mais, et c'est là le problème capital, était-ce au même rythme qu'auparavant, ou qu'après 1740 ? Le problème n'est pas encore résolu aujourd'hui. Il faut probablement distinguer deux catégories de seigneurs : ceux qui amènent à la terre des capitaux gagnés ailleurs ; ils ont, semble-t-il, beaucoup accru leur domaine (tel Colbert), ceux qui tirent de la seigneurie tous leurs revenus : ceux-là ont, semble-t-il, moins que par le passé rassemblé des terres (telle Mme de Sévigné). » En dehors de tenures, nombre de "communaux" furent alors accaparés par les seigneurs (*Aspects économiques du règne de Louis XIV*, p. 44-45).

A propos du village anglais de Crawley et des *enclosures*, Marc Bloch souligne : « Ce n'est pas à dire que l'étude des remaniements subis, au cours des âges, par la répartition des domaines seigneuriaux et des tenures devenues peu à peu propriétés, ne doive chez nous aussi p175 réserver de précieux enseignements. » Les Célestins de Lyon constituèrent à partir du XVIIe siècle, à Millery (Rhône), un important domaine, et leur œuvre a été retracée « avec beaucoup de conscience et de sagacité » en faisant « un très bon usage des plans anciens », par Edm. MORAND, *Le domaine des Célestins de Lyon à Millery*, Lyon, 1932. « On ne saurait trop le répéter : sans une connaissance très poussée des faits anciens et plus particulièrement du grand travail de réunion de parcelles opéré, du XVIe au XVIIIe siècle, par tant d'émules, clercs ou laïques, des Célestins de Notre-Dame-des-Bonnes-Nouvelles, le régime actuel de la propriété et, par suite, toute l'histoire sociale de l'époque contemporaine, demeureront éternellement inexpliqués. » Il faut une « élaboration statistique » des documents (1933, p. 477-478).

L'accroissement de la fortune foncière de la noblesse et de la bourgeoisie fut facilitée par les aliénations de temporel ecclésiastique que les rois prescrivirent au XVIe siècle, pendant les guerres de Religion. « L'enquête ... mériterait, à coup sûr, d'être approfondie région par région. Elle intéresse au plus haut point ce beau sujet, encore si mal étudié : l'histoire des fortunes. » Fait étudié par l'abbé V. CARRIÈRE, *dans Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, t. III, 1936 (1937, p. 389-390).

Ces rassemblements de terres ont été importants surtout autour des villes. Ainsi à Feuguerolles-sur-Orne (Calvados), dans la plaine de Caen, où le fait a été décrit par le Commandant H. NAVEL dans la monographie de cette commune, Caen, 1931. « Du XIVe au XVIe siècle, les mesures de capacité locales disparaissent à Feuguerolles, devant les mesures caennaises, dorénavant seules employées : symptôme de conquête économique et, plus généralement, signe que le morcellement social va diminuant. Proche d'une ville considérable, le terroir de Feuguerolles comptait au XVIIIe siècle, comme principaux propriétaires, des bourgeois ... Et ce sont des familles d'origine bourgeoise déjà, encore que plus ou moins frottées de noblesse, qui, dès les XVe et XVIe siècles, procédèrent à de vastes réunions de parcelles, allant au lieu dit les Cours d'Orne, jusqu'à substituer à un petit hameau, dont

toutes les maisons et les champs avaient été rachetées, une grande ferme isolée. » A rapprocher des rassemblements à forme d'enclos opérés, tout près de là, à Bretteville-l'Orgueilleuse (pl. XVI des *Caractères*) (1932, p. 320-321).

Également rassemblements en forêts, par exemple dans la forêt de Sénart, morcelée depuis longtemps. « Au XVIIIe siècle ... un financier... le célèbre Paris de Montmartel, puis ... le comte d'Artois opérèrent de fructueux rassemblements ; la Révolution, en unissant aux bois de la Couronne ceux des communautés religieuses et du prince émigré, devait compléter leur œuvre. » R. DE COURCEL, *La* p176 *forêt de Sénart*, dans *Mémoires de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, t. L, 1930 (1931, p. 466-467).

Comparaisons avec l'histoire rurale anglaise et allemande (p. 131)

M. Bloch a constamment cherché à comparer l'évolution du régime seigneurial en France avec des faits parallèles en pays voisins, Angleterre et Allemagne. Les rassemblements constatés en France sont certes peu de chose à côté des *enclosures*, qui devaient si radicalement modifier la physionomie rurale de l'Angleterre. Le village de Crawley dans le Hampshire (voir p. 155) en offre un nouvel et frappant exemple. Par suite de la crise de la petite exploitation, dès le XVIe siècle, les manouvriers y étaient nombreux. « Beaucoup de possesseurs du sol avaient dû aliéner leurs biens en faveur de plus adroits ou de plus riches ... Ainsi s'était constituée, en face d'un prolétariat agricole plus abondant que par le passé, une classe, peu nombreuse, de paysans aisés, assez forts, économiquement et socialement, pour s'être débarrassés ... des dernières traces du passé servile : ces *yeomen*, dont c'est, dès ce moment, et pour plusieurs siècles "l'âge d'or". Ils furent encore, en 1794, au même titre que le lord du manoir, ou son fermier, les grands bénéficiaires de l'acte définitif d'enclôture. A leur tour cependant, bien que très tardivement .... ces premiers rassembleurs de terre devaient être dépossédés. Non par le seigneur évêque, de plus en plus lointain, mais par son fermier. Dès le début du XVIe siècle, l'habitude s'était prise d'amodier le domaine. Ç'avait été d'abord à des paysans. Puis, vers le milieu du XVIe siècle, une véritable révolution se marqua dans la condition sociale des fermiers. En deux étapes. Pendant une

première période, ils appartiennent à la *gentry*, petite noblesse dès longtemps terrienne... A partir de la fin du XVIIIe siècle, au contraire, on les voit se recruter, uniformément, dans des familles qui avaient fait fortune dans le commerce avec les colonies ou dans la banque. A ces capitalistes, empressés à placer en biens-fonds leurs gains mobiliers — par souci de prestige social au moins autant que pour des raisons proprement économiques il était réservé d'établir à Crawley le “nouveau manorialisme”. Depuis 1850, ou environ, ils s'appliquèrent à racheter en même temps que les lopins des manouvriers, les terres, beaucoup plus étendues, des *yeomen*... » Ainsi paysans riches et simples manouvriers ont été pareillement évincés. A Crawley, il ne faut incriminer ni l'exode rural, ni la « fragilité juridique des droits réels », si souvent invoquée à juste titre pour expliquer les foudroyants progrès de la grande propriété anglaise. Ici les possesseurs furent contraints par les circonstances économiques à accepter le rachat. En 1908, tout le terroir p177 de ce village ne formait plus qu'une seule exploitation aux mains d'un banquier (1933, p. 476-477).

Pour l'Allemagne, notamment *Problèmes seigneuriaux dans l'Allemagne moyenne (XVIe-XVIIIe siècles)*, 1936, p. 491-495, *Les deux Allemagnes rurales*, 1937, p. 606-610, où Marc Bloch analyse deux “monographies régionales”, concernant l'une les terroirs de Birkenfeld en Rhénanie (voir p. 68-69), l'autre la Poméranie. A travers l'Allemagne court la coupure qui « sépare deux immenses zones continentales dont l'évolution agraire s'oppose, de part et d'autre, par les contrastes les plus vifs. Vers l'Ouest — Allemagne occidentale, Pays-Bas, France — le régime seigneurial a abouti peu à peu à la constitution d'une foule de petites ou moyennes propriétés qui, issues de la libération des tenures paysannes, couvrent aujourd'hui encore, non certes le sol tout entier, mais du moins une grande partie de ce sol, la plus grande partie parfois. A l'Est, au contraire, — Allemagne des “Junker”, Pologne, Russie, — le même régime, introduit, semble-t-il, plus tard, a donné naissance à un système de grandes propriétés, appuyé, à la fin des temps modernes, sur un véritable asservissement des tenanciers, que le seigneur, mettant en valeur lui-même de vastes étendues de terres, tendait à transformer en corvéables à merci » (1935, p. 409). Ainsi, « du déclin des institutions seigneuriales l'Europe de l'Ouest a vu se dégager la propriété paysanne ... Dans l'Europe de l'Est, au contraire, l'histoire des paysans, depuis la fin du

moyen âge jusqu'à une époque toute proche de nous, n'a guère été que celle d'une longue et progressive déchéance » (1937, p. 606). L'étude d'E. E. KLOTS sur la seigneurie en Silésie au XVIIIe siècle, Breslau, 1932, montre que la tenure paysanne s'y maintenait mais lourdement chargée. Frédéric II fit établir des terriers pour fixer les droits et arrêter les abus de l'exploitation seigneuriale ; il avait intérêt à protéger les paysans : sans eux, peu d'impôts et point de soldats. Le pouvoir royal en France eut souvent des préoccupations analogues (1935, p. 410-411).

Retour à la table des matières

Fortunes foncières aux XVIe-XVIIIe siècles. Seigneuries et terres (p.140-147)

Dans son introduction à l'enquête sur la noblesse, *Sur le passé de la noblesse française : quelques jalons de recherche*, Marc Bloch a rappelé quelques questions essentielles concernant les fortunes nobiliaires : « la reconstitution et la transformation des patrimoines seigneuriaux, après la grande crise des XVe et XVIe siècles », la « réaction seigneuriale » du XVIIIe siècle, les « disparition, maintien, ou reconstitution encore des fortunes terriennes de la noblesse, après la Révolution » (1936, p. 377). Quelques monographies depuis 1930 ont permis p178 de mieux pénétrer au cœur de ces problèmes : partout, c'est l'acquisition des biens ruraux par les bourgeois des villes.

La seigneurie de La Groie, au pays de Châtellerault, connut bien avant la Révolution une crise de patrimoine. De 1380 à 1690, elle appartint à la famille d'Aloigny, qui finit dans la pauvreté. Elle passa ensuite à deux dynasties de robe et de finance, dont la seconde s'endetta. Le château du moyen âge fut presque complètement rebâti vers 1750. Les accroissements de la réserve seigneuriale se firent en deux étapes : 1590-1661 et 1747-1765. Étaient-ils dus à des conditions particulières, aux vicissitudes des fortunes individuelles ? ou les retrouve-t-on dans les seigneuries environnantes ? Il est certain que cet « intervalle d'abstention ... coïncide ... avec la fameuse période de baisse des prix dans la seconde moitié du XVIIe siècle et au début du XVIIIe ». G. DEBIEN, *Notes sur le château et la seigneurie de La Groie*,

dans *Bull. de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1936 (1938, p. 183-184). A Saint-Pouange (Aube), près d'une ville importante, Troyes, la seigneurie, très morcelée, dès le XIIIe siècle, s'« embourgeoise » de bonne heure. Depuis le XVIe siècle, le principal château passa d'une famille de négociants troyens à une autre du nom de Colbert. « Vint la tourmente révolutionnaire ; le seigneur de Saint-Pouange, qui n'est d'ailleurs plus un Colbert, émigre ... sous le Consulat, il trouve intacte toute une partie de ses biens : fait considérable une fois de plus, parce qu'il n'est certainement pas isolé, et encore trop mal connu. » A. MORIN, Saint-Pouange (Aube), Troyes, 1935 (1936, p. 593. Même schéma dans l'histoire des lignées seigneuriales qui se succédèrent au hameau de Froidmont, près du village de Jemeppe-sur-Sambre (Belgique) : « Haute aristocratie d'abord (avec, même, une branche bâtarde des Valois de Bourgogne) ; puis, vers la fin du XVIe siècle, acquisition de la seigneurie par un patricien anversois, de nouveau, enfin, ascension de cette famille bourgeoise vers la grande noblesse. » J. FICHEFET, *Histoire de J.-sur-S. et F.*, Jemeppe, 1938 (1941, p. 182-183).

Une seigneurie au XVIIe siècle : celle de Mme de Sévigné aux Rochers près de Vitré, en Bretagne. L'abbé Rahuel, modeste ecclésiastique du diocèse de Rennes, fut de 1669 à 1680 "receveur" de la seigneurie des Rochers et chapelain de la marquise. Un de ses livres de compte a été publié par J. LEMOINE et H. BOURDE DE LA ROGERIE, dans *Bull. et mémoires de la Soc. archéologique du dép. d'Ille-et-Vilaine*, 1930. C'est « un type de documents fort précieux et encore trop rarement explorés ». « On notera, en particulier, des indications fort intéressantes sur les deux procédés d'exploitation seigneuriale entre lesquels les Sévigné, comme tant d'autres gentilhommes de leur temps, ont perpétuellement hésité : faire-valoir direct (c'était le cas aux p179 Rochers) ou amodiation à un fermier général. Même hésitation quant aux modes de tenure, entre le domaine congéable — si avantageux à tant d'égards, mais qui avait l'inconvénient d'entraîner, pour un bailleur souvent obéré, des débours à chaque congé — et l'afféagement à perpétuité. D'une façon générale, les diverses rentes ou redevances rentraient assez mal ; "il ne faut compter", écrivait Mme de Sévigné, "que sur le quart de son revenu" » (1932, p. 422-423). La terre de Belcastel, dans le Haut-Quercy, diminuée par des ventes, « n'échappa que de justesse, durant le XVIIe siècle, aux mains crochues

d'un préteur qui, naturellement, était un marchand du voisinage ». Son petit-fils, écuyer et secrétaire du Roi, épousa une fille noble de la même lignée (voir p. 160) (1936, p. 490).

Autres exemples de domaines, de “maisons des champs”, de “terres”. Celle du Fresne, en Vendômois, passa de la vielle aristocratie à la noblesse de robe, puis à un “nabab”, enrichi dans les guerres des Indes, et, par sa descendance, à une “noblesse d'extraction”. Général de Brantes et collaborateurs, *La terre du Fresne en Vendômois, 1283-1937*, Limoges, 1937 (1939, p. 449). « Grand seigneur de robe », Malesherbes, parmi ses nombreuses terres, aimait particulièrement celle dont il portait le nom, dans la vallée de l'Essonnes (Loiret). M. Bocate, *Monsieur de Malesherbes dans son domaine*, Bordeaux-Paris, 1930 (1933, p. 190-191). Ces études ne s'occupent pas de l'« exploitation seigneuriale ». Au contraire, on voit comment la terre était acquise, exploitée et transmise dans P. de Rousiers, *Une famille de hobereaux pendant six siècles*, 1935, région de Confolens (L. Febvre, 1935, p. 520), et dans P. de Chambon, *La “forteresse” charentaise d'Alfred de Vigny* (*le Maine-Giraud*), Ruffec, 1931, qui retrace les « avatars d'une propriété noble, avant, pendant et depuis la Révolution », ce manoir d'où sont datées les *Destinées* d'Alfred de Vigny. Ici, à la fin du XVIIIe siècle, les revenus seigneuriaux dépassaient de beaucoup ceux de l'exploitation directe (1932, p. 423).

Tout un monde d'« officiers » vivait en fonction de ces seigneuries, par exemple ceux de Saint-Pouange (Aube) (1936, p. 593), ou les Boisleux ou « de Boisleux », fermiers et officiers seigneuriaux des environs d'Arras, Mgr A. Boisleux, *La famille Boisleux* .... Arras, 1934 (1936, p. 598-599).

Fortunes foncières ecclésiastiques

Le monastère de Ligugé (Vienne) fut du XIIe au XVIIe siècle un prieuré de Maillezais, puis un bénéfice uni au Collège des Jésuites de Poitiers. « L'étude du temporel fournit beaucoup de renseignements utiles, qui confirment et précisent ce que nous croyions savoir par ailleurs des fortunes de ce type et de leurs vicissitudes. Réduit à peu p180 de chose vers la fin du moyen âge, le domaine propre s'accrut notablement au XVIIe siècle. Le prieuré amodiait ordinairement l'ensemble

de ses revenus généraux à des fermiers, marchands ou hommes de loi. Administrateurs plus avisés, les Jésuites prirent eux-mêmes la gestion en mains ; ils se contentaient d'affermer, par portions, les différentes exploitations rurales. Après la dissolution de l'ordre et la mise sous séquestre de son patrimoine, la ferme générale réapparut, au profit, cette fois encore de capitalistes, dont l'un, au moins, fut un bourgeois de Paris. » Dom Pierre DE MONTSABERT, *Le monastère de Ligugé : étude historique*, Ligugé, 1929 (1931, p. 135). L'abbaye cistercienne de Beaulieu (diocèse de Rodez) et son budget au XVIIIe siècle ont été étudiés par Jean DONAT, dans *Annales du Midi*, 1933 et 1934 (les biens ruraux affermés surtout par métayage, ventes de grains et de bétail) (1936, p. 94). Sur le domaine épiscopal de Régennes, près d'Auxerre, v. p. 154.

Exploitation des grands domaines (p. 148-153)

On voit au XVIIIe siècle, à Saint-Pierre-du-Boscguérard, dans le Roumois (Seine-Inférieure), une exploitation agricole étendue montrer « une agriculture déjà perfectionnée, débarrassée, semble-t-il, de toute servitude collective, et qui, sans avoir encore réussi à éliminer totalement la jachère, sans cesser non plus de fonder ses assolements biennaux, avant tout, sur l'alternance des céréales, y introduit néanmoins, dès la première moitié du siècle, les plantes fourragères, ... la lente ascension d'une lignée de laboureurs vers la bourgeoisie de basoche ; — entre ses mains une grande exploitation qui fait largement commerce de ces denrées — surtout du bétail et des cidres et poirés ... ; — gravitant autour d'elle, tout un menu peuple d'ouvriers agricoles, pourvus pour la plupart d'une petite cour-masure et d'une vache ou deux, pauvres et rudes gens ... ». Étude de Ch. LEROY sur cette exploitation, Rouen, 1934 (1935, p. 332-333).

Retour à la table des matières

Chapitre V. — Les groupes sociaux
(pages 155-200)

Retour à la table des matières

Dans le remaniement qu'il projetait des *Caractères*, Marc Bloch aurait placé la majeure partie de ce chapitre beaucoup plus haut, aux origines mêmes de la seigneurie, puisqu'il avait acquis la conviction de l'antériorité des communautés rurales sur la seigneurie. Pour cette raison, ai-je reporté au chapitre III tout ce qui concerne le manse et les collectivités rurales, objet des pages 155-169, ne gardant ici que les faits de survivance.

Survivances du manse (p. 166-169)

Une étude d'E. RAISON, revue par M. GARAUD, sur l'abbaye poitevine d'Absie-en-Gâtine, Poitiers, 1936, donne (p. 165) une indication sur la “borderie”, moitié de la “masure”. « Il semble bien qu'on se trouve en présence d'un témoignage nouveau sur ce phénomène capital et encore trop mal étudié : le fractionnement du manse » (1936, p. 605). L'Angoumois du XIIe siècle connaissait « l'antique distinction entre les “manses”, pleines tenures, et les “bordes” », comme on le voit dans P. LEFRANCQ, *Le cartulaire de Saint-Cybard* [abbaye d'Angoulême], Angoulême, 1931, en particulier n°s 70 et 246 (1932, p. 321).

A la seigneurie de Belcastel, dans le Haut-Quercy, encore au XVIIIe siècle, « le sol était divisé en “tènements” d'une seule pièce, dans lesquels M. Lacrocq [v. p. 160] voit, à juste titre, je crois, une survivance

d'un système analogue à celui du manse. Chacun d'eux était, au XVIII[e] siècle, divisé en un assez grand nombre d'occupants, qui n'étaient pas tous domiciliés dans la seigneurie ; cependant les rentes et corvées pesaient sur le tènement dans son ensemble et probablement les divers co-partageants en étaient solidairement responsables. Parfois d'ailleurs, ils demandaient à se dégager de ce lien et p182 obtenaient d'asseoir les redevances sur les parcelles une à une : tel est, si je comprend bien, le sens d'un acte de 1765. Répandus, sous des noms variables — tels qu'en Anjou, par exemple, celui de freresche ou fresche — dans beaucoup de provinces de l'Ouest et du Centre, ces curieux groupements n'étaient visiblement plus, au moment où nous les saisissons le mieux, que le vestige d'un mode d'occupation beaucoup plus ancien. De l'unité de tenure originairement indivisible et sans doute le plus souvent exploitée par une seule famille, de type patriarcal, les seigneurs n'avaient autorisé le fractionnement qu'à condition de maintenir, à leur profit, l'indivisibilité des charges ». Marc Bloch souhaitait une étude de cette institution, région par région (1936, p. 490-491).

« Le mot de "masure" n'a pas servi seulement à désigner la maison, avec une acception peu à peu péjorative. Il paraît bien avoir été assez souvent employé avec une valeur juridique, comme synonyme de "manse" ; la "masure", en ce cas, était l'unité de tenure. Et, même restreint au plan de l'habitat, il ne s'appliquait pas, le plus souvent, aux seuls bâtiments ; dans une grande partie de la France du Nord, comme aujourd'hui encore en Normandie, on appelait au moyen âge "masure" l'ensemble constitué par la maison et le clos. "Borde" aussi fréquemment avait une signification juridiquement déterminée : c'était une unité de tenure encore, mais d'une catégorie inférieure au manse. » A propos de J. SOYER, *Les noms de lieux du Loiret*, toponymes désignant l'habitation, dans *Bull. de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1936 (1938, p. 82). Ainsi, il faut éviter la « confusion entre les deux sens de *mansus* : exploitation agricole et simple maison, avec son jardin ; cette dernière acception a vécu en Bourgogne — où l'on disait, en français, "meix," — beaucoup plus longtemps que la première ». C. r. de : G. DE VALOUS, *Le monachisme clunisien* ..., 1934, chapitre sur le manse (1936, p. 501).

Retour à la table des matières

Communautés rurales (p. 172-194)

Ainsi que pour le manse, Marc Bloch a été amené à envisager les collectivités rurales comme intimement liées aux origines et à l'histoire de la seigneurie : il en a été longuement question dans les chapitres correspondants de ce supplément. Je ne me suis donc attaché ici qu'à l'« évolution des collectivités rurales, dont l'étude en France est restée jusqu'ici un champ presque vierge » (1938, p. 430). On ne doit pas perdre de vue « le rôle des organes paroissiaux — et des confréries — dans l'élaboration juridique de la communauté rurale » (1935, p. 402). Constamment, au cours de son histoire, se sont fait sentir les « difficultés que créait ... le défaut de coïncidence entre la communauté p183 villageoise et la seigneurie », en Bresse au XVIII[e] siècle, par exemple (1936, p. 10, d'après O. MOREL). « La seigneurie de Ré proprement dite ne couvrait qu'une partie de l'île » (1943, III, p. 106).

Sur les communautés rurales champenoises, dans G. ROBERT, *L'abbaye de Saint-Thierry et les communautés populaires au moyen âge*, Reims, 1930, in-8°, 91 p. (extr. des *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, t. CXLII), « on recueillera une foule de renseignements, instructifs et vivants, sur l'activité, souvent méconnue, des communautés rurales, tantôt dans le cadre de la paroisse — élection des marguilliers, que le seigneur se borne à confirmer dans leur office — tantôt empiétant sur les pouvoirs proprement administratifs. Les habitants prétendent fixer eux-mêmes la taille ; ils élèvent des halles sans l'autorisation seigneuriale. Un village — celui d'Hermonville — divisé entre plusieurs seigneuries, n'en conquiert pas moins, tout comme tant de villes marchandes, placées dans le même cas, une municipalité unique. Enfin une bien curieuse affaire éclaire d'un jour très vif les notions juridiques de *corpus* et de *communia*, ainsi que les répugnances des tribunaux à reconnaître, en droit, aux collectivités campagnardes la personnalité morale, qu'elles possédaient en fait » (1931, p. 259). Les comptes des “mainbours” de l'église de Preux-au-Sart, étudiés par E. CHAMPEAUX, sont importants pour l'histoire des communautés rurales du Hainaut (1931, p. 71). A l'île de Ré, dotée d'une “grande charte de coutume”, en 1289, « l'évolution des assemblées d'habitants vers une constitution de plus en plus oligarchique se

relie ... à tout un mouvement d'ensemble, qui, en somme, attend toujours son explication ». R. JAMES, *Chartes seigneuriales et privilèges royaux de l'île de Ré*, 1939 (1943, III, p. 106).

P. DE SAINT-JACOB a entrepris dans les *Annales de Bourgogne*, XII, 1941, une série d'*Études sur l'ancienne communauté rurale en Bourgogne*. « Elles portent sur le village : les conditions juridiques de l'habitat. On a, nous dit-il, replacé assez volontiers le village dans son cadre géographique, recherché les éléments naturels qui étaient capables d'agir sur son origine et sur son évolution. On a moins fréquemment fait appel, pour expliquer le village, au lien de l'homme avec son groupe, au statut de l'association villageoise. » Les communautés, « forces de cohésion », ont pesé sur la vie et la structure du village. « Comment sont nées ces communautés ? Nous devons nous résigner à l'ignorer pour beaucoup d'entre elles, les plus anciennes. Mais à une époque plus récente, sur les terres des Cisterciens restés fidèles à leurs habitudes de colonisation, les textes nous font assister à cette genèse. » P. de Saint-Jacob les a interrogés en les éclairant par une remarquable série de plans de villages commentés et a donné le contrat d'érection et d'établissement du village de Saint-Nicolas-les-Cîteaux. p184 « Bonne étude, qui pose des problèmes — celui de meix (*mansus*) en particulier » (1941, p. 184).

Histoire fort caractéristique que celle des communautés pyrénéennes. « Dans les montagnes, pour peu que les crêtes soient hautes et sans brèches profondes, les groupes agraires ne sauraient guère avoir d'autres cadres que les vallées. Nulle part sans doute ce trait n'apparaît plus accusé que dans les Pyrénées de l'Ouest et du Centre, où chaque vallée transversale ramasse autour d'elle tout un monde de vallons affluents ... Les Pyrénées occidentales n'ont pas ignoré, certes, le régime seigneurial. Mais celui-ci ne paraît pas y avoir exercé la même emprise, à beaucoup près, que dans la plus grande partie de la France. Du moins dans le domaine pastoral ... En ce qui regarde la possession et l'administration des pacages, point de doutes. Elles revenaient, pour l'essentiel, aux communautés », alors que, dans la partie orientale de la chaîne, les terres féodales étaient nombreuses et celles des communes peu étendues. « Le sens collectif et vigoureux qui animait les populations pyrénéennes s'accommodait fort bien d'un habitat extrêmement dispersé ... La communauté familiale, ... dans ces vallées du Sud-Ouest, ... paraît avoir conservé sa force jusqu'à des

temps particulièrement proches de nous. Surtout elle tirait son originalité de l'existence d'un droit d'aînesse prodigieusement rigoureux. Elle s'appelait "ostau" ; par son sens primitif, qui est bien entendu "maison", le mot évoque avec le "manse", ailleurs répandu et dont la signification originelle était toute pareille, une parenté sémantique singulièrement suggestive. Divisée ainsi en petits groupes patriarcaux, les grandes "vesiaus", maîtresses de pacages, comprenaient tantôt une vallée entière, tantôt — par suite peut-être d'une fragmentation survenue au cours des temps — une partie de vallée seulement. Pour fermement cimentées qu'elles fussent, ces collectivités pastorales n'avaient rien d'une démocratie. Elles formaient des sociétés fortement hiérarchisées ... Au sommet un véritable "patriarcat rural", l'oligarchie des "maisons casalères", que favorisaient les règlements de pâture. Toute pareille, on le sait, fut la structure des autres républiques paysannes de l'ancienne Europe, celles des basses terres du littoral de la mer du Nord, notamment. » C. r. de : H. CAVAILLÈS (1932, p. 498-499).

L'"organisation communautaire" a été très forte dans les "campagnes ouvertes du Nord", mais « ... rien ne serait plus inexact que de refuser aux populations des bocages tous sens de l'effort collectif. L'acharnement des croquants bretons à défendre leurs communaux n'a guère eu d'égal dans l'ancienne France. De nos jours même, M. Louis Fournier, dans son excellente monographie de la commune de Bulat-Pestivien, au cœur de la Cornouaille, ne nous p185 montre-t-il point les paysans habitués à se prêter mutuellement secours pour tous les gros travaux, et en cas d'accident survenu au bétail, la quête entre voisins tenant lieu d'assurance ? Ne voyons-nous pas, dans les hameaux de la Marche, pour les charrois et le battage notamment, subsister, à la fois nécessité de fait et obligation morale vigoureusement ressentie, l'antique pratique de l'entr'aide, l'"arban" du vieux langage rural (cf. L. LACROCQ, *Monographie de la commune de la Celle-Dunoise*, 1926, p. 240) ? La vérité est que, dans ces campagnes, J'esprit de solidarité, ou pour parler comme M. Dion, de "discipline sociale", s'il ne possédait pas en lui-même moins de puissance qu'ailleurs, ne revêtait point les mêmes formes que chez les villageois de champs ouverts et allongés. La structure traditionnelle des labours, harmonisée avec une agriculture tout individualiste, le condamnait à chercher son application plutôt dans les besognes domestiques que

dans l'exploitation même du terroir. Les conditions de l'habitat faisaient les communautés beaucoup moins nombreuses, par suite moins fortes et moins portées aux vastes desseins ... Et peut-être des limites ainsi imposées à l'instinct communautaire, en pays d'enclos, trouverait-on encore aujourd'hui un témoignage assez frappant dans cette opération, véritablement cruciale, du battage des grains ... Dans la Marche, on peut contempler, chaque été, tout un petit peuple de travailleurs qui s'empresse autour de la machine, mise successivement au service des diverses maisonnées. Mais la machine elle-même, à ma connaissance, a presque toujours été louée à un entrepreneur. Point de ces batteuses coopératives, si répandues en d'autres provinces. Elles supposent, vraisemblablement, des groupements plus étendus. Du moins, c'est ce que paraissent suggérer des observations certainement beaucoup trop rapides et trop fragmentaires pour autoriser autre chose qu'une fugitive hypothèse. Quand posséderons-nous des cartes qui nous mettent sous les yeux, avec la répartition, contrée par contrée, des anciens procédés en usage pour séparer la paille du grain — fléau, rouleau, dépiquage sous les pieds des chevaux — celle des régimes d'entreprises qui gouvernent, de nos jours cette initiatrice de la motorisation rurale : la machine à battre ? » (1936, p. 257-258). De même, p. 267-268.

L'évolution des communautés locales allemandes a été l'objet d'un ouvrage d'ensemble où les pays rhénans tiennent une large place, de Fr. STEINBACH et E. BECKER, *Geschichtliche Grundlagen der kommunalen Selbstverwaltung in Deutschland*, Bonn, 1932, avec 28 cartes. On y voit, comme dans la France monarchique, « les nécessités presque inéluctables qui à tous les gouvernements soucieux de maintenir le contact direct avec leurs sujets ont fait rechercher, contre les usurpations seigneuriales, l'appui de communautés organisées ». Quand on p186 étudie les collectivités rurales, il faut insister sur les servitudes qu'elles faisaient peser et ne pas omettre les rivalités de classes (laboureurs contre manouvriers), au rôle décisif (1935, p. 426-427).

Retour à la table des matières

Communautés familiales (p. 169-172)

Elles ont eu une extrême importance. Une communauté familiale classique fut celle des Jault ou Lejault, dont l'établissement a formé le noyau d'un hameau du même nom, dans la commune de Saint-Benin-des-Bois (Nièvre). Elle a été souvent décrite, notamment par Dupin aîné, qui la vit en 1840, peu avant son démembrement ; son « savoureux tableau » a été reproduit dans ses Réquisitoires..., t. VI, 1842, p. 493. Le Play a retracé sa dissolution, *Les ouvriers de l'Occident*, t. V, p. 300 et suiv. Nouvelle étude par Ch. PRIEURET, *Une association agricole du Nivernais. Histoire de la grande communauté des Jault* (1580-1847), dans *Bull. de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*, 1930 (1933, p. 191).

En Provence aussi, les contrats "d'affrairement" unissaient parfois des étrangers par le sang à la communauté familiale. Ces associations familiales se raréfient, puis s'effacent en Provence à partir de la seconde moitié du XVI[e] siècle. Le « mécanisme de cette institution » a été clairement exposé par R. AUBENAS, *Le contrat d'"affrairamentum" dans le droit provençal du moyen âge*, dans *Revue historique de droit français et étranger*, 1933 (1934, p. 200). Également, R. AUBENAS, dans *Annales*, 1936, p. 535. Fondée presque exclusivement sur des documents notariaux, la monographie consacrée par le Dr P. CAYLA au village de Ginestas en Narbonnais de 1519 à 1536 (Carcassonne, 1938), très riche par ailleurs sur la société rurale du XVI[e] siècle, présente de curieux développements sur ces le contrats de fraternité artificielle (1943, III, p. 111-112).

Le bourg de Blesle (Haute-Loire), au contact du Cézallier et de la vallée de l'Alagnon, qui s'ouvre sur la Limagne d'Issoire, siège d'une grosse abbaye, centre actif de commerce et d'artisanat, a eu son passé fouillé par un notaire, « chercheur avisé », G. SEGRET, auteur d'études parues dans la *Revue d'Auvergne*, 1922, et l'*Almanach de Brioude*, 1924, 1925 et 1934. « Le travail le plus important et le plus neuf touche la transmission des patrimoines familiaux. Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, grâce à la pratique de l'institution d'héritier, et en dépit, souvent, des dispositions coutumières légales, les familles bourgeoises et surtout paysannes — beaucoup plus que les lignées nobles — arrivaient à assurer au profit d'un héritier unique, choisi assez arbitrairement parmi ses frères et sœurs, la continuité de la "maison", c'est-à-dire de la

fortune terrienne et de l'exploitation. Que devenaient p187 les autres fils ? Quelques-uns d'entre eux certainement émigraient, ou se faisaient artisans ou journaliers. D'autres demeuraient-ils en communauté, avec leur frère plus favorisé — parfois avec leur beau-frère, car il arrivait que l'élu fût un gendre ? ... ces “compagnies” à feu et à pot, si répandues dans d'autres régions de la France, n'étaient autour de Blesle ni très nombreuses, ni très amples ... Il est évident ... qu'en raison des compensations en numéraires, dont l'héritier institué était redevable envers ses frères ou sœurs, la protection assurée à la “maison” avait son revers : des charges relativement lourdes pesaient sur la propriété terrienne, et drainaient, probablement, une bonne part du capital qui eût été nécessaire ou utile à l'exploitation. On aimerait savoir dans quelle mesure ces pratiques contribuèrent à l'endettement des paysans, qui n'a vraisemblablement pas été moins grave en Auvergne que dans le reste de l'ancienne France ... crise financière rurale ... La Révolution, en abolissant l'institution contractuelle, le Code civil, en la limitant, provoquèrent un vigoureux progrès du morcellement. Pendant la période (17 nivôse an II - 19 fructidor an III), au cours de laquelle la résiliation rétroactive des institutions anciennes se trouva admise, on vît « bourgeois, commerçants, paysans, se précipiter chez les notaires pour ... soutirer à leurs aînés, les uns un complément de dot, les autres quelques terres ou quelques prés ». Mais, depuis, la fin du XIXe siècle, les paysans ou leurs conseillers ont appris à tourner la loi, et, de nouveau, le partage en nature est, le plus souvent, évité. Il est caractéristique que ce retour aux usages du passé ait été facilité par les progrès, dans la classe agricole, de la richesse mobilière ; il coïncide, du reste, avec une visible tendance au remembrement. Ainsi se révèle à nous l'originalité d'une évolution régionale fort différente, semble-t-il, de ce qui peut être observé dans d'autres contrées françaises » (1935, p. 33,1-332).

Retour à la table des matières

Classes sociales dans les campagnes (p. 194-200)

A l'intérieur de la société paysanne elle-même, il existait des antagonismes de groupes, qui se manifestent avec une grande intensité dans la France du XVIIIe siècle, et d'abord l'opposition des paysans

propriétaires et des manouvriers. A propos de l'“art populaire” : « Caractère unitaire et égalitaire du “peuple” et notamment du peuple des campagnes — encore une illusion qu'il faut à tout prix rejeter ! ... Il y a paysan et paysan, et, entre les diverses couches sociales, non seulement l'habillement, mais l'ameublement, mais la maison même, le genre de vie en un mot, dans toutes ses manifestations extérieures, aident à marquer des différences, que l'archéologie peut nous rendre le grand service de préciser » (1930, p. 406). De même, p188 1931, p. 283. « C'est qu'en vérité, plus ou moins masqué par ce vernis de considérations trop facilement moralisatrices qui est une des tares de la littérature “agraire”, le concret prend forcément sa revanche. Gros fermier de la Beauce ou du Valois ; métayer du Limousin ; petit producteur des pays de polyculture ; manouvrier peinant sur les vastes exploitations des terres à blé ou à betteraves ; capitaliste urbain, en quête de placements fonciers générateurs d'un revenu modeste et sûr : autant de types humains — et j'en passe — qui n'ont, assurément, ni les mêmes intérêts, ni les mêmes possibilités mentales d'adaptation, ni la même conception du gain ; qui, devant un problème comme celui du prix du blé, réagiront nécessairement de façon différente, ne serait-ce que parce qu'ils ne vendent pas — quand ils vendent — en même quantité ni au même moment et n'envisagent pas, pour la somme reçue, les mêmes emplois » (1940, p. 52).

Cette question des classes sociales dans la société rurale apparaît nettement, par exemple, à Vendenheim (Bas-Rhin), au début du XIX[e] siècle, alors « village surpeuplé ». « La société s'y divisait en classes rigoureusement opposées : gros propriétaires que distinguait cet indiscutable signe de richesse, la possession de plusieurs attelages de chevaux ; petits paysans ; journaliers enfin, obligés à chercher un supplément de ressources dans la classique industrie du tissage. » C. SITTIG, dans *Revue d'Alsace*, 1934 (1936, p. 595). Mêmes problèmes de classes étudiés pour le Namurois du XVIII[e] siècle par P. RECHT, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, 1938. Il a cherché une « exacte et concrète décomposition des collectivités villageoises en classes, distinguées par leur situation économique, leur part dans l'administration de la communauté et leur état d'esprit ». Laissant de côté les groupes dont l'activité maîtresse n'était pas l'agriculture (meuniers, artisans, marchands), les gens des bois (bûcherons, charbonniers), enfin les itinérants (blatiers, voituriers), il a distingué quatre

classes de paysans : les “censiers”, exploitant au moins une charrue (30 bonniers), les “gros manants”, pourvus d’une demi-charrue, les “petits manants”, sans attelage, sauf dans le Condroz herbager, et empruntant les bêtes de labour aux voisins plus fortunés, les “pauvres manants”, simples journaliers, à peu près sans terre. Les limites entre les classes ne coïncident nullement avec les différentes exploitations, tenure héréditaire ou location : « Comme en France, le gros fermier, dans sa “cense” dont les bâtiments se groupent autour d’une cour bien close, fait figure de richard, en face du petit tenancier, qui, dans sa maison de torchis, mène une vie précaire et dépendante ». La hiérarchie de fait s’est compliquée depuis le XVIe siècle où on opposait simplement les “laboureurs”, les deux premières classes, aux “manouvriers”, les deux dernières (1941, p. 181-182). « Observations p189 pénétrantes » sur « les groupes et les classes dans les sociétés rurales », présentées par *A systematic source book in rural sociology*, par P. A. SOROKIN, C. C. ZIMMERMAN et Ch. J. GALPIN, t. I, Minneapolis, 1930 (1932, p. 475).

M. E. SALLE « s’est efforcé de chiffrer les budgets des diverses conditions paysannes, au XVIIIe siècle, dans deux paroisses de la Champagne berrichonne » (dans *Revue de l’Académie du Centre*, 1939, p. 83-97). « Les conclusions sont assez sombres. Les domestiques de culture gagnaient à peine de quoi se vêtir ... ils formaient une main-d’œuvre instable et facilement opprimée ; lors de la levée des trois cent mille hommes, en 93, sur huit partants qu’envoyèrent les deux paroisses, six appartenaient à cette classe. Les journaliers disposaient d’un logis à eux, généralement avec un lopin de terre ; mais ils n’en étaient souvent que locataires et leurs salaires paraissent avoir beaucoup moins monté que les prix des denrées ; l’examen des procès intentés par l’administration des gabelles montre qu’ils ne consommaient guère de viande, même de porc. Les métayers et fermiers eux-mêmes ne profitèrent pas de la hausse autant qu’on eût pu se l’imaginer ; car les charges fiscales étaient lourdes et les baux onéreux ; les paysans, même aisés, se trouvaient constamment endettés » (1943, III, p. 110).

Les industries rurales, surtout textiles, furent une grande ressource d’appoint pour les manouvriers et petits paysans : par exemple, industrie textile en Champagne troyenne de 1784 à 1789, 1938, p. 183. Industrie des fourches en bois de micocoulier dans la petite bourgade

languedocienne de Sauve, depuis le XVIe siècle, d'après H. CHOBAUT (1933, p. 322).

Quelques monographies de villages et de régions rurales : H. JAVELLE, sur Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise), Avignon, 1936, n'a pas utilisé aux Archives nationales « un des plus beaux dossiers documentaires de notre histoire rurale » (1941, p. 184) A. MORIN, sur Saint-Pouange (Aube), Troyes, 1935 (1936, p. 592-596) C. SITTIG, sur Vendenheim (Bas-Rhin), depuis le début du XIXe siècle, dans *Revue d'Alsace*, 1934 (1936, p. 594-595) ; Dr DE BRINON, Sur Vaumas (Allier), Moulins, 1935, et Ed. GARMY, sur le canton de Marcillat d'Allier (1936, p. 592-594) ; L. FOURNIER, sur la commune de Bulat-Pestivien, en Cornouaille (Côtes-du-Nord), Saint-Brieuc, 1934 (1936, p. 595-596) ; Th. CHALMEL, sur Saint-Père-Marc-en-Poulet (Ille-et-Vilaine), Rennes, 1931 (1933, p. 471, 473, 475) ; J. DURIEUX, sur Saint-Aquilin, en Périgord, Périgueux, 1936 (1941, p. 184). Sur la Brie ancienne, 1934, p. 322. p190

Retour à la table des matières

L'Habitat (p. 163, 165, 169, 171-172, 177)

Marc Bloch avait l'intention de développer ce passage des *Caractères* touchant à ce « grand problème : l'habitat ». En septembre 1931, le Congrès international de Géographie reprenait l'étude de l'habitat rural et c'était le résultat d'une enquête dont Albert Demangeon avait tracé les grandes lignes et dégagé les principales conclusions. A ce sujet : « L'enquête part de l'état actuel, le seul qui puisse être saisi dans le détail ... Mais, comme le dit excellemment M. Demangeon, "le terme de la recherche scientifique, c'est-à-dire l'explication des faits d'habitat, ne peut être atteint sans l'utilisation des documents historiques". En d'autres termes, le présent peut bien être décrit pour lui-même, il ne renferme pas en soi sa propre explication, au moins son explication intégrale, puisqu'il n'est que la résultante du passé. J'ajouterais volontiers ... qu'à cette recherche rétrospective rien n'importe sans doute davantage que de distinguer exactement les divers stades de l'occupation du sol. » Certes, les conditions physiques ne doivent pas être négligées. Cependant, des études sur l'habitat, « la

grande leçon qui se dégage est une leçon sans doute, avant tout une leçon de méthode. Constater l'état présent de l'habitat, le problème, si délicat soit-il, ne relève après tout que d'une technique, en ses principes assez simple et que les géographes porteront bientôt à la perfection. Mais du moment que, comme le veulent M. Demangeon et ses collaborateurs, refusant de s'arrêter aux symptômes, on s'efforce de passer à l'explication, combien d'éléments divers ne vont-ils pas entrer en jeu ? Conditions physiques ; étapes du peuplement ; influence exercée par la seigneurie — sur laquelle on trouvera des vues intéressantes dans le mémoire de M. Clozier qui, dans le Lot, a cru observer que là où, “depuis le XVe siècle, s'est maintenue une maison féodale puissante ou un monastère il n'y a pas” (ou il a cessé d'y avoir) “habitat dispersé” ; — action des voies de communication ; facteurs d'ordre religieux (les ordres à tendance érémitique, comme Cîteaux, ont multiplié les “granges” isolées et leur exemple, sans doute, a beaucoup fait pour réintroduire ce mode d'occupation) ; ces phénomènes de structure juridique enfin, sur lesquels je n'ai tant insisté que parce qu'ils paraissent quelquefois indûment négligés. On serait tenté de dire que nous n'aurons pas de bonne histoire de l'habitat (j'entends d'histoires à cadre régional, les seules qui se puissent concevoir) tant que nous manquerons à posséder, région par région également, de bonnes monographies sur l'histoire de l'évolution de la famille ». Une étroite collaboration entre les divers procédés de recherche est indispensable (1932, p. 489-493).

M. R. DION a soutenu dans le *Val de Loire* que l'habitat dispersé était p191 le plus souvent lié aux champs irréguliers. « L'habitat est certainement en relation étroite avec la disposition des terroirs. Cependant, il dépend en même temps de tant d'autres causes — ces faits de structure sociale .... la préoccupation de la sécurité, bien des facteurs encore sans doute, physiques ou humains ... » (1934, p. 488). R. DION, *Aperçus généraux sur le paysage rural de la France*, dans *Bull. de la société belge d'études géographiques*, 1936, donne des « indications très intéressantes, en particulier, sur les raisons techniques de l'habitat disperse, en pays de bocages avec landes. Elles rendraient bien compte du caractère récent de beaucoup de hameaux, par contraste avec les “bourgs”. Mais ne faudrait-il pas regarder aussi du côté de la structure familiale ? » (1941, p. 124). De même, à propos des *kopanice*, hameaux forestiers de Slovaquie (1930, p. 109), où P. DEFFON-

TAINES, *La vie forestière en Slovaquie*, 1932, voit d'anciens établissements de pasteurs, peu à peu fixés au sol, « ce problème d'habitat dispersé ne saurait être résolu sans un examen soigneux de la constitution du groupe familial, en même temps, d'ailleurs, que de l'organisation des pouvoirs seigneuriaux » (1933, p. 496). Par ailleurs, on ne peut dire « que les paysans ont bâti leurs villages près des châteaux-forts. Naturellement le fait a dû se produire parfois. Le plus souvent, cependant, le village était plus ancien que le château. Quand en aurons-nous fini avec ce mythe obstiné : “avant, était le seigneur” ? » (1931, p. 258-259). « Point d'explication valable de l'habitat qui ne s'appuie, avant tout, sur une exacte analyse de la structure sociale et de son évolution » (1942, I, p. 119).

Reprenant cette question : “le village et la maison”, Marc Bloch redit que la concentration de l'habitat et la morphologie des agglomérations ne peuvent être étudiées sans confrontation avec le « dessin des terroirs » et l'« ancienne structure des seigneuries ». Il faut s'abstenir des « grandes théories ethnographiques » (critique des « prétendues constatations » de Meitzen et de sa « carte hautement fantaisiste de la répartition des formes d'habitat aggloméré ou dispersé », 1936, p. 584). Du reste, « les rapports avec la constitution de la famille ne sont pas simples : car ce sont des rapports humains ». Voici des exemples très nets de ces rapports : sur le plateau de Lhers, dans les Pyrénées, un hameau fut formé au XIXe siècle par les cadets après la « dissolution des grandes communautés familiales et de leurs patrimoines », dans la commune d'Accous (P. DEJEAN, dans *Revue géographique des Pyrénées*, 1932). Ailleurs dans les Pyrénées, des faits du même genre ont été constatés : exploitations et maisons fondées par les cadets en dehors des villages. Donc le « morcellement de la communauté lignagère » a entraîné une dispersion de l'habitat et aussi l'effritement des « groupements patriarcaux » substitua le hameau à la maison isolée p192 (1934, p. 482-483, 1932, p. 491-492). Progrès en Provence, à partir du XVIIe et surtout du XIXe, de l'habitat dispersé, signalé par R. BUSQUET (1932, p. 417).

Il faut remarquer qu'O. TULIPPE, *L'habitat rural en Seine-et-Oise*, 1934, « après essai ... a dû renoncer à tirer aucun parti d'un classement des villages selon les formes géométriques de leurs plans » (1936, p. 264). Dans M. LE LANNOU, *Pâtres et paysans de Sardaigne*, 1941, « c'est un coup mortel de plus porté au pseudo-déterminisme

géographique, sous une de ses formes naguère les plus rebattues : ni les gros villages, organisés pour la défense, ni les habitations isolées des défricheurs n'ont redouté, en Sardaigne, de se placer loin des points d'eau » (1943, III, p. 97).

Retour à la table des matières

Les Hameaux (p.165, 169, 171-172)

Un problème important et délicat est celui du hameau, plus difficile à définir et à classer que le gros village et la maison isolée. « Sagement, M. Demangeon conclut que la réponse ne peut être demandée qu'à l'histoire même : “agglomération primaire”, le hameau “appartient à l'habitat concentré” ; “agglutination de maisons primitivement isolées”, il relève de l'“habitat dispersé” ». Certains hameaux limousins remontent à l'époque franque. Des phénomènes de structure sociale peuvent les expliquer. Ils tireraient leur origine de l'effritement de manses à domicile et terres séparés. C'est une conjecture, mais des phénomènes analogues, plus récents, sont plus faciles à saisir, car on connaît mieux « un autre groupe familial, plus restreint sans doute et plus récent : la communauté taisible, qui, presque universelle au moyen âge, a joué un grand rôle encore dans certaines contrées jusqu'en plein XVIIIe siècle et, dit-on, en Auvergne n'est aujourd'hui pas tout à fait morte. Or nous savons, de façon absolument sûre cette fois, que beaucoup de nos hameaux sont nés des établissements formés par des collectivités de cette sorte ». Primitivement les “coparsonniers” n'habitaient en général qu'une seule maison. Quand l'union fut rompue, si les dissidents s'éloignèrent, la vieille société, la “freresche”, n'a laissé qu'une ferme isolée. Mais quand ils restèrent sur place, un hameau se créa et dont le nom rappelle l'origine (par exemple, “Chez un tel” ou “Les un tel”, si répandu surtout au Centre). « Nous connaissons avec précision le cas d'une communauté taisible du Nivernais [celle des Jault] dont les adhérents, vers le début du XIXe s., décidant de vivre désormais à part, commencèrent par fragmenter la vaste demeure d'autrefois par des murs de refends. Inversement, dans certaines contrées, les terres de hameaux entiers ayant été rassemblées, vers la fin de l'Ancien Régime, p193 par de riches acquéreurs de bourgeoisie ou de noblesse d'office, une exploitation unique vint quelquefois

prendre la place de la menue agglomération de naguère — tant il est vrai que les vicissitudes de l'habitat, comme un baromètre enregistreur, traduisent fidèlement celles de l'évolution sociale elle-même. Quant aux hameaux relativement récents — d'essarteurs forestiers par exemple — constitués souvent peu à peu par des groupements de hasard, en tout cas dépourvus à l'ordinaire de toute base familiale, ils représentent un type bien différent des "mas" limousins ou des poignées de maisons issues de communautés "à feu et à pot" du Nivernais par exemple. Ce sont à dire vrai, au sens plein du mot, d'authentiques villages que les conditions humaines et physiques du peuplement ont condamnés à ne jamais se développer beaucoup » (1932, p. 491-492).

Ainsi les hameaux n'ont pas tous même origine, ni signification sociale. Ne pas confondre « deux réalités essentiellement distinctes : le hameau et la maison isolée » (1936, p. 584).

Le hameau est « caractéristique, parce qu'il représente et surtout représentait un mode d'habitat beaucoup plus répandu », que la maison isolée : « il en est en pleines campagnes ouvertes du Nord ». Mais « ... le mot trop uniforme de hameau, à y regarder de près, recouvre des réalités humaines souvent fort opposées. Prenez, dans l'Ouest ou le Centre, une ancienne communauté familiale, une "frérèche", isolée dès l'origine au milieu de ses biens et dont les membres, peu à peu, ont fait feu à part. Mettez en regard, dans les bois du Hurepoix, une petite colonie de défricheurs, venus peut-être chacun d'un point différent de l'horizon. A considérer seulement le nombre des maisons ou des hommes, vous serez conduits à ranger l'une et l'autre agglomération sous la même rubrique. Croira-t-on pourtant que les habitudes collectives, dont le terroir porte toujours l'empreinte, fussent des deux parts semblables ? Heureusement libérée, par les efforts mêmes des géographes, des entraves d'un déterminisme géographique trop simpliste, l'étude du peuplement — on ne saurait trop le répéter — dépend aujourd'hui, dans ses progrès, avant tout d'une liaison plus intime avec l'analyse de la structure sociale. Compter les individus ou leurs demeures est bien ; compter les familles ne serait pas moins utile ; décrire le fonctionnement des groupes qui vivent et peinent en commun, mieux encore » (1936, p. 265). Dans les communes de Seine-et-Oise étudiées par M. O. Tulippe, « les hameaux étaient nombreux. Pourquoi ? Seule ici l'histoire de l'occupation du sol et des

liens familiaux pourraient donner la réponse ... Il est significatif que souvent, dans les terroirs de ce type — tout comme à Magny, en Hurepoix — un contraste très net se marque entre le nom porté par le centre, actuel ou ancien, de la paroisse, le “bourg”, et ceux d’un grand p194 nombre, au moins, des écarts ; le premier est d’origine visiblement celtique ou gallo-romaine ; les autres attestent un établissement beaucoup plus récent ... En Bresse et dans le Mâconnais du Nord, il semble y avoir un assez grand nombre d’écarts pourvus de noms “celtiques, pré-celtiques ou gallo-romains”, — tandis que, de nouveau, dans le Mâconnais du Sud, les hameaux, baptisés souvent d’après les communautés familiales, sont visiblement, pour la plupart, bien moins anciens que les chefs-lieux de communes. Cf. J. JEANTON, *L’habitation paysanne en Bresse*, p. 34, et *L’habitation rustique au pays mâconnais*, p. 111. Il y aurait lieu de rechercher si le contraste qui se marque ainsi, entre ces deux petites régions, dans l’histoire de l’habitat coïncide avec une différence de structure agraire » (1936, p. 272-273). A. OMBRET, *L’habitat rural en Bas-Pays limousin* [Bassin de Brive], dans *Revue géographique des Pyrénées*, 1937, distingue aussi les “villages perchés”, à noms celtes ou gallo-romains, et les “villages de vallée”, à “résonance plus moderne” » (1941, p. 111-112).

Dans la Forterre, région assez riche du Bourbonnais, à l’Est de l’Allier, « l’habitat est, de nos jours du moins, très dispersé : la grande propriété domine — en régression d’ailleurs ... Il n’est pas impossible que sa suprématie n’explique précisément la présence de tant de fermes isolées ; on sait que, dans beaucoup d’autres contrées, celles-ci représentent des établissements récents ou, parfois, n’ont fait, à la suite de rassemblements de parcelles, que se substituer à d’anciens hameaux » (1932, p. 428). Les hameaux d’une colline du Livradois (L. GACHON, dans *Revue de géographie alpine*, 1934), établis au moyen âge au plus tôt, semblent bien, pour le plus grand nombre, être « issus de communautés familiales » (1936, p. 597). Des faits analogues, qui se sont déroulés en Bulgarie à une époque très récente, permettent à Marc Bloch un rapprochement avec les résultats de la dissolution de l’antique communauté familiale des Pyrénées et avec l’origine de beaucoup de nos hameaux (1942, I, p. 119).

Retour à la table des matières

Maisons rurales

Les maisons rurales, grâce à Albert Demangeon, « sont aujourd'hui beaucoup plus sûrement classées que les dessins des villages. Elles demeurent presque aussi difficiles à interpréter ». M. R. Dion notamment a souligné l'opposition entre la “maison à cour fermée” (Beauce, Picardie) et la “maison à cour ouverte” sur une pâture, des pays du Sud de la Loire. Mais ce sont là des habitations de gros exploitants, de “laboureurs”. « Les chaumières des manouvriers étaient beaucoup plus rudimentaires ... les maisons, si elles ont leurs variétés géographiques, sort aussi à leur manière des institutions de classe. L'habitat, p195 au surplus, peut-il jamais être détaché de son substrat social » ? (1934, p. 482).

Études de G. JEANTON sur l'habitation rustique au Pays Mâconnais, (L. FEBVRE, 1933, p. 306), de G. JEANTON et A. DURAFOUR sur l'habitation paysanne en Bresse (1936, p. 270), de M[lle] J. MAILLET sur la ferme à porte-rue en Champagne (L. FEBVRE, 1944, VI, p. 116-117). Les constructions en pierres sèches des garrigues languedociennes, abris de petits exploitants, et d'Auvergne, cabanes de bergers, sont de « date très récente » (1936, p. 274, 1943, III, p. 96).

Retour à la table des matières

Chapitre VI. — Les débuts de la révolution agricole
(pages 201-238)

Retour à la table des matières

Les débuts de la révolution agricole ont été évoqués dans les chapitres II (défrichements au XVIIIe siècle, transhumance, vaine pâture, régimes agraires), IV (seigneurie et vie rurale aux XVIIe et XVIIIe siècles), V (évolution des communautés rurales et familiales au XVIIIe et au début du XIXe siècle). Partout on a vu se manifester au XVIIIe siècle, à la fois les progrès techniques, la « lutte pour l'individualisme agraire » et l'assaut contre les pratiques communautaires. La formation d'un bocage en Thiérache au XVIIIe siècle par l'"accourtillage", c'est-à-dire la transformation des champs en prés, révèle l'« évolution des campagnes thiérachiennes vers l'herbage », ce qui a été observé bien ailleurs en France (p. 67). Deux faits sont à mettre en évidence. D'abord le rôle de plus en plus important de l'« influence de la conjoncture économique, dans son rythme national ou mondial », sur la vie rurale : l'oublier est une grave erreur. « Comme si, depuis le XVIIIe siècle, le producteur voué de plus en plus à récolter pour vendre, ne s'était pas trouvé sous une dépendance croissante de la courbe des prix ! » (1941, p. 159). Le progrès des communications et des échanges a fait sentir dans toute l'Europe le rôle décisif des marchés nationaux et même internationaux. Un important résultat des recherches de M. A. LEQUEUX sur l'"accourtillage" en Thiérache a été de « montrer que le mouvement ne fut pas seulement l'œuvre des riches. Les accourtilleurs se recrutaient, pour une large part, dans des conditions assez modestes. Sur les raisons qui, au XVIIIe siècle, précipitèrent le rythme de l'évolution, M. Lequeux ... incline à accorder une certaine influence à l'"inflation" de Law, sans doute parce qu'elle fit hausser le

prix des denrées d'échange, donc des produits de l'élevage. La hausse générale des prix, au XVIII[e] siècle, eut, j'imagine, une action plus durable. Ne faudrait-il pas faire entrer p197 aussi en ligne de compte les débouchés que les agglomérations urbaines du Nord, en plein développement, offraient désormais à la viande ? Et aussi l'ampleur croissante du roulage, pratiqué par les "hourriats" de la Thiérache ? » (1943, III, p. 107).

Retour à la table des matières

Intervention de l'État

C'est depuis le XVIII[e] siècle que se manifeste en France l'intervention systématique de l'État dans l'agriculture par ses dispositions législatives et son aide technique (1936, p. 403). Elle est résultée aussi, indirectement, du développement des voies de communication, qui ont permis l'essor des échanges et un début de spécialisation agricole des régions. J. LEVRON, *Les routes de la Haute-Marche et des pays circonvoisins* au XVIII[e] siècle, Guéret, 1930, « apporte une intéressante contribution à l'histoire des efforts tentés par l'Ancien Régime finissant pour améliorer, jusque dans les provinces les plus pauvres, le réseau routier, qui était longtemps demeuré si défectueux : efforts couronnés en somme d'un appréciable succès, malgré les obstacles d'une organisation administrative singulièrement enchevêtrée. Quelques observations d'une portée générale méritent d'être relevées : inexactitudes de la carte de Cassini ; disparition, entre le XVI[e] et le XVIII[e] siècle, d'un "droit chemin" de Paris à Toulouse et, dans l'ensemble variabilité des anciens tracés (la voie romaine de Lyon à Limoges, dans son parcours marchois, avait été partiellement abandonnée dès avant le XVIII[e] siècle) ; enfin organisation, à partir de 1771, des "ateliers de charité" ». Ils furent d'abord composés avec des chômeurs d'Aubusson, mais cette institution fut sollicitée, notamment en 1789 et 1790, par d'assez nombreuses paroisses rurales, « témoignage de plus sur la crise du prolétariat des campagnes, à la fin du siècle » (1931, p. 622-623). Marc Bloch rappelle aussi (p. 623) les indications précieuses sur l'histoire des communications au XVIII[e] siècle au t. VII de l'*Histoire de la langue française* de F. BRUNOT.

Retour à la table des matières

Premiers plans cadastraux officiels

On voit alors apparaître en France les premiers plans cadastraux officiels. Dans son article développé, *Les plans cadastraux de l'Ancien Régime*, 1943, III, p. 55-70, Marc Bloch a voulu attirer l'attention des travailleurs sur une catégorie de documents, dont ils ont beaucoup à attendre : les plans fiscaux de l'Ancien Régime. Après avoir pensé qu'il n'en avait pas existé (1929, p. 66), il constata que des plans topographiques avaient bien été établis lors des tentatives de cadastre fiscal au XVIIIe siècle. p198

D'abord, en pays de taille réelle, en Provence et en Languedoc, les compoix, « véritables matrices cadastrales », établis par les communautés depuis la fin du moyen âge, finirent par s'accompagner parfois de plans à la fin de l'Ancien Régime : les autorités municipales s'inspiraient des terriers seigneuriaux. « Ce fut cependant dans les pays de taille proportionnelle que la cartographie fiscale prit, au XVIIIe siècle, son plus grand développement. » On voulut réformer la technique de l'impôt, la "taille personnelle" reposant sur une « évaluation globale et sommaire de la fortune de chaque contribuable », méthode fort mauvaise. Aussi, vit-on apparaître, au XVIIIe siècle, le projet d'un cadastre "général" du Royaume. En 1763, « vers l'apogée du despotisme éclairé français », le ministre Bertin tenta de réaliser ce "cadastre", avec "dénombrement" et "estimation" des biens, sans d'ailleurs prévoir de plans : ce fut un échec. Mais déjà des procédés de perception plus perfectionnés étaient apparus : la "taille proportionnelle" et son application particulière, la "taille tarifée". « Les ressources de chaque contribuable devaient être, désormais, exactement recensées et appréciées. Ainsi la taille serait, à l'avenir, véritablement "proportionnelle" aux fortunes ». Les pays de taille réelle offraient un modèle : les compoix rangeaient les biens dans des classes et, à l'intérieur de chaque "degré", la taxe était uniforme pour l'unité de superficie. Ce système de "tarif" fut également introduit et la taille devint ainsi "tarifée", sans qu'elle ait été appliquée toujours en même temps que la taille proportionnelle. En 1716, on songea à établir la taille proportionnelle dans tout le Royaume, en dehors des pays de taille réelle,

mais sans succès. Elle s'introduisit peu à peu dans plusieurs généralités ou, comme en Bourgogne, dans quelques villages. Dans ces circonscriptions, la plupart des communautés étaient progressivement cadastrées. « La taille proportionnelle n'imposait pas nécessairement la confection de plans. Mais elle y conduisait par une conséquence presque naturelle. » Ces travaux « cartographiques » furent poussés dans trois généralités, celles de Limoges, de Riom et de Paris.

Dans la généralité de Limoges, la taille proportionnelle fut introduite par Tourny, intendant de 1730 à 1743. Après s'être contenté de demander aux contribuables leurs déclarations, on se servit d'une méthode plus sûre. « Appelé par la communauté, ... un géomètre procédait, sur le terrain, à la reconnaissance et à la mensuration des terres. Il enregistrait les résultats de son travail dans un “état général des fonds”. Ce registre, disposé selon un ordre topographique, correspondait, très exactement, à l'“état par sections” de notre cadastre. Puis tantôt le géomètre encore, tantôt et plus souvent des “experts abonnateurs”, spécialement désignés, passaient à l'estimation des p199 biens, qui était, à son tour, portée sur l'“état général”. Plus de division par classes, cette fois ; plus de “tarif”. Le revenu de chaque parcelle était évalué en lui-même ... Là où nous disons “évaluation”, l'habitude, dans la province, était d'employer le mot d'“abonnement” ... Les paroisses ainsi cadastrées seront, en conséquence, dénommées “abonnées” : mode de langage qui, particulier, semble-t-il, au Limousin, expose aujourd'hui l'historien à de graves risques de confusion. L'administration faisait ensuite dresser des “feuilles d'abonnement”, qui, reprenant les indications dispersées dans l'état général des fonds, les groupaient propriétaire par propriétaire. Et, à l'aide de ces pièces, les rôles étaient établis. Ce grand travail de cadastration fut rondement mené. Du 2 avril 1739 au 26 août 1759, 605 collectes avaient déjà été arpentées. Puis Turgot, intendant de 1761 à 1774, poursuivit vigoureusement l'entreprise. Elle ne s'arrêta pas avec lui. » En 1779, les trois quarts des paroisses avaient été “abonnées”. Ce cadastre fut en partie complété par des levés topographiques grâce à un protégé et collaborateur de Turgot, Pierre Cornuau, ancien ingénieur topographe, « un gros travailleur, certainement, et un bon technicien, d'esprit ouvert et lucide, comme le XVIIIe siècle en a tant fournis ». Turgot et Cornuau projetaient une « œuvre de grande envergure ». « Il semble bien, néanmoins, qu'au total un assez petit nombre de plans parcellai-

res fiscaux aient été exécutés dans la généralité. Les projets de Cornuau avaient toujours rencontré des adversaires, jusque parmi les subdélégués de l'intendant. Le départ de Turgot le priva, sans doute, de son meilleur soutien. Les quelques plans qui subsistent, autrement que sous la forme de brouillons ou de pièces détachées, sont d'un excellent travail » et intéressent les campagnes du Limousin et de l'Angoumois, dépendant de la généralité de Limoges.

Dans la généralité de Riom, l'intendant Trudaine introduisit la “taille tarifée” vers 1733. Comme en Limousin, on se borna d'abord a recueillir les déclarations des contribuables, puis on passa à un arpentement total de communautés, qui traitaient avec un technicien. « Ceux-ci, en Auvergne, pas plus qu'en Limousin, ne semblent avoir manqué. Tout un personnel de feudistes, formés par la pratique des terriers seigneuriaux, ne demandait qu'à trouver au service des communautés une nouvelle source de gain : bourgeois de petites villes, pour la plupart, voire de gros villages, à la fois hommes de loi et géomètres, et qui, aux emplois un peu aléatoires que leur promettait leur talent de faiseurs de cadastres, joignaient souvent les fonctions plus stables et plus honorifiques de notaires royaux. L'arpenteur, son traité une fois conclu, se mettait au travail, sur le terrain : aidé, pour l'identification des parcelles, par des “syndics”, que désignaient p200 les habitants. Quant au tarif, auquel l'Auvergne, à la différence du Limousin, demeura fidèle, la communauté en fixait d'abord les diverses classes. Puis la répartition des “héritages” particuliers, entre ces classes, était opérée tantôt par l'arpenteur lui-même, tantôt par un “expert-estimateur”, pris dans un village voisin : l'un ou l'autre assistés, ici encore, par des représentants des habitants. Les résultats de ces travaux étaient portés, non comme en Limousin, dans un état de sections, disposé par ordre topographique, mais dans une sorte de matrice cadastrale, où les parcelles étaient groupées sous les noms des différents propriétaires. Ce document recevait, au propre, le nom “d'arpentement”. » Mais, tant dans les villages qu'à l'Intendance même, la cadastration se heurtait à des résistances. « Les implications sociales des arpentements nous apparaissent, en Auvergne, beaucoup plus clairement qu'en Limousin. » Si les pauvres les souhaitaient, les gros contribuables s'inquiétaient, « habitués, de longue date, à payer beaucoup moins que ne l'eût voulu l'état réel de leurs ressources ». Par intérêt, par hostilité à toute nouveauté, les privilégiés, dont les

fermiers payaient la taille, n'étaient pas moins hostiles : ainsi le dernier intendant de Riom, Chazerat, fit échouer un projet, conçu dans les milieux auvergnats de Paris, en 1785-1786, celui d'un cadastre général de l'Auvergne ; ce « curieux épisode met clairement en relief, vers la fin de l'Ancien Régime, l'antagonisme d'intérêts qui se jouait ainsi autour de ce qui eût pu paraître un simple problème de technique fiscale ».

La matrice de l'arpentement ne s'accompagnait pas toujours d'un plan parcellaire. « En fin de compte, un bon nombre cependant furent exécutés ; et ceux que nous avons conservés méritent de compter parmi les beaux documents de l'histoire agraire. Les plus soignés étaient, comme on disait, “enluminés” : entendez que les natures de culture sont distinguées par des teintes différentes ... La plupart ne comportent pas de coloris. Mais ils mettent en bonne lumière le dessin des parcelles. Or, celui-ci se trouve particulièrement intéressant à étudier en Auvergne, où, au moins dans les Limagnes, se rencontrent tant de terroirs mixtes, dont certaines fractions présentent l'aspect caractéristique du “puzzle”, alors que d'autres sont faites de champs régulièrement allongés. Cette disposition traduit-elle le contraste de deux stades d'occupation ? On le conjecturera volontiers. La conclusion définitive ne pourra être donnée que par une étude historique minutieuse. Le jour où, à l'aide des plans d'arpentement comme de ceux du cadastre, cette recherche aura été menée à bien, notre passé rural nous livrera un de ses plus importants secrets (... l'arpentement et le plan de Brousse-Montboissier ont été très intelligemment commentés — et le plan partiellement reproduit — par M. Gachon ... p201 [sur ce plan, également 1941, p. 31]). L'extension que, malgré de si farouches résistances, les arpentements avaient pris en Auvergne et leur popularité, dans certains milieux paysans, ne devaient pas rester sans effets sur les pratiques de l'époque révolutionnaire. La loi du 28 août 1791 avait accordé aux communes la faculté de faire établir, à leurs frais, le plan de leur territoire : plan parcellaire, précisait le décret du 23 septembre. Dans l'ensemble de la France, une très petite quantité de communes seulement mirent à profit cette autorisation, entre 1791 et les premières applications du grand cadastre parcellaire, décidé en 1807. En Auvergne, au contraire, leur nombre apparaît relativement considérable ... Preuve, une fois de plus, d'une continuité de traditions administratives ... »

Enfin, dans la généralité de Paris, l'introduction de la taille tarifée fut l'œuvre de l'intendant Bertier de Sauvigny, en 1776. Là aussi, la réforme provoqua l'établissement de plans, exécutés en même temps que les rôles, sur l'initiative de l'intendance elle-même. « Ces plans ne sont pas parcellaires. Ils indiquent simplement, par un coloris approprié, les natures de culture » et ressemblent, « dans la conception générale et jusque dans les détails de la technique », aux plans du cadastre par « masses de culture » qui, sous le Consulat, précéda le cadastre parcellaire. La filiation est certaine : « l'origine de l'entreprise tentée en 1802 par l'administration consulaire ... doit être cherchée du côté de l'Intendance parisienne. Quant à l'historien de l'agriculture dans l'Ile-de-France, il faudra, désormais, que, parmi les témoignages qui lui permettent de jalonner, de repère en repère, l'évolution de l'exploitation du sol, il accorde une place de choix, aux plans, admirablement lisibles, dont les dessinateurs de l'intendant Bertier nous ont laissé le cadeau » (1943, III, p. 54-70). Sur le plan cadastral de la Corse par masses de culture (1770-1796), A. ALBITRECCIA, *Le plan terrier de la Corse*, Paris, 1942.

Retour à la table des matières

Agronomes du XVIIIe siècle (p.221)

E. JUSTIN, Les sociétés royales d'agriculture au XVIIIe siècle, Saint-Lô, 1935 (1939, p. 449).

Arthur Young a eu de « beaux dons d'observateur ... Pour interpréter comme il convient ses œuvres principales et, notamment, les fameux *Voyages en France*, une connaissance exacte de l'auteur, de ses premiers écrits, de son acquis, de sa mentalité est indispensable ». D'où l'intérêt de sa biographie par C. S. HASLAM, Rugby, 1930 (thèse de l'Université de Rennes). Elle s'arrête à la veille du premier départ pour la France, 1787 (1932, p. 314-315). On dispose maintenant de l'importante traduction critique par Henri SÉE des *Voyages* p202 *en France en 1787, 1788 et 1789*, 1931, 3 vol. (Coll. *Les classiques de la Révolution Française*), d'après l'édition de 1792, complétée par celle de 1794. Introduction et nombreuses notes de H. Sée, qui accorde grand crédit à Young (L. FEBVRE, 1932, p. 323-324).Un recueil

d'extraits de la traduction de 1793, paru en 1930, « n'est pas destiné aux historiens de métier » (1931, p. 468). Restrictions à faire parfois sur la valeur du témoignage d'Arthur Young, par exemple pour le Béarn, où il nie à tort l'ancienneté et l'importance de la vaine pâture (1936, p. 269).

Retour à la table des matières

Chapitre VII. — Les prolongements : Passé et présent (pages 239-251)

Retour à la table des matières

La société rurale à la Révolution (p. 248)

Un Répertoire critique des cahiers de doléances a été établi par Béatrice F. HYSLOP, 1933, Supplément, 1952 (Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française). Dans cette collection, ont été publiés notamment, en 1938, les cahiers de Sarrebourg, Phalsbourg, et du bailliage de Lixheim, par P. LESPRAND et L. BOUR. Ils évoquent les mêmes problèmes : clôtures, communaux, pâture en forêts, vaine pâture et troupeau à part (P. LEUILLIOT, 1939, p. 449-450).

L'« erreur collective » de la Grande Peur est un « symptôme d'un état social ». M. G. Lefebvre l'a étudiée minutieusement dans *La Grande Peur de 1789*, 1932. Il a cherché à y atteindre « les réalités profondes sous-jacentes et, en particulier, les réalités du milieu rural ». Un tableau en tête du livre et l'analyse même du mouvement font apparaître quelques aspects essentiels des campagnes en 1789 : « faim » entretenue par l'existence d'un nombreux prolétariat rural et par le considérable accroissement démographique, campagnes congestionnées, « errants », traditions d'émeutes, opposition des villes et des campagnes, luttes de classes à l'intérieur de la société rurale elle-même. Le résultat de ce « grand tressaillement » fut chez les paysans « une conscience accrue de leur force et surtout de leur solidarité, un goût nouveau de l'action collective et guerrière qui, les brigands évanouis en fumée, devait tout naturellement se tourner vers l'ennemi

social tout proche : le seigneur, son chartrier et ses droits détestés » (1933, p. 301-304).

Dans son volume, *Questions agraires au temps de la Terreur*, Strasbourg, 1932, M. Georges LEFEBVRE étudie d'abord les décrets de ventôse p204 an II, « par où la Convention sembla vouloir appeler à la propriété le prolétariat rural, en lui distribuant les terres des suspects : tentative extrêmement significative, mais bien gauche et bien timide encore, et gênée par toutes sortes de dissentiments de groupes et d'intérêts », puis « un autre problème de répartition, qui lui est étroitement lié : les conditions de vente des biens nationaux », « les grandes fermes et le fermage », le « métayage », avec la question des « fermiers-généraux », enfin la réglementation de la culture.

« Le livre s'apparente aux pages admirables de Jean Jaurès, qui naguère ont révélé à tant d'entre nous l'obscur drame paysan, à demi dissimulé derrière les épisodes les plus éclatants de la scène révolutionnaire ... Si bien dissimulé d'ailleurs, ce grand drame, de l'avis de M. Lefebvre, que les coryphées de la Révolution n'en ont eux-mêmes pris que très imparfaitement conscience. Les chefs des Assemblées ... ont bien pu, par moments, entendre monter vers eux les clameurs des petits ; les plus clairvoyants d'entre eux — un François de Neufchâteau, après le 10 août, un Saint-Just, revenu de très loin, en l'an II — ont bien pu, dans le dessein avoué "d'attacher les habitants des campagnes à la Révolution" (l'expression est de François de Neufchâteau), chercher à apaiser la faim de terre, si vive au cœur de tant d'humbles gens ; les doctrines répandues autour d'eux, la pression des intérêts de classe et jusqu'à la formation première de ces fils de la bourgeoisie conspiraient à les rendre incapables d'appliquer, voire même de concevoir, une véritable politique agraire. Ne voit-on pas, dès 1789, les cahiers des bailliages, ceux même des paroisses se refuser parfois à exprimer les revendications de la classe rurale ? A la tribune des Jacobins, divers orateurs — et non des moindres — évoquant la législation sur la vente des biens nationaux, ne témoignaient-ils pas à son sujet de la plus invraisemblable ignorance, comme si le problème était de ceux qu'on pût traiter d'accessoire (p. 57) ? » Cependant Marc Bloch pense que « les mesures prises par la Révolution, au moins en ce qui regarde "la réglementation de la culture" ... semblent avoir donné satisfaction ... aux vœux et aux besoins des paysans relativement aisés, des "laboureurs". Il est bien certain, en revanche,

qu'elles ont manqué à sauver de la ruine — d'une ruine, peut-être, difficilement évitable — les manouvriers et les tout petits propriétaires, auxquels le XIX[e] siècle ne devait le plus souvent guère laisser d'autres ressources que de quitter les champs pour l'usine, ou pour les divers métiers urbains » (1932, p. 519-521). p205

Retour à la table des matières

Problèmes de la terre

Biens nationaux

La vente des terres du monastère de Ligugé (Vienne) [ici, v. p. 179] montre bien la nature des acquéreurs : bourgeois, paysans et même un noble (1931, p. 135). Dans les pays annexés, la vente des biens nationaux de l'arrondissement de Namur revêtit une allure différente. En effet, elle débuta à la fin de 1795 et subit donc les effets de la réaction bourgeoise et de pressants besoins fiscaux. La population catholique se détournait de cette forme d'enrichissement et la masse rurale, par suite des mauvaises récoltes et des guerres, avait peu d'argent. Les lots non morcelés furent achetés par des groupes de religieux, des bourgeois de moyenne fortune et quelques gros capitalistes français. Cependant les paysans bénéficièrent des reventes et démembrements à partir de 1800 et surtout de 1815. Les spéculations furent fréquentes. L'État devint propriétaire de bois fort étendus. I. DELATTE, *La vente des biens nationaux dans l'arrondissement de Namur*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XL (1937, p. 314-315).

Partage des biens communaux (p. 247)

Marc Bloch rectifie une « erreur de plume » des *Caractères* : « C'est par tête d'habitant, et non, comme je l'ai écrit à tort (p. 247), par ménage que le décret du 10 juin 1793 autorisa le partage des biens communaux » (1932, p. 521).

Distribution des terres (p. 248)

En vertu de la loi du 4 juin 1793, des parcelles, en principe d'un arpent, devaient être prises sur les biens d'émigrés et distribuées aux indigents. La loi fut rapportée dès le 13 septembre 1793, mais le district de Versailles continua l'allotissement et l'étendit même aux terres de la liste civile. On y dressa des "plans de concessions" et certains lieux-dits "Les Concessions" ou, à Saint-Cyr, "Les Arpents" gardent le souvenir de cet épisode, qui « éclaire un aspect fort curieux de l'histoire sociale de la Révolution », comme l'a montré M. H. LEMOINE, dans son inventaire des plans des Archives de Seine-et-Oise et dans le *Bull. Comité Seine-et-Oise*, 1931-1934 (1935, p. 41, 1936, p. 455).

Retour à la table des matières

Le cadastre

Le cadastre par nature de cultures du Consulat et le cadastre parcellaire commencé sous l'Empire ont été l'objet de nombreux articles et notes de Marc Bloch, qui a signalé les premières études p206 départementales (Ardèche, Nord, Orne, Vienne, Seine-et-Oise, Maine-et-Loire, etc.) (voir p. XIV-XV). M. H. LEMOINE, archiviste de Seine-et-Oise, dressant l'inventaire des plans par nature de cultures de son dépôt, dans *Bull. du Comité départemental pour la recherche et la publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution*, 1931-1934, y a indiqué des plans que des municipalités firent dresser sous la Révolution, pour servir à l'assiette de la contribution foncière : dès 1791, la commune de Louvres s'offrit un véritable parcellaire. On a vu plus haut l'existence de plans le "concessions" (1936, p. 455). Sur cette question, R. SCHNERB, *Technique fiscale et partis pris sociaux : l'impôt foncier en France depuis la Révolution*, dans *Annales*, 1938, p. 11-37. Du même, *Les contributions foncières directes à l'époque de la Révolution dans le département du Puy-de-Dôme*, 1933 (L. FEBVRE, 1934, p. 163-166). Th. DREUX, *Le cadastre et l'impôt foncier*, 1933 (1933, p. 375).

La révision du cadastre de la première moitié du XIXe siècle a été prescrite par les lois du 31 décembre 1907, du 29 mars 1914 et surtout

du 16 avril 1930. C'était devenu absolument indispensable. « Fondement nécessaire de toute fiscalité terrienne, les plans persistaient à donner l'image d'une France rurale fallacieusement figée » (1935, p. 157). Il est d'un intérêt extrême pour l'historien de confronter les données de l'ancien cadastre et du nouveau, ce que fit en 1936, sur l'initiative de M. Turpin, le Service de la révision cadastrale, pour un choix d'exemples en vue de l'Exposition de 1937 (1936, p. 381).

A. PERPILLOU, *Cartographie du paysage rural limousin : essai d'utilisation rationnelle des documents cadastraux*, 1940. *Commentaires*, in-8°, et Atlas, in-4°, 21 pl. C'est un « très utile instrument de travail », offrant « une méthode originale qui ... méritera de faire école ». L'atlas, de « conception très neuve », repose principalement sur l'emploi des documents cadastraux, plans et surtout états de section, avec leurs tableaux récapitulatifs de culture. Il présente deux séries parallèles de cartes, au début du XIXe et du XXe siècle, « pour chaque mode d'utilisation du sol (landes, bois, labours, prés fauchables) et pour chaque culture importante ». Bien que les indications chronologiques soient forcément un peu flottantes, l'élaboration du premier cadastre ayant duré de Napoléon à Louis-Philippe et, la révision actuelle s'étendant sur plusieurs années, on saisit nettement l'opposition de deux périodes, de deux « phases bien caractérisées de l'évolution agraire ». On y voit aussi des cartes montrant les changements survenus dans la propriété rurale, la densité de la population, l'habitat, les formes d'élevage, mais ces dernières d'après les statistiques agricoles, car ici le cadastre est muet (1942, II, p. 78-79). p207

Retour à la table des matières

Descriptions agronomiques au début du XIXe siècle

Sous le Consulat et l'Empire, l'administration reconstituée entreprit une grande œuvre de « description statistique », dont il y avait déjà eu des précurseurs sous le Directoire. Ainsi en 1804, le sous-préfet d'Arcis-sur-Aube rédigea un mémoire sur la "topographie" de son arrondissement, réédité par P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN, dans *Nouvelle revue de Champagne et de Brie*, 1934. Il « abonde en renseignements précis, d'autant plus intéressants ... que la région devait

avoir sa physionomie profondément modifiée, au cours du siècle, par l'introduction de cultures nouvelles et le boisement de nombreuses friches ». Dans l'assolement triennal apparaissent la pomme de terre et les prairies artificielles ; le froment est rare. Les paysans demandent d'autres ressources au roulage et surtout à la bonneterie, mais les métiers ruraux connaissent déjà la concurrence de deux fabriques avec machines, à Arcis (1936, p. 315).

Des agronomes passionnés, comme au XVIII[e] siècle, reprirent alors cette « littérature descriptive dont on ne dira jamais assez combien elle atteste de saine curiosité et d'esprit d'observation ». En fructidor an IX, le marquis André DE FAYOLLE rédigea une très intéressante *Topographie agricole du département de la Dordogne*, publiée par J. MAUBOURGUET, *Société historique et archéologique du Périgord*, 1939 (1943, III, p. 115). F. PUYAU, *L'agriculture dans les Landes en 1805*, Dax, 1935, analyse les communications présentées à la Société d'agriculture du département des Landes le 2 septembre 1805 et révélant l'état d'une région dont le paysage devait être ensuite fort bouleversé. Les bois étaient alors peu étendus. D'immenses troupeaux de moutons constituaient la principale ressource. On pensait à multiplier les chênes-lièges et un essai avait été tenté pour acclimater l'arachide (1943, III, p. 111). Mémoires soigneux et instructifs de R. BERLAND, *Les cultures et la vie paysanne dans la Vienne à l'époque napoléonienne*, et d'O. FESTY, *L'enquête de l'an II sur les engrais*, dans *Coll. de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française*. Mémoires et documents, VII, 1937 (1942, II, p. 109-110).

Retour à la table des matières

Sources pour l'histoire rurale des XIX[e] et XX[e] siècles

La première idée de l'aide technique de l'État à l'agriculture remonte au XVIII[e] siècle. Elle a eu son plein épanouissement aux XIX[e] et XX[e] siècles. Le corps du Génie rural, fondé en décembre 1918, p208 est l'héritier du Service de l'Hydraulique agricole, créé sous la II[e] République. M. BOURDIER, *Le Service du Génie rural*, Metz, 1934 (1936, p. 403-405). Par ailleurs, les départements ont maintenant une direction des services agricoles. De ces administrations spécialisées dans

les questions rurales émanent de nombreuses publications de grande importance. « Dans notre France, demeurée profondément paysanne, atteindre la vie nuancée des sociétés régionales, c'est avant tout, pour beaucoup d'entre elles, saisir les traits significatifs de leur vie rurale : tâche d'historien, au sens le plus large du mot, mais que les efforts des purs intellectuels s'avèrent à eux seuls, insuffisants à mener à bien. Il y faut le concours de travailleurs plus directement mêlés à l'action. Pour cette grande et nécessaire enquête, point de collaboration plus désirable que celle des techniciens attachés aux services agricoles des départements » (1932, p. 501). Marc Bloch a rendu compte de monographies agricoles départementales dues à ces « excellents collaborateurs », notamment pour la Lorraine et les Ardennes, ainsi que pour la Manche, celle-ci rédigée par le directeur des services agricoles de ce département.

La *Statistique agricole annuelle*, paraissant à l'Imprimerie Nationale, est un « précieux instrument de travail. D'utiles tableaux rétrospectifs permettent de replacer les chiffres actuels dans le cours de l'évolution », par exemple la répartition des terres labourables d'une part, des prés, herbages et pâturages de l'autre. Statistique de 1927, parue en 1928 (1931, p. 73). Celle de 1929, parue en 1931 (1932, p. 470). Cependant critiques, quelquefois sévères, de R. MUSSET, *Les statistiques agricoles officielles françaises : étude critique*, dans *Annales*, 1933, p. 285-291.

Des monographies agricoles ont aussi été l'œuvre de sociétés et groupements syndicaux. A l'occasion d'un concours de monographies agricoles descriptives, organisé comme complément à l'enquête décennale officielle de 1930, par la Société des agriculteurs de France et l'Union centrale des syndicats des agriculteurs, un *Guide de l'enquêteur*, par P. ROUX, 1930, inspiré des méthodes de l'école de Le Play, met l'accent sur l'« aspect humain et social du problème », rappelle l'importance du passé pour comprendre le présent et « pose une question trop fréquemment négligée : celle des capitaux mobiliers d'origine paysanne et de leur emploi » (1931, p. 74).

Retour à la table des matières

Évolution rurale aux XIXe et XXe siècles

Presque toutes les campagnes françaises ont été surpeuplées au début du XIXe siècle : un trait essentiel était la présence d'un prolétariat rural, d'une masse de journaliers cherchant souvent un p209 « supplément de ressources dans ces deux expédients classiques des populations rurales indigentes : l'émigration saisonnière et le tissage à domicile » (1936, p. 597). Les mêmes constations ont été faites, sur ce rôle du tissage, pour des lieux aussi différents que Vendenheim (Bas-Rhin), au Nord de Strasbourg (C. SITTIG) (1936, p. 595), et les villages du Ségalas, du Levézou et de la Châtaigneraie (A. MEYNIER) (1932, p. 495). Au XIXe et au XXe siècle, parmi les aspects principaux de l'évolution rurale, due en grande partie au développement des voies de communication, puis du machinisme agricole, on doit noter la très forte diminution ou même la disparition de ce prolétariat rural et de l'industrie de village, la mise en valeur de terres médiocres par des engrais nouveaux ou devenus abondants, l'introduction de cultures nouvelles, la spécialisation des régions agricoles et le développement général de l'élevage, en rapport étroit avec la consommation sans cesse accrue de la viande et la raréfaction de la main-d'œuvre.

Voici, par exemple, les grands traits de l'agriculture en Côte-d'Or, dans la première moitié du XIXe siècle : « En dépit du droit, les pratiques d'exploitation collective survécurent longtemps dans ce vieux pays de champs ouverts ; il semble même que l'usage de la vaine pâture sur les regains ait fini par s'imposer au respect de l'Administration — à moins toutefois que l'absence presque totale, à partir de 1826, de mise en réserve officielle des secondes herbes ne doive s'expliquer, pour partie, par la multiplication des clôtures autour des principaux prés ... Cependant la promulgation du Code forestier de 1827, strictement appliqué, porta une atteinte très rude à la dépaissance. De même le défrichement des communaux, sous la monarchie censitaire, grâce à l'allotissement de parcelles amodiées ... Comme partout, le prolétariat rural subit une crise très grave, mortelle à vrai dire ; les grands propriétaires, qui, par la suite, devaient tant souffrir de l'exode qu'elle provoqua, étaient, en ce temps, bien loin de la tenir pour préjudiciable à leurs intérêts ; l'un d'eux, en l'an XIII, n'indiquait-il pas comme un obstacle à l'agriculture “l'aisance du manouvrier” ? ... Les améliorations culturales ne s'introduisirent que très

lentement ; les disettes, dont la menace n'était encore que trop réelle, continuaient à peser sur la production, poussant les paysans à la monoculture des céréales ; chacune d'elles préparait une "crise de surabondance". L'élevage, par contre, prospéra grandement ... Sans doute, pour le comprendre, faudrait-il regarder du côté des prix du bétail ; leur hausse relative paraît bien avoir été à l'époque un phénomène européen ... » R. LAURENT, *L'agriculture en Côte-d'Or pendant la première moitié du XIXe siècle*, Dijon, 1931 (1933, p. 492).

C. r. de : L. GACHON, *Les Limagnes du Sud et leurs bordures* p210 *montagneuses*, 1939, et *Une commune rurale d'Auvergne du XVIIIe au XXe siècle : Brousse-Montboissier*, 1939. En Limagne, on constate « deux phases du dépeuplement : jusque vers 1860, "décharge", par émigration de campagnes longtemps congestionnées (on notera, avec l'auteur, que l'exode fut donc nettement antérieur à l'avènement des chemins de fer) ; dans la période suivante et non sans zig-zags, crise de la natalité. En même temps, la répartition de l'habitat se modifiait sensiblement, au moins dans la montagne et le "pays coupé" : là, au régime du hameau, celui de la ferme isolée tend, de plus en plus, à se substituer. Les Limagnes restent, en gros, fidèles au village groupé, qui y fait partie des traits traditionnels de l'*open-field* (... qui, au reste, semble avoir, originairement, du moins, comporté beaucoup de terroirs en "puzzle" ...). Comme presque partout, dans le Massif Central, le type humain, qui, au cours du XIXe siècle, a assuré sa prépondérance, est le petit propriétaire exploitant, pratiquant la polyculture, avec l'élevage ... l'impression d'ensemble est celle d'une région où l'utilisation du sol semblé avoir atteint, à peu près, son équilibre rationnel. Cela, du moins, à supposer conjuré un grave danger, qui demeure, pour le moment, très menaçant : l'hémorragie démographique persistante, bien qu'à vrai dire un peu ralentie, risque aujourd'hui, après l'excessif encombrement ancien, de provoquer une disproportion inverse, mais également funeste, entre l'espace disponible et la force humaine » (1941, p. 33-34).

En Auvergne également, le passé humain d'une haute colline du Livradois, étudié d'après son cadastre par L. GACHON, dans la *Revue de géographie alpine*, 1934, montre quels profonds changements ont pu subir, en une centaine d'années, le paysage rural et les mœurs. Cette colline, à 1000 mètres d'altitude, longtemps couverte de forêts et de landes, fut colonisée, grâce à un essartage intense, par trois

communes dont les chefs-lieux sont en contre-bas. Des hameaux y furent créés au moyen âge, issus surtout de communautés familiales. En 1840, la colline eut son maximum d'habitants, 500, soit 110 au kilomètre carré sur un sol misérable et sous un très dur climat : exemple remarquable de ces campagnes françaises congestionnées du début du XIX[e] siècle. Là aussi, on devait avoir recours à l'émigration saisonnière et au tissage à domicile, disparu de même que la pratique de l'écobuage. Aujourd'hui, il n'y a plus que 200 habitants (1936, p. 596-598).

Dans la Forterre, région assez riche du Bourbonnais, à l'Est de l'Allier, sur des plateaux calcaires et la plaine limoneuse du Nord, au contact de la Sologne bourbonnaise, la grande propriété domine encore, en régression d'ailleurs. Le mode de faire-valoir est surtout le métayage : comme au XVI[e] siècle, les fluctuations monétaires en p211 ont récemment renforcé l'usage. L. GUILLOT, *La Forterre : son agriculture*, Moulins, 1930 (1932, p. 428). M[lle] G. VERNER, *L'agriculture du Grésivaudan*, dans *Annales de l'Université de Grenoble*, 1936 (1938, p. 520).

Autres monographies dues aux offices régionaux d'agriculture : *Bas-Rhin*, 1933, *Hautes-Alpes*, 1933. Rien sur la structure des terroirs (1936, p. 402-403).

Le visage de la France. I, Normandie, Centre-Sud, Ain, Bretagne, Haute-Loire, Haute-Savoie, Sud-Ouest, 1934 (extr. de La vie agricole et rurale). Le chapitre sur la Bretagne (sous la direction de R. GRAND) est le plus développé (1940, p. 168).

Agriculture dans l'Est

Quatre monographies fort intéressantes, dues à l'Office agricole régional de l'Est, mettent en lumière les grands traits de la vie agraire, de la structure sociale rurale et de leur évolution contemporaine dans la Lorraine et les Ardennes : *L'agriculture dans le département de Meurthe-et-Moselle en 1927*, Nancy, 1927 (*Bulletin* de cet office, n[o] 17) ; *des Ardennes en 1928* (*Bull.*, n[o] 23) ; *de la Moselle en 1929*, 1929 (*Bull.*, n[o] 28) ; *de la Meuse en 1931* (Bull. n[o] 37). La monographie agricole de la Moselle montre que « la Lorraine demeure le pays

classique de l'assolement triennal ». On note en particulier la disparition du prolétariat agricole, si nombreux encore au début du XIXe siècle, le caractère demi-rural de la population ouvrière, le développement des clôtures autour des prés, quelques renseignements sur le troupeau communal et ses bergers, les *hédis* de villages. En Meurthe-et-Moselle, le remembrement est pratiqué. Ici encore, développement intense des herbages. La moyenne propriété s'étend aux dépens de la petite et peut-être aussi de la grande. Progrès de la vente et de l'achat sur place : « le courtage, pratiqué au domicile même du producteur, ne favorise guère à celui-ci la connaissance du marché et, partant, met le prix à la discrétion de l'acheteur ». Les progrès de l'industrialisation en ce département ont déterminé trois types de villages (village industrialisé, influencé par l'industrie ou resté exclusivement rural). Les anciennes pratiques communautaires sont en décadence. Parmi les causes de dépopulation, figure la disparition du vignoble. Marc Bloch souhaite qu'on recherche, époque par époque, les classes rurales touchées par le dépeuplement, puisque vers 1789 le village lorrain apparaît divisé en classes nettement tranchées (1931, p. 468-471). Quant à la Meuse, le morcellement extrême et tant d'usages archaïques sont les preuves que, « vieux pays d'emblavure, cette terre mosane est restée à beaucoup d'égards étonnamment fidèle aux traditions agraires des régions ouvertes du Nord ». Toutefois, p212 depuis ces dernières années, des transformations profondes se sont manifestées « jusque dans son paysage, par la substitution de plus en plus fréquente, aux labours toujours ouverts, d'herbages enclos ». (1932, p. 501-502). Dans les Ardennes, double aspect de cette évolution contemporaine : la partie champenoise du département est devenue, grâce aux engrais chimiques, un « véritable grenier à blé ». Partout ailleurs, « progrès formidables des herbages » et décadence, au contraire, des cultures fourragères. On reste fidèle à l'assolement triennal et souvent même à la jachère "morte". Le remembrement est répandu. La moyenne propriété fait là aussi des progrès aux dépens de la petite, tandis que la grande, fort importante, se maintient. Également développement du courtage à domicile. « Sollicité par les commerçants, déshabitué des foires et des marchés, l'agriculteur paraît parfois devenir plus "casanier" que par le passé ... modification ... importante et ses conséquences sociales mériteraient d'être étudiées » (1931, p. 469-470). Le mémoire d'E. MILLET sur *L'élevage du mouton dans le département de là Meuse depuis le début du XIXe siècle*, dans *Annales de l'Est*, 1936,

concerne « une matière historique singulièrement ... riche ... Car les vicissitudes du troupeau commun, par ex., touchent au plus profond de l'évolution sociale de nos campagnes ; et l'établissement, après 1918, d'un régime de transhumance entre l'Alsace retrouvée et la Lorraine de la Meuse n'est sans doute pas un phénomène qui puisse laisser indifférent l'historien de nos inter-liaisons nationales » (1943, III, p. 112). O. TULIPPE, *L'élevage du cheval en Belgique*, Liège, 1932, met l'accent sur ce grave phénomène signalé plus haut : « Par suite du “rabattage” en auto, la décadence des foires où, naguère, se fixaient les cours » (1936, p. 298).

Spécialisation de régions

Certaines régions, grâce aux progrès des communications, ont spécialisé leur production. Dans le bassin de Brive, on consacre « l'évolution d'un régime de polyculture, selon le type classique dans le Massif Central, vers un système fondé encore sur l'association de cultures très diverses, mais où la prépondérance appartient maintenant à deux modes d'emploi du sol bien spécialisés : élevage d'une part, légumes et fruits de l'autre ... le problème dominant est, de plus en plus, celui du marché. Cela, bien que, par ailleurs, le paysan demeure fidèle à plus d'une tradition d'“autarcie” domestique : voyez pour la vigne. Or, qui dit marché dit aussi intermédiaires. On aurait tort ... de négliger cet aspect social du drame campagnard ». A. OMBRET, *La vie agricole dans le Bas-Pays limousin*, dans *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1936, p. 169-200, 238-295 (1941, p. 111). Autre cas particulier : la Sologne, qui a connu la prospérité dans le troisième quart du XIXe siècle avec la polyculture. Puis une évolution p213 tendit à en faire un pays de grosses fermes et un vaste terrain de chasse ait détriment de la culture. « La suppression des chemins de fer départementaux, remplacés par des autocars, a porté un coup très rude à l'exploitation des bois : épisode, à retenir, de ce gros problème du rail et de la route. » Abbé P. GUILLAUME, *Un ménage malheureux en Sologne : la chasse et la culture divorceront-elles ?* Orléans, 1936 (1943, III, p. 112).

A l'étude des régions viticoles et de la « crise de nos campagnes méridionales », aux XVIIIe et XIXe siècles, une bonne contribution est

donnée par M. TUDEZ, *Le développement de la vigne dans la région de Montpellier, du XVII*[e] *s. à nos jours*, Montpellier, 1934. L'auteur, « vigneron lui-même », suit les transformations de la technique et l'adaptation de la culture. Il a utilisé les compoix, les plans anciens, le cadastre, et comparé la situation à plusieurs époques dans quelques paroisses typiques. Le paysan ne se décida que lentement à quitter la vieille économie pour la monoculture de la vigne (1936, p. 274 ; Surtout J. SION, 1936, p. 299-300).

Exemples de transformations de villages : Vendenheim, à une dizaine de kilomètres au Nord de Strasbourg, subit l'influence du chemin de fer, à partir de 1850, et de la grande ville proche. C. SITTIG, dans *Revue d'Alsace*, 1934 (1936, p. 594-595). Saint-Nauphaise (Lot), dans les Causses, est un petit village de plateau, « que la proximité de la grande route préserve de l'abandon dont tant d'autres bourgs ainsi situés ont été victimes, au profit des vallées ». J. QUERCY, *Un village français, son évolution* .... l936, donne deux coupes à travers la société villageoise, l'une en 1900, l'autre en 1935. A la fin du XIX[e] siècle, une crise économique et morale lut provoquée par « l'insertion de ces campagnes reculées dans le cycle du crédit ». Après la guerre de 1914-1918, les allocations et pensions amenèrent un apport de numéraire (1941, p. 183).

Régions d'économie pastorale (voir chap. II, p. 31-33)

Grâce aux travaux de MM. Allix et Arbos notamment, l'économie pastorale des Alpes françaises, ses techniques et ses genres de vie, commencent à être bien connus. Pour les transformations récentes en Savoie, « notations fort intéressantes » dans *L'exploitation pastorale dans le département de la Savoie*, par F. FREY, inspecteur général des Eaux et Forêts, Chambéry, 1930. Les hautes vallées se dépeuplent, car les montagnards viennent remplacer dans les basses terres les cultivateurs attirés par les villes, soit une « migration à deux étapes » ; la transhumance provençale progresse vers le Nord ; l'exploitation ovine se tourne de plus en plus vers l'engraissage ; toujours se pose le « délicat problème technique de la fumure » (1931, p. 468). p214

Retour à la table des matières

Transformation des régions pauvres

« Nulle part, les progrès agricoles des XIXe et XXe siècles n'ont atteint les conditions de la vie rurale plus profondément que dans les régions traditionnellement classées comme de terre pauvre ou très pauvre ; et je ne sais si le bouleversement qui s'est ainsi produit dans l'échelle des valeurs économiques, entre les diverses contrées, ne devrait pas être rangé parmi les traits fondamentaux de l'évolution européenne, durant l'époque qui nous a immédiatement précédés » (1936, p. 403). « Par toute la France, les anciennes “terres froides” des bocages ont cessé de faire figure de parents pauvres ; elles ont pour la plupart peu à peu égalé la prospérité des campagnes à sous-sol calcaire qui, jadis, les dominaient de tout l'orgueil de leurs moissons ; elles l'ont parfois dépassée. A ce déplacement de richesse, je ne sais si les historiens de la France contemporaine, ceux notamment qui s'attachent à déceler les vicissitudes de sa carte politique, ont toujours accordé l'attention qui convenait » (1932, p. 502-503). Il se produisit ainsi un « renversement général des valeurs qui, au cours du XIXe siècle, modifia au profit des massifs anciens le classement des terres d'après leur richesse » (1936, p. 273), une « révolution » qui a profondément modifié la carte humaine de la France (1942, p. II p. 79).

Cette évolution a été surtout la conséquence du développement des moyens de communication. Les traits essentiels s'en retrouvent partout : emploi abondant d'engrais et surtout de la chaux, rendu possible par les chemins de fer, défrichements, abandon des vieilles pratiques d'écobuage et de culture temporaire, introduction de cultures nouvelles, notamment des pommes de terre et des fourrages, substitution du froment au seigle, meilleure adaptation de la production au sol et au climat, l'élevage remplaçant souvent la culture des céréales.

A. MEYNIER, *A travers le Massif Central : Ségalas, Levézou, Châtaigneraie*, Aurillac, 1931, étudie les genres de vie de ce pays de schistes et de granits, resté jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, « à l'écart, pauvre et arriéré ». Au XIXe siècle, complètes transformations. On défriche sur la lande. « A partir de 1820 et surtout de 1840, le chaulage, qui a bouleversé l'économie du Centre tout entier, favorise les conquêtes de la terre arable ... ; la lande ... cesse d'être une réserve de culture temporaire pour se réduire au rôle fondamental de pâture. »

Les communaux diminuent progressivement. Désormais l'assolement devient régulier, à deux ou trois temps. Des plantes nouvelles apparaissent : le froment, primitivement renfermé dans les jardins, la pomme de terre, les fourrages artificiels. Pendant une grande partie du XIXe siècle, la population augmente, puis baisse ensuite. La p215 nourriture est améliorée. Les progrès de la dispersion se traduisent par la création de beaucoup de maisons isolées et de petits groupes de maisons. La petite propriété domine, mais la très petite propriété disparaît, « ce qui répond évidemment à un des plus grands faits qui caractérisent l'histoire sociale française depuis le XIXe siècle : la quasi-disparition du prolétariat agricole » (1932, p. 493-497).

L'atlas d'A. PERPILLOU, *Cartographie du paysage rural limousin*..., 1940, avec ses deux séries parallèles de cartes, au début du XIXe et du XXe siècle, apporte les informations les plus frappantes sur l'évolution agricole et le commentaire en raconte l'histoire. On retrouve « ce grand trait de l'histoire rurale française ... : les vieux pays pauvres des terres froides, les mauvais pays du seigle, de la châtaigne, de l'éternel retour de la lande, devenus, au cours du XIXe siècle, sinon des pays riches, du moins des pays de vie relativement aisée ..., par suite des pays que ne vide plus guère, par saignées, l'émigration saisonnière ». Le rôle de la pomme de terre est ici particulièrement sensible (1942, II, p. 79). Un autre exemple d'une région transformée par les engrais et la spécialisation : le département de la Manche, C. VEZIN, *L'évolution de l'agriculture de la Manche en un siècle, 1830-1930*, 1931. En 1830, on n'y voyait guère que des labours et des landes, celles-ci aux frontières mouvantes. Malgré la terre ingrate et le climat peu favorable, on cultivait partout des céréales et des plantes textiles, pour les besoins immédiats des hommes. Un siècle plus tard, l'herbe domine partout et les céréales encore cultivées sont réservées au bétail. Le froment vient d'ailleurs. Le pays, vaste entreprise d'élevage, exporte laitages, viande et reproducteurs. Le sol, pauvre jadis en calcium et en phosphore, a été rendu fécond à force de “tangue”, prise aux grèves marines, de chaux et d'engrais chimiques. Dans cette spécialisation, le pays de Carentan, anciennement herbager, a été un initiateur (1932, p. 502-503).

Même évolution en Bretagne, où on constate, par exemple, le rôle du chaulage à la commune de Bulat-Pestivien, en Cornouaille (1936, p. 596), dans le Sud de l'Anjou, sur la rive gauche de la Loire (1936,

p. 273), dans le Luxembourg belge, P. ALSTEEN, dans *Annales de Gembloux*, 1934 (1936, p. 403).

Retour à la table des matières

Propriété rurale et remembrement

Le remembrement de la propriété rurale française, si morcelée, a fait l'objet d'un remarquable ouvrage d'E. VANDERVYNCKT, *Le remembrement parmi les améliorations foncières rurales : étude critique de nos moyens actuels de réalisation*, 1937. Il esquisse d'abord de façon très précise l'évolution des divers types de propriété rurale dans la p216 France des XIX[e] et XX[e] siècles. « Le nombre total des propriétés s'est continuellement accru jusque vers 1880 : en même temps, leur superficie moyenne tendait à diminuer. C'était un émiettement progressif. Vint le tournant des années 80, dont l'importance, je crois, apparaîtra, de jour en jour plus clairement. Le mouvement semble s'inverser. D'une façon à peu près régulière, le nombre total des propriétés va, désormais, décroître. » Mais il faut distinguer les degrés de propriété : la petite, qui ne permet pas une existence autonome basée sur le produit de l'exploitation, la moyenne, qui nourrit une famille, la grande, qui nécessite soit l'emploi de salariés, soit la présence de plusieurs fermiers ou métayers. A partir de 1880, seule la très petite propriété continue d'augmenter en nombre : phénomène sans grand intérêt au point de vue rural, puisqu'il s'agit surtout de lotissements suburbains. Par contre, la moyenne propriété se concentre et diminue en nombre : les exploitations sont plus vastes qu'autrefois, par suite du machinisme et de l'obligation de ne plus s'étioler. La grande propriété a subi une « légère saignée ». « L'extension des propriétés s'étant opérée, avant tout, par le moyen d'une suite de petits achats, elle a eu souvent pour effet, en apparence inattendu, une fragmentation nouvelle des parcelles. »

Le remembrement se heurte aux objections des paysans. Les cultivateurs craignent le danger de grêle locale qui peut ravager un champ unique, danger moindre pour les parcelles dispersées. Le remembrement réduit l'emploi du personnel temporaire, donc atteint les journaliers. Et, ajoute Marc Bloch, bien des paysans répugnent à regrouper

leurs parcelles pour cette raison : « Un champ est, au fond, une œuvre humaine, qui s'est constituée de génération en génération le cultivateur par une sorte d'instinct acquis connaît son sol vis-à-vis d'une terre nouvelle, il se sent tout gauche et comme dépaysé ». Il faudrait, du reste, étudier les réactions particulières des classes économiques, des groupes d'âge ou d'instruction (1940, p. 167, 1943, IV, p. 85-86).

Sur un cas de remembrement dans une région en Lorraine, *Enquête sur le remembrement*, sous la direction de M. L. BOURDIER, ingénieur du Génie rural, et publiée en 1934 par la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, montre ces résistances au remembrement (1936, p. 259). Robert LOUIS, *Le remembrement de la propriété foncière en Lorraine*, 1936 (1940, p. 167).

Pour l'étude de la propriété rurale, il faut tenir compte de ce fait des propriétés rurales s'étendent sur plusieurs communes. Si on les découpe en autant d'unités distinctes, commune par commune, on exagère la part de la petite propriété (1942, Il, p. 78). La répartition de la propriété est souvent distincte de celle de l'exploitation, ainsi p217 qu'on le constate à la commune de Bulat-Pestivien (Côtes-du-Nord), où la petite propriété fut en progrès au XIX[e] siècle, à la suite de la vente des biens nationaux. Monographie de L. FOURNIER, 1934 (1936, p. 596).

Retour à la table des matières

Population et mentalités rurales

Un exemple de mouvement de la population dans un département rural a été donné par G. CALLON, qui a analysé les recensements dans la Creuse de 1821 à 1921 (dans *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 1929). « Foncièrement rural ... de richesse médiocre, ce département présente des caractères démographiques classiques des régions de ce type : natalité considérable jusque vers 1850, en baisse presque continue depuis lors ; émigration constamment très forte ; au total, jusqu'au tournant du XIX[e] siècle, population en pleine croissance, mais, par suite de l'émigration, en croissance sensiblement plus lente que le taux élevé des naissances n'eût pu le faire supposer ; à partir de cette date, à tant

d'égards décisive, dépeuplement marqué (un peu plus de 228.000 en 1921 et de 216.000 en 1926 contre près de 249.000 en 1821 et presque exactement 287.000 en 1851). Resterait à entreprendre l'analyse sociale du phénomène, et notamment, à marquer quelles classes, parmi la population paysanne, furent surtout atteintes par ses diverses manifestations : mouvement des naissances, émigration, etc. » (1931, p. 605).

Dans ce même département, l'émeute dans la commune d'Ajain en 1848, par suite de l'impôt des 45 centimes, et la marche des paysans sur Guéret révèlent l'opposition entre la campagne et la ville bourgeoise, l'évolution de la mentalité qui n'est plus « toute paysanne » dans cette région, « pépinières de maçons », enfin les différences de rang et d'intérêts dans les collectivités villageoises. J. LEVRON, *Une révolte de contribuables (1848)*, Limoges, 1936 (1938, p. 185-186).

Paysans français contemporains (p. 250)

Une enquête sur *Les populations rurales du Puy-de-Dôme*, menée par la Commission départementale d'agriculture, grâce à plusieurs collaborateurs, dont Ph. ARBOS (*Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, 1933), a constaté la profonde évolution des mœurs et de la mentalité dans la « France campagnarde d'aujourd'hui » (1934, p. 469). A. MEYNIER a montré aussi en 1931 cette mentalité nouvelle, après la Grande Guerre, dans des régions du Massif Central, Ségalas, Levézou, Châtaigneraie : progrès techniques (engrais chimiques, prairies artificielles) et syndicats agricoles (1932, p. 496). Évolution depuis cette guerre du village de Saulzet, p218 en Limagne (Puy-de-Dôme), d'après P. COUTIN (1933, p. 321). Sur les problèmes agricoles contemporains, 1936, p. 398. *Dans Regards sur des paysanneries de crise*, en France et en Suisse, Marc Bloch s'est occupé de la crise agricole postérieure aux *Caractères* (1940, p. 50-52). De même, N. HUNTER, *Peasantry and crisis in France*, Londres, 1938 (1939, p. 452-453).

P. ROUVEROU, *Le métayage : ce qu'il faut en savoir*, 1935, « devra désormais figurer parmi les "usuels" des études rurales françaises » (1943, III, p. 113). A. GARRIGOU-LAGRANGE, *Production agricole et économie rurale*, 1939, importante étude d'économie politique, qui,

cependant, rejette presque constamment dans l'ombre les « faits de structure sociale, sous-jacents aux phénomènes proprement économiques », ainsi que la répartition de la propriété foncière en France (1943, III, p. 114-115). Sur les immigrants étrangers, A. DEMANGEON, et G. MAUCO, *Documents pour servir à l'étude des étrangers dans l'agriculture française*, 1939 (L. FEBVRE, 1939, p. 194-196). Un témoignage remarquable sur cette évolution paysanne : R. THABAULT, *Mon village : ses hommes, ses routes, son école*, préface d'André SIEGFRIED, 1945, le village de Mazières-en-Gâtine (Deux-Sèvres), de 1848 à 1944 (L. FEBVRE, 1945, p. 141-146).

Marc Bloch a remarqué que le « traditionalisme inhérent à tant de sociétés paysannes » vient avant tout du fait que, les conditions de travail retenant les parents éloignés des jeunes enfants, ceux-ci sont élevés surtout par les grands parents (*Métier d'historien*, p. 12). Mais « l'archaïsme relatif de la vie paysanne française » ne doit pas faire illusion. « Même dans les régions françaises les moins ouvertes aux influences du dehors, le comportement rural a, depuis quelques décades, subi de prodigieuses transformations : dans l'alimentation, en particulier, et dans les techniques » (1938, p. 147).

Retour à la table des matières

Index des noms de lieux

Retour à la table des matières

Cet index comprend les noms de lieux de la France, de pays voisins, Belgique, Suisse, Allemagne rhénane notamment, dont l'histoire rurale est très voisine, et aussi de pays cités pour des problèmes d'origine ou des comparaisons. La bibliographie supplémentaire (p. XXXIX-XLIV) n'y figure pas. L'orthographe et les circonscriptions territoriales sont celles données jadis par Marc Bloch. Pour la France, les changements sont minimes ; les départements de la Charente- Inférieure et de la Seine-Inférieure ont tous deux substitué « Maritime » à « Inférieure ».

Retour à la table des matières